

N° 81-598-X au catalogue
ISSN 1918-266X
ISBN 978-0-660-07000-1

Enquête nationale auprès des apprentis

Vue d'ensemble du Canada 2015

par Kristyn Frank et Emily Jovic

Date de diffusion : le 29 mars 2017



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca.

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

Courriel à STATCAN.infostats-infostats.STATCAN@canada.ca

Téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros sans frais suivants :

- Service de renseignements statistiques 1-800-263-1136
- Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants 1-800-363-7629
- Télécopieur 1-514-283-9350

Programme des services de dépôt

- Service de renseignements 1-800-635-7943
- Télécopieur 1-800-565-7757

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « Contactez-nous » > « Normes de service à la clientèle ».

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Signes conventionnels dans les tableaux

Les signes conventionnels suivants sont employés dans les publications de Statistique Canada :

- . indisponible pour toute période de référence
- .. indisponible pour une période de référence précise
- ... n'ayant pas lieu de figurer
- 0 zéro absolu ou valeur arrondie à zéro
- 0^s valeur arrondie à 0 (zéro) là où il y a une distinction importante entre le zéro absolu et la valeur arrondie
- ^p provisoire
- ^r révisé
- x confidentiel en vertu des dispositions de la *Loi sur la statistique*
- ^E à utiliser avec prudence
- F trop peu fiable pour être publié
- * valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ($p < 0,05$)

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, 2017

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'[entente de licence ouverte](#) de Statistique Canada.

Une [version HTML](#) est aussi disponible.

This publication is also available in English.

Table des matières

Note de reconnaissance	4
Liste des Acronymes	5
Résumé	6
Section 1 Introduction	9
Section 2 Profil des apprentis	15
Section 3 Expériences vécues dans le cadre d'un programme d'apprentissage	21
Section 4 Aide financière aux apprentis	28
Section 5 Certification	31
Section 6 Résultats sur le marché du travail et satisfaction professionnelle	34
Section 7 Mobilité	42
Section 8 Attitude à l'égard des métiers	47
Section 9 Groupes démographiques d'intérêt	52
Section 10 Conclusion	60
Annexe A : Tableaux	62
Annexe B : Glossaire	106
Annexe C : Méthodologie de l'enquête	113
Bibliographie	119
Annexe D : Liste des partenaires	120

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population, les entreprises, les administrations canadiennes et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques précises et actuelles.

Remerciement

Nous tenons à remercier tous les répondants qui ont accepté de donner de leur temps pour participer à l'Enquête nationale auprès des apprentis de 2015 (ENA). Nous tenons à remercier grandement toutes les équipes de collecte tant au bureau central que dans les bureaux régionaux de Statistique Canada. Un merci tout particulier à tous les intervieweurs et intervieweuses qui ont permis que l'ENA soit une réussite. Également, le dévouement des équipes chargées de l'élaboration, de la mise en œuvre, du traitement, de la méthodologie et du codage des enquêtes s'est avéré essentiel au succès du projet; chaque membre a droit à notre profonde reconnaissance.

La présente publication a été préparée conjointement par Statistique Canada et Emploi et Développement social Canada. Nous sommes aussi reconnaissants de l'aide fournie à toutes les étapes de ce projet de collaboration par plusieurs individus (liste détaillée à l'annexe D).

Nous tenons enfin à souligner la collaboration du personnel des services de la rédaction, des communications, de la traduction et de la diffusion œuvrant à Statistique Canada, qui a été essentielle à la réussite du projet.

Liste des Acronymes

AE	Assurance-emploi
CCDA	Conseil canadien des directeurs d'apprentissage
CEGEP	Collège d'enseignement général et professionnel
CoA	Certificat d'apprentissage
CoQ	Certificat de qualification professionnelle
CNP	Classification nationale des professions
DEP	Diplôme d'études professionnelles du Québec
EDSC	Emploi et Développement social Canada
ENA	Enquête nationale auprès des apprentis
ENM	Enquête nationale auprès des ménages
ITAO	Interview téléphonique assistée par ordinateur
IMT	Information sur le marché du travail
PCA	Prêt canadien aux apprentis
PAJ	Programme d'apprentissage pour les jeunes
P/T	Provinciales et territoriales
SAFA	Subvention à l'achèvement de la formation d'apprenti
SCIAN	Système de classification des industries de l'Amérique du Nord
SIA	Subvention incitative aux apprentis
SIAI	Système d'information sur les apprentis inscrits

Résumé

La forte croissance économique relativement constante depuis 2000 et les pressions démographiques comme le vieillissement de la main-d'œuvre ont contribué à la demande accrue d'ouvriers de métiers qualifiés. Malgré le déclin qui a suivi la récession économique de 2008 et 2009, le nombre de nouvelles inscriptions aux programmes d'apprentissage a augmenté de près de 200 % depuis les années 1990.

La formation en apprentissage est l'un des principaux moyens dans le cadre desquels les personnes acquièrent les connaissances et les habiletés requises pour devenir des ouvriers de métiers qualifiés. L'Enquête nationale auprès des apprentis (ENA) de 2015 permet d'examiner l'expérience de la formation en apprentissage au Canada, y compris les parcours menant à l'apprentissage d'un métier et aux métiers spécialisés, ainsi que les facteurs ayant une incidence sur l'achèvement des programmes d'apprentissage.

Cette vue d'ensemble du rapport national de l'ENA offre un premier aperçu des données générées dans le cadre de cette nouvelle enquête. Chaque chapitre du rapport porte sur un des nombreux thèmes clés, notamment le profil sociodémographique des apprentis, l'aide financière et les résultats sur le marché du travail.

La majorité des apprentis étaient de jeunes hommes nés au Canada alors que les femmes et les immigrants demeuraient sous-représentés

Lorsqu'ils ont commencé leur programme d'apprentissage, la majorité des apprentis étaient âgés de moins de 25 ans (52,8 %), de sexe masculin (86,3 %), nés au Canada (91,3 %) et détenaient un diplôme d'études secondaires comme plus haut niveau de scolarité atteint (55,7 %).

De plus, les apprentis étaient fortement représentés dans les métiers désignés Sceau rouge (78,2 %). Par exemple, plus de la moitié des apprentis se trouvaient dans les 10 principaux métiers désignés Sceau rouge et environ 12 % de ceux-ci étaient des apprentis qui apprenaient le métier de charpentier et celui d'électricien (construction), chacun. Le Programme du Sceau rouge constitue la norme canadienne d'excellence pour les métiers spécialisés et il permet aux ouvriers de métiers de faire reconnaître leurs compétences partout au Canada.

On observe une nette sous-représentation des femmes, des immigrants et des membres de minorités visibles dans les programmes d'apprentissage. Alors que les femmes forment environ la moitié de la population du Canada, elles représentaient 13,7 % des apprentis. En outre, un pourcentage moins élevé de femmes étaient inscrites dans un programme d'apprentissage de métiers désignés Sceau rouge comparativement aux apprentis de sexe masculin (59,2 % par rapport à 81,2 %).

De même, les immigrants formaient 8,7 % des apprentis, soit moins de la moitié de la proportion de la population qu'il représente au Canada. Bien que la majorité (67,6 %) des immigrants étaient inscrits dans un programme d'apprentissage de métiers désignés Sceau rouge, leur pourcentage était moins élevé que celui des non-immigrants (79,1 %).

Quant aux membres de minorités visibles, ils correspondaient à 8,2 % des apprentis, soit une proportion deux fois plus faible que celle observée au sein de la population canadienne.

En ce qui a trait aux Autochtones, la situation était quelque peu différente, puisqu'ils formaient 6,3 % de l'ensemble des apprentis en 2015, une proportion légèrement supérieure à leur représentation dans la population canadienne.

Alors que la majorité des apprentis ont déclaré ne pas avoir éprouvé de difficultés pendant leur programme d'apprentissage, certains ont indiqué avoir eu des contraintes financières et vécu de l'instabilité d'emploi

Dans l'ensemble, près des deux tiers (65,5 %) des apprentis ont indiqué n'avoir éprouvé aucune difficulté à progresser dans leur programme d'apprentissage.

Parmi les apprentis qui ont fait état de certaines difficultés pendant leur programme d'apprentissage, l'obstacle le plus courant était les contraintes financières (24,7 %), suivies de l'instabilité d'emploi (21,2 %).

Les apprentis ont tiré parti de l'aide financière qui leur était offerte

La formation des apprentis est financée en grande partie par le volet de la formation en cours d'emploi de l'apprentissage, où les employeurs constituent la principale source de revenus. Néanmoins, de nombreux apprentis ont eu recours aux subventions, aux crédits d'impôt et aux prestations d'assurance-emploi qui étaient à leur disposition pour aider à payer leurs dépenses de formation.

Environ 60 % des apprentis étaient au courant des subventions incitatives aux apprentis et des subventions à l'achèvement de la formation d'apprenti du gouvernement fédéral pendant leur programme d'apprentissage.

Plus du tiers des apprentis ont par ailleurs demandé un crédit d'impôt à l'égard de dépenses comme les frais de scolarité ou l'achat d'outils. En outre, plus de la moitié ont demandé des prestations d'assurance-emploi pendant les périodes de formation professionnelle au cours desquelles ils étaient admissibles.

Les raisons les plus souvent citées pour expliquer le fait que certains apprentis étaient non admissibles à l'assurance-emploi pendant leur formation sont le nombre insuffisant d'heures accumulées et le fait que l'apprenti occupait déjà un emploi.

Près des trois quarts des apprentis ont obtenu un certificat portant la mention Sceau rouge

La certification marque la dernière étape des programmes d'apprentissage et signifie que les apprentis sont prêts à entrer sur le marché du travail en tant qu'ouvriers de métiers qualifiés. La majorité (72,8 %) des finissants ont reçu un certificat de qualification dans un métier désigné Sceau rouge, alors que 22,4 % ont reçu un certificat de qualification dans un métier non visé par le Sceau rouge.

Les apprentis inscrits dans les métiers désignés Sceau rouge qui n'ont pas cherché à obtenir un certificat portant la mention Sceau rouge ont mentionné que ce n'était pas nécessaire (56,9 %) ou que c'était en raison d'un manque d'intérêt (27,2 %).

Les apprentis qui ont terminé leur programme d'apprentissage étaient plus susceptibles de se trouver un emploi

Même si la majorité des apprentis ont réussi à se trouver un emploi permanent et à obtenir des avantages reliés à cet emploi, ces proportions étaient plus élevées parmi les finissants que parmi les décrocheurs. Par exemple, 80,8 % des finissants avaient un emploi permanent, comparativement à 77,0 % des décrocheurs.

De plus, les personnes qui ont achevé un programme d'apprentissage avaient aussi un revenu annuel moyen plus élevé (69 512 \$) et un salaire horaire moyen de 33 \$ l'heure, alors que les personnes qui n'avaient pas achevé un programme d'apprentissage avaient un revenu annuel moyen de 59 782 \$ et un salaire horaire moyen de 28 \$ l'heure.

Les apprentis immigrants avaient un taux d'emploi similaire aux apprentis non-immigrants à environ 80 %, alors que les apprentis de sexe féminin (72,5 %) et les apprentis autochtones (76,3 %) ont affiché des taux plus faibles.

En ce qui a trait aux 10 principaux métiers désignés Sceau rouge, la majorité (88,5 %) des finissants occupaient un emploi lié au métier de leur programme d'apprentissage. Les résultats allaient de 79,8 % pour le métier de coiffeur à 95,8 % pour le métier de plombier.

La plupart des apprentis qui ont travaillé comme salariés ont également déclaré être satisfaits de leur salaire, de leur sécurité d'emploi et de leurs conditions de santé et de sécurité au travail.

Une faible proportion d'apprentis ont déménagé avant, durant et après leur programme d'apprentissage

Avant de commencer un programme d'apprentissage, 12,8 % des apprentis avaient déménagé de leur province, territoire ou pays de résidence. Par ailleurs, à peu près la moitié de ce nombre a déménagé pendant le programme d'apprentissage, et une proportion encore plus faible (3,8 %) a déménagé dans une autre province ou un autre territoire afin d'obtenir un emploi.

La plupart des apprentis avaient des attitudes positives envers les métiers

La majorité des apprentis (plus de 90 %) sont d'accord avec l'énoncé « De plus en plus de Canadiens considèrent les métiers comme étant une bonne option de carrière » et que « c'est le meilleur moyen d'apprendre un métier ». Le sentiment exprimé envers le dernier énoncé était plus fort chez les finissants (47,2 %) que chez les décrocheurs (35,9 %).

En outre, plus des trois quarts des apprentis étaient d'accord ou tout à fait d'accord que la pratique d'un métier est plus payante que d'autres emplois. Toutefois, le pourcentage des apprentis qui avaient cette perception variait selon le métier. Par exemple, parmi les 10 principaux métiers désignés Sceau rouge, 90,2 % des apprentis tuyauteurs / monteurs de conduites de vapeur ont indiqué que la pratique d'un métier est plus payante que d'autres emplois, comparativement à 61,0 % des apprentis cuisiniers. De surcroît, les hommes étaient plus susceptibles que les femmes de déclarer que la pratique d'un métier était plus payante que d'autres emplois.

Ces résultats d'enquête fournissent de nouveaux renseignements sur les apprentis de l'ensemble du Canada et peuvent être utilisés par les autorités en matière d'apprentissage, les enseignants et les décideurs concernés par les programmes d'apprentissage. Ces renseignements peuvent aussi être utiles pour les personnes qui envisagent la pratique d'un métier comme possibilité de carrière.

Section 1

Introduction

L'Enquête nationale auprès des apprentis (ENA) de 2015 examine l'expérience de la formation en apprentissage au Canada, y compris les parcours menant à l'apprentissage d'un métier et aux métiers spécialisés, ainsi que les facteurs ayant une incidence sur l'achèvement des programmes et l'obtention d'un certificat. Cette vue d'ensemble du Canada offre un premier aperçu des données générées dans le cadre de cette nouvelle enquête. La section d'introduction passe brièvement en revue la situation des métiers spécialisés et de l'apprentissage au Canada et fournit des renseignements sur l'ENA de 2015. On y présente également certains des principaux enjeux figurant dans l'enquête ainsi qu'un survol de ce qui sera abordé dans le présent rapport.

Les métiers spécialisés et l'apprentissage au Canada

Les métiers spécialisés constituent un important moteur de l'économie canadienne et ont une incidence sur pratiquement tous les aspects de la vie. Alors que les métiers peuvent évoquer un ensemble de professions plutôt restreint — par exemple les électriciens, les plombiers, les mécaniciens, les charpentiers et les soudeurs —, les possibilités d'emploi qu'offrent les métiers spécialisés sont plutôt vastes. De nombreux ouvriers de métiers travaillent dans les grands secteurs de la construction, de la fabrication et des ressources au Canada; les métiers spécialisés sont également représentés, entre autres, dans les secteurs de l'hébergement, de l'éducation, des technologies de l'information et du tourisme. On compte plus de 300 professions faisant l'objet d'un apprentissage (c.-à-d. les métiers désignés) au Canada. Selon l'Enquête nationale auprès des ménages (ENM) de 2011 de Statistique Canada, environ 12 % des Canadiens ont déclaré comme plus haut niveau de scolarité atteint un certificat ou un diplôme d'une école de métiers (Statistique Canada, 2013). En 2015, 4 millions de personnes au Canada exerçaient un métier spécialisé, ce qui représente environ 22,1 % des Canadiens sur le marché du travail (Enquête sur la population active, 2015).

La formation en apprentissage est l'un des principaux moyens par lesquels les personnes acquièrent les connaissances et les habiletés requises pour devenir des ouvriers de métiers qualifiés. La méthode dictée par l'industrie combine l'expérience en cours d'emploi et la formation technique en classe. Dans le cadre d'un apprentissage type, le temps de l'apprenti est réparti entre le lieu de travail (de 80 % à 90 %) et la salle de classe (de 10 % à 20 %). L'apprentissage relève de l'autorité provinciale et territoriale; c'est-à-dire qu'il appartient aux provinces et territoires de désigner les métiers spécialisés, de régler et d'administrer les programmes d'apprentissage ainsi que d'accorder la certification professionnelle aux ouvriers de métiers à titre de compagnons. L'industrie et les employeurs jouent un rôle essentiel dans la prestation et la création de formations en apprentissage par l'embauche d'apprentis et l'offre de formations et d'expériences de travail. Les collèges, les écoles techniques, les syndicats ou les formateurs privés offrent la formation technique dans le cadre de l'apprentissage. Ces cours obligatoires ont souvent lieu dans des salles de classe; cependant, les personnes offrant ces cours peuvent choisir d'autres méthodes d'enseignement, comme des cours en ligne ou une formation mixte (ou hybride) — offerte à la fois en ligne et en classe.

Une main-d'œuvre mobile, flexible et hautement qualifiée de même qu'un marché du travail sain représentent des atouts pour les pays. Au Canada, le gouvernement fédéral collabore avec les provinces et les territoires par l'entremise du Conseil canadien des directeurs de l'apprentissage (CCDA) pour soutenir le développement d'une main-d'œuvre qualifiée dans les métiers spécialisés. Le CCDA est responsable d'administrer le Programme des normes interprovinciales Sceau rouge¹, et sert également de tribune pour la collaboration intergouvernementale avec les industries ayant des questions communes liées à l'apprentissage. Actuellement, on compte 56 métiers désignés Sceau rouge, qui regroupent près de 4 apprentis sur 5.

1. Le programme du Sceau rouge élabore, en étroite collaboration avec l'industrie, des normes et des examens communs pour les métiers du Sceau rouge. L'appui général de l'industrie doit être démontré, et les métiers du Sceau rouge doivent être désignés pour l'apprentissage dans au moins cinq secteurs de compétence, en plus d'avoir un nombre suffisant d'apprentis inscrits. Les gens de métier qui répondent aux normes du Sceau rouge reçoivent la mention Sceau rouge sur leur certificat de métier de leur province ou territoire.

Au Canada, d'importants investissements ont été faits pour l'apprentissage par le truchement du Programme Sceau rouge, et différentes formes de soutien financier pour les apprentis ont été offertes, notamment des subventions, des prêts, des crédits d'impôt et des prestations d'assurance-emploi durant la formation en classe à temps plein. Ces mesures visent à aider les apprentis dans la réalisation de leurs programmes de formation en apprentissage.

La forte croissance économique relativement constante depuis 2000 et les pressions démographiques comme le vieillissement de la main-d'œuvre ont contribué à la demande accrue d'ouvriers de métiers qualifiés. Malgré les fluctuations de l'économie, les organismes de l'industrie au Canada prévoient la création de nombreux emplois dans les métiers spécialisés au cours de la prochaine décennie (BuildForce, 2016; MiHRC, 2016; Enform 2016). En 2014, on comptait plus de 450 000 apprentis inscrits au Canada (Système d'information sur les apprentis inscrits, 2014). Malgré le déclin qui a suivi la récession économique de 2008 et 2009, le nombre de nouvelles inscriptions aux programmes d'apprentissage a augmenté de près de 200 % depuis les années 1990.

La durée des programmes d'apprentissage peut être de deux ans (comme les métiers de coiffeur, d'esthéticienne et de serveur d'aliments et de boissons) à cinq ans (comme les métiers d'électricien en construction et de plombier dans certains secteurs de compétence). Le nombre réel d'années avant l'achèvement de l'apprentissage est un peu plus élevé (Desjardins et Paquin, 2010). Il est possible qu'un apprenti ne termine pas son programme d'apprentissage, ou qu'il ait besoin de plus de temps pour y parvenir, et ce, pour plusieurs raisons. Dans le cadre des enquêtes précédentes, le fait de ne pas avoir assez de travail ou de ne pas disposer d'un revenu suffisant s'est avéré être un facteur déterminant, de pair avec les difficultés liées aux employeurs (p. ex. ne pas libérer les apprentis pour qu'ils aillent suivre la formation technique) et le manque de compétences essentielles (Cadioux, 2010). Les résultats de l'ENA de 2015 ont permis d'examiner ces questions plus en profondeur, en fournissant des renseignements sur les raisons qui sous-tendent les retards dans l'achèvement et le décrochage.

Les groupes démographiques ne participent pas tous de la même façon à la formation en apprentissage. On observe une sous-représentation importante parmi certains groupes, dont les femmes et les immigrants, alors que d'autres, comme les jeunes, les Autochtones et les personnes ayant une incapacité, sont confrontés à des difficultés différentes. Par exemple, les autorités en matière d'apprentissage souhaitent attirer un plus grand nombre de jeunes à se tourner plus tôt vers la formation en apprentissage, puisque les métiers ne sont pas souvent un premier choix de carrière (Deussing, 2016). Le fait de soutenir l'accès à l'apprentissage et aux possibilités d'emploi dans les métiers s'avère essentiel pour développer et maintenir une main-d'œuvre hautement qualifiée. Les expériences des femmes, des immigrants et des Autochtones, plus particulièrement, seront étudiées de façon plus détaillée dans le présent rapport.

Ce nouveau cycle de l'ENA aidera à décrire et à mieux comprendre le parcours des apprentis et leurs expériences, y compris ce qui motive les personnes à se tourner vers les métiers spécialisés, les expériences à l'égard de la formation en apprentissage, et les résultats du marché du travail durant et après un programme d'apprentissage. Cette information permettra de veiller à ce que les systèmes d'apprentissage au Canada demeurent solides et continuent d'être un appui à l'économie canadienne en pleine évolution.

Au sujet de l'enquête

Enquête nationale auprès des apprentis de 2015

L'Enquête nationale auprès des apprentis (ENA) de 2015 est une enquête téléphonique réalisée conjointement par Statistique Canada et Emploi et Développement social Canada (EDSC). Cette enquête vise à recueillir des renseignements sur la formation et les expériences de travail des apprentis au Canada. La population échantillonnée de l'ENA de 2015 a été sélectionnée de façon aléatoire auprès des finissants et des décrocheurs désignés ainsi qu'à partir du Système d'information sur les apprentis inscrits (SIAI), une base de données composée de personnes qui étaient inscrites comme apprentis auprès des autorités provinciales ou territoriales de l'apprentissage. Un échantillon total de 58 109 répondants a été ciblé, et la taille de l'échantillon final était de 28 469 personnes. La méthodologie utilisée dans le cadre de l'ENA de 2015 est présentée à l'annexe C.

Les répondants à l'enquête ont été sélectionnés en fonction de leur situation d'apprentissage en 2011, en 2012 ou en 2013, telle que déclarée par les autorités provinciales ou territoriales. L'ENA de 2015 comprend deux groupes d'apprentis :

- **Les finissants** : individus qui étaient inscrits comme apprentis et qui ont terminé leur programme d'apprentissage entre 2011 et 2013.
- **Les décrocheurs** : individus qui étaient inscrits comme apprentis et qui ont cessé leur programme d'apprentissage entre 2011 et 2013.

Il existe plusieurs façons d'acquérir les connaissances et les habiletés requises pour exercer un métier spécialisé. L'apprentissage est la principale méthode; il s'agit également d'un système souple offrant de nombreux points d'entrée et parcours possibles vers la réussite. Bien que certaines personnes suivent un cheminement plutôt direct, comme l'obtention d'un grade ou d'un diplôme d'études postsecondaires, d'autres peuvent exercer un métier durant plusieurs années avant de s'inscrire comme apprentis, ou opter pour d'autres parcours possibles. Les différents modules du questionnaire de l'ENA de 2015 ont été conçus pour faciliter la collecte d'information sur ces différents parcours.

On observe un fort intérêt à l'égard de l'information sur le marché du travail (IMT) en lien avec les métiers, et le gouvernement du Canada a appuyé quatre enquêtes auprès des apprentis depuis 1990. L'ENA précédente, réalisée en 2007, faisait clairement suite aux enquêtes précédentes; elle traitait des facteurs ayant une incidence sur l'achèvement de la formation d'apprenti et l'obtention d'un certificat, y compris les raisons pour lesquelles certains apprentis mettent plus de temps que d'autres à terminer leur programme. L'ENA de 2007 a permis d'examiner les finissants et les décrocheurs en 2002, en 2003 et en 2004, parallèlement à un troisième groupe, soit les persévérants à long terme (les personnes qui avaient consacré à leur programme une fois et demie plus de temps que prévu ou même plus). Ce groupe a été exclu du cycle de 2015.

À l'exception du contenu portant sur les persévérants à long terme, la majeure partie du questionnaire de l'ENA de 2007 a été jugée pertinente et a été réutilisée pour l'enquête de 2015. Cependant, une composante a été ajoutée au questionnaire de 2015 permettant d'examiner les activités d'apprentissage des répondants du moment où ils avaient terminé ou cessé leur programme d'apprentissage (entre 2011 et 2013) jusqu'au moment de l'enquête (en 2015). De nouveaux modules ont également été ajoutés afin d'obtenir des renseignements sur les soutiens financiers offerts aux apprentis. Les questions de base stratégiques de l'ENA de 2015 étaient semblables à celles utilisées lors du cycle de l'enquête de 2007, l'accent demeurant sur la compréhension des facteurs qui font en sorte que les apprentis terminent leur programme ou mettent fin à celui-ci. Les objectifs spécifiques consistaient à mieux comprendre :

- les parcours vers l'apprentissage et les raisons pour lesquelles les personnes ne se sont pas inscrites plus tôt;
- la progression dans le cadre d'un programme d'apprentissage et l'achèvement de celui-ci, y compris les obstacles à l'entrée et à l'achèvement;
- les expériences de certains groupes, comme les femmes, les Autochtones, les immigrants et les personnes ayant une incapacité;
- le financement de la formation en apprentissage.

Le questionnaire était principalement constitué d'un contenu de base et d'une série de questions propres au statut de finissant (p. ex. le processus de certification) et à celui de décrocheur (p. ex. les raisons du décrochage). Les questions portaient notamment sur :

- les expériences en matière de scolarité, de formation et de travail avant l'apprentissage;
- les expériences concernant la formation technique et le travail comme apprenti;
- les soutiens financiers;
- les difficultés auxquelles font face les apprentis au cours de l'apprentissage, y compris les raisons pour lesquelles les décrocheurs ne terminent pas leur programme;
- le processus de certification, y compris les normes interprovinciales du Sceau rouge;
- le dernier emploi et l'expérience du marché du travail;
- les caractéristiques sociodémographiques;
- l'attitude à l'égard des métiers et de l'apprentissage.

L'annexe C présente d'autres renseignements sur la méthodologie de l'enquête, y compris la population cible, la base de sondage, le plan d'échantillonnage, l'exactitude des données ainsi que les taux de réponse.

L'ENA de 2015 est la principale source d'information exhaustive portant sur l'expérience de l'apprentissage au Canada. Elle fournira au gouvernement du Canada, au Conseil canadien des directeurs de l'apprentissage (CCDA), aux autorités provinciales et territoriales de l'apprentissage et aux autres intervenants des renseignements à jour, qui leur permettront d'évaluer et d'adapter leurs activités en vue de favoriser l'atteinte de résultats d'apprentissage positifs. Le fait d'avoir de récents résultats de recherches nationales sur l'apprentissage contribuera à soutenir le Programme des normes interprovinciales du Sceau rouge et la poursuite des travaux avec les provinces et les territoires pour renforcer les systèmes d'apprentissage. Les résultats de l'enquête pourront aussi être utiles pour les personnes qui envisagent un programme d'apprentissage comme choix de carrière. Toutefois, en raison des différences méthodologiques entre les enquêtes, les populations de l'ENA de 2007 et de l'ENA de 2015 ne peuvent être comparées directement. Cependant, à l'aide de mises en garde et d'avertissements appropriés, les résultats de 2015 peuvent être utilisés de pair avec l'ENA de 2007 pour décrire et assurer le suivi des facteurs qui ont une incidence sur l'apprentissage et pour définir des sujets de recherche pour l'avenir.

Note aux lecteurs : comparaison de l'ENA de 2007 et de l'ENA de 2015

Il convient de noter que d'importants changements ont été apportés à la méthodologie de l'Enquête nationale auprès des apprentis (ENA) de 2015, par rapport au cycle précédent de l'ENA de 2007. Ces modifications ont été faites pour assurer une meilleure qualité des données de l'ENA de 2015. Les différences entre les deux cycles sont suffisamment importantes pour **rendre difficiles les comparaisons directes** entre les deux enquêtes.

L'une des principales différences entre l'ENA de 2007 et l'ENA de 2015 est la population cible. Dans le cadre de l'ENA de 2015, la population d'intérêt comprend les apprentis qui ont cessé ou complété un programme d'apprentissage entre 2011 et 2013 (c.-à-d. les décrocheurs et les finissants de 2011, 2012 ou 2013). En 2007, la population de l'ENA était également composée de décrocheurs et de finissants (de 2002, 2003 ou 2004), mais s'ajoutaient également les persévérants à long terme, lesquels ont été exclus de l'ENA de 2015. Par conséquent, en raison de l'exclusion des persévérants à long terme dans l'ENA de 2015, les populations de 2007 et de 2015 ne peuvent pas être comparées.

L'autre différence importante entre les deux enquêtes concerne le déroulement de l'interview. Dans le cadre de l'ENA de 2007, le déroulement reposait sur le statut d'apprenti au moment de l'enquête, soit en 2007; ce statut pourrait être bien différent de celui des participants au moment où ils ont été choisis au départ (en 2002, en 2003 ou en 2004). Lors de l'ENA de 2015, le déroulement de l'interview était fondé sur le statut d'apprenti en 2011, en 2012 ou en 2013, c'est-à-dire en fonction du statut des participants au moment où ils ont été sélectionnés. Comme les deux enquêtes comportent des questions qui s'adressent seulement à certains groupes d'apprentis, cette différence a une incidence sur les questions qui ont été posées de même que sur le choix des personnes à qui on les a posées. Par exemple, on a demandé aux décrocheurs quelles étaient les raisons pour lesquelles ils avaient cessé le programme

Dans le cadre de l'ENA de 2007, les apprentis qui ont été sélectionnés en tant que décrocheurs de 2002 à 2004, mais qui avaient depuis réintégré le programme d'apprentissage (à un moment donné entre 2002 et 2007) en vue de le terminer, étaient considérés comme des finissants. Par conséquent, on a interrogé ces répondants (dans le questionnaire de l'ENA de 2007) concernant leurs expériences comme finissants, même s'ils avaient initialement été sélectionnés comme étant des décrocheurs. Dans l'ENA de 2015, pour le même scénario (c.-à-d. les apprentis qui ont été sélectionnés comme étant des décrocheurs en 2012 et qui avaient réintégré le programme et terminé celui-ci avant 2015), ces apprentis ont été considérés comme étant des décrocheurs; par conséquent, on les a donc interrogés (dans le questionnaire de l'ENA de 2015) au sujet de leurs expériences en tant que décrocheurs (en 2012). Dans l'ENA de 2015, les activités depuis l'achèvement ou l'abandon en 2011, en 2012 ou en 2013 sont également abordées dans le questionnaire, par exemple, les apprentis qui ont réintégré le programme d'apprentissage et qui se sont inscrits de nouveau (pour un même métier ou un autre) et qui ont finalement complété le programme, cessé, ou continué le programme qu'ils avaient commencé. Il est donc possible de connaître le nombre total d'apprentis qui ont complété un programme. Toutefois, il convient de souligner que le statut d'un apprenti dans l'ENA de 2015 est basé sur son statut en 2011, 2012 ou 2013 (finissant ou décrocheur). Par conséquent, l'enchaînement des questions de 2015, ainsi que l'analyse subséquente (c.-à-d. le rapport national de 2015) se rapportent également à ce même statut.

En raison de ces différences dans la composition de l'échantillon et de l'enchaînement des questions, les comparaisons directes entre les deux populations (2007 et 2015) ne sont pas recommandées et ne doivent pas être présentées sans être accompagnées de notes pertinentes sur les mises en garde et les ajustements aux échantillons d'analyse.

Aperçu du rapport

Ce rapport présente un profil d'apprentis et d'examens approfondis de leurs expériences à titre de participants aux programmes d'apprentissage. Les principaux objectifs de l'ENA de 2015 se divisent en deux volets : comprendre les raisons et les parcours qui mènent à l'apprentissage et définir les facteurs qui ont une incidence sur le choix de compléter le programme ou de cesser ce dernier.

Le contenu de ce rapport est organisé par thème; une description de l'échantillon et des principales différences entre les finissants et les décrocheurs² est d'abord fournie, suivie d'un examen détaillé des motifs et des parcours menant aux métiers et à l'apprentissage. Les sections centrales portent sur les expériences vécues dans les programmes d'apprentissages, y compris la formation technique requise et la formation en cours d'emploi; les difficultés et les défis rencontrés; la connaissance des formes de soutien financier et le recours à celles-ci et le processus de certification, y compris les normes interprovinciales du Sceau rouge. Viennent ensuite les sections traitant des résultats sur le marché du travail et de la satisfaction au travail. Les principaux secteurs d'intérêt stratégique, y compris la mobilité interprovinciale, les attitudes à l'égard des métiers spécialisés, et les expériences de groupes démographiques particuliers, sont traités séparément. Le cas échéant, d'autres analyses sont menées relativement au statut d'apprenti (les finissants par rapport aux décrocheurs) ainsi qu'aux caractéristiques démographiques (p. ex. les expériences vécues par les femmes).

2. Toutes les différences décrites dans ce document sont statistiquement significatives à $p < 0,05$.

Section 2

Profil des apprentis

Les métiers spécialisés sont essentiels à la prospérité à long terme et à la croissance économique du Canada. De nombreux programmes de soutien, y compris des subventions, des prêts, des crédits d'impôt et des prestations d'assurance-emploi (AE) durant la formation en classe, ont été mis sur pied pour inciter les Canadiens à apprendre un métier. Afin que ces programmes puissent atteindre leurs objectifs et être une réussite, il importe de savoir qui sont les Canadiens ayant besoin de soutien pour terminer leur formation.

L'un des objectifs de l'Enquête nationale auprès des apprentis (ENA) de 2015 est de générer un profil sociodémographique des apprentis qui ont soit terminé leur programme d'apprentissage, soit cessé leur formation. La présente section met en lumière les caractéristiques sociodémographiques des apprentis qui sont des finissants et des décrocheurs, notamment l'âge, l'état matrimonial, le sexe, l'appartenance à une minorité visible, le statut d'immigrant, l'identité autochtone, la province ou le territoire d'inscription et le plus haut niveau de scolarité atteint. Des renseignements détaillés sur ces caractéristiques figurent dans le tableau A.2.1 à l'annexe A.

Afin d'encourager les Canadiens à s'inscrire à un programme d'apprentissage et à terminer celui-ci, il est également utile d'en savoir davantage sur ces programmes. Cette section présente certaines données de l'ENA de 2015 concernant le nombre d'apprentis inscrits dans divers métiers du Sceau rouge ainsi que le nombre d'années durant lesquelles les apprentis sont demeurés dans leur programme d'apprentissage.

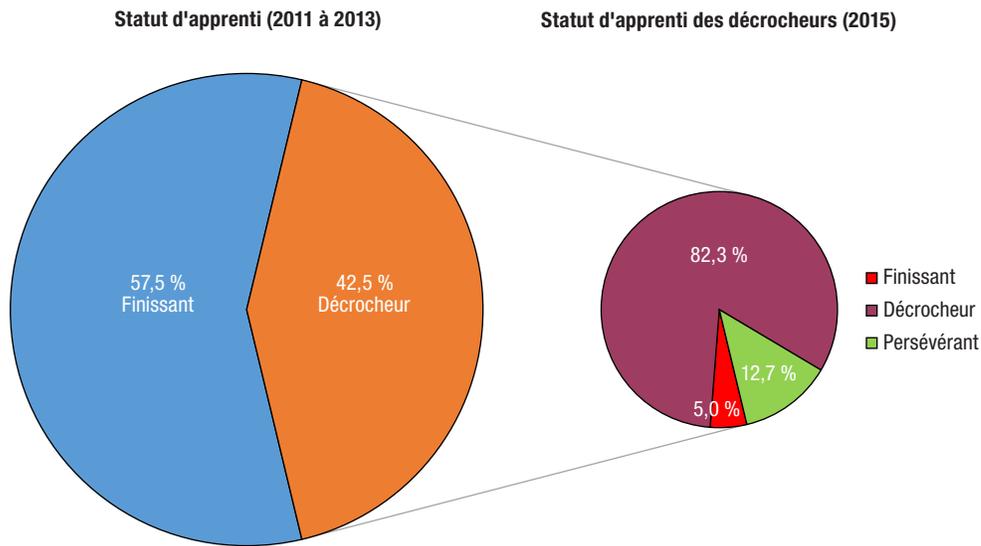
Principales conclusions

- La plupart (95,2 %) des apprentis ayant terminé un programme d'apprentissage ont obtenu leur certification.
- Près de 13 % des décrocheurs sont subséquemment devenus persévérants dans un programme d'apprentissage, et une proportion additionnelle de 5,0 % avait terminé un programme d'apprentissage au moment de l'enquête (2015).
- L'examen du profil des apprentis au moment où ils ont commencé leur programme d'apprentissage semble indiquer que les jeunes (les personnes de moins de 25 ans), les hommes, les personnes nées au Canada, les non-Autochtones et les personnes n'appartenant pas à une minorité visible étaient plus fortement représentés.
- La plupart (55,7 %) des apprentis, au moment de commencer leur apprentissage, détenaient un diplôme d'études secondaires comme plus haut niveau de scolarité atteint.
- La plupart des apprentis (81,1 % des décrocheurs et 76,0 % des finissants) avaient choisi un métier du Sceau rouge.

Statut d'apprenti entre 2011 et 2013 et activités d'apprentissage subséquentes

Parmi les 28 469 apprentis interviewés dans le cadre de l'ENA, 57,5 % étaient des finissants. Parmi ceux ayant terminé leur programme entre 2011 et 2013, 95,2 % ont obtenu leur certification (tableau A.2.2, annexe A). Des renseignements ont aussi été recueillis afin de savoir si les apprentis participant à l'ENA avaient suivi un autre programme d'apprentissage après celui qu'ils avaient terminé ou abandonné entre 2011 et 2013. Le graphique 2.1 donne un aperçu du statut des apprentis participant à l'ENA entre 2011 et 2013, ainsi que d'autres renseignements sur le statut d'apprenti en 2015 chez les décrocheurs (soit dans le même métier, soit dans un nouveau métier). Bien que la plupart des apprentis ayant cessé leur programme entre 2011 et 2013 étaient toujours des décrocheurs en 2015 (82,3 %), plus de 1 sur 10 étaient devenus persévérants dans un programme d'apprentissage au moment de l'enquête (12,7 %). Fait à noter, 5 % des apprentis ayant cessé leur programme entre 2011 et 2013 avaient terminé un programme d'apprentissage en 2015. Pour obtenir les résultats détaillés, veuillez consulter le tableau A.2.2 à l'annexe A.

Graphique 2.1
Statut d'apprenti (2011 à 2013) et statut d'apprenti des décrocheurs en 2015, Canada

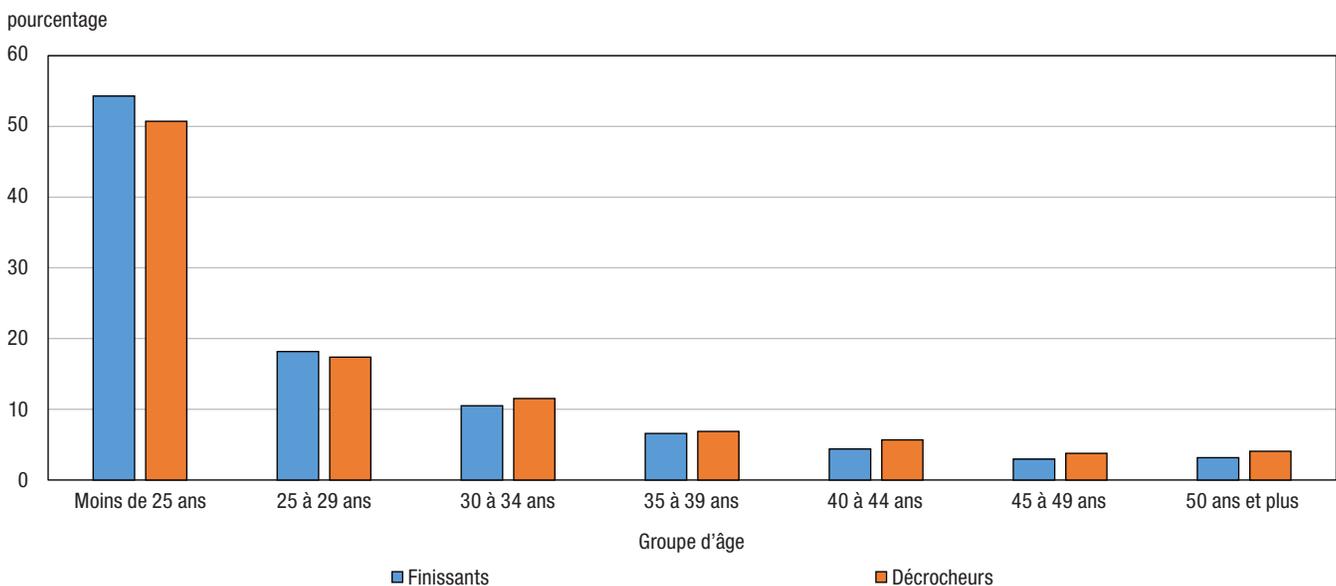


Source : Statistique Canada, Enquête nationale auprès des apprentis (ENA), 2015.

Caractéristiques démographiques des apprentis

La plupart des apprentis (52,8 %) étaient âgés de moins de 25 ans lorsqu'ils ont commencé leur apprentissage (tableau A.2.1, annexe A). La répartition des apprentis selon l'âge à l'inscription figure dans le graphique 2.2 ci-dessous. Les finissants qui ont participé à l'ENA étaient davantage représentés dans le groupe d'âge le plus jeune (les personnes de moins de 25 ans) par rapport aux décrocheurs, alors que les décrocheurs étaient légèrement plus susceptibles que les finissants de s'être inscrits à un âge plus avancé (50 ans et plus). L'âge moyen des apprentis à l'inscription était de 27,0 ans¹.

Graphique 2.2
Répartition selon l'âge à l'inscription par statut d'apprenti, Canada



Source : Statistique Canada, Enquête nationale auprès des apprentis (ENA), 2015.

1. L'âge moyen n'est pas présenté dans le tableau de données.

Lorsqu'ils ont commencé leur programme d'apprentissage, la majorité des apprentis (63,9 %) étaient célibataires, et environ le tiers d'entre eux (33,2 %) étaient mariés ou vivaient en union libre (tableau A.2.1, annexe A). Une faible proportion d'apprentis (2,7 %) étaient séparés ou divorcés, et plus des trois quarts (77,0 %) n'avaient pas de personnes à charge âgées de moins de 18 ans.

Bien que les finissants étaient plus susceptibles que les décrocheurs d'être mariés ou de vivre en union libre lorsqu'ils ont commencé leur programme (34,6 % et 31,4 % respectivement), ils étaient moins enclins que les décrocheurs à avoir des personnes à charge âgées de moins de 18 ans (tableau A.2.1, annexe A). Les décrocheurs étaient légèrement plus susceptibles d'être célibataires (65,1 %) et d'être séparés ou divorcés (3,3 %) que les finissants (62,9 % des finissants étaient célibataires et 2,4 %, séparés ou divorcés).

La plupart des apprentis étaient des hommes (86,3 %), nés au Canada (91,3 %), non-Autochtones (93,7 %) et n'appartenaient pas à une minorité visible (91,8 %) (tableau A.2.1, annexe A). Les femmes, qui constituaient 13,7 % des apprentis participant à l'ENA, étaient plus représentées dans certains métiers, dont ceux d'éducatrice de la petite enfance, de coiffeuse et de cuisinière. Les résultats démontrent aussi que la représentation des femmes était semblable chez les finissants et les décrocheurs (13,6 % et 13,9 % respectivement).

Les immigrants représentaient 9 % des apprentis participant à l'ENA (tableau A.2.1, annexe A), ce qui représente une faible proportion compte tenu du fait qu'ils composent 20,6 % de la population canadienne². Par ailleurs, les décrocheurs étaient légèrement plus susceptibles que les finissants d'être des immigrants.

La proportion d'apprentis appartenant à une minorité visible³ était de 8,2 %, ce qui est également modeste par rapport à leur représentation au sein de la population canadienne⁴, qui est d'environ 19 %.

Alors que les Autochtones représentaient environ 4 % de la population canadienne totale en 2011⁵, un peu plus de 6 % des apprentis avaient déclaré être Autochtones lors de l'ENA de 2015⁶. Si l'on répartit cette proportion selon le groupe autochtone, les résultats montrent que la plupart des apprentis ont indiqué être des Premières Nations (3,2 %) ou des Métis (2,9 %), et une faible proportion d'apprentis ont mentionné être des Inuits (0,1 %). Les apprentis autochtones représentaient 8,2 % des décrocheurs et 4,9 % des finissants (tableau A.2.1, annexe A).

Des renseignements sur la situation vis-à-vis de l'incapacité des apprentis ont également été recueillis dans le cadre de l'ENA de 2015. La grande majorité des apprentis (92,0 %) ont indiqué ne pas avoir d'incapacité avant de s'inscrire à leur programme d'apprentissage et au moment de l'enquête, alors que 2,9 % ont déclaré avoir une incapacité à ces deux moments (tableau A.2.1, annexe A). Quelque 5,1 % des apprentis ont rapporté un changement de leur situation entre le moment de l'inscription et celui de l'enquête; la majorité d'entre eux ont développé une incapacité durant cette période (4,2 %). Seulement 0,9 % des apprentis souffraient d'une incapacité lorsqu'ils se sont inscrits à leur programme d'apprentissage; toutefois, cette incapacité n'était plus présente en 2015. Les résultats montrent également que les finissants (94,1 %) étaient plus susceptibles que les décrocheurs (89,2 %) de ne pas avoir une incapacité avant de commencer leur programme ou au moment de l'enquête. Une proportion plus élevée de décrocheurs (4,0 %) que de finissants (2,0 %) souffrait d'une incapacité au début de leur apprentissage, et cette incapacité était toujours présente au moment de l'enquête. Les apprentis qui avaient cessé leur programme étaient aussi plus susceptibles que les finissants de ne pas avoir eu d'incapacité au début de leur apprentissage, mais d'avoir déclaré une incapacité au moment de l'enquête (5,7 % et 3,0 % respectivement).

Les provinces d'inscription où l'on a observé la plus grande proportion d'apprentis étaient l'Ontario (27,8 %), l'Alberta (24,5 %), le Québec (20,0 %) et la Colombie-Britannique (17,3 %). Ensemble, cinq autres provinces comprenaient environ 10 % d'apprentis inscrits aux programmes : la Saskatchewan comportait une proportion d'apprentis inscrits de 3,3 %, suivie du Manitoba (2,4 %), de la Nouvelle-Écosse (1,6 %), du Nouveau-Brunswick

2. Ce renseignement est tiré de l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011 (tableau CANSIM 109-0401). Le terme « immigrant » désigne une personne qui est ou qui a déjà été un immigrant reçu ou un résident permanent.

3. Selon Statistique Canada (2011a), l'expression « minorité visible » désigne « les personnes, autres que les Autochtones, qui ne sont pas de race blanche ou qui n'ont pas la peau blanche ». Les minorités visibles comprennent les groupes de population suivants : les Sud-Asiatiques, les Chinois, les Noirs, les Philippins, les Latino-Américains, les Arabes, les Asiatiques du Sud-Est, les Asiatiques occidentaux, les Coréens et les Japonais. Cette population comprend également d'autres groupes de minorité visible non identifiés ailleurs, ainsi que des personnes appartenant à plusieurs minorités visibles à la fois.

4. Les personnes appartenant à une minorité visible représentaient 19,1 % de la population totale du Canada en 2011 (tableau CANSIM 109-0401; source : Enquête nationale auprès des ménages de 2011).

5. La population autochtone, qui comprend les Premières Nations, les Métis et les Inuits, représentait 4,3 % de la population canadienne en 2011 (tableau CANSIM 109-0401; source : Enquête nationale auprès des ménages de 2011). Les Premières Nations représentaient la proportion la plus élevée d'Autochtones (60,8 %) et constituaient 2,6 % de la population totale du Canada. Les Métis représentaient environ le tiers des Autochtones (1,4 % de la population totale du Canada), alors que les Inuits constituaient 4,2 % des Autochtones, soit environ 0,2 % de la population canadienne totale (Statistique Canada, 2011b).

6. En outre, l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011 révèle que parmi les personnes de 25 à 65 ans, une proportion légèrement plus élevée d'Autochtones (14,4 %) que de non-Autochtones (12,0 %) a déclaré détenir un certificat d'une école de métiers comme plus haut niveau de scolarité atteint (Statistique Canada, 2011c).

(1,4 %) et de Terre-Neuve-et-Labrador (1,3 %). Dans le cas de l'Île-du-Prince-Édouard et des trois territoires combinés, la proportion d'apprentis inscrits aux programmes d'apprentissage était d'environ 0,5 %. Les résultats détaillés figurent dans le tableau A.2.3 à l'annexe A.

Niveau de scolarité des apprentis

L'ENA de 2015 a permis de recueillir des renseignements sur le plus haut niveau de scolarité atteint des apprentis lorsqu'ils ont commencé leur apprentissage, ainsi que sur le niveau de scolarité le plus élevé qu'ils avaient atteint au moment de l'enquête. Ces données sont présentées dans le tableau A.2.4 à l'annexe A.

Note aux lecteurs : Nouvelle variable dérivée pour le plus haut niveau de scolarité atteint par les apprentis au moment de l'enquête (2015)

Une nouvelle variable dérivée a été créée pour le plus haut niveau de scolarité atteint par les apprentis au moment de l'enquête (2015) afin de corriger les incohérences dans les données. Trois types d'incohérences ont été relevés. Premièrement, certains apprentis ont déclaré un plus faible niveau de scolarité au moment de l'enquête qu'au moment de leur inscription (dans 6,87 % des cas). Dans ces cas, le plus haut niveau de scolarité atteint au moment de l'inscription a été utilisé comme plus haut niveau de scolarité atteint par l'apprenti au moment de l'enquête. Deuxièmement, dans 5,2 % des cas, les apprentis ont déclaré un niveau de scolarité inférieur au certificat d'une école de métiers au moment de leur inscription et ont dit détenir un certificat d'une école de métiers comme plus haut niveau de scolarité au moment de l'enquête, sans avoir terminé leur programme d'apprentissage (c.-à-d. étaient des décrocheurs). Ce problème a été résolu en utilisant le niveau de scolarité de ces apprentis au moment de leur inscription comme plus haut niveau de scolarité au moment de l'enquête. Troisièmement, dans certains cas (4,39 %), les apprentis ont indiqué détenir un niveau de scolarité inférieur au certificat d'une école de métiers au moment de l'enquête comme plus haut niveau de scolarité, mais avaient complété un programme d'apprentissage. La valeur « certificat d'une école de métiers » a donc été attribuée à ces apprentis comme plus haut niveau de scolarité au moment de l'enquête.

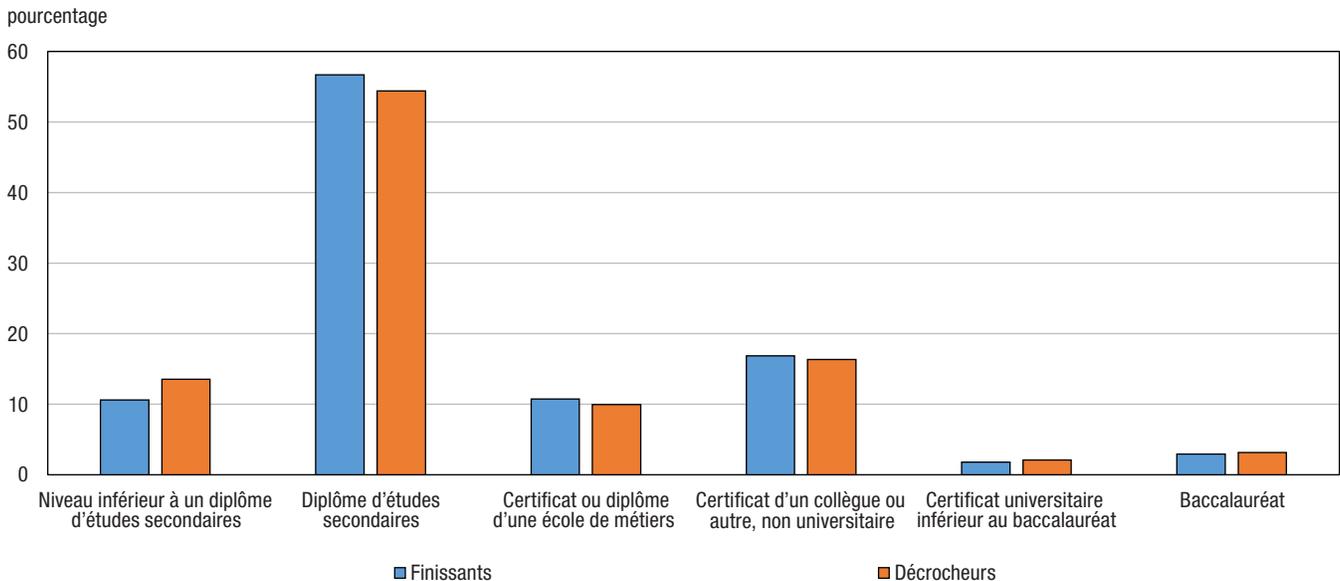
La plupart des apprentis (55,7 %) détenaient un diplôme d'études secondaires comme plus haut niveau de scolarité atteint lorsqu'ils ont commencé leur programme d'apprentissage, alors qu'environ 12 % n'avaient pas ce niveau de scolarité. Un peu plus de 1 apprenti sur 5 détenait un quelconque certificat ou diplôme d'études postsecondaires autre qu'un certificat d'une école de métiers au moment de commencer le programme d'apprentissage; cela laisse entendre qu'un métier spécialisé n'était pas le premier choix de carrière de ces apprentis. Près de 17 % des apprentis détenaient un diplôme ou un certificat d'un collège, d'un cégep ou d'un autre établissement non universitaire et 3,0 % possédaient un baccalauréat. De plus, 1 apprenti sur 10 détenait déjà un certificat ou un diplôme d'une école de métiers.

Le graphique 2.3 ci-dessous résume quel était le plus haut niveau de scolarité atteint des apprentis lorsqu'ils ont commencé leur programme, selon le statut d'apprenti, entre 2011 et 2013. Les décrocheurs (13,6 %) étaient plus susceptibles que les finissants (10,6 %) d'avoir commencé leur programme d'apprentissage sans détenir un diplôme d'études secondaires, alors que les finissants étaient plus susceptibles que les décrocheurs d'avoir obtenu un diplôme d'études secondaires (56,7 % et 54,4 % respectivement). Des proportions semblables de finissants et de décrocheurs ont été observées pour les autres niveaux de scolarité.

Au moment de l'enquête, 45,9 % des apprentis de l'ENA ont déclaré avoir obtenu un certificat ou un diplôme d'une école de métiers comme plus haut niveau de scolarité atteint, alors que plus de 1 sur 5 a indiqué avoir obtenu un certificat ou un diplôme d'un collège, d'un cégep ou d'un autre établissement non universitaire. Des proportions plus élevées d'apprentis ont déclaré détenir un certificat d'un collège, d'un cégep ou d'un autre établissement non universitaire ou un baccalauréat comme plus haut niveau de scolarité atteint en 2015 qu'au début de leur programme d'apprentissage. Il convient de noter que les décrocheurs étaient plus susceptibles que les finissants d'avoir déclaré ces titres scolaires en 2015. Cela laisse entendre que certains décrocheurs ont tenté d'obtenir d'autres titres scolaires de niveau postsecondaire après s'être inscrits à un programme d'apprentissage.

Dans le cadre de l'ENA de 2015, des renseignements ont été recueillis pour déterminer si les parents des apprentis avaient déjà obtenu un certificat ou un diplôme d'une école de métiers (tableau A.2.4, annexe A). Globalement, 33,6 % des pères des apprentis avaient obtenu un certificat ou un diplôme d'une école de métiers à un certain moment de leur scolarité, et la mère de 1 apprenti sur 10 détenait ce même titre scolaire. Des proportions semblables de finissants et de décrocheurs avaient une mère et un père détenant un certificat d'une école de métiers.

Graphique 2.3
Plus haut niveau de scolarité atteint avant d'avoir commencé un programme d'apprentissage, par statut d'apprenti (2011-2013), Canada



Source : Statistique Canada, Enquête nationale auprès des apprentis (ENA), 2015.

Métiers désignés Sceau rouge

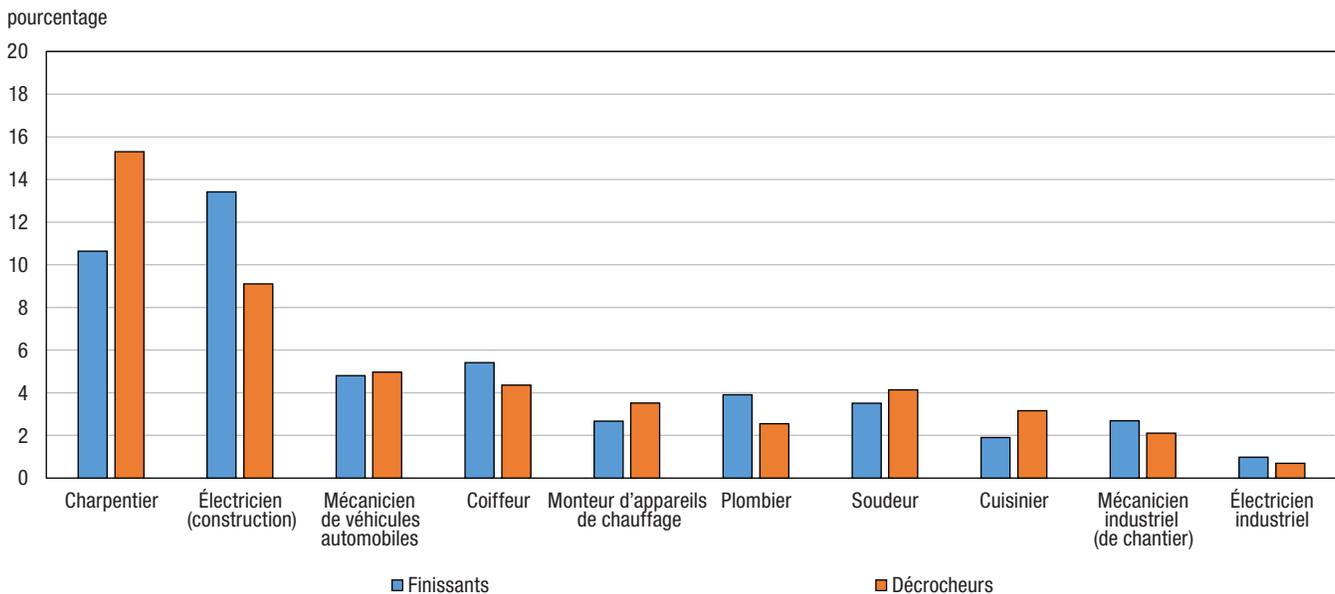
Dans le cadre de l'ENA de 2015, les personnes qui étaient des apprentis dans les 10 principaux métiers du Sceau rouge ont été suréchantillonnées afin d'assurer une représentation adéquate de ces métiers⁷. La répartition relative à ces 10 métiers est présentée dans le tableau A.2.5 à l'annexe A. Les résultats montrent que 78,2 % des apprentis étaient dans un métier du Sceau rouge.

Les apprentis pratiquant les 10 principaux métiers du Sceau rouge représentaient la moitié de tous les apprentis participant à l'ENA. Les personnes inscrites aux programmes d'apprentissage des métiers de charpentier et d'électricien en construction représentaient chacun environ 12 % des apprentis. À l'exception de la proportion de 0,9 % des apprentis du métier d'électricien industriel, les sept autres métiers représentaient chacun de 2 % à 5 % des apprentis. La répartition relative à ces 10 métiers du Sceau rouge selon le statut d'apprenti est présentée ci-dessous dans le graphique 2.4.

Les finissants ayant participé à l'ENA étaient plus susceptibles que les décrocheurs d'être des apprentis électriciens en construction, coiffeurs, plombiers, mécaniciens industriels (de chantier) et électriciens industriels, bien que certains écarts soient minces. Inversement, les décrocheurs étaient plus fortement représentés que les finissants dans les métiers de charpentier, de cuisinier, monteur d'appareils de chauffage et de soudeur. Les proportions de finissants et de décrocheurs étaient semblables chez les apprentis du métier de mécanicien de véhicules automobiles.

7. Les estimations sont pondérées de manière à représenter avec précision les chiffres de population sous-jacents.

Graphique 2.4
Répartition des apprentis par statut d'apprenti (2011-2013), 10 principaux métiers du Sceau rouge, Canada



Source : Statistique Canada, Enquête nationale auprès des apprentis (ENA), 2015.

Nombre d'années écoulées avant qu'un apprenti termine ou cesse un programme d'apprentissage

La répartition du nombre d'années écoulées avant que les apprentis aient terminé ou cessé leur programme est présentée dans le tableau A.2.6 à l'annexe A. Le nombre d'années passées dans un programme d'apprentissage a été obtenu à partir de l'année d'inscription et de l'année d'achèvement ou d'abandon du programme (c.-à-d. que l'année d'inscription a été soustraite de l'année d'achèvement ou de l'année où l'apprenti a cessé le programme).

Environ 3 finissants sur 5 ont terminé leur programme en moins de quatre ans, alors que plus du quart ont terminé leur programme en cinq à sept ans. Moins de 10 % des finissants ont pris plus de huit ans pour terminer leur programme d'apprentissage (tableau A.2.6, annexe A). Parmi les 10 principaux métiers du Sceau rouge, le nombre médian d'années nécessaires pour terminer le programme variait de deux à cinq ans⁸. Les apprentis coiffeurs sont ceux qui terminaient leur programme le plus rapidement (deux ans), suivis des apprentis cuisiniers et soudeurs (trois ans). La durée nominale du programme d'apprentissage du métier de coiffeur varie de deux à trois ans, selon les autorités provinciales et territoriales. Quant aux cuisiniers, la durée de leur programme d'apprentissage est généralement de trois ans, à l'exception du Québec (deux ans) et de l'Ontario (quatre ans). Les apprentis des métiers d'électricien en construction ainsi que de plombier présentaient le plus grand nombre médian d'années nécessaires pour terminer le programme, soit cinq ans. Pour les apprentis des autres métiers (charpentier, mécanicien de véhicules automobiles, monteur d'appareils de chauffage, mécanicien industriel et électricien industriel), le nombre médian d'années nécessaires à l'achèvement du programme était de quatre ans⁹.

Parmi les décrocheurs, environ le tiers a abandonné son programme d'apprentissage après y avoir consacré moins d'un an, alors que près de 1 décrocheur sur 5 a cessé son programme après un ou deux ans. Dans l'ensemble, plus de 80 % des décrocheurs ont cessé leur programme dans les cinq années suivant leur inscription (tableau A.2.6, annexe A).

8. La durée du programme varie selon le métier et l'autorité, et s'étend de deux à cinq ans. Les programmes d'apprentissage de la plupart des métiers désignés Sceau rouge mentionnés ici ont une durée nominale de quatre ans dans la plupart des secteurs de compétence; la durée des programmes d'apprentissage des métiers de plombier, d'électricien en construction ainsi que de monteur d'appareils de chauffage peut être de cinq ans dans certaines provinces et certains territoires, alors que la durée du programme pour les soudeurs est de trois ans et celle des programmes pour les coiffeurs et les cuisiniers est généralement de deux à trois ans. Quoi qu'il en soit, de nombreux apprentis ont besoin de plus de temps pour terminer leur programme.

9. Ces résultats ne sont pas présentés dans le tableau de données.

Section 3

Expériences vécues dans le cadre d'un programme d'apprentissage

Une façon d'évaluer les programmes d'apprentissage consiste à demander de la rétroaction auprès des apprentis sur leurs expériences personnelles. L'ENA de 2015 fournit une mine de renseignements sur les expériences vécues par les apprentis, tant avant leur programme d'apprentissage que durant celui-ci. Elle permet également d'établir la distinction entre les expériences des apprentis ayant terminé un programme, et celles des apprentis ayant cessé un programme.

La première partie de cette section met en évidence la connaissance des apprentis à l'égard des programmes préalables à l'apprentissage et leur participation à ceux-ci (programmes dans les écoles secondaires ou programmes de formation professionnelle) ainsi que les raisons qui sous-tendent leur choix de devenir apprentis. Ces renseignements servent à mieux comprendre les parcours qu'ont empruntés les personnes en vue de devenir apprentis.

La partie suivante porte sur les expériences vécues par les finissants et les décrocheurs dans le cadre de leur programme d'apprentissage. Voici quelques-uns des sujets qui sont traités :

- le nombre d'employeurs par programme;
- la nature des cours, achèvement des cours et qualité de la technologie utilisée;
- le niveau et le type de difficultés rencontrées (les contraintes financières et l'instabilité de l'emploi);
- l'état de préparation aux examens;
- les raisons qui sous-tendent la décision de cesser un programme.

Principales conclusions

- Plus de 15 % des apprentis (à l'exception du Québec¹) étaient inscrits à un programme d'apprentissage pour les jeunes à l'école secondaire.
- Plus de 2 apprentis sur 5 (46,7 %) n'ayant pas pris part à un programme d'apprentissage pour les jeunes (à l'extérieur du Québec) participaient à d'autres programmes liés aux métiers ou programmes de formation professionnelle au secondaire.
- La plupart des apprentis ont déclaré qu'ils avaient suivi des programmes d'apprentissage parce qu'ils étaient intéressés par le métier en question (45,0 %) et parce qu'ils aimaient les conditions de travail (19,8 %).
- Les apprentis ont indiqué que les membres de leur famille ont eu une influence sur leur décision d'apprendre un métier; les finissants (30,5 %) étant plus nombreux que les décrocheurs (25,5 %) à faire cette déclaration.
- La plupart des apprentis (58,7 %) avaient suivi les cours obligatoires pour leur métier; une grande majorité d'entre eux ayant suivi un calendrier de formation continue longue alors que près de 10 % en avaient fait une partie en ligne ou par correspondance.
- La plupart des apprentis (80,8 %) n'ont pas eu de difficulté à trouver un employeur pour leur programme d'apprentissage, bien que les décrocheurs ont indiqué avoir éprouvé plus de difficultés que les finissants à cet égard.
- Les principales difficultés liées à l'achèvement d'un programme étaient les « contraintes financières » et l'« instabilité de l'emploi ». Les décrocheurs ont cité cette dernière difficulté plus souvent que les finissants.
- La plupart des apprentis des 10 principaux métiers du Sceau rouge ont indiqué que le programme qu'ils avaient suivi les avait préparés pour leurs examens de qualification et que l'équipement et la technologie étaient bons, voire même excellents.

1. À noter que cette question a seulement été posée aux apprentis à l'extérieur du Québec, en raison des particularités du système québécois. Pour certains métiers au Québec, la formation en apprentissage se fait entièrement en milieu de travail, bien que les apprentis soient souvent tenus de détenir un diplôme d'études professionnelles (DEP) du Québec avant de commencer un apprentissage. C'est le cas pour les métiers régis par la Commission de la construction du Québec.

Parcours vers les métiers

Dans le cadre de l'ENA de 2015, plusieurs questions ont été posées aux apprentis sur les activités précédant leur programme d'apprentissage. Certains métiers spécialisés semblent être choisis plus tard dans la vie, les jeunes étaient moins enclins à s'inscrire à des programmes d'apprentissage immédiatement après leurs études secondaires. Ces données fournissent une explication plus précise de ce que savaient les apprentis sur les métiers spécialisés pendant leur jeunesse, de même que leur participation à un programme quelconque d'apprentissage ou lié à un métier à l'école secondaire. Le tableau A.3.1 à l'annexe A présente les résultats détaillés pour la population totale de l'ENA ainsi que pour les finissants et les décrocheurs séparément.

Un peu plus de 15 % des apprentis (15,6 %) à l'extérieur du Québec étaient inscrits à un programme d'apprentissage pour les jeunes (PAJ) à l'école secondaire² (tableau A.3.1, annexe A). Les finissants (12,7 %) étaient moins susceptibles que les décrocheurs (19,2 %) d'avoir été inscrits à un PAJ. Parmi les apprentis qui n'ont pas participé à un PAJ, environ la moitié (51,7 %) était au courant des programmes d'apprentissage de métiers durant leurs études secondaires. Il n'y avait pas de différences significatives entre les finissants (49,0 %) et les décrocheurs (47,2 %) qui n'ont pas participé à un PAJ sur le plan de leur connaissance des programmes d'apprentissage durant leurs études secondaires.

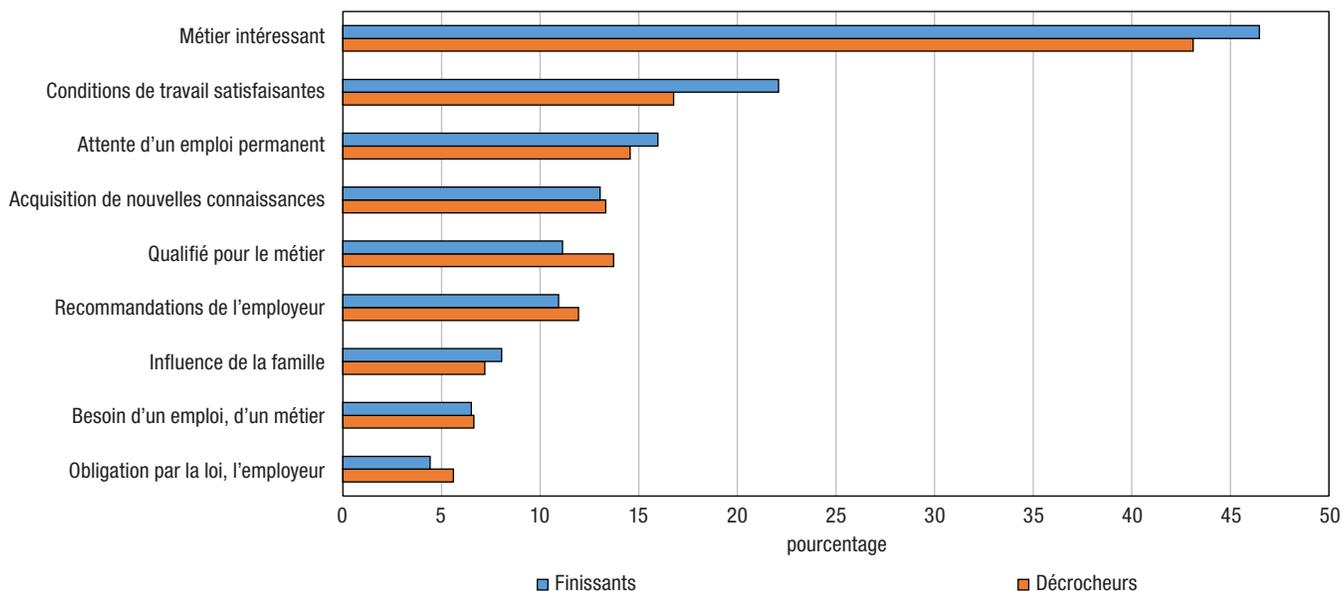
Parmi les 84,4 % d'apprentis à l'extérieur du Québec qui n'étaient pas inscrits à un PAJ à l'école secondaire (répondants non inscrits à un PAJ), certains ont indiqué qu'ils avaient participé à d'autres programmes liés au métier en question ou programmes de formation professionnelle. Les résultats figurant au tableau A.3.1 à l'annexe A montrent que plus du quart des apprentis (27,1 %) ont participé à un programme professionnel, technique ou lié à un métier, alors qu'une proportion supplémentaire de 9,0 % avait participé à un programme travail-études ou à un programme de formation professionnelle à l'école secondaire. Les décrocheurs étaient légèrement plus susceptibles que les finissants d'avoir suivi un programme professionnel, technique ou lié à un métier (28,6 % et 26,1 %, respectivement). Environ 1 apprenti participant à l'ENA sur 10 (10,6 %) prenait part à ces deux types de programmes pendant leurs études secondaires; les décrocheurs (11,8 %) étaient légèrement plus susceptibles que les finissants (9,8 %) d'avoir participé aux deux programmes. Plus de la moitié (53,3 %) des répondants non inscrits à un PAJ n'ont participé à aucun de ces types de programmes pendant leurs études secondaires.

Dans le cadre de l'ENA de 2015, on a également demandé aux apprentis quelles étaient les raisons pour lesquelles ils s'étaient inscrits à un programme d'apprentissage et qui avaient influencé leur décision d'apprendre un métier. Le tableau A.3.1 à l'annexe A présente ces résultats. Au moment de l'enquête, les apprentis pouvaient indiquer plus d'une raison de s'être inscrits à un programme d'apprentissage. Le graphique 3.1 ci-dessous montre la répartition de toutes les réponses fournies par les apprentis.

La plupart des apprentis (45,0 %) ont indiqué que c'est leur « intérêt pour le métier » qui les a poussés à s'inscrire au programme d'apprentissage (tableau A.3.1, annexe A). Il s'agit de la raison la plus fréquemment déclarée par les finissants (46,5 %) et les décrocheurs (43,1 %). Près de 1 apprenti sur 5 (19,8 %) a déclaré qu'il aimait les conditions de travail, et 15,4 % ont affirmé que l'attente d'un emploi permanent expliquait leur choix de s'inscrire à un programme d'apprentissage. Environ 13 % se sont inscrits pour acquérir des connaissances dans le métier en question. À titre comparatif, les raisons liées à l'employeur étaient moins souvent mentionnées. Quelque 11 % des apprentis ont indiqué qu'« un employeur » leur avait recommandé de s'inscrire au programme, alors que 4,9 % y étaient tenus par la loi (c'est-à-dire qu'il s'agit d'un métier à qualification obligatoire dans leur secteur de compétence, et ils doivent s'inscrire en tant qu'apprentis pour exercer ce métier) ou par un employeur (pour obtenir les résultats détaillés, veuillez consulter le tableau A.3.1 à l'annexe A).

2. La raison pour laquelle cette question n'a pas été posée aux apprentis au Québec est expliquée à la note précédente.

Graphique 3.1
Raisons de l'inscription à un programme d'apprentissage, finissants et décrocheurs, Canada



Source : Statistique Canada, Enquête nationale auprès des apprentis (ENA), 2015.

Les personnes citées par les apprentis comme ayant influencé leur décision d'apprendre un métier sont présentées dans le tableau A.3.1 à l'annexe A. Les apprentis de l'ENA pouvaient indiquer plus d'une influence dans cette section. Les apprentis qui ont indiqué que les membres de leur famille avaient eu une influence sur leur décision d'apprendre un métier représentent la plus forte proportion. Les membres de la famille proche, c'est-à-dire, « un parent, un frère, une sœur, un conjoint ou un conjoint de fait » ont été mentionnés par 28,4 % des apprentis; les finissants étaient plus susceptibles que les décrocheurs d'indiquer que ces membres de la famille avaient eu une influence sur leur décision (30,5 % et 25,5 %, respectivement). Presque autant d'apprentis (21,4 %) ont cité d'autres « parents ou amis » comme ayant eu une influence sur leur décision.

Plus de 1 apprenti sur 5 (23,2 %) a déclaré n'avoir reçu de conseils de personne au moment de décider d'apprendre un métier, alors que 9,2 % ont indiqué qu'un « collègue de travail, personne du métier, un autre apprenti ou un compagnon » avait influencé leur décision. Les responsables scolaires, comme un enseignant ou un directeur (6,1 %), ou un conseiller en orientation d'une école secondaire (2,6 %), figuraient parmi les personnes les moins citées comme ayant eu une influence sur la décision d'apprendre un métier. Les décrocheurs étaient plus susceptibles que les finissants de citer un responsable scolaire comme ayant eu une influence sur leur décision d'apprendre un métier.

Expérience vécue durant un programme d'apprentissage

On a posé aux apprentis un éventail de questions sur les expériences qu'ils ont vécues durant leur apprentissage. En plus de renseignements généraux sur leur expérience de travail (formation en cours d'emploi) et des cours obligatoires (également appelés « formation technique »), on a demandé aux apprentis s'ils avaient éprouvé des difficultés durant leur programme et quelle était la nature de ces difficultés. Les résultats détaillés figurent aux tableaux A.3.2 et A.3.3 à l'annexe A.

Dans l'ensemble, les apprentis qui avaient acquis une certaine expérience de travail dans leur métier durant leur apprentissage ont eu, en moyenne, 2,1 employeurs tout au long de leur programme (tableau A.3.2, annexe A). Cependant, la majorité (57,9 %) a indiqué avoir eu seulement un employeur durant leur apprentissage. Les décrocheurs (62,9 %) étaient plus susceptibles que les finissants (54,6 %) d'indiquer qu'ils avaient eu seulement un employeur durant leur apprentissage.

La majorité des apprentis (58,7 %) avaient suivi les cours obligatoires liés à leur métier (tableau A.3.2, annexe A). Les finissants (69,6 %) étaient plus susceptibles que les décrocheurs (44,0 %) d'avoir suivi les cours obligatoires. Il est important de noter que le nombre d'heures de cours obligatoires et de formation en cours d'emploi varie selon le métier et selon le secteur de compétence.

Parmi les finissants et les décrocheurs qui ont suivi les cours obligatoires liés à leur métier, la majorité ont suivi leur formation dans le cadre d'une formation continue longue (tableau A.3.2, annexe A). Cependant, les finissants étaient plus susceptibles que les décrocheurs d'avoir suivi ce type de calendrier de formation (63,6 % et 49,5 %, respectivement). Fait à noter, 7 % des apprentis ont suivi leur formation technique dans le cadre d'une formation continue courte. Environ 1 apprenti sur 5 a suivi ses cours à temps plein et les décrocheurs étaient plus susceptibles que les finissants d'avoir suivi ce type de formation. Environ 10 % des apprentis avaient une organisation des cours autodéterminée.

Pour la plupart des programmes d'apprentissage, la formation technique est généralement offerte en classe; cependant, on a également demandé aux apprentis s'ils avaient suivi l'un ou l'autre de leurs cours obligatoires en ligne ou par correspondance. Sur l'ensemble de la population de l'ENA de 2015, moins de 1 apprenti sur 10 (9,7 %) a suivi des cours en ligne ou par correspondance. Les décrocheurs (11,9 %) étaient plus susceptibles que les finissants (8,7 %) d'avoir utilisé ces méthodes pour suivre leurs cours (tableau A.3.2, annexe A).

Les apprentis n'ont généralement pas considéré leur expérience de travail et leurs cours comme étant difficiles. Les résultats présentés dans le tableau A.3.2 à l'annexe A montrent que la plupart ont trouvé que la composante de formation en cours d'emploi de leur apprentissage était facile (51,0 % étaient d'accord; 13,2 % étaient tout à fait d'accord), alors qu'environ le tiers n'étaient pas d'accord avec cet énoncé (31,0 % étaient en désaccord; 4,8 % étaient totalement en désaccord). Les finissants étaient légèrement plus susceptibles que les décrocheurs d'avoir été en désaccord avec cet énoncé (32,4 % et 29,0 %, respectivement). Une plus forte proportion d'apprentis a déclaré avoir trouvé les cours obligatoires³ faciles (60,2 % étaient d'accord et 19,4 % étaient tout à fait d'accord avec cet énoncé). Environ 1 apprenti sur 5 a déclaré ne pas avoir trouvé les cours obligatoires faciles (19,0 % étaient en désaccord; 1,4 % étaient totalement en désaccord).

Le tableau A.3.3 à l'annexe A présente les résultats détaillés sur les difficultés qu'ont rencontrées les apprentis dans le cadre de leur apprentissage. De façon générale, la plupart des apprentis (80,8 %) n'ont pas eu de difficulté à trouver un employeur qui embauche des apprentis lorsqu'ils ont commencé leur apprentissage⁴. Les décrocheurs étaient plus susceptibles d'avoir indiqué qu'il leur a été difficile de trouver un employeur à cette étape de leur apprentissage (23,3 % et 16,2 %, respectivement).

Dans l'ensemble, près des deux tiers des apprentis (65,5 %) ont indiqué n'avoir connu aucune difficulté à progresser dans leur programme d'apprentissage (tableau A.3.3, annexe A)⁵. Des 34,5 % d'apprentis qui ont indiqué n'avoir connu aucune difficulté, près du quart (24,7 %) a déclaré que le principal obstacle était les « contraintes financières », et une proportion un peu plus faible a mentionné l'« instabilité de l'emploi » (21,2 %). Environ 12 % des apprentis ont indiqué qu'un « désaccord avec leur employeur, leurs collègues ou leur syndicat » s'est avéré la principale difficulté rencontrée durant leur apprentissage, alors que moins de 1 apprenti sur 10 (7,9 %) a indiqué des « problèmes personnels ou familiaux ».

Les apprentis qui avaient cessé leur programme étaient plus susceptibles que les finissants d'avoir éprouvé des difficultés à poursuivre leur apprentissage (44,5 % et 27,1 %, respectivement). Les décrocheurs étaient plus susceptibles d'avoir cité un « désaccord avec leur employeur, leurs collègues ou leur syndicat », l'« instabilité de l'emploi » ou des « problèmes personnels ou familiaux » en tant que principale difficulté rencontrée dans le cadre de leur programme. Cependant, les finissants étaient plus susceptibles que les décrocheurs d'avoir indiqué des « contraintes financières », des problèmes liés aux « cours obligatoires, aux enseignants ou aux examens » et des problèmes de « transport » comme principale difficulté.

3. Il peut s'agir d'un programme d'apprentissage pour les jeunes (PAJ), d'un diplôme de formation professionnelle (diplôme d'études professionnelles [DEP] au Québec) ou d'un autre cours obligatoire.

4. Il convient de souligner que seules les personnes qui ont trouvé des employeurs et qui étaient inscrites à un programme d'apprentissage étaient comprises dans la population de l'ENA.

5. Il est à noter que même si les répondants pouvaient indiquer plus d'un type de difficulté, seule la principale difficulté rencontrée pendant leur apprentissage est présentée ici.

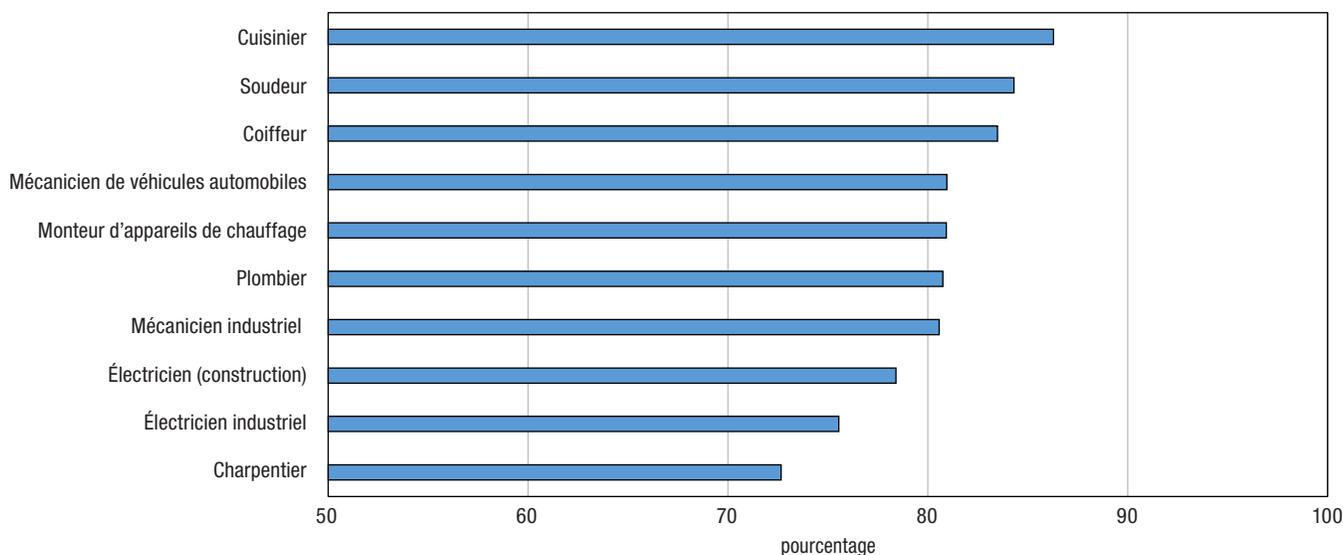
Évaluation de l'expérience de travail et de la formation technique

On a également demandé aux apprentis de l'ENA de 2015 d'évaluer les aspects de l'expérience de travail et de la formation professionnelle (cours) de leur programme. En ce qui concerne leur formation en cours d'emploi, on a demandé aux apprentis si, dans le cadre de leur expérience de travail, ils avaient reçu des tâches suffisamment variées pour bien se préparer à l'examen. Environ 80 % des apprentis ont indiqué que leur expérience de travail les avait bien préparés à l'examen pour leur métier (tableau A.3.4, annexe A). On leur a également demandé de qualifier la formation professionnelle en ce qui a trait à la modernité de l'équipement ou de la technologie qu'elle offre; plus de 80 % l'ont qualifiée d'« excellente » (35,3 %) ou de « bonne » (47,6 %) (tableau A.3.4, annexe A).

Comme les composantes des programmes d'apprentissage que sont l'expérience de travail et les cours peuvent varier d'un métier à l'autre, le tableau A.3.4 à l'annexe A présente aussi les évaluations qu'ont faites les apprentis de l'expérience de travail et des cours pour les 10 principaux métiers du Sceau rouge. Le graphique 3.2 ci-dessous présente la répartition des apprentis ayant indiqué que, dans le cadre de leur expérience de travail, ils avaient reçu une variété de tâches suffisante pour bien se préparer à l'examen, selon le métier du Sceau rouge. Dans chacun des 10 principaux métiers du Sceau rouge, plus de 70 % des apprentis ont indiqué que leur expérience de travail les avait bien préparés à l'examen pour leur métier. Les apprentis cuisiniers étaient ceux qui étaient le plus susceptibles d'être d'accord avec cet énoncé (86,3 %), alors que les charpentiers l'étaient le moins (72,7 %).

Graphique 3.2

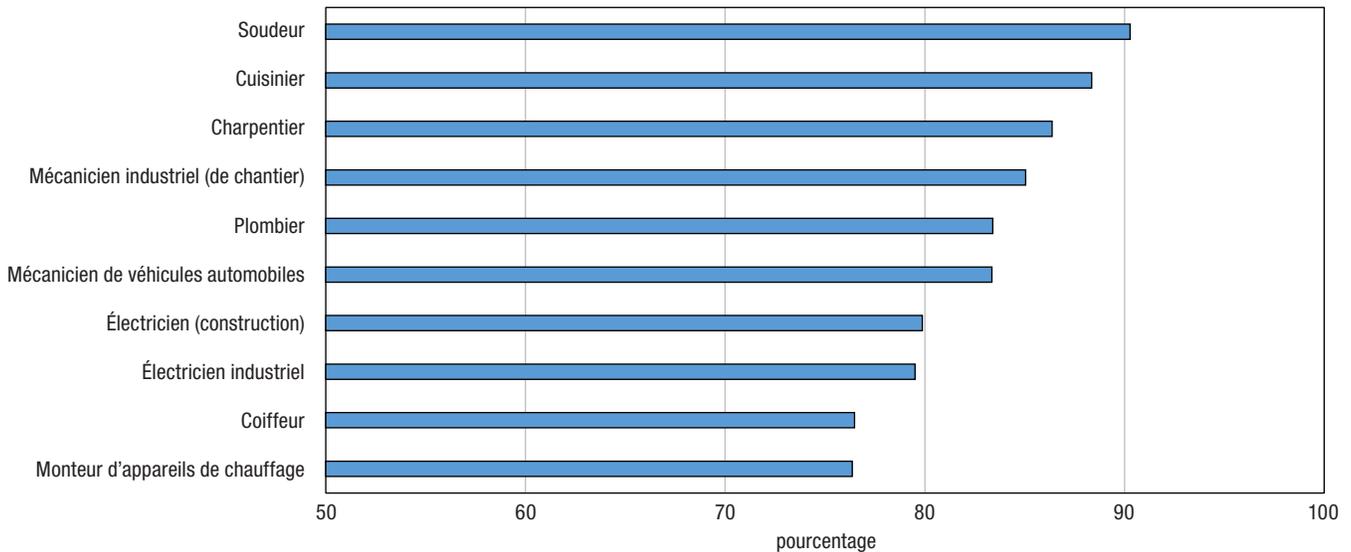
Pourcentage d'apprentis qui ont indiqué avoir reçu, dans le cadre de leur expérience de travail, des tâches suffisantes pour se préparer à l'examen, Canada



Source : Statistique Canada, Enquête nationale auprès des apprentis (ENA), 2015.

Les apprentis dans les 10 principaux métiers du Sceau rouge avaient aussi, pour la plupart, des réponses positives au moment de qualifier l'équipement et la technologie utilisés dans le cadre de leur formation professionnelle. Ces résultats sont résumés dans le graphique 3.3 ci-dessous (pour obtenir les résultats détaillés, veuillez consulter le tableau A.3.4 à l'annexe A). Pour l'ensemble des 10 métiers, au moins trois quarts des apprentis ont indiqué que l'équipement utilisé était soit « bon », soit « excellent ». Les apprentis soudeurs (90,3 %) représentaient la plus forte proportion d'apprentis ayant ainsi répondu, alors que les apprentis monteurs d'appareils de chauffage (76,4 %) et les apprentis coiffeurs (76,4 %) représentaient la plus faible proportion.

Graphique 3.3
Pourcentage d'apprentis ayant qualifié l'équipement utilisé dans la formation professionnelle comme étant « Bon » ou « Excellent », par métier du Sceau rouge, Canada



Source : Statistique Canada, Enquête nationale auprès des apprentis (ENA), 2015.

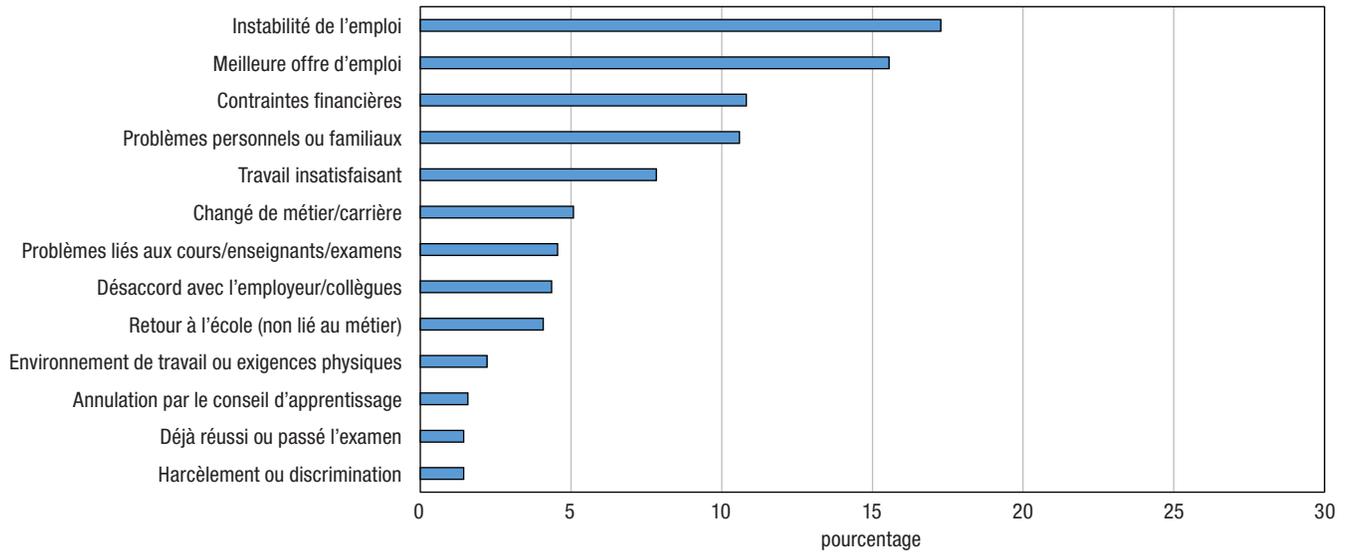
Expérience de l'apprentissage vécue par les décrocheurs

Bien que les sections précédentes présentent des résultats à la fois liés aux finissants et aux décrocheurs, on a posé des questions supplémentaires aux décrocheurs sur leurs expériences liées à l'apprentissage dans le cadre de l'ENA de 2015. Les apprentis qui ont cessé leur programme d'apprentissage entre 2011 et 2013 ont indiqué la portion du programme qu'ils avaient terminée, ainsi que les raisons pour lesquelles ils n'avaient pas terminé leur programme. Les résultats détaillés pour cette section sont présentés dans le tableau A.3.5 à l'annexe A.

Parmi les décrocheurs qui avaient acquis une certaine expérience de travail dans leur métier pendant leur apprentissage, 44,9 % avaient accumulé le nombre d'heures de travail requis pour faire l'examen. Environ un tiers (32,7 %) des décrocheurs qui avaient suivi un cours obligatoire pour leur métier avaient terminé tous leurs cours obligatoires. Une proportion semblable (32,9 %) avait terminé moins de 50 % des cours obligatoires pour leur métier.

La principale raison évoquée par les décrocheurs pour expliquer l'abandon de leur programme d'apprentissage est présentée dans le tableau A.3.5 à l'annexe A et dans le graphique 3.4 ci-dessous. Les deux raisons les plus fréquemment données sont « instabilité de l'emploi » et « a reçu une meilleure offre d'emploi » (17,3 % et 15,5 %, respectivement). Environ 1 décrocheur sur 10 a également mentionné les « contraintes financières » (10,8 %) ou les « problèmes personnels ou familiaux » (10,6 %) comme principale raison de l'abandon de leur programme.

Graphique 3.4
Principale raison déclarée par les décrocheurs expliquant l'abandon de leur programme d'apprentissage, Canada



Source : Statistique Canada, Enquête nationale auprès des apprentis (ENA), 2015.

Section 4

Aide financière aux apprentis

Comme le démontre la section 3, l'achèvement ou l'abandon d'un programme d'apprentissage est influencé par une variété de facteurs. Les contraintes financières et l'instabilité de l'emploi représentent des obstacles importants pour de nombreux apprentis, surtout ceux qui ont éprouvé des difficultés ou qui ont abandonné leur programme d'apprentissage. Les apprentis sont des travailleurs qui, à la fois, gagnent un salaire et suivent une formation pour devenir des ouvriers de métiers qualifiés. Cependant, comme les programmes d'apprentissage sont dictés par l'industrie, il est possible que les apprentis n'aient pas accès à suffisamment de travail pour subvenir à leurs besoins financiers pendant toute la durée du programme. De nombreuses formes d'aide financière sont offertes aux apprentis, y compris des subventions, des prêts, des crédits d'impôt et le régime d'assurance-emploi (AE). Cette section porte sur la façon dont les apprentis financent leur formation en apprentissage, y compris la sensibilisation à certains types d'aide financière et le recours à ceux-ci.

Principales conclusions

- Environ 60 % des apprentis étaient au courant des subventions incitatives aux apprentis et des subventions à l'achèvement de la formation d'apprenti du gouvernement fédéral pendant leur programme d'apprentissage.
- Plus du tiers des apprentis avaient déjà demandé un crédit d'impôt, et une plus grande proportion de finissants que de décrocheurs en avait fait la demande (45,2 % contre 26,4 %).
- Plus de la moitié des apprentis avaient demandé l'assurance-emploi pendant les périodes de formation professionnelle au cours desquelles ils étaient admissibles. Une plus grande proportion de finissants (66,0 %) que de décrocheurs (44,2 %) en ont fait la demande.
 - Les raisons les plus fréquemment citées pour expliquer le fait que certains apprentis n'ont pas bénéficié de l'assurance-emploi pendant leur formation professionnelle sont le nombre insuffisant d'heures accumulées et le fait que l'apprenti occupait déjà un emploi.
- Les employeurs d'apprentis constituaient la première source de revenus pour la plupart des apprentis.
 - Une plus grande proportion de finissants (87,2 %) que de décrocheurs (79,4 %) a reçu un revenu de son employeur de programme d'apprentissage. Les décrocheurs étaient également plus susceptibles d'avoir un revenu d'un autre employeur (p. ex., un deuxième emploi) ou aucun revenu du tout.
- Environ deux tiers des apprentis n'avaient reçu aucune aide financière supplémentaire pour les aider à payer leurs dépenses liées à l'apprentissage, comme l'équipement, les outils, les repas et les déplacements.
 - Les finissants étaient plus susceptibles que les décrocheurs de recevoir une aide financière supplémentaire et des prestations d'assurance-emploi complémentaires de la part de leurs employeurs ainsi que d'autres subventions et allocations de formation.

Subventions aux apprentis et crédits d'impôt

Deux subventions du gouvernement fédéral sont offertes aux apprentis dans les métiers du Sceau rouge : la subvention incitative aux apprentis (SIA) et la subvention à l'achèvement de la formation d'apprenti (SAFA)¹. Ces subventions ont pour but d'accroître l'accès aux programmes d'apprentissage dans les métiers du Sceau rouge et d'encourager la progression de l'apprenti dès les premières années du programme, afin qu'il poursuive sur sa lancée vers l'achèvement de la formation en apprentissage. L'ENA de 2015 comprenait une série de questions permettant d'évaluer la connaissance de ces subventions et le recours à celles-ci. Les résultats à propos des subventions aux apprentis sont présentés dans le tableau A.4.1, annexe A.

1. La **subvention incitative aux apprentis** (SIA) est une subvention imposable de 1 000 \$ par année, à concurrence de 2 000 \$, offerte aux apprentis une fois qu'ils ont terminé la première ou la deuxième année (ou le niveau équivalent) de leur programme d'apprenti. La **subvention à l'achèvement de la formation d'apprenti** (SAFA) est une subvention imposable d'un montant pouvant atteindre 2 000 \$, offerte aux apprentis inscrits une fois qu'ils ont terminé leur programme d'apprenti et obtenu leur certificat pour exercer l'un des métiers désignés Sceau rouge.

Environ 60 % des apprentis de l'ENA de 2015 étaient au courant des subventions aux apprentis offertes par le gouvernement fédéral pendant leur programme, les finissants étant plus susceptibles que les décrocheurs d'être au courant de ces dernières (consulter le tableau A.4.1, annexe A, pour obtenir les conclusions détaillées). La plupart des apprentis qui étaient au courant des subventions en ont fait la demande (SIA 75,5 % et SAFA 70,4 %), et la plupart des demandes de subvention (plus de 95 %) ont été approuvées. Les raisons les plus fréquemment citées par les apprentis pour expliquer le fait qu'ils n'avaient pas demandé de subvention étaient qu'ils n'étaient pas admissibles (SIA 24,7 % et SAFA 32,7 %) ou qu'ils avaient cessé leur apprentissage avant de pouvoir soumettre une demande (SIA 19,2 % et SAFA 25,5 %). Environ 90 % des finissants ont effectué une demande de SIA et de SAFA. Trois quarts (75,6 %) des finissants ont vu leur demande de SIA approuvée pour les deux années, et presque tous ceux qui en ont fait la demande (97,3 %) ont reçu une SAFA. Alors que les décrocheurs étaient moins susceptibles d'avoir soumis une demande de SIA (42,5 %), parmi ceux qui ont demandé cette subvention, la plupart (87,7 %) ont reçu cette subvention pour au moins une année ou un niveau.

On a demandé aux apprentis de commenter les fonds offerts par l'entremise des subventions. La plupart (81,5 %) étaient d'avis que l'argent des subventions les a aidés à assumer les coûts liés à l'apprentissage. De la même façon, près des trois quarts (72,6 %) estimaient que l'argent des subventions les avait encouragés à terminer leur apprentissage.

Des crédits d'impôt fédéraux et, dans certains cas, provinciaux/territoriaux, sont offerts aux apprentis pour les dépenses admissibles, comme le paiement des frais de scolarité ou l'achat des outils requis. Plus du tiers des apprentis (37,2 %) ont indiqué avoir déjà demandé un crédit d'impôt dans leur déclaration de revenus, et les finissants (45,2 %) étaient plus susceptibles d'en avoir fait la demande que les décrocheurs (26,4 %). La plupart de ceux qui n'avaient pas demandé de crédit d'impôt ont indiqué qu'ils ne l'avaient pas fait parce qu'ils n'étaient pas au courant de cette possibilité (56,2 %) ou parce qu'ils n'y étaient pas admissibles (15,2 %).

Recours au régime d'assurance-emploi (AE)

Les apprentis peuvent être admissibles aux prestations du régime d'assurance-emploi (AE)² pendant qu'ils cherchent un emploi ou qu'ils prennent congé de leur travail pour se concentrer à temps plein à leur formation. Les conclusions qui concernent le recours au régime d'AE sont présentées dans le tableau A.4.2 (annexe A).

Pendant les périodes de formation professionnelle obligatoire, lesquelles durent généralement de six à huit semaines, il est possible que les apprentis ne gagnent aucun revenu d'emploi. Parmi les apprentis qui avaient suivi au moins une période de formation professionnelle ou de cours, 59,1 % avaient soumis une demande de prestations d'assurance-emploi, et presque tous (97,7 %) en avaient reçu au moins une fois (tableau A.4.2, annexe A). Une plus forte proportion de finissants (66,0 %) que de décrocheurs (44,2 %) ont demandé de l'assurance-emploi pendant leur formation professionnelle; cependant, les taux d'approbation étaient semblables pour les deux groupes. Environ 40 % des apprentis ont indiqué que leur premier versement d'assurance-emploi est arrivé dans le délai prévu; cependant, la moitié (52,3 %) ont dit qu'il était arrivé plus tard ou beaucoup plus tard que prévu.

Les écoles de métiers et les instructeurs (49,0 %) constituaient pour les apprentis la principale source d'information au sujet des prestations d'assurance-emploi, suivis des représentants de Service Canada (13,2 %) et les employeurs d'apprentis (12,7 %). Les finissants (52,6 %) étaient plus susceptibles que les décrocheurs (37,3 %) de déclarer que leur école de métiers leur avait fourni de l'information sur l'AE.

La plupart de ceux qui n'ont pas fait de demande d'assurance-emploi pendant leur formation professionnelle ont indiqué qu'ils avaient un emploi rémunéré (44,7 %) ou qu'ils n'étaient pas admissibles (13,3 %). Bien que certains apprentis ne savaient pas qu'ils pouvaient demander des prestations d'assurance-emploi (12,7 %), d'autres (16,8 %) ont indiqué qu'ils n'avaient pas besoin d'argent supplémentaire. Une plus grande proportion de décrocheurs ont indiqué qu'ils n'étaient pas admissibles à l'assurance-emploi ou ne savaient pas qu'ils pouvaient en faire la demande, alors que les finissants étaient plus susceptibles de ne pas y recourir puisqu'ils avaient un emploi rémunéré ou qu'ils recevaient un salaire de leur employeur.

2. Dans le cadre du régime d'assurance-emploi (Partie 1), les apprentis admissibles peuvent recevoir jusqu'à 55 % de leur rémunération hebdomadaire moyenne assurable (jusqu'à concurrence de 514 \$ par semaine en 2014) sous forme de prestation d'assurance-emploi régulière pendant les périodes de chômage, y compris pour suivre une formation professionnelle en établissement à temps plein.

Parmi les apprentis dont les demandes ont été refusées ou qui n'étaient pas admissibles à l'assurance-emploi, les raisons les plus fréquemment citées étaient liées aux exigences du régime d'assurance-emploi : ils n'avaient pas accumulé suffisamment d'heures de travail (26,9 %); ils avaient un emploi (18,4 %); ou ils n'étaient pas inscrits à temps plein à des cours obligatoires (14,1 %).

Plus du quart des apprentis (27,7 %) ont indiqué avoir reçu des prestations d'assurance-emploi ordinaires en dehors des périodes de formation professionnelle de leur programme, probablement pour les aider pendant ces périodes de chômage.

Autres sources d'aide financière

Dans le cadre de l'ENA de 2015, on a demandé aux apprentis s'ils avaient eu recours à d'autres formes d'aide financière pour les aider à assumer les dépenses liées à la formation (voir le tableau A.4.3 [annexe A] pour consulter les résultats détaillés). Bien que de nombreux apprentis aient eu recours aux subventions, aux crédits d'impôt et aux prestations d'assurance-emploi qui étaient à leur disposition, la formation en apprentissage est en grande partie financée par la portion de formation en cours d'emploi de l'apprentissage. En fait, les employeurs d'apprentis étaient la principale source de revenus pour 83,9 % des apprentis. Une plus grande proportion de finissants (87,2 %) que de décrocheurs (79,4 %) ont indiqué recevoir un salaire de leur employeur de programme d'apprentissage, et les décrocheurs étaient plus susceptibles de recevoir un salaire d'un autre employeur (p. ex., un deuxième emploi) ou aucun revenu du tout.

On a demandé aux apprentis si d'autres sources d'aide financière les ont aidés à assumer les dépenses liées à la formation, comme l'équipement, les outils, les repas et le transport. Environ deux tiers (67,4 %) n'ont reçu aucune autre aide financière. Parmi ceux qui en ont reçu, l'aide financière était offerte par les employeurs de leur programme d'apprentissage (18,4 %) et la famille ou les amis (12,0 %). Quelques apprentis (6,6 %) ont vu leur employeur de programme d'apprentissage verser un supplément à leurs prestations d'AE pendant leur formation professionnelle, et quelques-uns (5,6 %) ont reçu des subventions ou des allocations de formation d'une autre source que le gouvernement fédéral.

Les finissants étaient plus susceptibles que les décrocheurs de recevoir une aide supplémentaire et de recevoir un supplément à leurs prestations d'assurance-emploi de la part de leur employeur de programme d'apprentissage ainsi que d'autres subventions ou allocations de formation. Pendant la formation professionnelle, les finissants (59,1 %) étaient plus susceptibles que les décrocheurs (41,3 %) de recevoir de l'aide de leur employeur de programme d'apprentissage s'ils ne recevaient pas de prestations d'assurance-emploi. Par ailleurs, les décrocheurs étaient plus susceptibles (23,3 %) que les finissants (15,9 %) de compter sur le salaire versé par un autre employeur ou de n'avoir aucun autre revenu (34,1 % contre 21,2 %) pendant cette période.

Les prêts sont un autre moyen auquel les personnes ont généralement recours pour payer leur formation et leur scolarité. Environ un apprenti sur cinq (22,4 %) a indiqué avoir emprunté de l'argent qu'il devait rembourser. Parmi ceux qui ont reçu un prêt, 43,8 % ont contracté un prêt à la banque (ou un prêt d'une autre institution financière) ou ont utilisé une carte de crédit ou une marge de crédit; 35,9 % ont emprunté de l'argent à leur famille ou à leurs amis; et 29,3 % bénéficiaient de prêts étudiants du gouvernement.

Étant donné la nature de la formation en apprentissage, il est possible que les apprentis n'aient pas été admissibles aux prêts étudiants standards. Cependant, en 2014, le prêt canadien aux apprentis (PCA)³ a été instauré. Même si le PCA n'était pas disponible pour cette cohorte d'apprentis, près du tiers (29,3 %) des apprentis qui avaient suivi une certaine formation professionnelle étaient au courant de ce programme, et environ la moitié (49,5 %) ont indiqué qu'ils en auraient fait la demande si ce prêt leur avait été offert lorsqu'ils étaient apprentis.

3. Le **prêt canadien aux apprentis** (PCA) offre des prêts sans intérêt jusqu'à concurrence de 4 000 \$ par période de formation professionnelle pour aider les apprentis inscrits dans des métiers du Sceau rouge à assumer les frais de formation.

Section 5

Certification

La certification marque la dernière étape des programmes d'apprentissage et signifie que les apprentis sont prêts à entrer sur le marché du travail en tant qu'ouvriers de métiers qualifiés. Les apprentis s'inscrivent généralement à leur programme d'apprentissage en vue d'obtenir un certificat de qualification¹ et devenir compagnon dans leur métier. Au Canada, le titre de « compagnon » représente le plus haut niveau de qualification des métiers spécialisés; cette désignation est généralement utilisée pour désigner les personnes qui détiennent un certificat de qualification. La plupart des apprentis qui terminent un programme d'apprentissage détiennent aussi leur certification. Cependant, les personnes peuvent également obtenir une certification à titre de travailleurs qualifiés sans nécessairement suivre ou terminer un programme d'apprentissage. Ces travailleurs peuvent soumettre une demande de certification et faire l'examen de qualification du métier, et ainsi obtenir un certificat de qualification. Plusieurs apprentis inscrits dans les métiers désignés Sceau rouge cherchent à obtenir la certification Sceau rouge. Le programme Sceau rouge a permis le développement de normes interprovinciales permettant aux compagnons de pratiquer leur métier dans toutes provinces ou territoires où ce métier est désigné Sceau rouge, et ce, sans devoir passer d'autres examens.

Dans le cadre de l'ENA de 2015, on a posé aux apprentis plusieurs questions sur le processus de certification qu'ils ont suivi. La présente section met en évidence les données tirées de l'enquête sur le nombre d'apprentis qui ont obtenu des certificats et s'ils ont reçu une certification Sceau rouge. On y explore également les raisons citées par les apprentis pour expliquer leur décision de terminer le Programme des normes interprovinciales Sceau rouge sans demander la certification Sceau rouge.

Le certificat de qualification est obtenu une fois que les apprentis ont satisfait à toutes les exigences du programme d'apprentissage, tel que la formation en classe et les heures en cours d'emploi. Dans la plupart des cas, les apprentis sont tenus de faire un examen de qualification. Cet examen normalisé relève de la province ou du territoire. Les examens finaux, dans le but d'obtenir un certificat, sont fréquents dans les programmes d'apprentissage, mais sans pour autant être obligatoires dans certains métiers.

L'examen de qualification du métier est un processus de certification qui reconnaît l'expérience de travail d'une personne au moyen du nombre d'heures travaillées dans le métier et préalablement documentées, en remplacement d'un programme d'apprentissage (Emploi et Développement social Canada, 2014).

La certification Sceau rouge est obtenue par l'entremise du Programme des normes interprovinciales Sceau rouge, lequel est géré dans chaque province ou territoire selon les normes établies par le Conseil canadien des directeurs de l'apprentissage. La plupart des secteurs de compétences utilisent l'examen Sceau rouge comme examen final afin d'obtenir un certificat dans le métier. Bien que l'examen Sceau rouge n'est pas obligatoire afin d'obtenir un certificat dans un métier en Alberta et dans les trois Territoires, la majorité des apprentis de ces secteurs de compétences l'écrivent. Au Québec, les apprentis dans le domaine de la construction doivent réussir un examen provincial sommatif afin d'obtenir un certificat dans le métier; seuls les compagnons certifiés au Québec sont éligibles à l'examen du Sceau rouge.

1. On appelle aussi ce certificat le « certificat de compagnon », le « certificat de qualification »/« certificat de qualification professionnelle » ou « certificat de compétence — compagnon ».

Principales conclusions

- La plupart des finissants (72,8 %) ont reçu un certificat de qualification dans un métier du Sceau rouge, tandis que 22,4 % ont reçu un certificat de qualification dans un métier non visé par le Sceau rouge.
- Environ la moitié des finissants dont le certificat de qualification était accompagné d'une certification Sceau rouge ont fait un examen distinct pour obtenir la certification Sceau rouge.
- Plus de la moitié des finissants dans un métier du Sceau rouge n'ayant pas de certification Sceau rouge n'avaient pas l'intention d'en faire la demande au moment de l'enquête.
- Les deux principales raisons citées pour n'avoir pas demandé de certification Sceau rouge étaient que celle-ci n'était pas nécessaire (56,9 %) et le « manque d'intérêt » (27,2 %).

Dans le cadre de l'ENA de 2015, en plus de s'informer auprès des apprentis pour savoir s'ils avaient obtenu une certification dans leur métier, on a posé des questions concernant leur certification Sceau rouge aux apprentis dont l'apprentissage a été fait dans un métier du Sceau rouge. La certification Sceau rouge a pour but d'accroître la mobilité des compagnons certifiés à l'étendue du Canada, permettant aux compagnons d'exercer leur métier dans n'importe quelle province ou n'importe quel territoire où il est désigné Sceau rouge. Comme il a été souligné dans la section 2, la plupart des apprentis (78,2 %) étaient inscrits dans un métier du Sceau rouge (voir le tableau A.2.5, annexe A).

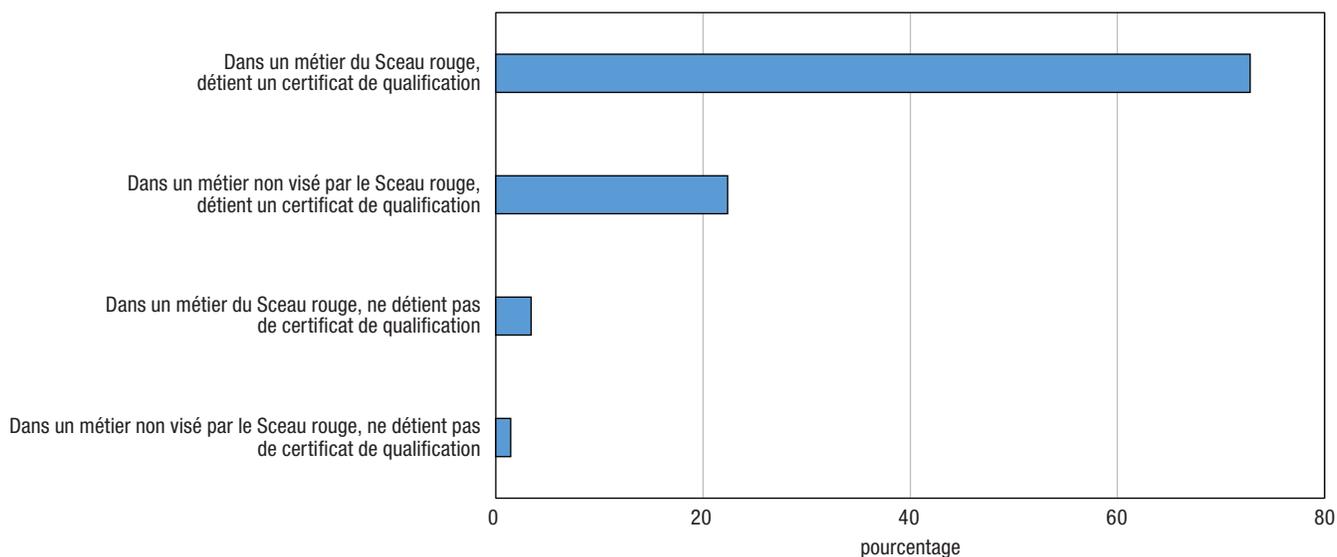
La grande majorité (95,2 %) des apprentis qui avaient terminé leur programme ont indiqué qu'ils avaient reçu un certificat de qualification dans leur métier (voir les résultats détaillés dans le tableau A.5.1, annexe A). Parmi les apprentis qui ont abandonné leur programme d'apprentissage entre 2011 et 2013, et qui se sont ensuite réinscrits et l'ont terminé, 91,0 % avaient obtenu un certificat de qualification.

On a également demandé aux apprentis de l'ENA qui n'avaient pas de certificat de qualification s'ils avaient tenté l'examen de qualification. Pas moins de 70 % des finissants qui n'avaient pas de certificat de qualification dans leur métier avaient néanmoins tenté l'examen de qualification.

Certification dans les métiers du Sceau rouge et les métiers non visés par le Sceau rouge

La certification des apprentis ayant terminé leur apprentissage entre 2011 et 2013 est indiqué selon la désignation Sceau rouge dans le tableau A.5.2 (annexe A). Ces résultats sont également présentés dans le graphique 5.1 ci-dessous. Parmi les finissants, 72,8 % étaient inscrits à un programme d'apprentissage dans un métier du Sceau rouge et avaient obtenu un certificat de qualification, alors qu'une proportion additionnelle de 22,4 % a reçu un certificat de qualification dans un métier non visé par le Sceau rouge.

Graphique 5.1
Désignation Sceau rouge et certification des finissants, Canada



Source : Statistique Canada, Enquête nationale auprès des apprentis (ENA), 2015.

Les résultats concernant les finissants dont l'apprentissage a été fait dans un métier du Sceau rouge sont présentés dans le tableau A.5.3 (annexe A). Parmi les finissants qui ont reçu un certificat de qualification dans un programme d'apprentissage, plus des trois quarts (79,0 %) avaient obtenu une certification Sceau rouge au moment de l'enquête, alors qu'environ un apprenti sur cinq (21,0 %) n'avait pas cette certification.

Environ la moitié des finissants dans un métier du Sceau rouge et détenant à la fois un certificat de qualification et une certification Sceau rouge avaient obtenu leur certification Sceau rouge après avoir fait un examen distinct (51,2 %), alors que la certification Sceau rouge pour les autres apprentis (44,8 %) a été obtenue de pair avec leur certificat de qualification (tableau A.5.3, annexe A). Peu de finissants de la population de l'ENA détenant une certification Sceau rouge avaient obtenu cette désignation suite à la soumission de leurs notes après avoir reçu un certificat de qualification (3,5 %).

Parmi les apprentis qui ont terminé un programme d'apprentissage dans un métier du Sceau rouge et qui n'ont pas obtenu la certification Sceau rouge, plus de la moitié (58,0 %) n'avaient pas l'intention de demander cette certification au moment de l'enquête. La principale raison citée pour n'avoir pas demandé la certification Sceau rouge était que ce type de certification n'était pas nécessaire (56,9 %). Plus du quart (27,2 %) des apprentis ont mentionné le « manque d'intérêt » comme raison de n'avoir pas demandé la certification Sceau rouge.

Section 6

Résultats sur le marché du travail et satisfaction professionnelle

La réussite d'un programme d'apprentissage est déterminée en bonne partie par l'obtention, par les apprentis, d'un emploi stable rémunéré dans leur métier. L'ENA de 2015 contient des données au sujet des résultats sur le marché du travail, à la fois pour les apprentis ayant terminé leur programme et pour les apprentis ayant cessé un tel programme. L'ENA comprend également des renseignements sur l'admissibilité des métiers à la certification Sceau rouge. La présente section fait ressortir les renseignements suivants concernant les apprentis :

- la situation d'emploi en 2015;
- les salaires horaires et les revenus annuels;
- l'emploi lié au métier de l'apprenti;
- la profession et le secteur des industries;
- les avantages sociaux;
- les degrés de satisfaction professionnelle.

La plupart des résultats figurant dans cette section se limitent aux apprentis participant à l'ENA qui ont occupé un emploi ou travaillé dans une entreprise au cours de la semaine ayant précédé l'enquête¹.

Principales conclusions

- Une proportion plus élevée de finissants que de décrocheurs :
 - occupaient un emploi (83,2 % par rapport à 76,8 %);
 - étaient salariés et occupaient un emploi permanent (80,8 % par rapport à 77,0 %);
 - touchaient des gains annuels moyens plus élevés (69 512 \$ par rapport à 59 782 \$ chez les employés rémunérés);
 - occupaient un emploi lié à leur métier (88,5 % par rapport à 38,7 %);
 - travaillaient pour le même employeur que dans le cadre de leur programme d'apprentissage (53,2 % par rapport à 25,4 %);
 - occupaient un emploi comprenant des avantages sociaux (90,2 % par rapport à 86,4 %).
- Dans les métiers du Sceau rouge, les apprentis mécaniciens de véhicules automobiles et électriciens industriels présentaient le taux le plus élevé de salariés occupant un emploi permanent.
- Au cours de la semaine précédant l'enquête, la plupart des apprentis qui avaient terminé un programme d'apprentissage parmi les 10 principaux métiers du Sceau rouge occupaient un emploi dans une profession apparentée au domaine des métiers.
- Les emplois dans les secteurs de la construction et de la fabrication étaient les plus courants chez les finissants salariés dans les 10 principaux métiers du Sceau rouge.
- La plupart des apprentis étaient satisfaits de leur salaire, de leur sécurité d'emploi et de leurs conditions de santé et de sécurité au travail.

1. Dans certaines situations, ce n'est pas le cas puisque quelques questions de l'enquête se limitent aux apprentis qui ont travaillé comme salariés. Le cas échéant, d'autres explications sont fournies dans le texte concernant la population auquel le point s'applique.

Situation d'emploi en 2015

La plupart des apprentis ayant terminé ou cessé leur programme d'apprentissage entre 2011 et 2013 avaient occupé un emploi ou travaillé dans une entreprise au cours de la semaine ayant précédé l'enquête² (tableau A.6.1, annexe A). Dans l'ensemble, 80,5 % des apprentis ont travaillé au cours de la semaine ayant précédé l'enquête (la période de référence³). Parmi ceux ayant occupé un emploi, la plupart (95,8 %) ont travaillé à temps plein (soit 30 heures et plus par semaine). Les finissants étaient plus susceptibles que les décrocheurs d'avoir occupé un emploi au moment de la période de référence (83,2 % et 76,8 % respectivement) et de travailler à temps plein (97,4 % et 93,5 % respectivement).

La majorité des apprentis qui occupaient un emploi au cours de la semaine précédant l'enquête travaillaient comme salariés dans le cadre d'un emploi permanent (79,3 %), alors qu'environ 1 sur 10 (10,9 %) était travailleur autonome. Près de 10 % occupaient un emploi saisonnier ou temporaire. Le graphique 6.1 figurant ci-dessous présente la situation d'emploi des finissants et des décrocheurs. Les finissants étaient plus susceptibles que les décrocheurs d'être des salariés occupant un emploi permanent (80,8 % par rapport à 77,0 %), alors que les décrocheurs étaient plus susceptibles d'être des travailleurs autonomes (12,3 % par rapport à 10,0 %).

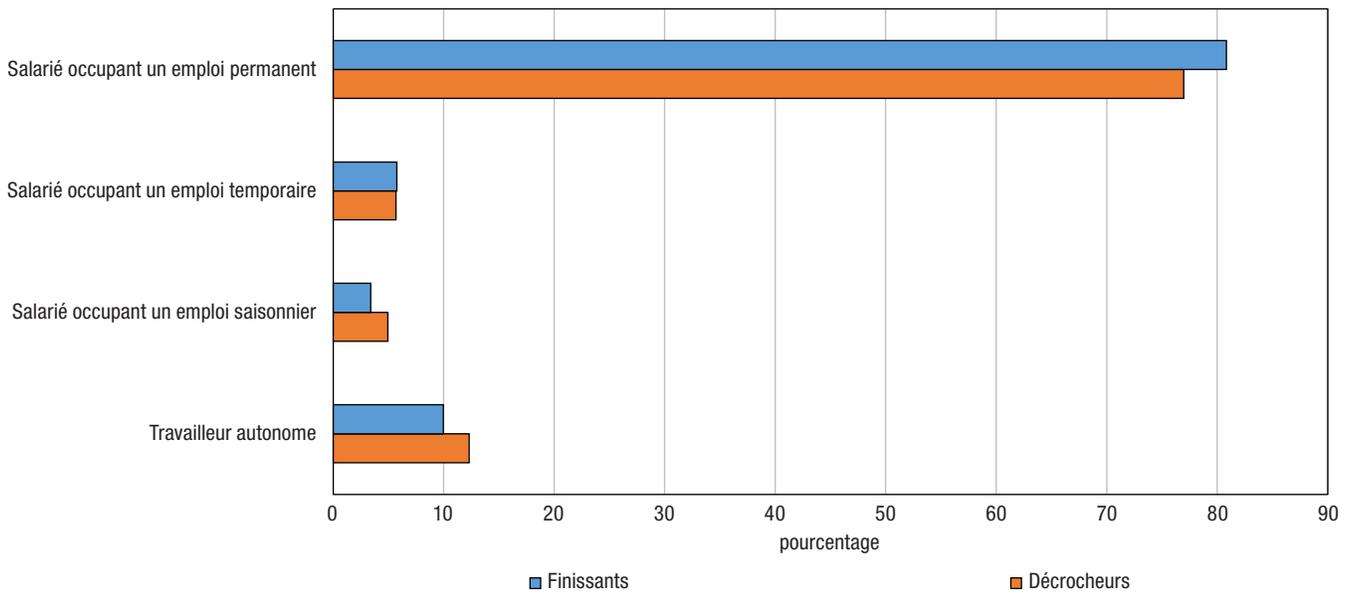
La situation d'emploi détaillée des finissants dans les 10 principaux métiers du Sceau rouge est présentée dans le tableau A.6.2 à l'annexe A. La plupart des finissants dans ces métiers — au moins les trois quarts dans chaque métier — avaient occupé un emploi ou travaillé dans une entreprise durant la période de référence. Les proportions les plus faibles ont été observées dans les métiers de soudeur (74,7 %) et de coiffeur (77,4 %), et les proportions les plus élevées l'ont été dans les métiers de mécanicien de véhicules automobiles (91,7 %) et d'électricien industriel (89,2 %).

Parmi les finissants dans un métier du Sceau rouge qui occupaient un emploi durant la période de référence, la plupart étaient des salariés occupant un emploi permanent. La plupart des apprentis électriciens industriels (95,9 %) ont occupé ce type d'emploi. De même, la plupart des finissants dans le métier de mécanicien de véhicules automobiles (93,4 %) étaient des salariés occupant un emploi permanent, alors qu'une proportion additionnelle de 5,1 % était des travailleurs autonomes. Parmi les 10 principaux métiers du Sceau rouge, plusieurs présentaient une proportion d'apprentis travailleurs autonomes beaucoup plus élevée. Les finissants dans les métiers de coiffeur (21,8 %), de charpentier (19,2 %), de soudeur (17,6 %), de plombier (16,0 %) ainsi que de monteur d'appareils de chauffage (13,7 %) étaient beaucoup plus concentrés parmi les travailleurs autonomes.

2. Il convient de souligner que les données liées à l'emploi dont il est question dans la présente section concernent précisément l'emploi des finissants et des décrocheurs ayant participé à l'ENA au moment de l'enquête, et non durant leur programme d'apprentissage.

3. Puisque certaines professions et certains secteurs comprennent le travail saisonnier ou le travail axé sur des projets, il importe de faire preuve de prudence en généralisant ces résultats à l'ensemble des ouvriers de métiers, étant donné que les résultats sont fondés sur les expériences des répondants au cours d'une semaine de référence en particulier (c.-à-d. la semaine avant la tenue de l'enquête).

Graphique 6.1
Situation d'emploi dans le poste occupé la semaine précédant l'enquête, par statut d'apprenti, Canada



Source : Statistique Canada, Enquête nationale auprès des apprentis (ENA), 2015.

Salaire horaire et revenus annuels

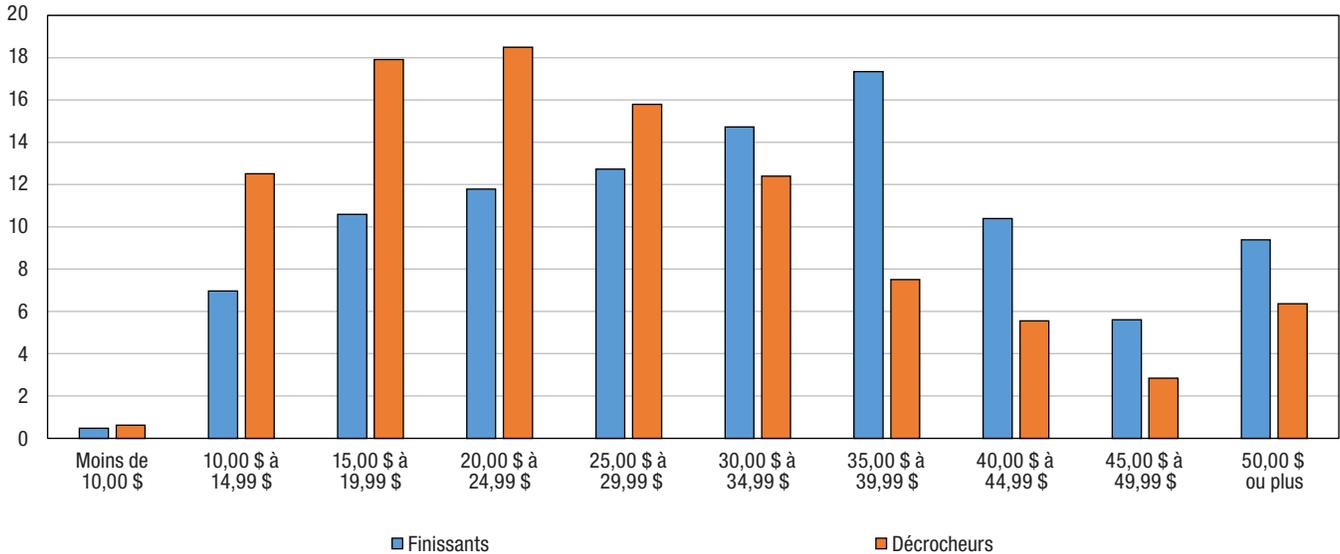
Le tableau A.6.3 à l'annexe A présente le salaire horaire moyen et médian ainsi que les revenus annuels des emplois occupés par les apprentis (comme salariés) au cours de la période de référence (2015)⁴. Les finissants recevaient un salaire horaire moyen plus élevé que celui des décrocheurs (33,30 \$ et 27,88 \$ respectivement). Cela était également le cas des revenus annuels moyens : les finissants touchaient en moyenne 69 512 \$, alors que les revenus annuels moyens des décrocheurs étaient de 59 782 \$.

La répartition des salaires horaires répartis selon le statut d'apprenti est présentée dans le graphique 6.2 ci-dessous. Pour obtenir les résultats détaillés, veuillez consulter le tableau A.6.4 à l'annexe A. Les résultats montrent que les finissants étaient plus fortement représentés que les décrocheurs dans les catégories de salaires plus élevées. Environ 43 % des finissants (42,7 %) touchaient un salaire horaire de plus de 35,00 \$, par rapport à 22,3 % des décrocheurs. De plus, 9 % des finissants et environ 6 % des décrocheurs gagnaient un salaire horaire de 50,00 \$ et plus.

4. Les données sont déclarées en fonction de l'emploi occupé par l'apprenti en 2015 au cours de la semaine ayant précédé l'enquête de l'ENA, et sont fondées sur les renseignements fournis par l'apprenti au moment de l'interview. Les données sur le salaire et les revenus ne sont indiquées que pour les répondants ayant travaillé comme salariés.

Graphique 6.2**Répartition des catégories de salaires horaires chez les employés salariés, par statut d'apprenti, Canada**

pourcentage



Note : Utiliser les résultats de la catégorie « Moins de 10,00 \$ » avec prudence.

Source : Statistique Canada, Enquête nationale auprès des apprentis (ENA), 2015.

Les apprentis ont également indiqué le nombre d'employeurs qu'ils avaient eus depuis l'achèvement de leur programme d'apprentissage ou après avoir cessé ce dernier. Pour obtenir les résultats détaillés, veuillez consulter le tableau A.6.5 à l'annexe A. Les finissants étaient plus susceptibles que les décrocheurs de n'avoir eu qu'un employeur (74,3 % et 64,4 % respectivement). Plus de 1 décrocheur sur 10 avait eu au moins quatre employeurs depuis l'abandon de leur programme d'apprentissage (5,1 % avaient eu quatre employeurs et 7,2 %, plus de cinq employeurs).

Emploi en 2015 lié aux métiers des apprentis

Un aspect important à considérer relativement à l'emploi occupé par les apprentis après leur apprentissage est de savoir si cet emploi est lié à leur métier. Une analyse approfondie a donc été réalisée afin de déterminer si l'emploi occupé par l'apprenti au cours de la semaine ayant précédé l'enquête appartenait au même groupe de professions que celui correspondant à son programme d'apprentissage⁵. Les résultats sont présentés selon le statut d'apprenti dans le tableau A.6.7 à l'annexe A ainsi que pour les 10 principaux métiers du Sceau rouge dans le tableau A.6.8 à l'annexe A. La plupart des finissants (56,7 %) ont occupé un emploi appartenant au même groupe de professions que celui du métier qu'ils ont appris, et ils étaient beaucoup plus susceptibles que les décrocheurs (17,7 %) d'être dans cette situation.

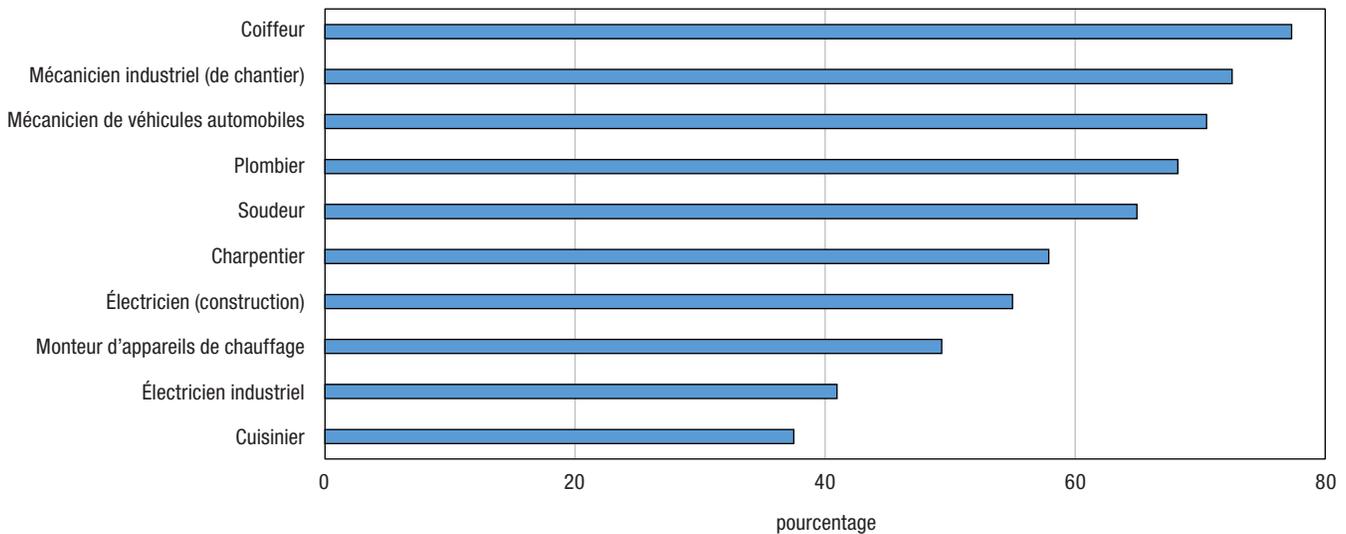
La répartition des finissants dont l'emploi dans la semaine précédant l'enquête s'inscrivait dans le même groupe de professions que celui du métier de leur programme d'apprentissage est présentée pour les 10 principaux métiers du Sceau rouge dans le graphique 6.3 ci-dessous. Pour obtenir les résultats détaillés, veuillez consulter le tableau A.6.8 à l'annexe A. Parmi ces métiers, plus des deux tiers des finissants dans les métiers de coiffeur (77,3 %), de mécanicien de véhicules automobiles (70,5 %), de mécanicien industriel (72,6 %) et de plombier (68,2 %) ont occupé, au cours de la semaine ayant précédé l'enquête, un emploi appartenant au même groupe de professions que celui du métier qu'ils ont appris. Les métiers présentant la plus faible proportion de finissants affichant une

5. L'analyse sur la correspondance entre l'emploi de l'apprenti au cours de la semaine ayant précédé l'enquête et le métier faisant l'objet de son programme d'apprentissage repose sur les groupes de professions à un niveau plus désagrégé (code à 4 chiffres) de la Classification nationale des professions (CNP).

correspondance entre leur profession, dans la semaine précédant l'enquête, et leur métier d'apprentissage étaient les métiers d'électricien industriel (40,9 %) et de cuisinier (37,5 %)⁶.

Graphique 6.3

Pourcentage d'apprentis dont l'emploi dans la semaine précédant l'enquête s'inscrivait dans la même profession que le métier qu'ils ont appris, finissants dans les 10 principaux métiers du Sceau rouge, Canada



Note : Ces données font référence à l'emploi occupé par les apprentis pendant la semaine précédant l'enquête de l'ENA et se fondent sur le fait que le groupe de profession de l'emploi de l'apprenti est lié au groupe de profession du métier de leur programme d'apprentissage.

Source : Statistique Canada, Enquête nationale auprès des apprentis (ENA), 2015.

Bien que certains emplois n'appartiennent pas exactement au même groupe de professions que celui du métier de leur programme d'apprentissage, il est tout de même possible qu'ils appartiennent à des groupes connexes. Afin d'en connaître plus à ce sujet, certaines questions ont été posées aux apprentis ayant participé à l'ENA de 2015 afin de savoir s'ils considéraient que leur emploi, au cours de la semaine ayant précédé l'enquête, était lié à leur métier⁷. Le tableau A.6.5 à l'annexe A présente les résultats détaillés qui découlent de ces questions. Plus des deux tiers des apprentis (68,4 %) ont répondu qu'un emploi qu'ils occupaient au cours de la semaine ayant précédé l'enquête était lié au métier qu'ils ont appris. Ce nombre englobe principalement des finissants, dont la grande majorité (88,5 %) occupait un poste lié à leur métier dans la semaine précédant l'interview de l'ENA. À titre de comparaison, 38,7 % des décrocheurs ont déclaré occuper un emploi lié à leur métier. Parmi les apprentis ayant déclaré que l'emploi qu'ils occupaient au cours de la semaine ayant précédé l'enquête n'était pas lié à leur métier, la plupart des finissants (72,1 %) ont indiqué qu'ils avaient occupé un emploi connexe à un moment donné; cependant, seulement 17,7 % des décrocheurs de ce groupe ont déclaré avoir déjà occupé un emploi lié à leur métier.

Des renseignements pour savoir si les apprentis ayant terminé leur programme d'apprentissage ont déclaré avoir occupé des emplois liés à leur métier sont également présentés pour les 10 principaux métiers du Sceau rouge dans le tableau A.6.6 à l'annexe A ainsi que dans le graphique 6.4 ci-dessous. De façon générale, une plus grande proportion de finissants dans les 10 principaux métiers du Sceau rouge ont déclaré avoir occupé, au cours de la semaine ayant précédé l'enquête, un emploi qui était lié à leur métier, par rapport à la population globale de finissants participant à l'ENA (88,5 %). Seuls les finissants dans les métiers de cuisinier et de coiffeur font exception, puisqu'une proportion moins élevée de ces finissants a déclaré que leur emploi était lié à leur métier durant la période de référence (84,9 % et 79,8 % respectivement). Il est intéressant de mentionner que lorsque l'on utilise les groupes de professions pour déterminer la correspondance entre l'emploi occupé et le métier du programme d'apprentissage, les coiffeurs affichent la proportion la plus élevée de ceux travaillant dans leur

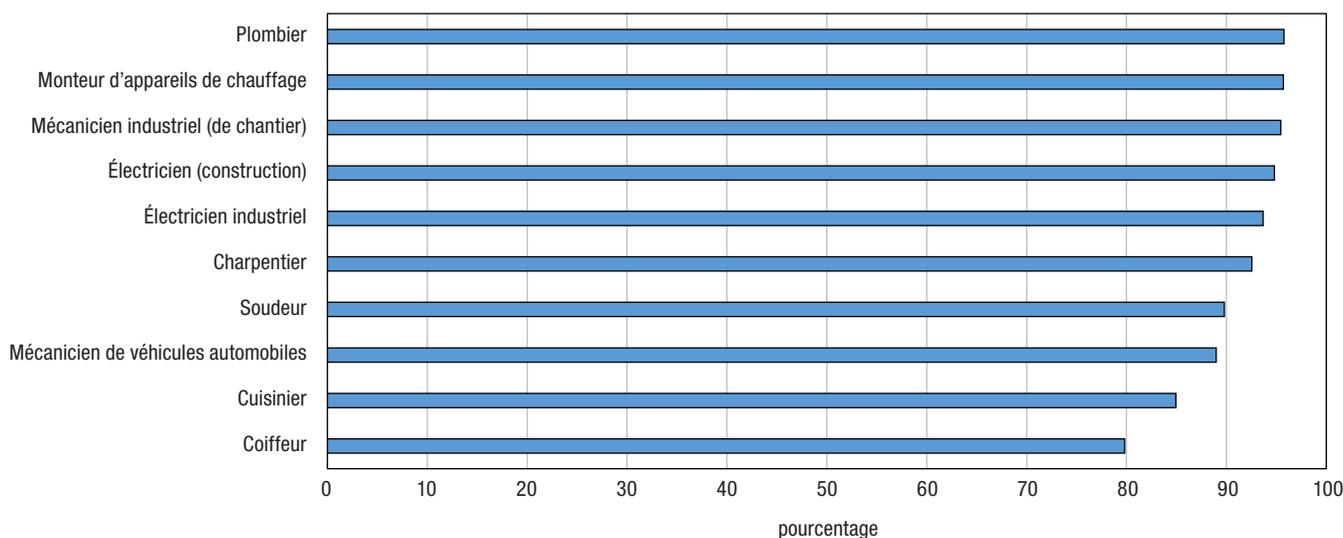
6. Cependant, de nombreux finissants de ces métiers travaillaient dans des professions connexes. Par exemple, après le métier d'électricien industriel, les professions les plus courantes des finissants dans ce métier étaient celles de technologue et de technicien en génie électronique et électrique (9,5 %), d'électromécanicien (8,6 %), de mécanicien de chantier et de mécanicien industriel (7,5 %) et d'électricien (sauf électricien industriel et de réseau électrique) [5,0 %]. Parmi les finissants dans le métier de cuisinier, environ le tiers travaillaient comme chefs (33,6 %), alors que 4,6 % d'entre eux étaient directeurs de la restauration et des services alimentaires (résultats non présentés dans un tableau de données).

7. Veuillez noter qu'il s'agit d'une mesure subjective qui pourrait avoir suscité des réponses qui tenaient compte d'autres facteurs que celui d'une concordance précise des professions (p. ex. les professions ayant des responsabilités et des tâches similaires).

métier parmi les 10 principaux métiers du Sceau rouge (voir le graphique 6.3). Toutefois, lorsque l'on demande aux apprentis d'indiquer si leur emploi est lié à leur métier, bien que la proportion associée au métier de coiffeur soit semblable, elle correspond alors à la plus faible proportion parmi les 10 principaux métiers du Sceau rouge (voir le graphique 6.4). Cela indique que les apprentis coiffeurs travaillent soit dans leur métier, soit dans une profession aucunement liée à leur métier. Les apprentis ayant terminé un programme d'apprentissage dans les métiers de monteur d'appareils de chauffage, de plombier ainsi que de mécanicien industriel affichaient les proportions les plus élevées de ceux qui ont déclaré que leur emploi, durant la période de référence, était lié à leur métier, soit plus de 95 % dans chacun des cas.

Graphique 6.4

Pourcentage d'apprentis ayant indiqué occuper un emploi lié à leur métier dans la semaine précédant l'enquête, finissants dans les 10 principaux métiers du Sceau rouge, Canada



Note : Ces données font référence à l'emploi occupé par les apprentis pendant la semaine précédant l'enquête de l'ENA et se fondent sur la réponse donnée par les apprentis à la question suivante de l'enquête «Ce travail était-il lié à votre métier?»

Source : Statistique Canada, Enquête nationale auprès des apprentis (ENA), 2015.

Dans le cadre de l'ENA de 2015, on a également demandé aux apprentis qui occupaient un emploi dans la semaine précédant l'enquête et qui n'étaient pas des travailleurs autonomes si leur employeur durant la période de référence était le même que celui de leur formation en apprentissage (tableau A.6.5, annexe A). Plus de la moitié des finissants (53,2 %) avaient suivi leur programme d'apprentissage avec leur employeur actuel, alors que le quart (25,4 %) des décrocheurs travaillait pour le même employeur avec lequel ils avaient suivi leur formation en apprentissage.

Parmi les finissants dans les 10 principaux métiers du Sceau rouge, les apprentis électriciens industriels (66,3 %) étaient les plus susceptibles d'avoir suivi leur programme d'apprentissage avec le même employeur que celui pour lequel ils avaient travaillé au cours de la semaine ayant précédé l'enquête (tableau A.6.6, annexe A). À l'opposé, les finissants dans le métier de cuisinier étaient les moins susceptibles (30,8 %) de travailler pour l'employeur avec qui ils ont fait leur apprentissage.

Profession et secteur des industries

Bien que les apprentis acquièrent des compétences et des connaissances propres à leur métier durant leur programme d'apprentissage, le marché du travail au Canada est tel qu'ils peuvent finir par travailler dans d'autres professions ou industries. L'endroit où aboutiront les apprentis peut fournir une indication du rendement des systèmes d'apprentissage et du marché du travail dans les métiers spécialisés. Les groupes de professions et les secteurs de l'industrie dans lesquels les finissants des 10 principaux métiers du Sceau rouge ont travaillé au cours de la semaine ayant précédé l'enquête sont présentés dans les tableaux A.6.8 et A.6.9 à l'annexe A⁸.

Les groupes de professions associés aux 10 principaux métiers du Sceau rouge sont ceux des ventes et services ainsi que des métiers, du transport, de la machinerie et des domaines apparentés (d'après la Classification nationale des professions de 2011). Les résultats montrent que les finissants de ces programmes d'apprentissage occupaient principalement un emploi compris dans ces deux groupes de professions au cours de la semaine ayant précédé l'enquête (tableau A.6.8, annexe A)⁹. Les finissants dans les métiers de coiffeur (86,2 %) et de cuisinier (81,1 %) exerçaient principalement des professions de la catégorie des ventes et services, alors que les apprentis de la plupart des autres métiers du Sceau rouge travaillaient dans des professions de la catégorie des métiers, du transport, de la machinerie et des domaines apparentés.

Bien que ces deux groupes de professions représentent la plupart des finissants des 10 principaux métiers du Sceau rouge, on compte d'autres groupes importants parmi ces métiers. Par exemple, 17,3 % des finissants dans le métier d'électricien industriel et 4,3 % des finissants dans le métier d'électricien en construction exerçaient des professions dans le domaine des sciences naturelles et appliquées. Plus de 1 finissant sur 10 dans le métier de charpentier et 5,6 % des finissants dans le métier de cuisinier exerçaient des professions dans le domaine de la gestion. En outre, 5,0 % des apprentis cuisiniers ayant terminé leur programme exerçaient une profession de la catégorie des métiers, du transport, de la machinerie et des domaines apparentés.

Les finissants dans les 10 principaux métiers du Sceau rouge étaient aussi fortement concentrés dans certains secteurs des industries¹⁰. La plupart des finissants charpentiers (89,4 %), plombiers (88,8 %), électriciens en construction (75,7 %) et ainsi que les monteurs d'appareils de chauffage (72,4 %) ont travaillé dans le secteur des industries de la construction (tableau A.6.9, annexe A). Plus de 1 finissant sur 5 dans le métier de soudeur a également travaillé dans ce secteur, et plus de la moitié ont travaillé soit dans le secteur de la fabrication (26,6 %), soit dans celui des autres services, à l'exclusion des administrations publiques (30,0 %). Les finissants dans les métiers de mécanicien industriel et d'électricien industriel étaient concentrés dans le secteur de la fabrication (46,9 % et 56,8 % respectivement) ainsi que dans celui de l'extraction minière, de l'exploitation en carrière et de l'extraction de pétrole et de gaz (17,5 % et 12,4 % respectivement). En outre, plus de 1 finissant sur 10 dans le métier de mécanicien industriel (10,7 %) a travaillé dans le secteur de la construction, alors que 8,0 % des finissants dans le métier d'électricien industriel ont travaillé dans le secteur des services publics.

La plupart des finissants dans le métier de cuisinier (70,6 %) travaillaient dans l'industrie de l'hébergement et des services de restauration et 81,0 % des finissants coiffeurs travaillaient dans le secteur des autres services (à l'exclusion des administrations publiques). Les finissants dans le métier de mécanicien de véhicules automobiles travaillaient dans bon nombre de différents secteurs, y compris le commerce de détail (45,6 %), les autres services, à l'exclusion des administrations publiques (33,0 %), la construction (4,9 %) et le commerce de gros (4,8 %).

Avantages sociaux

Des renseignements sur les avantages sociaux relatifs à l'emploi des apprentis durant la période de référence ont également été recueillis dans le cadre de l'ENA de 2015 (tableau A.6.10, annexe A). Les apprentis qui étaient salariés au cours de la semaine ayant précédé l'enquête ont été interrogés sur les types d'avantages sociaux offerts par leur employeur. La grande majorité des travailleurs rémunérés (88,7 %) ont indiqué qu'ils bénéficiaient d'au moins un type d'avantages sociaux dans le cadre de leur emploi.

8. Seules les professions et les industries des finissants qui occupaient un emploi au cours de la semaine ayant précédé l'enquête et qui avaient un code de profession ou d'industrie valide sont présentées. Quant aux données sur les professions, elles comprennent environ 89 % des finissants ayant participé à l'ENA; dans le cas des données sur l'industrie, elles comprennent environ 86 % des répondants de l'ENA.

9. Il convient de souligner que les groupes de la Classification nationale des professions se situent au niveau du code à un chiffre; c'est-à-dire qu'il s'agit de grandes catégories qui comprennent de nombreuses professions.

10. Les secteurs des industries sont fondés sur le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) 2012.

Les avantages sociaux les plus souvent mentionnés par les travailleurs rémunérés étaient les vacances payées (77,4 %), une assurance-maladie complémentaire (74,9 %) et un régime de soins dentaires (72,6 %) (tableau A.6.10, annexe A). Plus de la moitié (59,1 %) bénéficiaient également d'un régime de retraite, alors qu'un peu moins de la moitié d'entre eux avaient des congés de maladie payés (49,1 %). Les finissants étaient plus susceptibles (90,2 %) que les décrocheurs (86,4 %) de bénéficier d'avantages sociaux.

Cependant, les décrocheurs (52,0 %) étaient légèrement plus susceptibles que les finissants (47,2 %) d'avoir des congés de maladie payés. Un peu plus du quart de tous les apprentis (26,5 %) ont indiqué qu'ils avaient bénéficié d'autres avantages sociaux non inclus dans la liste.

Degrés de satisfaction professionnelle

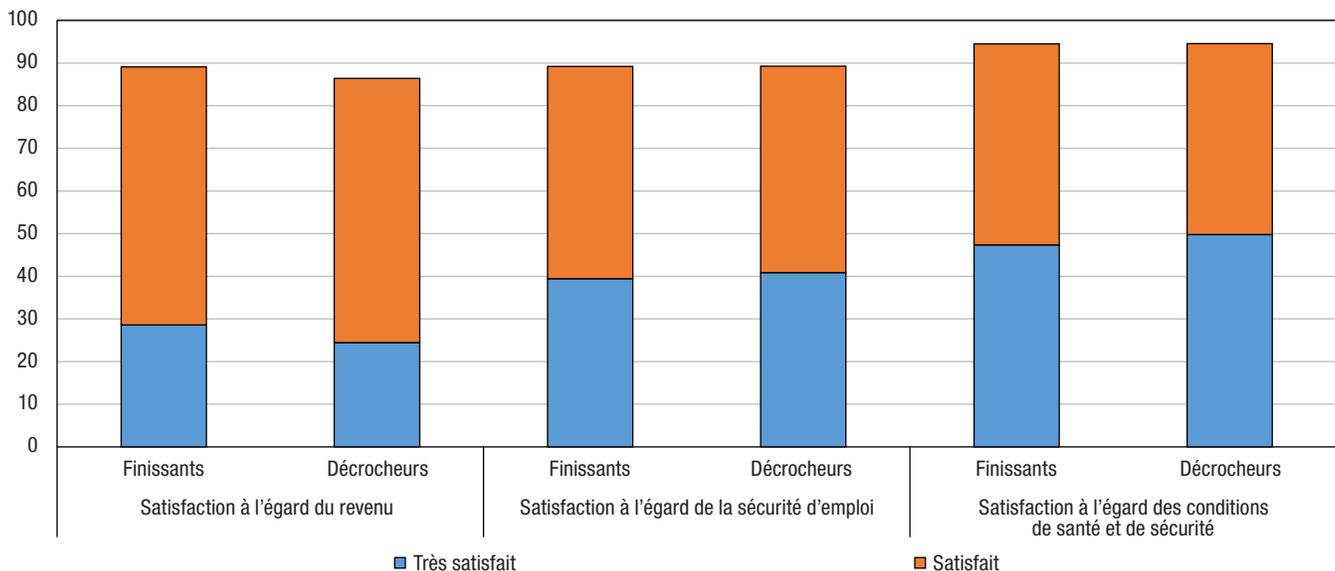
En plus de répondre aux questions sur les caractéristiques de leur emploi, les apprentis ayant travaillé comme salariés devaient évaluer leur satisfaction à l'égard de différents aspects de leur travail¹¹. Plus précisément, on a demandé aux finissants et aux décrocheurs d'indiquer leur degré de satisfaction à l'égard de leur revenu, de leur sécurité d'emploi et des conditions de santé et de sécurité au travail. Les résultats détaillés sont présentés selon le statut d'apprenti dans le tableau A.6.11 à l'annexe A ainsi que dans le graphique 6.5 ci-dessous.

La plupart des salariés étaient soit satisfaits (61,1 %), soit très satisfaits (26,9 %) de leur revenu. Les finissants étaient un peu plus susceptibles que les décrocheurs d'être très satisfaits des revenus qu'ils ont gagnés (28,6 % et 24,4 % respectivement). La plupart des apprentis étaient également satisfaits de leur sécurité d'emploi. Près de la moitié d'entre eux (49,3 %) ont mentionné être satisfaits de leur sécurité d'emploi et une proportion additionnelle de 40,0 % étaient très satisfaits. En outre, la plupart des apprentis ont indiqué qu'ils étaient soit satisfaits (46,2 %), soit très satisfaits (48,3 %) de leurs conditions de santé et de sécurité au travail. Les finissants et les décrocheurs ont évalué de façon semblable leur satisfaction à l'égard de la sécurité d'emploi et des conditions de santé et de sécurité au travail.

Graphique 6.5

Pourcentage d'apprentis qui étaient satisfaits ou très satisfaits de leur revenu, de leur sécurité d'emploi et des conditions de santé et de sécurité au travail dans le cadre de l'emploi qu'ils occupaient pendant la semaine précédant l'enquête, Canada

pourcentage



Source : Statistique Canada, Enquête nationale auprès des apprentis (ENA), 2015.

11. Veuillez noter que puisque ces questions ont été posées à tous les apprentis ayant participé à l'ENA, les réponses ne reflètent pas nécessairement la satisfaction professionnelle des apprentis travaillant dans leur métier. Ces résultats doivent donc être interprétés comme étant un degré de satisfaction général quant à l'emploi qu'ils occupaient au cours de la semaine ayant précédé l'enquête.

Section 7

Mobilité

Il est généralement reconnu que les perspectives d'emploi dans les métiers dépendent de la demande du marché du travail dans les provinces et les territoires. Par conséquent, les apprentis peuvent accroître les possibilités d'emploi qui s'offrent à eux lorsqu'un programme leur permet de se déplacer d'un secteur de compétence à l'autre.

Dans cette section, on présente les données de l'ENA de 2015 sur la mobilité des apprentis avant, durant et après leur programme d'apprentissage, et on y indique si cette formation a été créditée. Il est également question de la province ou du territoire de l'emploi qui en découle. Tout au long de l'analyse, des données sont fournies pour différents groupes, comme les finissants, les décrocheurs et les apprentis dans les 10 principaux métiers du Sceau rouge.

Principales conclusions

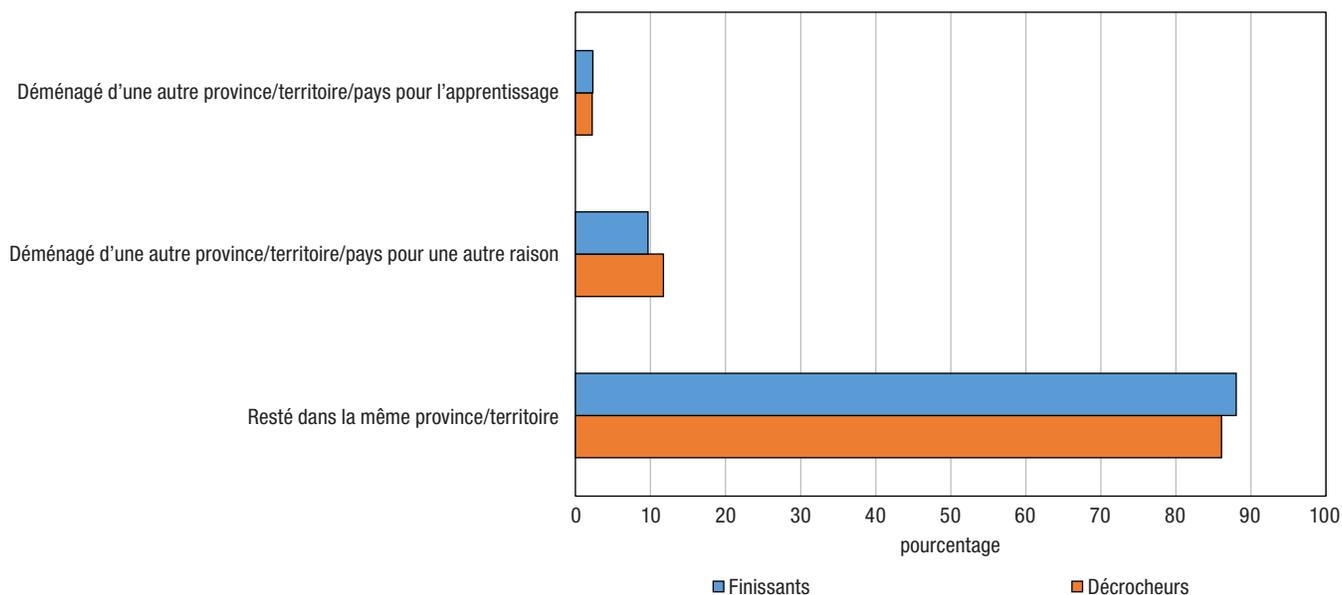
- Plus de 1 apprenti sur 10 a quitté sa province, son territoire ou son pays de résidence avant de suivre son programme d'apprentissage.
- Environ 7 % des apprentis avaient travaillé à l'extérieur de leur province ou territoire à titre d'apprentis, et la plupart d'entre eux ont indiqué que leur emploi était la raison qui les avait incités à le faire. Parmi ce groupe, une proportion plus élevée de finissants que de décrocheurs ont obtenu un crédit pour les heures qu'ils ont travaillées à l'extérieur de la province ou du territoire de leur apprentissage (84,0 % par rapport à 69,0 %).
- Au moment de l'enquête, les finissants (5,0 %) étaient moins susceptibles que les décrocheurs (8,7 %) de demeurer dans une autre province ou un autre territoire que la province ou le territoire où ils s'étaient inscrits.
- Une proportion plus élevée de finissants que de décrocheurs ont obtenu un crédit pour les heures qu'ils ont travaillées à l'extérieur de leur province ou de leur territoire (84,0 % par rapport à 69,0 %).
- Les apprentis dans les métiers de monteur d'appareils de chauffage et de soudeur figuraient parmi les apprentis les plus mobiles parmi les 10 principaux métiers du Sceau rouge.
- Près de 4 % des apprentis occupaient un emploi la semaine précédant l'enquête dans une province ou un territoire autre que leur province ou territoire de résidence au moment de l'enquête. La moitié de ces apprentis (50,8 %) travaillaient en Alberta.

Mobilité avant le programme d'apprentissage

On a demandé aux apprentis de l'ENA de 2015 s'ils avaient déménagé d'une autre province, d'un autre territoire ou d'un autre pays avant de commencer leur programme d'apprentissage. On leur a également demandé s'ils avaient déménagé dans le but de suivre leur programme d'apprentissage. Au total, 12,8 % des apprentis avaient quitté leur province ou leur territoire de résidence ou avaient déménagé au Canada depuis un autre pays, au cours des 12 mois précédant leur apprentissage (tableau A.7.1, annexe A). Environ 1 apprenti sur 6 avait déménagé précisément pour suivre son programme d'apprentissage.

Le graphique 7.1 ci-dessous montre qu'il n'y avait aucune différence significative entre la proportion de finissants (2,3 %) et celle de décrocheurs (2,2 %) ayant déménagé pour suivre leur programme d'apprentissage (voir le tableau A.7.1, annexe A pour consulter les résultats détaillés). Toutefois, les décrocheurs (11,7 %) étaient plus susceptibles que les finissants (9,6 %) d'avoir déménagé dans une autre province, un autre territoire ou un autre pays pour une raison autre que suivre leur programme d'apprentissage.

Graphique 7.1
Mobilité précédant l'apprentissage, par statut d'apprenti, Canada



Source : Statistique Canada, Enquête nationale auprès des apprentis (ENA), 2015.

Mobilité durant le programme d'apprentissage

Dans le cadre de l'ENA de 2015, les apprentis ont fourni des renseignements sur leur mobilité durant leur programme d'apprentissage et ont donné les raisons pour lesquelles ils avaient déménagé dans une autre province ou un autre territoire. Les apprentis ont également précisé si les heures qu'ils avaient travaillées et les cours qu'ils avaient suivis ont été reconnus dans une autre province. Ces données sont présentées dans le tableau A.7.2 à l'annexe A.

On a demandé aux finissants et aux décrocheurs ayant acquis une certaine expérience de travail pour exercer leur métier durant leur apprentissage s'ils avaient travaillé comme apprentis à l'extérieur de la province ou du territoire où ils s'étaient inscrits. Environ 7 % des apprentis ont indiqué qu'ils avaient travaillé dans une autre province ou un autre territoire au cours de cette période (tableau A.7.2, annexe A). Les résultats révèlent également qu'il n'y a aucune différence significative entre la proportion de finissants (7,7 %) et celle de décrocheurs (6,7 %) ayant travaillé à l'extérieur de la province ou du territoire où ils s'étaient inscrits comme apprentis.

On a aussi demandé aux apprentis de l'ENA qui ont travaillé à l'extérieur de leur province ou territoire à titre d'apprentis de préciser les raisons expliquant cette décision. Ces résultats sont présentés en fonction du statut d'apprenti dans le tableau A.7.2 (annexe A) ainsi que dans le graphique 7.2 figurant ci-dessous. La plupart des répondants ont indiqué avoir déménagé dans une autre province ou un autre territoire en raison de leur travail (62,9 %), alors que 14,8 % sont partis pour trouver « un meilleur salaire ou de meilleures conditions de travail, de meilleures perspectives d'emploi ou pour acquérir plus d'expérience ». Parmi ces apprentis, 1 sur 10 a travaillé dans une autre province ou un autre territoire parce qu'il y avait une pénurie de travail dans sa région.

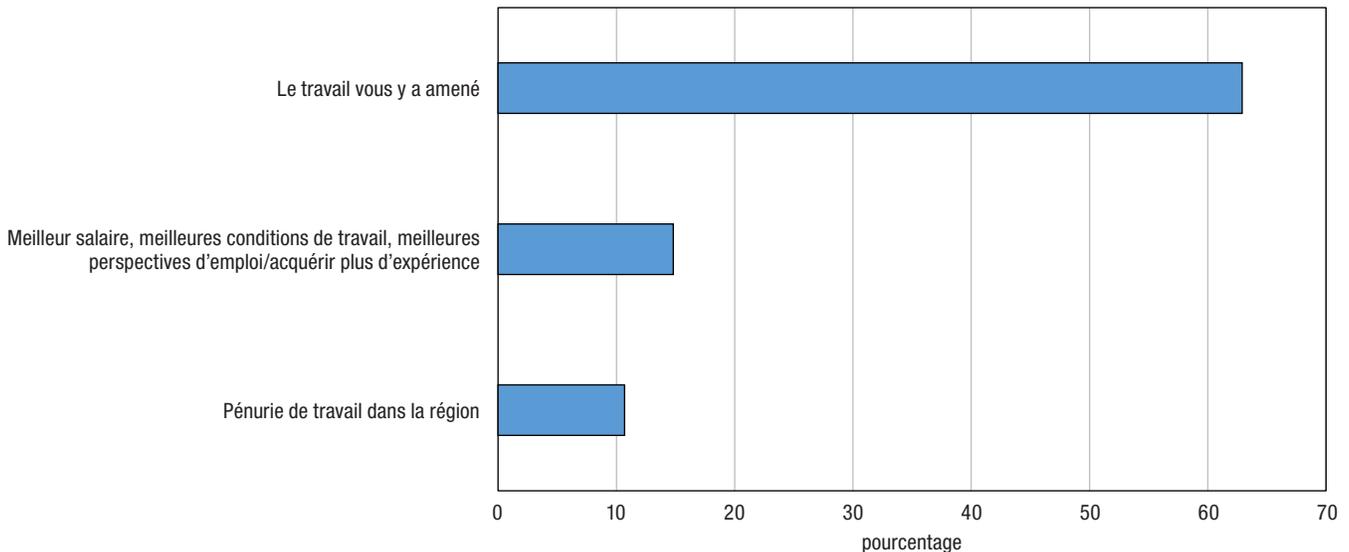
On a également demandé aux apprentis ayant occupé un emploi dans une autre province ou un autre territoire si les heures travaillées avaient été créditées dans le cadre de leur programme d'apprentissage. Parmi ces apprentis, 78,7 % ont indiqué que les heures travaillées ont été ajoutées à leurs heures d'apprentissage. Cependant, on a observé une différence entre les finissants et les décrocheurs à cet égard (tableau A.7.2, annexe A). Alors que la majorité des finissants (84,0 %) ont mentionné que leurs heures ont été créditées dans le cadre de leur programme d'apprentissage, seulement 69,0 % des décrocheurs ont vu leurs heures reconnues.

Les apprentis qui avaient acquis une certaine expérience de travail pour exercer leur métier en tant qu'apprentis, qui avaient occupé un emploi à l'extérieur de leur province ou de leur territoire durant leur apprentissage et qui étaient inscrits comme apprentis dans plus d'une province ont également dû préciser s'ils avaient été en mesure de transférer les heures qu'ils avaient travaillées ou les cours qu'ils avaient suivis lorsqu'ils ont déménagé dans une

autre province. Plus des trois quarts (76,4 %) de ces apprentis ont indiqué qu'ils avaient été en mesure de transférer les heures travaillées et les cours suivis (voir les résultats détaillés dans le tableau A.7.2, annexe A). Des proportions semblables de finissants et de décrocheurs ont vu leurs heures de travail et leurs cours reconnus par une autre province.

Graphique 7.2

Raisons derrière la décision de travailler à l'extérieur de la province/territoire d'inscription à titre d'apprenti, Canada



Source : Statistique Canada, Enquête nationale auprès des apprentis (ENA), 2015.

Mobilité et emploi après le programme d'apprentissage

Les apprentis ont fourni des renseignements sur leur mobilité entre leur province ou territoire d'inscription, leur province ou territoire de résidence au moment de l'enquête (2015)¹ et la province ou le territoire de l'emploi occupé la semaine précédant l'interview de l'ENA. Ces résultats sont présentés dans le tableau A.7.3 (annexe A).

Au moment de l'enquête, 6,6 % des apprentis demeuraient dans une province ou un territoire différent de celui déclaré lors de leur inscription. Cela était le cas de 8,7 % des décrocheurs et de 5,0 % des finissants.

En proportion du nombre total d'apprentis interrogés dans le cadre de l'enquête, 8 % d'entre eux avaient occupé un emploi la semaine précédant l'enquête dans une province ou un territoire autre que la province ou le territoire d'inscription. Les décrocheurs étaient plus susceptibles que les finissants de déménager (10,4 % et 6,4 %, respectivement)².

L'ENA de 2015 permet également d'obtenir de l'information sur les déplacements des apprentis pour des raisons liées au travail en comparant la province ou le territoire de résidence des apprentis au moment de l'enquête (2015) et la province ou le territoire où ils travaillaient dans la semaine précédant l'enquête³. Près de 4 % des apprentis (3,8 %) avaient occupé un emploi la semaine précédant l'enquête dans une province ou un territoire autre que leur province ou territoire de résidence lorsqu'ils ont pris part à l'enquête (tableau A.7.3, annexe A). On n'observait aucune différence significative pour ce type de mobilité entre les finissants (4,0 %) et les décrocheurs (3,6 %).

La Nouvelle-Écosse (14,2 %) et le Nouveau-Brunswick (11,1 %) affichaient les proportions les plus élevées d'apprentis qui y demeuraient tout en travaillant dans une autre province ou un autre territoire la semaine précédant

1. Il convient de souligner que, dans la plupart des cas (84,3 %), la province ou le territoire de résidence en 2015 est déterminé à partir du code postal indiqué par le répondant au moment de l'enquête. Lorsque le code postal n'était pas valide, la province ou le territoire de résidence était fondé sur les renseignements obtenus à partir des fichiers de données fiscales du répondant.
 2. Ces résultats ne sont pas présentés dans le tableau de données.
 3. Pour s'assurer que la province ou le territoire de résidence en 2015 reflète le lieu de résidence des répondants au moment de l'enquête, les cas où la province ou le territoire de résidence a été déterminé à partir des fichiers de données fiscales ont été exclus.

l'enquête (tableau A.7.4, annexe A). En outre, 6,4 % des apprentis demeurant en Saskatchewan et 5,9 % de ceux demeurant en Colombie-Britannique étaient dans cette situation. Parmi ces apprentis demeurant et travaillant dans des provinces ou des territoires différents, environ la moitié d'entre eux avaient travaillé en Alberta (50,8 %), et 13,2 %, en Ontario (tableau A.7.5, annexe A).

Mobilité selon le métier du Sceau rouge

Le programme du Sceau rouge a été créé dans les années 1950 pour faciliter la mobilité de la main-d'œuvre des compagnons certifiés. Ce programme a été créé pour favoriser un marché du travail efficace et intégré à l'échelle nationale en assurant une base commune pour l'émission de certificats de qualification et la formation en apprentissage au Canada. Le programme du Sceau rouge vise également à harmoniser les procédures et les exigences provinciales et territoriales en ce qui concerne la formation des métiers spécialisés, la certification et les normes. Ce programme est fondé sur les normes et les examens interprovinciaux des professions, développés par le Conseil canadien des directeurs de l'apprentissage (CCDA), les provinces et territoires, et les partenaires de l'industrie. Le Sceau rouge constitue la norme canadienne pour les métiers spécialisés et est grandement reconnu et respecté par le secteur de l'industrie partout au Canada. Les compagnons qui ont une certification Sceau rouge peuvent travailler n'importe où au Canada, où leur métier est désigné Sceau rouge, sans avoir à subir d'autres examens. Étant donné la pertinence de la mobilité interprovinciale dans ces métiers, la présente section porte sur la mobilité des apprentis dans les métiers du programme du Sceau rouge, notamment les 10 principaux métiers désignés Sceau rouge.

Les résultats détaillés sur la mobilité des apprentis par désignation Sceau rouge sont présentés dans le tableau A.7.6 (annexe A). Les apprentis dans les métiers du Sceau rouge étaient plus susceptibles, que ceux dans les métiers non désignés Sceau rouge, de demeurer, au moment de l'enquête, dans une province ou un territoire autre que leur province ou territoire d'inscription (6,9 % et 5,2 % respectivement).

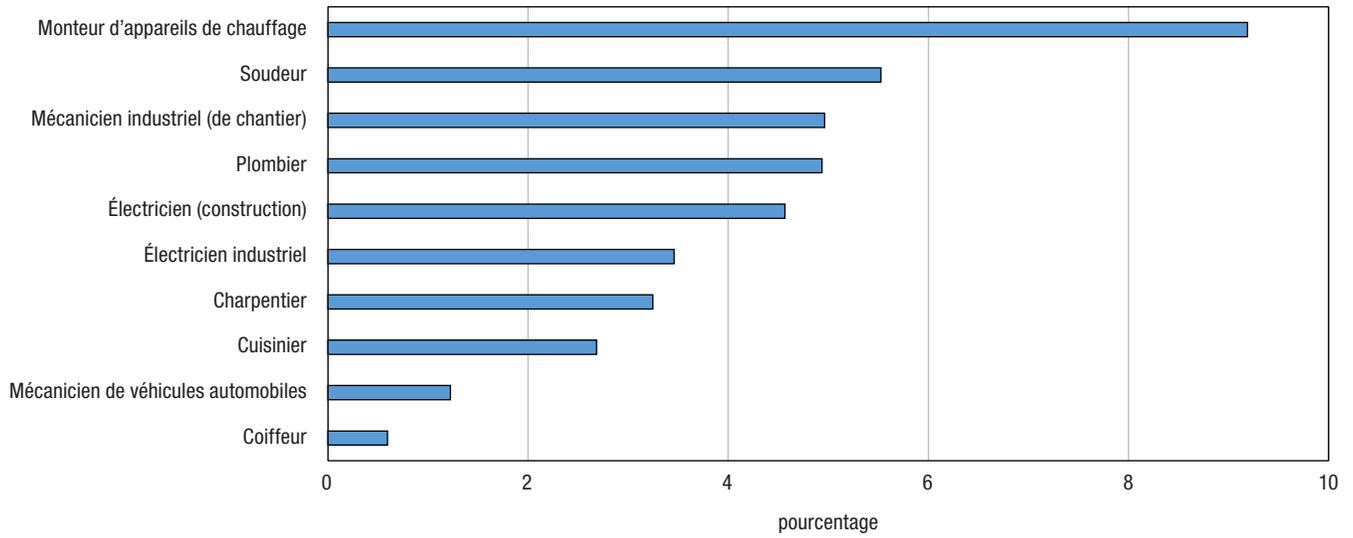
Les apprentis dans les métiers du Sceau rouge étaient aussi plus susceptibles que ceux dans les métiers non désignés Sceau rouge de demeurer au moment où ils ont été interviewés dans une province ou un territoire autre que la province ou le territoire où ils travaillaient au cours de la semaine précédant l'enquête (4,1 % et 2,9 % respectivement).

Dans les 10 principaux métiers du Sceau rouge, au moins 5 % des apprentis dans la plupart des métiers demeuraient, au moment de l'enquête, dans une province ou un territoire autre que la province ou le territoire de l'inscription en tant qu'apprenti (tableau A.7.7, annexe A). Les apprentis électriciens industriels, dont 3,5 % avaient vécu dans une province ou un territoire différent, étaient la seule exception. Notamment, au moment de l'enquête, plus de 1 apprenti sur 10 monteurs d'appareils de chauffage (11,1 %) et 9,2 % des apprentis cuisiniers demeuraient dans une province ou un territoire qui n'était pas la province ou le territoire où ils s'étaient inscrits comme apprentis. Les apprentis soudeurs (7,7 %) figuraient également parmi les apprentis les plus mobiles parmi l'ensemble de ces métiers.

Parmi les 10 principaux métiers du Sceau rouge, on constate une certaine différence en ce qui a trait à la mobilité des apprentis entre leurs provinces ou leurs territoires de résidence au moment de l'enquête et la province ou le territoire de l'emploi occupé la semaine précédant l'enquête. Ces résultats sont présentés dans le tableau A.7.7 (annexe A) ainsi que dans le graphique 7.3 figurant ci-dessous. Les apprentis exerçant le métier de monteur d'appareils de chauffage (9,2 %) représentaient la plus forte proportion d'apprentis travaillant dans une province ou un territoire autre que leur province ou territoire de résidence au moment de l'enquête. Environ 5 % des apprentis soudeurs (5,5 %), des apprentis mécaniciens industriels (5,0 %) et des apprentis plombiers (4,9 %) vivaient dans une province ou un territoire autre que la province ou le territoire de l'emploi occupé la semaine précédant l'enquête. Cependant, des proportions relativement faibles d'apprentis cuisiniers (2,7 %), de mécaniciens de véhicules automobiles (1,2 %) et de coiffeurs (0,6 %) travaillaient et vivaient dans des provinces ou des territoires différents.

Graphique 7.3

Pourcentage d'apprentis dont la province ou le territoire de résidence au moment de l'enquête (2015) étaient différents de la province ou du territoire d'emploi dans la semaine précédant l'enquête, 10 principaux métiers du Sceau rouge, Canada



Source : Statistique Canada, Enquête nationale auprès des apprentis (ENA), 2015.

Section 8

Attitude à l'égard des métiers

Partout au Canada, on tente d'encourager plus de gens à devenir des ouvriers de métiers qualifiés. Pour ce faire, il est important de mieux comprendre les perceptions à l'égard des programmes d'apprentissage plus particulièrement, et à l'égard des métiers en général. Dans le cadre de l'ENA de 2015, on a demandé aux apprentis d'indiquer la mesure dans laquelle ils étaient d'accord avec les quatre énoncés suivants sur les programmes d'apprentissage :

1. Être apprenti/Un programme d'apprentissage est la meilleure manière d'apprendre un métier.
2. En moyenne, la pratique d'un métier est plus payante que les autres emplois.
3. Les métiers sont un deuxième choix de carrière.
4. De plus en plus de Canadiens considèrent les métiers comme étant une bonne option de carrière.

La présente section met en évidence les réponses des apprentis à ces énoncés et fournit les données concernant les apprentis de tous les métiers, en comparaison avec ceux des 10 principaux métiers du Sceau rouge, par groupe d'âge, et selon le plus haut niveau de scolarité atteint par les apprentis et leurs parents.

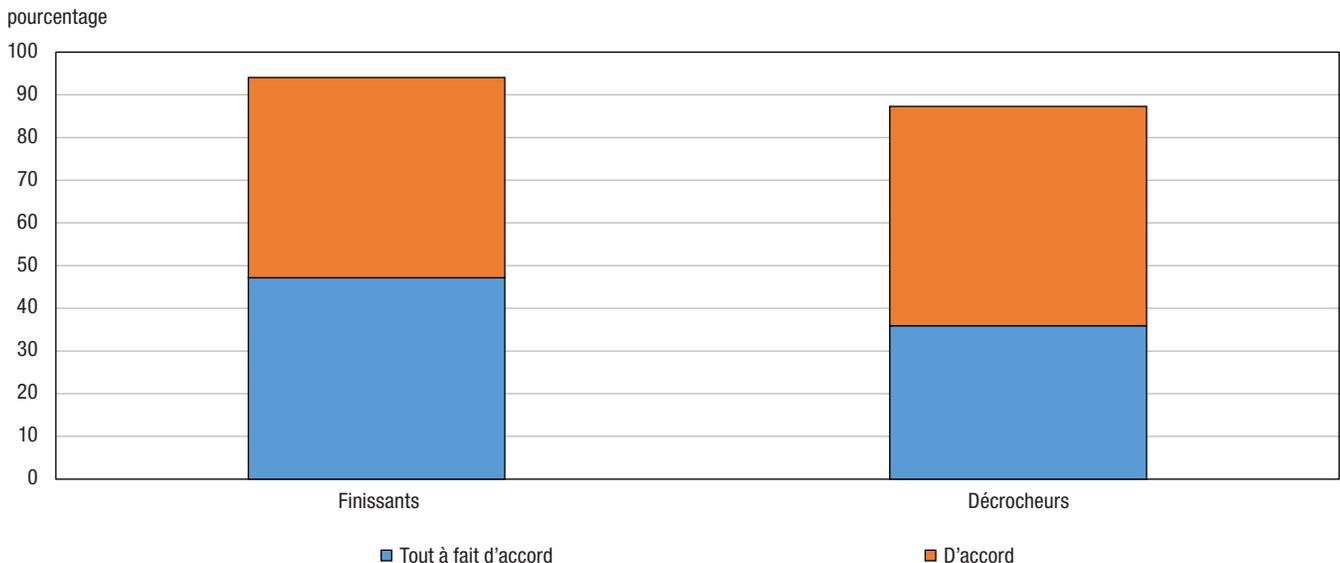
Principales conclusions

- La plupart des apprentis avaient exprimé leur accord avec l'énoncé « Être apprenti/Un programme d'apprentissage est la meilleure manière d'apprendre un métier ». Les finissants étaient plus susceptibles que les décrocheurs d'avoir été tout à fait d'accord avec cet énoncé (47,2 % et 35,9 % respectivement).
- Plus des trois quarts des apprentis avaient exprimé leur accord avec l'énoncé « la pratique d'un métier est plus payante que les autres emplois ».
- Environ 40 % des apprentis avaient exprimé leur accord avec l'énoncé « Les métiers sont un deuxième choix de carrière ».
- La plupart des apprentis (plus de 90 %) avaient exprimé leur accord avec l'énoncé « De plus en plus de Canadiens considèrent les métiers comme étant une bonne option de carrière ».
- Parmi les métiers du Sceau rouge :
 - Une plus forte proportion d'apprentis monteurs d'appareils de chauffage et d'apprentis mécaniciens industriels que d'apprentis coiffeurs et d'apprentis cuisiniers avaient exprimé leur accord avec l'énoncé « la pratique d'un métier est plus payante que les autres emplois ».
 - Plus de 90 % des apprentis coiffeurs avaient exprimé leur accord avec l'énoncé « Être apprenti/Un programme d'apprentissage est la meilleure manière d'apprendre un métier ».
- Les apprentis dont le père a obtenu un certificat ou un diplôme d'une école de métiers étaient plus susceptibles que ceux dont le père avait un baccalauréat ou un niveau de scolarité plus élevé d'exprimer leur accord avec l'énoncé « la pratique d'un métier est plus payante que les autres emplois » (83,3 % contre 74,1 %).
- Environ 50 % des apprentis âgés de 50 ans et plus avaient exprimé leur accord avec l'énoncé « Les métiers sont un deuxième choix de carrière », alors que moins de 40 % des apprentis de moins de 25 ans étaient de cet avis.
- Les hommes étaient plus susceptibles que les femmes d'avoir exprimé leur accord avec l'énoncé « la pratique d'un métier est plus payante que les autres emplois ».

Meilleure manière d'apprendre un métier

De façon générale, les apprentis ont une vision positive de l'apprentissage. Environ 9 apprentis sur 10 étaient soit d'accord (48,8 %), soit tout à fait d'accord (42,4 %) avec l'énoncé « Être apprenti/Un programme d'apprentissage est la meilleure manière d'apprendre un métier » (tableau A.8.1, annexe A). Le graphique 8.1 ci-dessous montre que les finissants (47,2 %) étaient plus susceptibles que les décrocheurs (35,9 %) d'avoir été tout à fait d'accord avec cet énoncé.

Graphique 8.1
Pourcentage d'apprentis qui sont d'accord ou tout à fait d'accord avec le fait qu'être un apprenti est la meilleure manière d'apprendre un métier, par statut d'apprenti, Canada



Source : Statistique Canada, Enquête nationale auprès des apprentis (ENA), 2015.

Plus payant que les autres emplois

Plus des trois quarts des apprentis étaient également d'accord ou tout à fait d'accord avec l'énoncé « la pratique d'un métier est plus payante que les autres emplois ». Des proportions semblables de finissants (18,4 %) et de décrocheurs (18,7 %) étaient tout à fait d'accord avec cet énoncé (tableau A.8.1, annexe A).

Deuxième choix de carrière

En ce qui concerne la question de savoir si les apprentis perçoivent les métiers comme un deuxième choix de carrière, moins de la moitié ont exprimé leur accord avec cet énoncé (35,2 % étaient d'accord; 5,3 % étaient tout à fait d'accord) (tableau A.8.1, annexe A). Plus du tiers des finissants avaient exprimé leur accord avec l'énoncé (33,5 % étaient d'accord et 4,9 % étaient tout à fait d'accord), alors que plus de deux décrocheurs sur cinq étaient du même avis (37,6 % étaient d'accord et 5,9 % étaient tout à fait d'accord).

Bonne option de carrière

On a également demandé aux répondants s'ils pensaient que « De plus en plus de Canadiens considèrent les métiers comme étant une bonne option de carrière ». Plus de 9 apprentis sur 10 dans la population de l'ENA ont exprimé leur accord (58,7 % étaient d'accord et 34,4 % étaient tout à fait d'accord) avec cet énoncé (tableau A.8.1, annexe A). Des proportions semblables ont été observées chez les finissants (93,3 % étaient d'accord ou tout à fait d'accord) et les décrocheurs (92,9 % étaient d'accord ou tout à fait d'accord).

Attitudes chez les apprentis dans les métiers du Sceau rouge

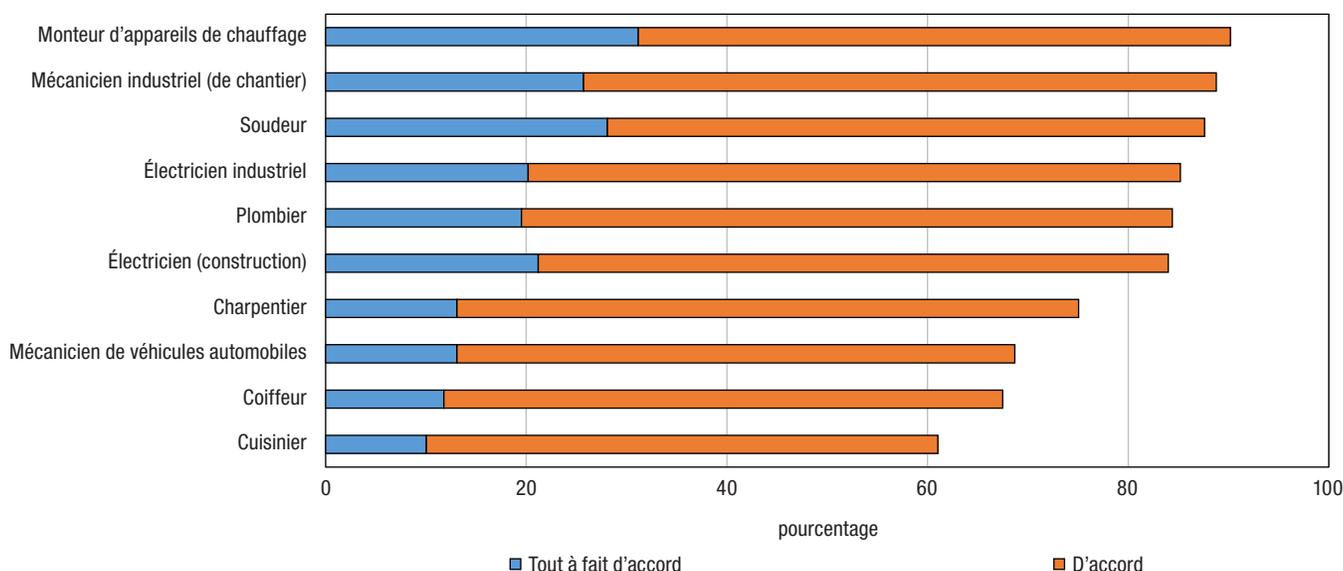
Chez les apprentis de métiers du Sceau rouge, il existe également des différences dans les attitudes à l'égard de la pratique d'un métier. Le tableau A.8.2 (annexe A) présente les résultats détaillés pour chaque question liée à l'attitude, sur l'ensemble des 10 principaux métiers du Sceau rouge dans la population de l'ENA de 2015.

De façon générale, de fortes proportions d'apprentis dans les 10 principaux métiers du Sceau rouge avaient exprimé leur accord avec l'énoncé « Être apprenti/Un programme d'apprentissage est la meilleure manière d'apprendre un métier ». Plus de la moitié des apprentis mécaniciens industriels (52,3 %), électriciens (construction) (51,8 %) et plombiers (51,5 %) étaient tout à fait d'accord avec cet énoncé, et plus du tiers des apprentis dans chacun des autres métiers du Sceau rouge étaient tout à fait d'accord (tableau A.8.2, annexe A).

Il existe certaines différences importantes dans les attitudes des apprentis de métiers du Sceau rouge à l'égard de l'énoncé « la pratique d'un métier est plus payante que les autres emplois ». Ces résultats sont présentés dans le tableau A.8.2 (annexe A) et dans le graphique 8.2 ci-dessous. Plus de 8 apprentis sur 10 dans les métiers de monteur d'appareils de chauffage, de mécanicien industriel, de soudeur, d'électricien industriel, de plombier et d'électriciens (construction) étaient soit d'accord, soit tout à fait d'accord avec cet énoncé. Cependant, de plus faibles proportions d'apprentis mécaniciens de véhicules automobiles (68,7 %), coiffeurs (67,5 %) et cuisiniers (61,1 %) ont exprimé être de cet avis, alors que seulement 10 % à 13 % de ces apprentis étaient tout à fait d'accord avec cet énoncé.

Graphique 8.2

Pourcentage d'apprentis qui sont d'accord ou tout à fait d'accord avec le fait que la pratique d'un métier est plus payante que les autres emplois, 10 principaux métiers du Sceau rouge, Canada



Source : Statistique Canada, Enquête nationale auprès des apprentis (ENA), 2015.

On a aussi observé quelques variantes parmi les 10 principaux métiers du Sceau rouge en ce qui concerne la mesure dans laquelle les apprentis ont exprimé leur accord avec l'énoncé « les métiers sont un deuxième choix de carrière ». Environ 4 apprentis cuisiniers, plombiers, mécaniciens de véhicules automobiles, coiffeurs et charpentiers sur 10 étaient soit d'accord, soit tout à fait d'accord pour dire que les métiers sont un deuxième choix de carrière (tableau A.8.2, annexe A). Le métier du Sceau rouge présentant la plus faible proportion d'apprentis qui avaient exprimé leur accord avec cet énoncé est le métier d'électricien industriel (27,3 % étaient d'accord; 3,9 % étaient tout à fait d'accord).

La grande majorité des apprentis dans l'ensemble des 10 principaux métiers du Sceau rouge estimaient que de plus en plus de Canadiens considèrent les métiers comme étant une bonne option de carrière. Environ 9 apprentis sur 10 dans ces métiers ont exprimé un leur accord avec cet énoncé. Sur l'ensemble de ces métiers, la plus forte proportion d'apprentis qui ont exprimé leur accord avec cet énoncé sont ceux du métier de coiffeur (37,3 % étaient tout à fait d'accord avec l'énoncé et 58,9 % étaient d'accord).

Attitudes à l'égard des métiers par groupe d'âge, sexe, plus haut niveau de scolarité atteint et scolarité des parents

Les différences dans le niveau de scolarité et les caractéristiques des apprentis peuvent également entraîner des variantes dans leurs attitudes à l'égard de la pratique d'un métier. La présente section porte principalement sur quatre facteurs précis : le groupe d'âge, le sexe, le plus haut niveau de scolarité atteint par les apprentis au moment de l'enquête et le plus haut niveau de scolarité atteint par les parents des apprentis. La scolarité des parents est présentée séparément pour les mères et les pères.

La plupart des apprentis dans les quatre groupes d'âge (moins de 25 ans, 25 à 34 ans, 35 à 49 ans, et 50 ans et plus) étaient d'accord ou tout à fait d'accord avec l'énoncé « Être apprenti/Un programme d'apprentissage est la meilleure manière d'apprendre un métier » (tableau A.8.3, annexe A). Des proportions semblables d'hommes et de femmes avaient également exprimé leur accord avec cet énoncé; toutefois, les hommes étaient plus susceptibles que les femmes d'être tout à fait d'accord (tableau A.8.4, annexe A). En outre, la plupart des apprentis de l'ENA dans tous les niveaux de scolarité ont exprimé leur accord avec cet énoncé (tableau A.8.5, annexe A). Sur l'ensemble des niveaux de scolarité, la plus forte proportion d'apprentis qui étaient tout à fait d'accord avec l'énoncé « Être apprenti/Un programme d'apprentissage est la meilleure manière d'apprendre un métier » étaient les apprentis qui ont un certificat ou un diplôme d'une école de métiers (46,1 %), suivis des apprentis qui ont un diplôme d'études collégiales ou d'un autre établissement non universitaire (43,6 %), et des apprentis qui ont un baccalauréat ou un diplôme d'études supérieures (41,6 %). En outre, on a observé peu de différences dans les attitudes des apprentis selon le niveau de scolarité des parents (tableau A.8.6, annexe A). Plus de quatre apprentis sur cinq peu importe le niveau de scolarité des parents étaient d'accord ou tout à fait d'accord avec l'énoncé « Être apprenti/Un programme d'apprentissage est la meilleure manière d'apprendre un métier ».

Les réponses des apprentis à l'égard de l'énoncé « la pratique d'un métier est plus payante que les autres emplois » variaient légèrement entre les groupes d'âge. Environ trois quarts des apprentis dans chaque groupe d'âge étaient soit d'accord, soit tout à fait d'accord avec cet énoncé (tableau A.8.3, annexe A). Cependant, les attitudes à l'égard du salaire gagné dans la pratique d'un métier sont quelque peu différentes selon le sexe, les hommes étant légèrement plus susceptibles que les femmes d'exprimer leur accord pour dire que « la pratique d'un métier est plus payante que les autres emplois » (tableau A.8.4, annexe A). On a aussi observé des variantes selon les niveaux de scolarité (tableau A.8.5, annexe A). La plus forte proportion de répondants qui ont exprimé leur accord avec cet énoncé étaient ceux qui détenaient un certificat ou un diplôme d'une école de métiers (62,2 % étaient d'accord; 18,8 % étaient tout à fait d'accord), alors que la plus faible proportion a été observée parmi ceux qui avaient un baccalauréat ou un niveau de scolarité supérieur (56,6 % étaient d'accord; 17,4 % étaient tout à fait d'accord).

Les résultats fondés sur le niveau de scolarité des parents ont révélé que les apprentis dont le père est titulaire d'un certificat ou d'un diplôme d'une école de métiers représentaient la plus forte proportion ayant exprimé leur accord avec l'énoncé « la pratique d'un métier est plus payante que les autres emplois » (83,3 % étaient d'accord ou tout à fait d'accord; voir le tableau A.8.6, annexe A). Les plus faibles proportions ont été observées chez les apprentis dont le père avait soit un certificat ou un diplôme universitaire de niveau inférieur au baccalauréat (71,5 % étaient d'accord ou tout à fait d'accord), soit un baccalauréat ou diplôme d'études supérieures (74,1 % étaient d'accord ou tout à fait d'accord). On a observé peu de variantes dans les réponses à cet énoncé selon le niveau de scolarité de la mère.

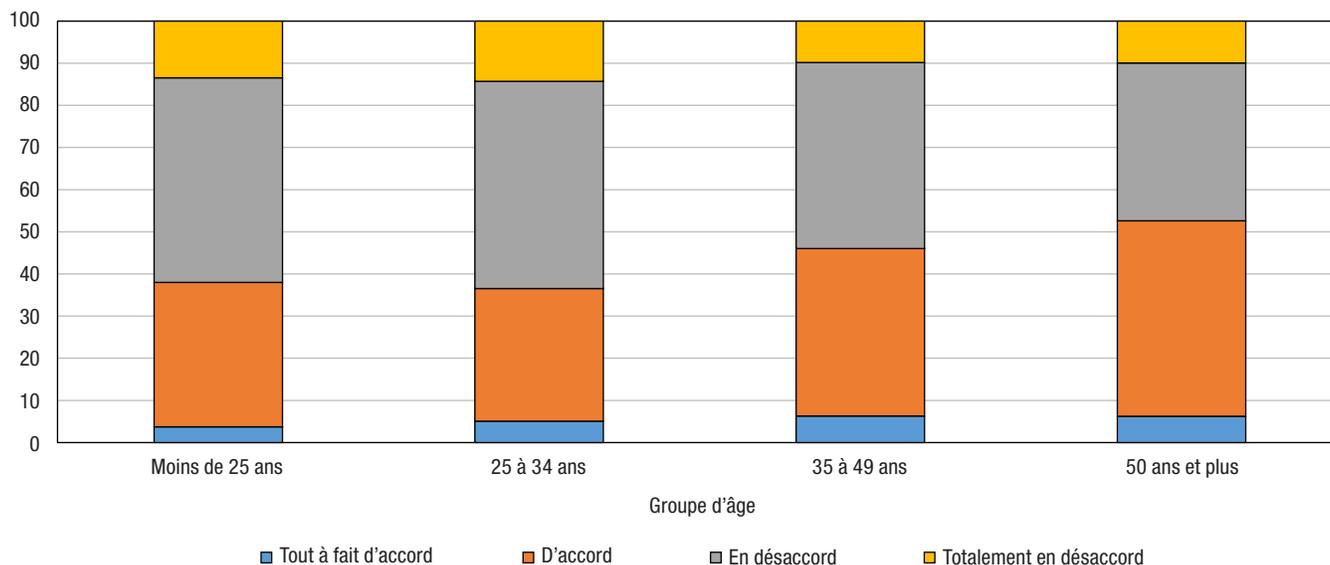
Certaines différences dans l'attitude à l'égard de l'énoncé selon lequel les métiers sont un deuxième choix de carrière ont également été observées entre les groupes d'âge. Les résultats dans le tableau A.8.3 (annexe A) et le graphique 8.3 ci-dessous montrent que de plus fortes proportions d'apprentis dans les groupes plus âgés (35 à 49 ans et 50 ans et plus) ont exprimé leur accord avec cet énoncé. Parmi les personnes de 50 ans et plus, un peu plus de la moitié ont exprimé leur accord (46,4 % étaient d'accord et 6,2 % étaient tout à fait d'accord). Cependant,

moins de 40 % des apprentis de moins de 25 ans et des apprentis de 25 à 34 ans étaient soit d'accord, soit tout à fait d'accord avec cet énoncé. Les femmes étaient également un peu plus susceptibles que les hommes d'exprimer leur accord pour dire que les métiers sont un deuxième choix de carrière (tableau A.8.4, annexe A).

Graphique 8.3

Pourcentage d'apprentis qui sont d'accord avec le fait que les métiers sont un deuxième choix de carrière, par groupe d'âge, Canada

pourcentage



Source : Statistique Canada, Enquête nationale auprès des apprentis (ENA), 2015.

Les attitudes des apprentis à l'égard de l'énoncé selon lequel les métiers sont un deuxième choix de carrière variaient aussi quelque peu selon le niveau de scolarité (tableau A.8.5, annexe A). Les apprentis qui ont un certificat ou un diplôme d'une école de métiers présentaient la plus faible proportion d'apprentis qui étaient d'accord (32,6 %) ou tout à fait d'accord (4,8 %) avec cet énoncé, alors qu'une proportion légèrement plus élevée chez les apprentis qui ont un diplôme d'études collégiales ou d'un autre établissement non universitaire ont exprimé cette opinion (35,7 % étaient d'accord; 6,1 % étaient tout à fait d'accord). Plus de la moitié des apprentis qui ont un baccalauréat ou un diplôme d'études supérieures (52,8 %) ont exprimé leur accord avec l'énoncé.

On a aussi observé des variantes selon les niveaux de scolarité des parents (tableau A.8.6, annexe A). Un peu plus du tiers des apprentis dont le père détenait un certificat ou un diplôme d'une école de métiers ont exprimé leur accord avec cet énoncé (35,1 %), alors que cette proportion s'élevait à 46,0 % chez ceux dont le père n'avait pas de diplôme d'études secondaires. On a également observé des différences selon le niveau de scolarité de la mère. La plus faible proportion d'apprentis qui étaient d'accord ou tout à fait d'accord pour dire que les métiers sont un deuxième choix de carrière avaient une mère qui avait fait des études collégiales (35,8 %), comparativement à ceux dont la mère avait un niveau inférieur à un diplôme d'études secondaires (49,4 %).

Enfin, plus de 90 % des apprentis de tous les groupes d'âge ont dit être soit d'accord, soit tout à fait d'accord avec l'énoncé selon lequel « de plus en plus de Canadiens considèrent les métiers comme étant une bonne option de carrière » (tableau A.8.3, annexe A). Il en est également ainsi tant pour les hommes que pour les femmes (tableau A.8.4, annexe A) et pour la plupart des niveaux de scolarité (tableau A.8.5, annexe A). Les plus fortes proportions d'apprentis ayant exprimé leur accord avec cet énoncé ont été observées chez les apprentis qui n'ont pas de diplôme d'études secondaires (94,8 % étaient d'accord ou tout à fait d'accord) et chez ceux qui ont un certificat ou un diplôme d'une école de métiers (94,0 % étaient d'accord ou tout à fait d'accord). En outre, la plupart des apprentis peu importe le niveau de scolarité des parents étaient d'accord pour dire que les Canadiens considèrent les métiers comme une bonne option de carrière (tableau A.8.6, annexe A).

Section 9

Groupes démographiques d'intérêt

Certains groupes démographiques au sein de la population canadienne ont traditionnellement été sous-représentés dans les programmes d'apprentissage et dans les métiers spécialisés en général (Larya et Medu 2010). La présente section porte sur un éventail de questions relatives aux apprentis qui appartiennent à trois de ces groupes : les femmes, les Autochtones et les immigrants, y compris les personnes et les groupes qui ont influencé ou orienté leurs décisions d'apprendre un métier, leur âge au moment de l'inscription, les difficultés rencontrées pendant leur apprentissage et leurs résultats d'emploi. Les résultats concernant ces groupes ont été comparés à ceux de leurs homologues, le cas échéant, afin de relever toute différence dans leurs expériences et résultats.

Principales conclusions

Femmes apprenties

- Les femmes représentaient environ 14 % de l'ensemble des apprentis de l'ENA.
- Moins de femmes que d'hommes se sont inscrites dans un métier du Sceau rouge (59,2 % contre 81,2 %).
- Parmi les 10 principaux métiers du Sceau rouge, les femmes étaient plus susceptibles que les hommes d'être apprenties coiffeuses ou cuisinières.
- Parmi les décrocheurs, les femmes étaient plus susceptibles que les hommes d'indiquer avoir eu « des problèmes personnels ou familiaux » ou de « ne pas aimer le travail » pour justifier l'abandon de leur apprentissage.
- Les femmes étaient moins susceptibles que les hommes d'avoir occupé un emploi dans la semaine précédant l'enquête (72,5 % contre 81,8 %).
- Parmi ceux qui occupaient un emploi, les femmes étaient plus susceptibles que les hommes d'être des salariées occupant un emploi permanent et tout aussi susceptibles que les hommes d'être des travailleuses autonomes.

Autochtones apprentis

- Les Autochtones représentaient environ 6 % de l'ensemble des apprentis de l'ENA.
- Les Autochtones étaient aussi susceptibles que les non-Autochtones d'être inscrits dans un métier du Sceau rouge.
- Parmi les 10 principaux métiers du Sceau rouge, les Autochtones étaient plus susceptibles d'être fortement représentés dans le métier de soudeur que les non-Autochtones. Cependant, les Autochtones étaient moins susceptibles de choisir le métier d'électricien (construction) et de mécanicien de véhicules automobiles que les non-Autochtones.
- Les Autochtones étaient plus susceptibles que les non-Autochtones d'indiquer avoir éprouvé des difficultés à progresser dans leur apprentissage (43,2 % contre 33,9 %).
- Parmi les Autochtones qui avaient abandonné leur apprentissage, les « contraintes financières » représentaient la raison la plus fréquemment citée pour expliquer l'abandon.
- Les Autochtones étaient moins susceptibles que les non-Autochtones d'avoir occupé un emploi dans la semaine précédant l'enquête et moins susceptibles que les non-Autochtones d'être des salariés occupant un emploi à temps plein.
- Parmi les apprentis qui ont travaillé dans la semaine précédant l'enquête, des proportions semblables d'Autochtones et de non-Autochtones étaient des travailleurs autonomes et travaillaient à temps plein.

Immigrants apprentis

- Les immigrants représentaient environ 9 % de l'ensemble des apprentis de l'ENA.
- Les immigrants étaient plus susceptibles que les non-immigrants de s'inscrire à leur programme d'apprentissage plus tard dans la vie.
- Les immigrants étaient moins susceptibles que les non-immigrants de s'être inscrits dans un métier du Sceau rouge (67,6 % contre 79,1 %).
- Parmi les 10 principaux métiers du Sceau rouge, les métiers les plus fréquemment choisis par les immigrants étaient les métiers d'électricien (construction), de coiffeur et de mécanicien de véhicules automobiles.
- On n'a observé aucune différence importante entre la situation d'emploi des immigrants et des non-immigrants.

Femmes apprenties

Les femmes sont particulièrement sous-représentées dans les métiers. Les résultats présentés dans la section 2 révèlent que les femmes représentaient environ 14 % des tous les apprentis de l'ENA (tableau A.2.1, annexe A).

Les employeurs et les membres de la famille proche ont été la principale source d'influence qui a amené les femmes à décider de s'inscrire dans un programme d'apprentissage. Près du quart (24,2 %) des femmes ont déclaré qu'un « employeur » avait influencé leur décision, alors qu'environ une femme sur cinq (20,6 %) a indiqué qu'un « parent/frère ou sœur/conjoint ou conjoint de fait » avait eu une influence sur sa décision (tableau A.9.1, annexe A). Environ 14 % des femmes avaient été influencées par d'autres « membres de la famille ou amis ». Toutefois, près d'une femme sur quatre (23,7 %) a indiqué n'avoir reçu aucun conseil au moment de décider de s'inscrire à un programme d'apprentissage.

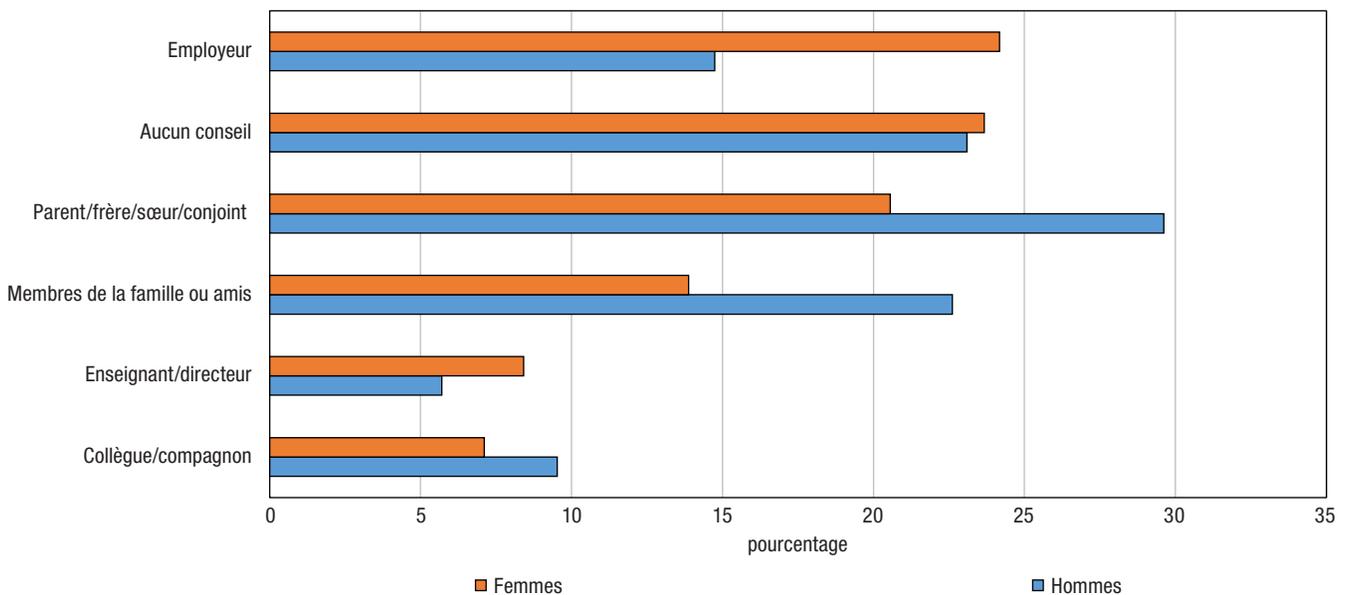
Parmi les apprentis de l'ENA, les femmes étaient moins susceptibles que les hommes de citer « un parent/frère ou sœur/conjoint ou conjoint de fait », « des membres de la famille ou des amis » ou « un collègue ou compagnon » comme ayant influencé leurs décisions de s'inscrire à un programme d'apprentissage. Cependant, elles étaient plus susceptibles que leurs homologues masculins de l'ENA de citer un conseiller en orientation de l'école secondaire, un employeur ou un enseignant ou un directeur comme ayant eu une influence sur leur décision. Ces résultats sont présentés dans le graphique 9.1 ci-dessous et dans le tableau A.9.1 (annexe A).

La plupart des femmes s'étaient inscrites à leur programme d'apprentissage avant l'âge de 25 ans. Toutefois, un peu plus de 10 % des femmes s'étaient inscrites à un programme d'apprentissage à 45 ans ou après (5,7 % étaient âgées de 45 à 49 ans et une proportion additionnelle de 5,4 % étaient âgées de 50 ans et plus) (voir les résultats détaillés dans le tableau A.9.2, annexe A). Les femmes étaient légèrement plus susceptibles que les hommes de s'inscrire à ces âges plus avancés. En moyenne, les femmes s'étaient inscrites à leur programme d'apprentissage aux environs de 28 ans tandis que l'âge moyen des hommes était d'environ 27 ans.

Les différences entre les sexes étaient apparentes entre les métiers et entre les désignations Sceau rouge. Les femmes (59,2 %) étaient beaucoup moins susceptibles que les hommes (81,2 %) d'être des apprentis dans des métiers du Sceau rouge (voir les résultats détaillés dans le tableau A.9.3, annexe A). Parmi les 10 principaux métiers du Sceau rouge, les femmes étaient également concentrées dans des métiers différents de ceux où étaient concentrés les hommes; les femmes étaient plus susceptibles d'être apprenties coiffeuses ou cuisinières. En outre, les femmes qui avaient complété leurs programmes d'apprentissage étaient plus susceptibles d'avoir obtenu un certificat de qualification dans un métier non visé par le Sceau rouge¹ (41,2 %) que les hommes (19,4 %).

1. Les principaux métiers non visés par le Sceau rouge chez les femmes étaient adjointe, soutien en technologie de l'information (préposée au service à la clientèle), éducatrice de la petite enfance, cuisinière professionnelle 1, adjointe, soutien en technologie de l'information (préposée commerciale non itinérante) et aide-enseignante. Ces cinq métiers représentaient plus des deux tiers des femmes apprenties dans des métiers non visés par le Sceau rouge. Parmi les hommes, les cinq principaux métiers non visés par le Sceau rouge étaient soudeur (niveau C), adjoint, soutien en technologie de l'information (préposé au soutien technique), cuisinier professionnel, conducteur de pelle mécanique et adjoint, soutien en technologie de l'information (préposé au service à la clientèle). Ces métiers représentaient un peu plus du quart des hommes qui étaient apprentis dans des métiers non visés par le Sceau rouge.

Graphique 9.1
Principales influences sur la décision de s'inscrire à un programme d'apprentissage, par sexe, Canada



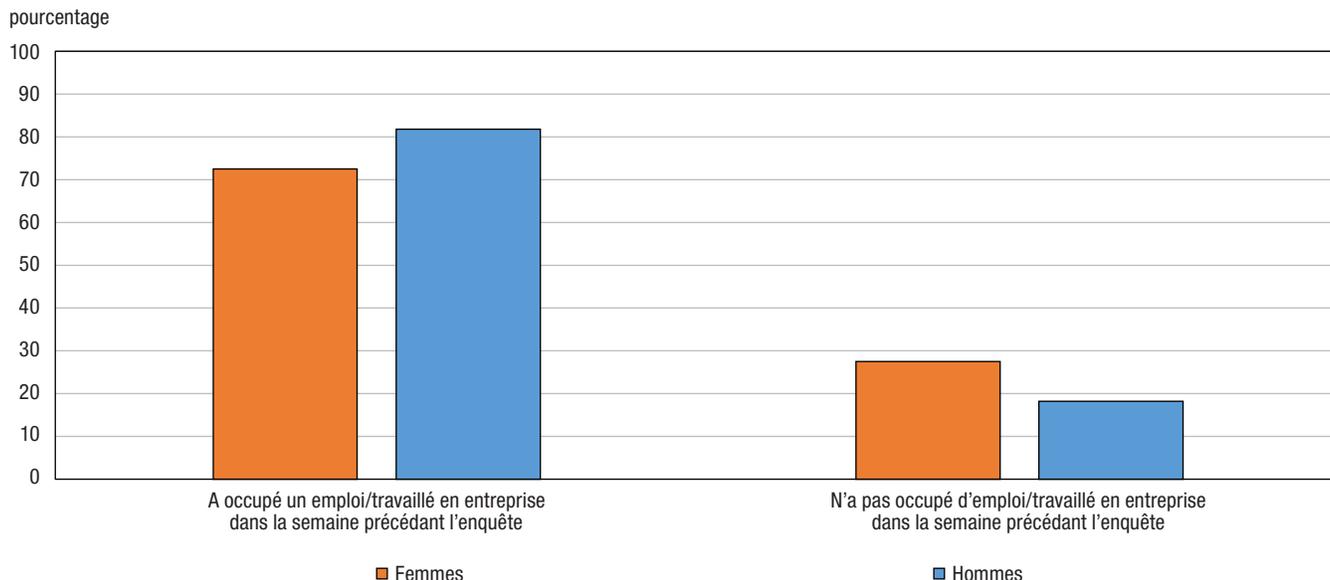
Source : Statistique Canada, Enquête nationale auprès des apprentis (ENA), 2015.

Les femmes sont moins susceptibles que les hommes d'avoir éprouvé des difficultés à trouver un employeur qui embauche des apprentis lorsqu'elles ont commencé leur apprentissage. Une proportion relativement faible de femmes (15,9 %) a rencontré ce problème, alors que 19,7 % des hommes ont éprouvé cette difficulté (tableau A.9.4, annexe A). Cependant, on n'a observé aucune différence significative entre les hommes et les femmes sur le plan des difficultés rencontrées dans le cadre de leur apprentissage (34,9 % et 32,0 % respectivement).

Parmi les femmes qui ont abandonné leur programme d'apprentissage, la raison la plus fréquemment citée pour justifier cet abandon concernait les « problèmes familiaux ou personnels ». En outre, les femmes qui ont décroché ont cité l'une des raisons suivantes comme principale raison expliquant l'abandon de leur apprentissage : « n'aime pas le travail », « instabilité de l'emploi », « a reçu une meilleure offre d'emploi » ou « contraintes financières » (tableau A.9.5, annexe A). Les femmes étaient beaucoup plus susceptibles de citer des « problèmes personnels ou familiaux » (20,5 %) ou de « ne pas avoir aimé le travail » (11,4 %) comme principale raison pour ne pas avoir terminé leur apprentissage que les hommes (9,0 % et 7,3 % des hommes, respectivement). Inversement, les hommes étaient plus susceptibles que leurs homologues féminines d'avoir cité « une meilleure offre d'emploi », « l'instabilité de l'emploi » ou des « contraintes financières » comme principale raison pour ne pas avoir terminé leur apprentissage.

Quant aux résultats de l'emploi, la plupart des femmes occupaient un emploi ou travaillaient dans une entreprise dans la semaine précédant l'enquête. Cependant, les femmes étaient moins susceptibles que les hommes d'avoir occupé un emploi durant la période de référence. Le graphique 9.2 ci-dessous montre que 72,5 % des femmes et 81,8 % des hommes au sein de la population de l'ENA occupaient un emploi (voir les résultats détaillés dans le tableau A.9.6, annexe A) dans la semaine précédant l'enquête. Parmi ceux qui occupaient un emploi dans la semaine précédant l'enquête, plus de quatre femmes sur cinq (83,5 %) travaillaient à temps plein (au moins 30 heures par semaine) contre 97,6 % des hommes.

Graphique 9.2
Pourcentage d'apprentis occupant un emploi ou travaillant dans une entreprise dans la semaine précédant l'enquête, par sexe, Canada



Source : Statistique Canada, Enquête nationale auprès des apprentis (ENA), 2015.

Les femmes qui occupaient un emploi dans la semaine précédant l'enquête ont en grande partie travaillé comme salariées occupant un emploi permanent. Les femmes étaient plus susceptibles que leurs homologues masculins d'occuper un emploi permanent (83,1 % contre 78,7 %). Cependant, des proportions semblables d'hommes et de femmes étaient des travailleurs autonomes (10,1 % et 11,0 % respectivement, voir les résultats détaillés dans le tableau A.9.6, annexe A).

Autochtones apprentis

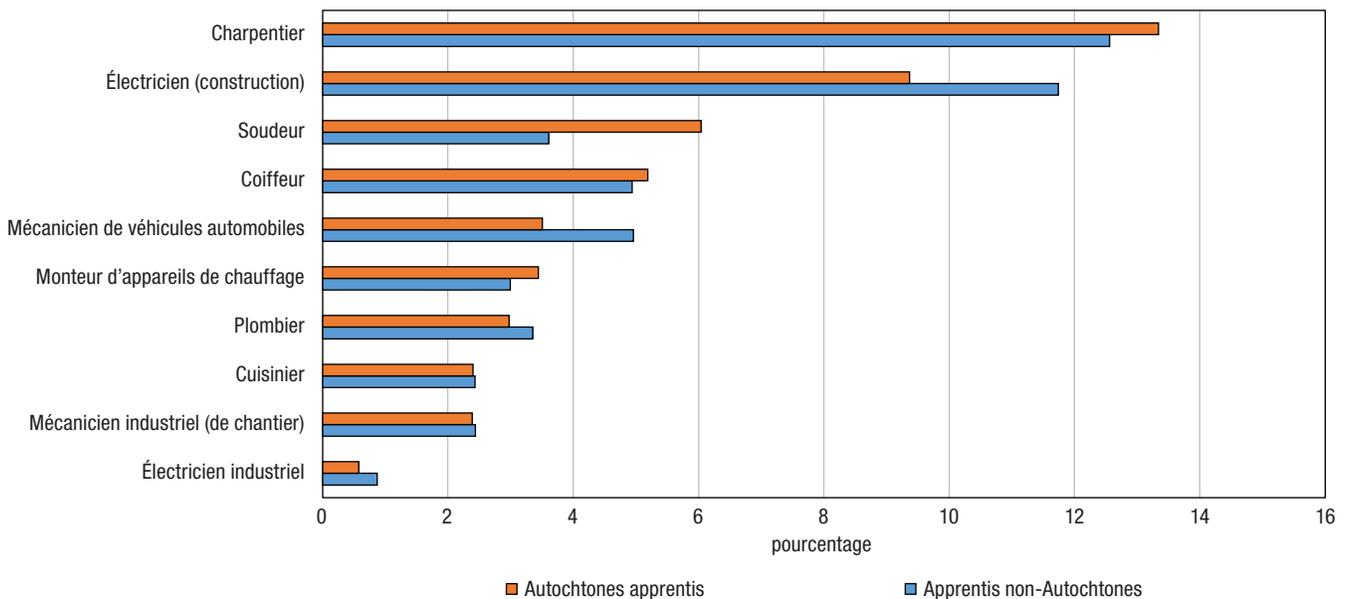
Les Autochtones représentaient environ 6 % de l'ensemble des apprentis de l'ENA 2015 (voir le tableau A.2.1, annexe A).

Les influences les plus communes qui ont amené les Autochtones à décider d'apprendre un métier sont « un parent/frère ou sœur/conjoint ou conjoint de fait » et « les membres de la famille ou les amis ». Plus de deux Autochtones sur cinq ont cité ces deux groupes comme ayant eu une influence, alors que 17,4 % ont indiqué qu'un « employeur » avait influencé leurs décisions (tableau A.9.7, annexe A). Environ 10 % des Autochtones ont également déclaré qu'un « collègue ou compagnon » avait eu une influence sur leur décision de commencer un programme d'apprentissage. Alors que les non-Autochtones étaient un peu plus susceptibles de citer les membres de la famille proche comme ayant influencé leur décision d'apprendre un métier, on n'a observé aucune différence importante, de façon générale, dans les principales influences citées par ces deux groupes.

La plupart des Autochtones s'étaient inscrits à leur programme d'apprentissage avant d'avoir eu 30 ans. Les Autochtones étaient légèrement moins susceptibles que les non-Autochtones de s'inscrire à un plus jeune âge (avant 25 ans); cependant, plus des trois quarts avaient commencé leur programme d'apprentissage avant d'avoir eu 34 ans (tableau A.9.8, annexe A). L'âge moyen à l'inscription était semblable pour les Autochtones et non-Autochtones (27,3 ans et 27,0 ans, respectivement).

Des proportions semblables d'Autochtones et de non-Autochtones étaient inscrits dans un métier du Sceau rouge. Le graphique 9.3 ci-dessous présente la répartition des apprentis dans les 10 principaux métiers du Sceau rouge par statut d'Autochtone. Dans les 10 principaux métiers du Sceau rouge, plus d'un Autochtone sur cinq travaillait soit comme charpentier, soit comme électricien (construction) (voir les résultats détaillés dans le tableau A.9.9, annexe A).

Graphique 9.3
Pourcentage d'apprentis dans les 10 principaux métiers du Sceau rouge, par statut d'Autochtone, Canada



Source : Statistique Canada, Enquête nationale auprès des apprentis (ENA), 2015.

Les Autochtones étaient plus susceptibles que les non-Autochtones d'être dans le métier de soudeur, mais moins susceptibles d'être dans les métiers d'électricien (construction) ou de mécanicien de véhicules automobiles. Parmi les finissants, on n'a observé aucune différence significative entre les Autochtones et les non-Autochtones relativement à l'obtention d'un certificat de qualification dans un métier du Sceau rouge ou dans un métier non visé par le Sceau rouge (tableau A.9.9, annexe A).

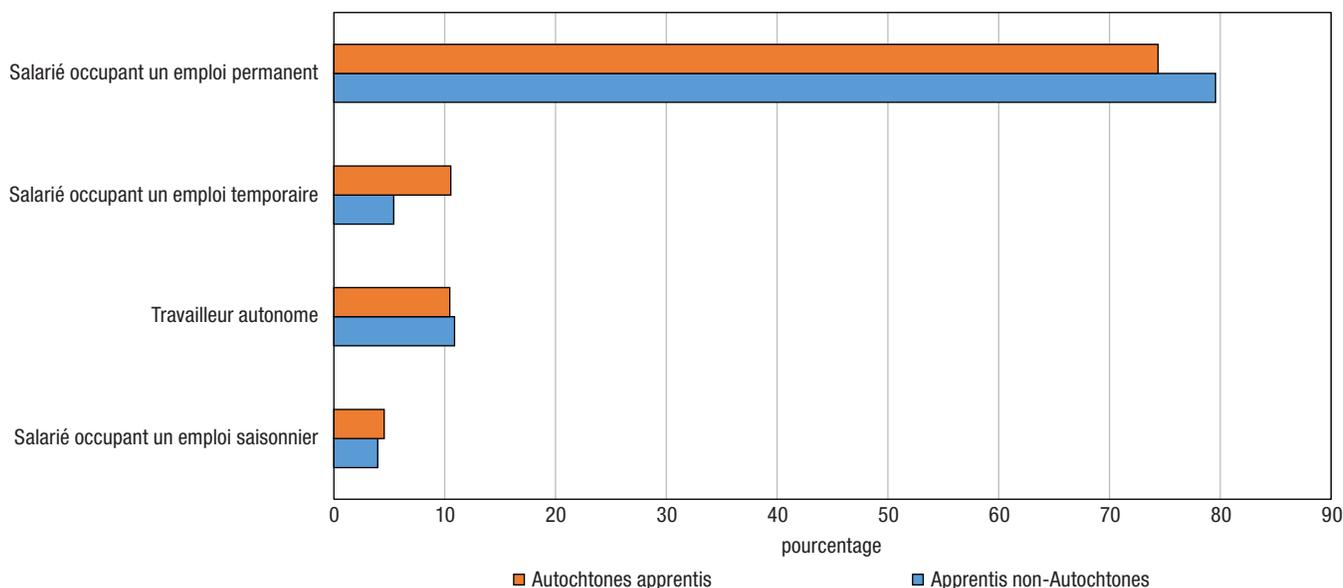
La plupart des Autochtones apprentis n'ont pas déclaré de difficultés à trouver un employeur qui embauche des apprentis lorsqu'ils ont commencé leur apprentissage. Des proportions semblables d'Autochtones et de non-Autochtones ont indiqué avoir éprouvé des difficultés à trouver un employeur au début de leur apprentissage (20,5 % et 19,1 % respectivement, voir le tableau 9.10, annexe A). Par ailleurs, les Autochtones (43,2 %) étaient plus susceptibles que leurs homologues non autochtones (33,9 %) à déclarer avoir éprouvé des difficultés dans le cadre de leur apprentissage.

Parmi les Autochtones apprentis qui ont abandonné leur apprentissage, les « contraintes financières » représentaient la raison la plus fréquemment citée pour justifier l'abandon. Près d'un Autochtone apprenti sur cinq (19,7 %) a indiqué qu'il s'agissait de la principale raison pour laquelle ils n'avaient pas terminé leur apprentissage (tableau A.9.11, annexe A). La raison la plus fréquente mentionnée par les décrocheurs non-Autochtones était « l'instabilité de l'emploi » (17,5 %). Les Autochtones étaient plus susceptibles que les non-Autochtones de déclarer des « contraintes financières » comme principale raison d'avoir abandonné leur programme d'apprentissage (19,7 % et 10,0 %, respectivement). En outre, plus du quart des Autochtones ont indiqué avoir reçu une meilleure offre d'emploi (14,7 %) ou avoir été confrontés à l'instabilité de l'emploi (14,5 %), ce qui les a empêchés de terminer leur apprentissage.

Un peu plus des trois quarts des Autochtones occupaient un emploi ou travaillaient dans une entreprise dans la semaine précédant l'enquête. Les Autochtones étaient légèrement moins susceptibles que leurs homologues non Autochtones d'avoir eu un emploi durant la période de référence (76,3 % et 80,8 % respectivement; tableau A.9.12, annexe A). Toutefois, parmi les apprentis qui travaillaient durant la période de référence, on n'a observé aucune différence significative entre la proportion d'Autochtones et la proportion de non-Autochtones qui travaillaient à temps plein.

On a observé quelques différences dans le type d'emploi qu'occupaient les Autochtones et les non-Autochtones. Le graphique 9.4 montre les résultats d'emploi détaillés de ces deux groupes (les résultats sont également présentés dans le tableau 9.12, annexe A). Alors que la plupart (74,4 %) des Autochtones apprentis travaillaient comme salariés occupant un emploi permanent, ils étaient légèrement moins susceptibles que leurs homologues non autochtones (79,6 %) d'occuper ce type d'emploi. Inversement, les Autochtones étaient plus susceptibles que leurs homologues non autochtones d'avoir travaillé comme salarié occupant un emploi temporaire durant la période de référence (10,6 % et 5,4 % respectivement). Cependant, des proportions semblables d'Autochtones (10,5 %) et de non-Autochtones (10,9 %) étaient des travailleurs autonomes.

Graphique 9.4
Situation d'emploi détaillée par statut d'Autochtone, Canada



Note : Utiliser les résultats de la catégorie « Salarié occupant emploi saisonnier » pour les Autochtones apprentis avec prudence.

Source : Statistique Canada, Enquête nationale auprès des apprentis (ENA), 2015.

Immigrants apprentis

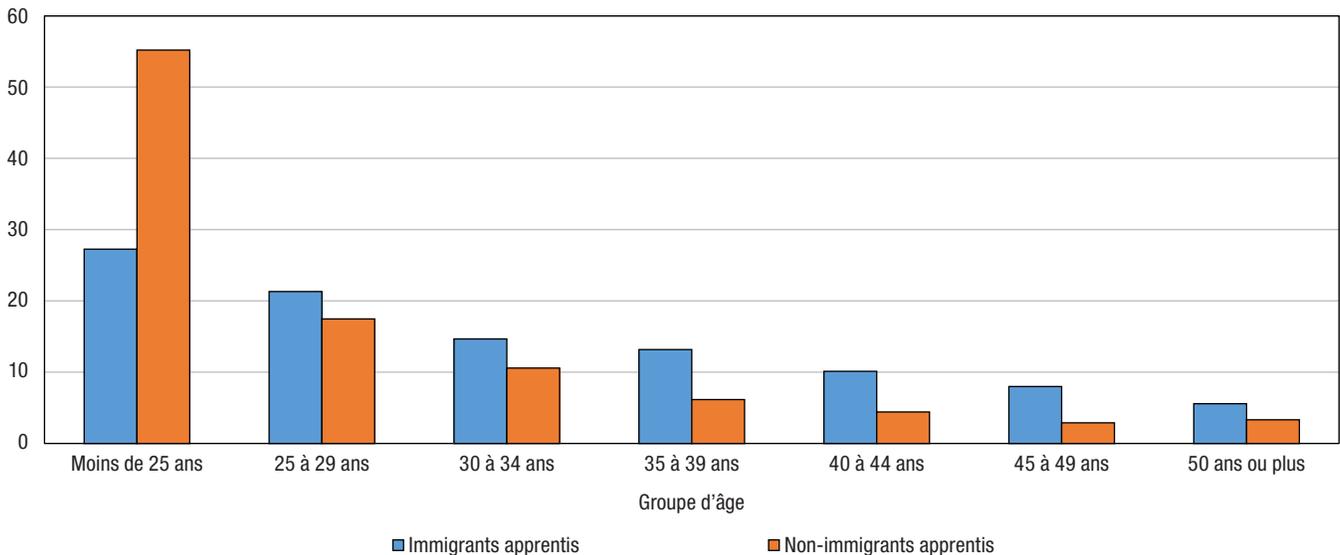
Les immigrants représentaient environ 9 % de la population totale de l'ENA (tableau A.2.1, annexe A).

Parmi les immigrants apprentis, l'« employeur » et les « membres de la famille et les amis » étaient les personnes les plus fréquemment citées comme ayant influencé leur décision d'apprendre un métier. Les membres de la famille proche, par exemple « un parent/frère ou sœur/conjoint ou conjoint de fait » (16,3 %) et un « collègue de travail ou personne du métier/autre apprenti/compagnon » (12,1 %) figuraient également parmi les principales influences citées par les immigrants (tableau A.9.13, annexe A). Plus du quart (27,2 %) ont indiqué n'avoir reçu aucun conseil. Les immigrants étaient beaucoup moins susceptibles que les non-immigrants de citer des membres de la famille proche comme personnes ayant influencé leur décision. Par ailleurs, les immigrants étaient légèrement plus susceptibles que les non-immigrants d'avoir été influencés par « un employeur » ou un « collègue de travail/personne du métier/autre apprenti/compagnon ».

On a observé une différence importante entre l'âge d'inscription des immigrants et des non-immigrants. Ces résultats sont présentés dans le graphique 9.5 ci-dessous et dans le tableau A.9.14 (annexe A). L'âge moyen à l'inscription était plus élevé parmi les immigrants que parmi les non-immigrants (31,9 % et 26,5 %, respectivement). La plupart des non-immigrants s'étaient inscrits avant d'avoir eu 25 ans, alors que l'âge qu'avaient les immigrants lorsqu'ils se sont inscrits était réparti plus également entre les groupes d'âge. Alors que plus du quart (27,3 %) des immigrants s'étaient inscrits avant d'avoir eu 25 ans, ils étaient beaucoup moins susceptibles de l'avoir fait que les non-immigrants (55,2 %). Les immigrants étaient plus susceptibles que les non-immigrants de s'être inscrits à 35 ans et plus.

Graphique 9.5 Âge à l'inscription par statut d'immigrant, Canada

pourcentage



Note : Utiliser les résultats de la catégorie « 50 ans et plus » pour les immigrants apprentis avec prudence.

Source : Statistique Canada, Enquête nationale auprès des apprentis (ENA), 2015.

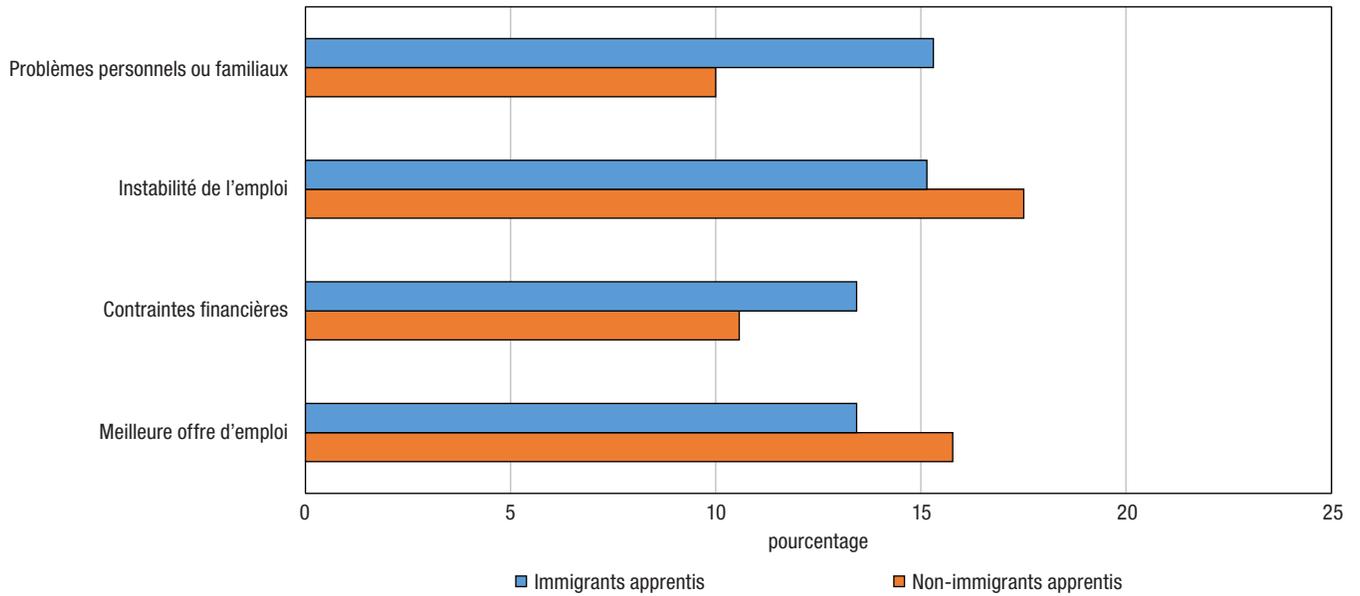
Bien que la plupart des immigrants apprentis aient été inscrits dans un métier du Sceau rouge, ils étaient moins susceptibles d'être dans un métier du Sceau rouge comparativement à leurs homologues non immigrants. Environ deux immigrants sur trois (67,6 %) étaient dans un métier du Sceau rouge contre 79,1 % des non-immigrants (tableau A.9.15, annexe A). Parmi les 10 principaux métiers du Sceau rouge, les métiers d'électricien (construction), de coiffeur et de mécanicien de véhicules automobiles étaient les métiers les plus fréquemment choisis par les immigrants lorsqu'ils se sont inscrits à un programme d'apprentissage. Les immigrants étaient moins susceptibles que les non-immigrants d'être des apprentis charpentiers, monteurs d'appareils de chauffage, plombiers et mécaniciens industriels. Parmi les immigrants finissant dans un métier du Sceau rouge, la plupart (59,0 %) avaient un certificat de qualification, alors que 36,3 % avaient un certificat dans un métier non visé par le Sceau rouge.

Le quart des immigrants apprentis ont indiqué avoir éprouvé des difficultés à trouver un employeur qui embauche des apprentis lorsqu'ils ont commencé leur apprentissage. Cette proportion est plus élevée que chez les non-immigrants (tableau A.9.16, annexe A). Plus du tiers des immigrants ont indiqué avoir éprouvé des difficultés dans le cadre de leur apprentissage; toutefois, on n'a observé aucune différence importante dans la proportion d'immigrants et de non-immigrants qui l'ont indiqué.

La raison la plus fréquemment citée par les immigrants décrocheurs pour expliquer l'abandon de leur programme d'apprentissage concernait les « problèmes familiaux ou personnels » (15,3 %). Une proportion semblable d'immigrants qui ont décroché ont cité « l'instabilité de l'emploi » comme principale raison pour avoir abandonné leur apprentissage (15,1 %). Environ le quart des immigrants qui ont décroché ont mentionné des « contraintes financières » ou une « meilleure offre d'emploi » comme principale raison expliquant l'abandon de leur apprentissage (tableau A.9.17, annexe A). Le graphique 9.6 ci-dessous montre les cinq principales raisons expliquant l'abandon, indiqué selon le statut. Les immigrants étaient plus susceptibles que leurs homologues non immigrants de citer des « problèmes familiaux ou personnels » comme raison pour avoir abandonné leur apprentissage; toutefois, on n'a observé aucune différence significative sur le plan statistique quant aux autres raisons.

La plupart des immigrants apprentis occupaient un emploi ou travaillaient dans une entreprise dans la semaine précédant l'enquête. Environ 8 immigrants sur 10 travaillaient durant la période de référence (tableau A.9.18, annexe A). La situation d'emploi des immigrants n'était pas significativement différente de celles des non-immigrants. Parmi les immigrants apprentis qui travaillaient, la plupart (95,1 %) le faisaient à temps plein, et plus des trois quarts (78,5 %) étaient des salariés occupant un emploi permanent. Un peu plus de 1 immigrant apprenti sur 10 était travailleur autonome (11,6 %) alors que 7 % étaient des salariés occupant un emploi temporaire.

Graphique 9.6
Principales raisons pour lesquelles les décrocheurs n'ont pas complété leur apprentissage, par statut d'immigrant, Canada



Source : Statistique Canada, Enquête nationale auprès des apprentis (ENA), 2015.

Section 10

Conclusion

L'Enquête nationale auprès des apprentis de 2015 fournit une source complète de données au sujet des apprentis qui ont terminé ou abandonné leur apprentissage en 2011, 2012 ou 2013. Ce rapport résume les principales conclusions concernant les facteurs et les difficultés liés à l'achèvement ou à l'abandon par les apprentis de leur apprentissage, y compris l'aide financière, les résultats sur le marché du travail, la mobilité et les attitudes des apprentis. Une analyse des résultats concernant trois groupes démographiques d'intérêt a fourni une explication plus précise des expériences vécues par les femmes, les Autochtones et les immigrants dans le système d'apprentissage.

Selon l'ENA de 2015, la majorité des apprentis se sont inscrits avant d'avoir eu 25 ans, avec un âge moyen à l'inscription de 27 ans¹ et étaient célibataires, sans personnes à charge de moins de 18 ans, lorsqu'ils ont commencé leur programme. Au moment de l'inscription, le plus haut niveau de scolarité atteint pour la plupart des apprentis de l'ENA était le diplôme d'études secondaires. La plupart étaient des apprentis dans un métier du Sceau rouge. La majorité des apprentis étaient des finissants.

Les apprentis de l'ENA ont rencontré des difficultés dans le cadre de leur apprentissage, et l'ENA a permis de mettre en évidence leurs expériences. Les raisons les plus fréquemment citées par les apprentis pour expliquer la décision d'entamer un programme d'apprentissage étaient « leur intérêt pour le métier », « les conditions de travail satisfaisantes » et « l'attente d'un emploi permanent ». La plupart des apprentis ont travaillé pour un seul employeur pendant leur programme et la majeure partie des apprentis ont indiqué n'avoir eu aucune difficulté à trouver un employeur qui embauche des apprentis lorsqu'ils ont commencé leur apprentissage. La plupart des apprentis n'ont pas trouvé que leur expérience de travail ou les cours suivis étaient difficiles et ils ont évalué très favorablement l'équipement et la technologie utilisés pendant leur formation professionnelle. La plupart des apprentis ont également indiqué que l'expérience de travail acquise pendant leur apprentissage les a bien préparés à l'examen en vue de l'obtention du certificat.

Les résultats relatifs à l'aide financière ont révélé que les programmes d'apprentissage sont largement financés par les revenus d'emploi versés par les employeurs d'apprentis. Les résultats montrent également qu'un plus grand nombre de finissants que de décrocheurs ont eu recours à d'autres formes de soutien offertes, comme les subventions incitatives aux apprentis et les subventions à l'achèvement de la formation d'apprenti, les crédits d'impôt, les prestations d'assurance-emploi et les allocations de formation. Les finissants étaient aussi plus susceptibles de recevoir de l'aide supplémentaire de leur employeur d'apprentis.

Un examen du statut de certification des apprentis de la population de l'ENA a révélé que la grande majorité des finissants détenaient un certificat de qualification dans leur métier. Parmi les apprentis qui n'avaient pas de certificat, la plupart des finissants avaient tenté l'examen de certification, alors que la plupart des décrocheurs ne l'avaient pas tenté. Parmi les finissants, la plupart avaient une certification Sceau rouge.

Les apprentis avaient généralement des résultats d'emploi positifs, puisque la plupart occupaient des emplois permanents, travaillaient à temps plein et ont indiqué avoir des avantages sociaux dans le cadre de leur emploi. Les décrocheurs étaient plus susceptibles que les finissants d'être des travailleurs autonomes. En outre, la plupart des finissants travaillaient dans la même profession que leur programme d'apprentissage. La grande majorité des apprentis de l'ENA ont déclaré qu'ils étaient satisfaits de leur salaire, de leur sécurité d'emploi et des conditions de santé et de sécurité au travail.

Les principales conclusions concernant la mobilité des apprentis ont révélé que seule une faible proportion d'apprentis avait déménagé d'une autre province, d'un autre territoire ou d'un autre pays pour commencer leur apprentissage. La plupart des apprentis qui ont travaillé à l'extérieur de leur province ou de leur territoire d'inscription pendant leur apprentissage l'ont fait parce que leur emploi l'exigeait. Un petit nombre d'apprentis a vécu et travaillé dans des provinces ou des territoires différents. Parmi les 10 principaux métiers du Sceau rouge, les apprentis monteuses d'appareils de chauffage représentaient la plus forte proportion ayant vécu et travaillé dans des provinces ou des territoires différents; ils étaient suivis des apprentis soudeurs, mécaniciens industriels et plombiers.

1. L'âge moyen n'est pas présenté dans les tableaux de données.

Les renseignements sur les attitudes des apprentis à l'égard de l'apprentissage et de la pratique d'un métier ont révélé que la plupart des apprentis avaient une attitude positive à l'égard des métiers. La plupart étaient d'accord ou tout à fait d'accord avec les énoncés « Être apprenti/Un programme d'apprentissage est la meilleure manière d'apprendre un métier » et « la pratique d'un métier est plus payante que les autres emplois ». En outre, la plupart des apprentis ne considéraient pas les métiers comme un deuxième choix de carrière. Cependant, une plus forte proportion d'apprentis plus âgés que de jeunes apprentis étaient d'accord sur ce point. La grande majorité des apprentis de l'ENA estimaient que de plus en plus de Canadiens considéraient les métiers comme une bonne option de carrière.

Les femmes représentaient une faible proportion des apprentis de la population de l'ENA. La plupart des femmes apprenties occupaient un emploi ou travaillaient dans une entreprise dans la semaine précédant l'entrevue de l'enquête, mais elles étaient moins susceptibles d'être embauchées que leurs homologues masculins. Les Autochtones apprentis étaient plus susceptibles d'avoir éprouvé des difficultés dans le cadre de leur programme d'apprentissage que les Non-Autochtones. Bien que les Autochtones apprentis étaient moins susceptibles que les non-Autochtones d'être embauchés; ceux qui travaillaient dans la semaine précédant l'entrevue de l'enquête étaient tout aussi susceptibles que les non-Autochtones d'être des travailleurs autonomes et de travailler à temps plein. Enfin, les immigrants apprentis étaient plus susceptibles que leurs homologues non immigrants de déclarer avoir eu de la difficulté à trouver un employeur au début de leur apprentissage. L'enquête révèle néanmoins que les immigrants apprentis avaient des résultats d'emploi semblables à ceux des non-immigrants.

Ces résultats d'enquête fournissent de nouveaux renseignements sur les apprentis de tout le Canada et peuvent être utilisés par les autorités de l'apprentissage, les enseignants et les décideurs concernés par les programmes d'apprentissage. Ces renseignements peuvent aussi être utiles pour les personnes qui envisagent la pratique d'un métier comme possibilité de carrière.

Annexe A : Tableaux

Tableau A.2.1
Caractéristiques démographiques des apprentis, Canada

	Statut d'apprenti, 2011 à 2013					
	Finissants		Décrocheurs		Total	
	%	erreur type	%	erreur type	%	erreur type
Statut d'apprenti en 2015¹						
Finissant	57,5	0,4
Décrocheur	42,5	0,4
Sexe¹						
Hommes	86,4	0,5	86,1	0,6	86,3	0,4
Femmes	13,6	0,5	13,9	0,6	13,7	0,4
Statut d'immigrant¹						
Immigrant reçu	8,0	0,4	9,6	0,5	8,7	0,3
Non-immigrant	92,0	0,4	90,4	0,5	91,3	0,3
Statut d'Autochtone¹						
Non-Autochtone	95,1	0,3	91,8	0,5	93,7	0,3
Statut d'Autochtone	4,9	0,3	8,2	0,5	6,3	0,3
Premières Nations	2,2	0,2	4,5	0,4	3,2	0,2
Métis	2,4	0,2	3,5	0,3	2,9	0,2
Inuk (Inuit)	F	...	0,1	0,0	0,1 ^E	0,0
S'identifie à plus d'un groupe	F	...	F	...	F	...
Âge en 2015, par groupe¹						
Moins de 25 ans	7,4	0,4	17,0	0,6	11,5	0,3
25 à 29 ans	34,2	0,7	27,4	0,7	31,3	0,5
30 à 34 ans	23,9	0,6	20,3	0,7	22,4	0,5
35 à 39 ans	13,6	0,5	12,9	0,5	13,3	0,4
40 à 44 ans	8,1	0,4	7,2	0,4	7,7	0,3
45 à 49 ans	5,1	0,3	5,8	0,4	5,4	0,3
50 ans et plus	7,7	0,4	9,5	0,5	8,5	0,3
Âge à l'inscription, par groupe¹						
Moins de 25 ans	54,3	0,7	50,7	0,8	52,8	0,6
25 à 29 ans	18,1	0,5	17,4	0,6	17,8	0,4
30 à 34 ans	10,5	0,5	11,5	0,6	10,9	0,4
35 à 39 ans	6,6	0,4	6,9	0,4	6,7	0,3
40 à 44 ans	4,4	0,3	5,7	0,4	4,9	0,3
45 à 49 ans	2,9	0,3	3,8	0,3	3,3	0,2
50 ans et plus	3,1	0,3	4,1	0,4	3,5	0,2
État matrimonial à l'inscription¹						
Célibataire, jamais marié	62,9	0,7	65,1	0,8	63,9	0,5
Marié ou en union libre	34,6	0,7	31,4	0,8	33,2	0,5
Séparé ou divorcé	2,4	0,3	3,3	0,3	2,7	0,2
Veuf ou veuve	F	...	F	...	0,1 ^E	0,0
Avait des personnes à charge de moins de 18 ans à l'inscription¹						
Oui	21,7	0,6	24,8	0,7	23,0	0,5
Non	78,3	0,6	75,2	0,7	77,0	0,5
Statut de minorité visible¹						
Membres d'une minorité visible	7,6	0,4	9,1	0,5	8,2	0,3
Non-membre d'une minorité visible	92,4	0,4	90,9	0,5	91,8	0,3
Situation vis-à-vis de l'incapacité à l'inscription et en 2015¹						
Avait une incapacité avant, et en a toujours une	2,0	0,2	4,0	0,3	2,9	0,2
Avait une incapacité avant, mais n'en a plus maintenant	0,8	0,1	1,1	0,2	0,9	0,1
N'avait pas d'incapacité avant, mais en a une maintenant	3,0	0,2	5,7	0,4	4,2	0,2
N'avait pas d'incapacité avant, et n'en a toujours pas	94,1	0,3	89,2	0,5	92,0	0,3
Taille de l'échantillon d'apprentis utilisée dans les calculs	17 514	...	10 955	...	28 469	...

... n'ayant pas lieu de figurer

^E à utiliser avec prudence

F trop peu fiable pour être publié

1. Répondants ayant complété ou cessé leur apprentissage entre 2011 et 2013.

Note : Les résultats présentés dans le tableau sont pondérés à l'aide des poids de sondage utilisés dans l'ENA, et l'estimation de la variance est fondée sur 1 000 poids bootstrap. Les tailles d'échantillon représentent le nombre non pondéré d'observations utilisées dans les calculs.

Source : Statistique Canada, Enquête nationale auprès des apprentis (ENA) de 2015.

Tableau A.2.2

Statut d'apprenti et activités d'apprentissage subséquentes à l'achèvement ou à l'abandon du programme, Canada

	Statut d'apprenti, 2011 à 2013			
	Finissants		Décrocheurs	
	%	erreur type	%	erreur type
Statut d'apprenti/certification détaillé (2011 à 2013)¹				
Complété programme avec certification	95,2	0,3
Complété programme sans certification	4,8	0,3
Cessé programme	100,0	0,0
Statut d'apprenti des décrocheurs en 2015²				
Finissant	5,0	0,4
Décrocheur	82,3	0,6
Persévérant	12,7	0,5
Taille de l'échantillon d'apprentis utilisée dans les calculs	17 514	...	10 955	...

... n'ayant pas lieu de figurer

1. Répondants ayant complété ou cessé leur apprentissage entre 2011 et 2013.

2. Répondants ayant cessé leur apprentissage entre 2011 et 2013. Obtenu en fonction du statut d'apprenti dans le même métier (c.-à-d. complété ou cessé en 2011-2013) ou dans un nouveau métier (c.-à-d. inscrit dans un nouveau métier entre 2011 et le moment de l'enquête, en 2015). Les apprentis qui ont complété l'apprentissage d'un métier (c.-à-d. le même métier ou un nouveau), avec ou sans certification, sont classés comme « finissants ». Parmi les autres répondants, les apprentis qui poursuivent l'apprentissage d'un métier (c.-à-d. le même métier ou un nouveau) sont classés comme « persévérants ». Ensuite, les répondants restants, soit les apprentis qui ont cessé l'apprentissage d'un métier (c.-à-d. le même métier ou un nouveau) sont classés comme « décrocheurs ».

Note : Les résultats présentés dans le tableau sont pondérés à l'aide des poids de sondage utilisés dans l'ENA, et l'estimation de la variance est fondée sur 1 000 poids bootstrap. Les tailles d'échantillon représentent le nombre non pondéré d'observations utilisées dans les calculs.

Source : Statistique Canada, Enquête nationale auprès des apprentis (ENA) de 2015.

Tableau A.2.3

Province ou territoire d'inscription par statut d'apprenti (2011 à 2013), Canada

	Statut d'apprenti, 2011 à 2013					
	Finissants		Décrocheurs		Total	
	%	erreur type	%	erreur type	%	erreur type
Province ou territoire d'inscription¹						
Terre-Neuve-et-Labrador	1,1	0,0	1,4	0,0	1,3	0,0
Île-du-Prince-Édouard	0,3	0,0	0,3	0,0	0,3	0,0
Nouvelle-Écosse	1,5	0,0	1,7	0,0	1,6	0,0
Nouveau-Brunswick	1,6	0,0	1,1	0,0	1,4	0,0
Québec	23,7	0,5	15,1	0,5	20,0	0,3
Ontario	28,6	0,5	26,6	0,7	27,8	0,4
Manitoba	3,0	0,1	1,7	0,1	2,4	0,0
Saskatchewan	3,6	0,1	2,8	0,1	3,3	0,1
Alberta	20,5	0,3	29,8	0,7	24,5	0,3
Colombie-Britannique	15,8	0,3	19,3	0,6	17,3	0,3
Yukon	0,1	0,0	0,1	0,0	0,1	0,0
Territoires du Nord-Ouest	0,2	0,0	0,1	0,0	0,1	0,0
Nunavut	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0
Taille de l'échantillon d'apprentis utilisée dans les calculs	17 514	...	10 955	...	28 469	...

... n'ayant pas lieu de figurer

1. Répondants ayant complété ou cessé leur apprentissage entre 2011 et 2013.

Note : Les résultats présentés dans le tableau sont pondérés à l'aide des poids de sondage utilisés dans l'ENA, et l'estimation de la variance est fondée sur 1 000 poids bootstrap. Les tailles d'échantillon représentent le nombre non pondéré d'observations utilisées dans les calculs.

Source : Statistique Canada, Enquête nationale auprès des apprentis (ENA), 2015.

Tableau A.2.4

Niveau de scolarité des apprentis et parents titulaires d'un certificat d'une école de métiers, par statut d'apprenti (2011-2013), Canada,

	Statut d'apprenti, 2011 à 2013				Total	
	Finissants		Décrocheurs		%	erreur type
	%	erreur type	%	erreur type		
Plus haut niveau de scolarité atteint au début de l'apprentissage¹						
Niveau inférieur à un diplôme d'études secondaires ou à son équivalent	10,6	0,5	13,6	0,6	11,9	0,4
Diplôme d'études secondaires ou un certificat d'équivalence d'études secondaires	56,7	0,7	54,4	0,8	55,7	0,5
Certificat ou diplôme d'une école de métiers	10,7	0,5	9,9	0,5	10,4	0,3
Certificat ou diplôme d'un collège, d'un cégep ou d'un autre établissement non universitaire (autre que les certificats ou diplômes de métiers)	16,8	0,5	16,3	0,6	16,6	0,4
Certificat ou diplôme universitaire au-dessous du niveau du baccalauréat	1,8	0,2	2,1	0,3	1,9	0,2
Baccalauréat	2,9	0,2	3,2	0,3	3,0	0,2
Certificat, diplôme ou grade universitaire au-dessus du niveau du baccalauréat	0,4 ^E	0,1	0,5 ^E	0,1	0,4 ^E	0,1
Plus haut niveau de scolarité atteint en 2015¹						
Niveau inférieur à un diplôme d'études secondaires ou à son équivalent	9,5	0,5	4,0	0,2
Diplôme d'études secondaires ou un certificat d'équivalence d'études secondaires	F	...	46,2	0,8	19,6	0,4
Certificat ou diplôme d'une école de métiers	71,4	0,6	11,4	0,5	45,9	0,5
Certificat ou diplôme d'un collège, d'un cégep ou d'un autre établissement non universitaire (autre que les certificats ou diplômes de métiers)	22,4	0,6	25,0	0,7	23,5	0,5
Certificat ou diplôme universitaire au-dessous du niveau du baccalauréat	2,0	0,2	2,4	0,3	2,2	0,2
Baccalauréat	3,6	0,3	4,6	0,4	4,0	0,2
Certificat, diplôme ou grade universitaire au-dessus du niveau du baccalauréat	0,7 ^E	0,1	0,9 ^E	0,2	0,8	0,1
Père ayant obtenu un certificat ou diplôme d'une école de métiers¹						
Non	66,7	0,6	65,9	0,8	66,4	0,5
Oui	33,3	0,6	34,1	0,8	33,6	0,5
Mère ayant obtenu un certificat ou diplôme d'une école de métiers¹						
Non	89,2	0,5	89,4	0,5	89,3	0,3
Oui	10,8	0,5	10,6	0,5	10,7	0,3
Taille de l'échantillon d'apprentis utilisée dans les calculs	17 514	...	10 955	...	28 469	...

... n'ayant pas lieu de figurer

^E à utiliser avec prudence

F trop peu fiable pour être publié

1. Répondants ayant complété ou cessé leur apprentissage entre 2011 et 2013.

Note : Les résultats présentés dans le tableau sont pondérés à l'aide des poids de sondage utilisés dans l'ENA, et l'estimation de la variance est fondée sur 1 000 poids bootstrap. Les tailles d'échantillon représentent le nombre non pondéré d'observations utilisées dans les calculs.**Source :** Statistique Canada, Enquête nationale auprès des apprentis (ENA), 2015.

Tableau A.2.5

Proportion des apprentis inscrits dans un métier du Sceau rouge et dans les 10 principaux métiers du Sceau rouge par statut d'apprenti, Canada,

	Statut d'apprenti, 2011 à 2013				Total	
	Finissants		Décrocheurs		%	erreur type
	%	erreur type	%	erreur type		
Métier du Sceau rouge¹						
Dans un métier du Sceau rouge	76,0	0,7	81,1	0,8	78,2	0,5
Dans un métier non visé par le Sceau rouge	24,0	0,7	18,9	0,8	21,8	0,5
10 principaux métiers du Sceau rouge¹						
Charpentier	10,6	0,2	15,3	0,4	12,6	0,2
Électricien (construction)	13,4	0,2	9,1	0,2	11,6	0,2
Mécanicien de véhicules automobiles	4,8	0,1	5,0	0,2	4,9	0,1
Coiffeur	5,4	0,1	4,4	0,2	5,0	0,1
Monteur d'appareils de chauffage	2,7	0,1	3,5	0,1	3,0	0,1
Plombier	3,9	0,1	2,5	0,1	3,3	0,1
Soudeur	3,5	0,1	4,1	0,2	3,8	0,1
Cuisinier	1,9	0,0	3,2	0,1	2,4	0,1
Mécanicien industriel (de chantier)	2,7	0,0	2,1	0,1	2,4	0,0
Électricien industriel	1,0	0,0	0,7	0,0	0,9	0,0
Taille de l'échantillon d'apprentis utilisée dans les calculs	17 514	...	10 955	...	28 469	...

... n'ayant pas lieu de figurer

1. Répondants ayant complété ou cessé leur apprentissage entre 2011 et 2013.

Note : Les résultats présentés dans le tableau sont pondérés à l'aide des poids de sondage utilisés dans l'ENA, et l'estimation de la variance est fondée sur 1 000 poids bootstrap. Les tailles d'échantillon représentent le nombre non pondéré d'observations utilisées dans les calculs.

Source : Statistique Canada, Enquête nationale auprès des apprentis (ENA), 2015.

Tableau A.2.6

Répartition du nombre d'années écoulées avant qu'un apprenti termine ou cesse un programme d'apprentissage, par statut d'apprenti (2011 à 2013) et métier du Sceau rouge, Canada

	Statut d'apprenti, 2011 à 2013			
	Finissants		Décrocheurs	
	%	erreur type	%	erreur type
Nombre d'années écoulées avant qu'un apprenti complète ou cesse un programme¹				
Moins de 1 an	8,0	0,5	12,3	0,6
1 an	7,6	0,4	20,2	0,7
2 ans	10,1	0,4	19,9	0,7
3 ans	14,5	0,5	12,5	0,6
4 ans	21,7	0,5	9,5	0,5
5 ans	16,1	0,5	7,2	0,4
6 ans	8,7	0,3	4,9	0,3
7 ans	4,1	0,2	3,8	0,3
8 ans	2,7	0,2	2,5	0,2
9 ans	1,4	0,2	2,0	0,2
10 ans	1,3	0,2	1,2	0,2
11 ans	0,9	0,1	0,9	0,1
12 ans	0,6 ^E	0,1	1,0	0,1
13 ans	0,6 ^E	0,1	0,5 ^F	0,1
14 ans	0,3 ^E	0,1	0,4 ^E	0,1
15 ans	0,2 ^E	0,1	F	...
Entre 16 et 19 ans	0,5 ^E	0,1	0,2 ^F	0,1
20 ans ou plus	0,6 ^E	0,2	0,7 ^E	0,1
Taille de l'échantillon d'apprentis utilisée dans les calculs	17 301	...	10 512	...

... n'ayant pas lieu de figurer

^E à utiliser avec prudence

F trop peu fiable pour être publié

1. Répondants ayant complété ou cessé leur apprentissage entre 2011 et 2013.

Note : Les résultats présentés dans le tableau sont pondérés à l'aide des poids de sondage utilisés dans l'ENA, et l'estimation de la variance est fondée sur 1 000 poids bootstrap. Les tailles d'échantillon représentent le nombre non pondéré d'observations utilisées dans les calculs.

Source : Statistique Canada, Enquête nationale auprès des apprentis (ENA) de 2015.

Tableau A.3.1

Expérience de l'apprentissage à l'école secondaire et raisons de l'inscription, Canada

	Statut d'apprenti, 2011 à 2013					
	Finissants		Décrocheurs		Total	
	%	erreur type	%	erreur type	%	erreur type
Inscrits dans un Programme d'apprentissage pour les jeunes (PAJ) à l'école secondaire¹						
Oui	12,7	0,5	19,2	0,7	15,6	0,4
Non	87,3	0,5	80,8	0,7	84,4	0,4
Taille de l'échantillon d'apprentis utilisée dans les calculs	14 978	...	9,826	...	24,804	...
Au courant des programmes d'apprentissage de métiers pendant les études secondaires²						
Oui	51,0	0,7	52,8	1,0	51,7	0,6
Non	49,0	0,7	47,2	1,0	48,3	0,6
Taille de l'échantillon d'apprentis utilisée dans les calculs	15 412	...	8 804	...	24 216	...
Expérience d'autres programmes liés aux métiers à l'école secondaire (qui ne sont pas des PAJ)²						
Programme de formation d'une école de métier/formation professionnelle/formation technique seulement	26,1	0,6	28,6	0,8	27,1	0,5
Programme travail-études seulement	8,7	0,4	9,6	0,6	9,0	0,3
Les deux types de programmes	9,8	0,4	11,8	0,6	10,6	0,3
Aucun de ces programmes	55,5	0,7	50,0	0,9	53,3	0,6
Taille de l'échantillon d'apprentis utilisée dans les calculs	15 861	...	9 112	...	24 973	...
Raisons de l'inscription à un programme d'apprentissage³						
Métier intéressant	46,5	0,7	43,1	0,8	45,0	0,5
Conditions de travail satisfaisantes	22,1	0,6	16,8	0,6	19,8	0,4
Attente d'un emploi permanent	16,0	0,5	14,6	0,6	15,4	0,4
Qualifié pour le métier	11,1	0,5	13,7	0,6	12,2	0,4
Recommandations de l'employeur	10,9	0,5	11,9	0,6	11,4	0,4
Besoin d'un emploi, d'un métier	6,5	0,3	6,6	0,4	6,6	0,3
Obligation par la loi, l'employeur	4,4	0,3	5,6	0,5	4,9	0,3
Influence de la famille	8,1	0,4	7,2	0,4	7,7	0,3
Acquisition de nouvelles connaissances	13,0	0,5	13,3	0,6	13,2	0,4
Autre	6,0	0,3	6,1	0,4	6,0	0,2
Taille de l'échantillon d'apprentis utilisée dans les calculs	17 465	...	10 921	...	28 386	...
Personnes ayant influencé la décision d'apprendre un métier³						
Parent/frère/sœur/conjoint	30,5	0,6	25,5	0,7	28,4	0,5
Parenté ou amis	22,0	0,5	20,5	0,7	21,4	0,4
L'orienteur de l'école secondaire	2,3	0,2	3,1	0,3	2,6	0,2
Collègue ou personne du métier / autre apprenti / compagnon	9,4	0,4	8,9	0,5	9,2	0,3
Employeur	16,0	0,6	16,1	0,6	16,0	0,4
Enseignant/directeur	4,8	0,3	7,9	0,4	6,1	0,2
Aucun conseil	22,5	0,6	24,1	0,7	23,2	0,4
Annonce/publicité dans un journal	1,6	0,2	1,6	0,2	1,6	0,1
Autre	3,7	0,3	3,9	0,3	3,8	0,2
Taille de l'échantillon d'apprentis utilisée dans les calculs	17 474	...	10 908	...	28 382	...

... n'ayant pas lieu de figurer

1. Répondants ayant complété ou cessé leur apprentissage entre 2011 et 2013, sauf ceux du Québec.

2. Répondants ayant complété ou cessé leur apprentissage entre 2011 et 2013, qui n'étaient pas inscrits dans un programme d'apprentissage pour les jeunes (non-résidents du Québec) ou qui vivaient au Québec et fréquentaient l'école secondaire.

3. Répondants ayant complété ou cessé leur apprentissage entre 2011 et 2013. Il convient de souligner que les catégories de réponse ne s'excluent pas mutuellement (c.-à-d. que les apprentis peuvent indiquer plus d'une raison/influence). Par conséquent, les colonnes ne totalisent pas cent pourcent.

Note : Les résultats présentés dans le tableau sont pondérés à l'aide des poids de sondage utilisés dans l'ENA, et l'estimation de la variance est fondée sur 1 000 poids bootstrap. Les tailles d'échantillon représentent le nombre non pondéré d'observations utilisées dans les calculs.**Source :** Statistique Canada, Enquête nationale auprès des apprentis (ENA), 2015.

Tableau A.3.2

Sommaire de l'expérience de travail et des cours obligatoires durant l'apprentissage, Canada

	Statut d'apprenti, 2011 à 2013						Total		
	Finissants			Décrocheurs					
	moyenne	%	erreur type	moyenne	%	erreur type	moyenne	%	erreur type
Nombre d'employeurs¹	2,2	...	3,0	1,9	...	3,6	2,1	...	2,3
N'a eu qu'un employeur durant l'apprentissage¹									
Oui	...	54,6	0,7	...	62,9	0,8	...	57,9	0,5
Non (a eu plus d'un employeur)	...	45,4	0,7	...	37,1	0,8	...	42,1	0,5
Taille de l'échantillon d'apprentis utilisée dans les calculs	...	17 445	10 130	27 575	...
A trouvé le travail d'apprenti (formation en cours d'emploi) facile¹									
Tout à fait d'accord	...	12,7	0,5	...	13,8	0,6	...	13,2	0,4
D'accord	...	50,5	0,7	...	51,8	0,9	...	51,0	0,5
En désaccord	...	32,4	0,6	...	29,0	0,8	...	31,0	0,5
Totalement en désaccord	...	4,4	0,3	...	5,4	0,4	...	4,8	0,2
Taille de l'échantillon d'apprentis utilisée dans les calculs	...	17 344	10 075	27 419	...
A suivi les cours obligatoires liés au métier²									
Oui	...	69,6	0,6	...	44,0	0,8	...	58,7	0,5
Non	...	30,4	0,6	...	56,0	0,8	...	41,3	0,5
Taille de l'échantillon d'apprentis utilisée dans les calculs	...	17 500	10 940	28 440	...
Organisation des cours obligatoires									
Formation continue longue	...	63,6	0,8	...	49,5	1,3	...	59,1	0,7
Formation continue courte	...	7,2	0,5	...	6,5	0,6	...	7,0	0,4
Périodes d'études fractionnées	...	6,9	0,4	...	8,8	0,7	...	7,5	0,4
Formation autodéterminée	...	10,0	0,6	...	11,7	0,9	...	10,5	0,5
À temps plein	...	18,0	0,6	...	27,9	1,1	...	21,1	0,5
Autre	...	0,7 ^E	0,2	...	1,1 ^E	0,3	...	0,8 ^E	0,1
Taille de l'échantillon d'apprentis utilisée dans les calculs	...	13 377	5 317	18 694	...
A suivi les cours obligatoires en ligne/par correspondance³									
Oui	...	8,7	0,6	...	11,9	0,9	...	9,7	0,5
Non	...	91,3	0,6	...	88,1	0,9	...	90,3	0,5
Taille de l'échantillon d'apprentis utilisée dans les calculs	...	13 411	5 353	18 764	...
A trouvé le PAJ/DEP/cours obligatoires faciles⁴									
Tout à fait d'accord	...	19,6	0,6	...	19,0	0,8	...	19,4	0,5
D'accord	...	60,4	0,7	...	60,0	1,1	...	60,2	0,6
En désaccord	...	18,9	0,6	...	19,2	0,8	...	19,0	0,5
Totalement en désaccord	...	1,2	0,2	...	1,7	0,3	...	1,4	0,1
Taille de l'échantillon d'apprentis utilisée dans les calculs	...	15 070	6 637	21 707	...

... n'ayant pas lieu de figurer

^E à utiliser avec prudence

1. Répondants ayant complété ou cessé leur apprentissage entre 2011 et 2013 et ayant effectué au moins une heure de travail dans leur métier durant l'apprentissage.

2. Répondants ayant complété ou cessé leur apprentissage entre 2011 et 2013.

3. Répondants ayant complété ou cessé leur apprentissage entre 2011 et 2013 et ayant suivi les cours obligatoires liés à leur métier.

4. Répondants ayant complété ou cessé leur apprentissage entre 2011 et 2013 et qui avaient suivi les cours liés à leur métier, ou qui étaient inscrits à un PAJ ou qui détenaient un DEP.

Note : Les résultats présentés dans le tableau sont pondérés à l'aide des poids de sondage utilisés dans l'ENA, et l'estimation de la variance est fondée sur 1 000 poids bootstrap. Les tailles d'échantillon représentent le nombre non pondéré d'observations utilisées dans les calculs.**Source :** Statistique Canada, Enquête nationale auprès des apprentis (ENA), 2015.

Tableau A.3.3
Difficultés rencontrées durant l'apprentissage, Canada

	Statut d'apprenti, 2011 à 2013					
	Finissants		Décrocheurs		Total	
	%	erreur type	%	erreur type	%	erreur type
Difficulté à trouver un employeur qui embauche des apprentis au début de l'apprentissage¹						
Oui	16,2	0,5	23,3	0,7	19,2	0,4
Non	83,8	0,5	76,7	0,7	80,8	0,4
Taille de l'échantillon d'apprentis utilisée dans les calculs	17 419	...	10 840	...	28 259	...
A connu des difficultés à progresser dans le programme d'apprentissage²						
Oui	27,1	0,6	44,5	0,8	34,5	0,5
Non	72,9	0,6	55,5	0,8	65,5	0,5
Taille de l'échantillon d'apprentis utilisée dans les calculs	17 503	...	10 927	...	28 430	...
Principal type de difficulté rencontré³						
Contraintes financières	28,3	1,1	21,7	1,0	24,7	0,7
Employeur, collègue, syndicat	10,6	0,8	13,7	0,9	12,3	0,6
Harcèlement ou discrimination	1,8 ^E	0,4	2,4	0,4	2,2	0,3
Environnement de travail ou exigences physiques	2,1 ^E	0,5	3,0	0,4	2,6	0,3
Instabilité de l'emploi	17,6	0,9	24,2	1,0	21,2	0,7
Problèmes personnels ou familiaux	6,3	0,6	9,2	0,7	7,9	0,5
Conseil d'apprentissage/Administration	2,6	0,4	1,9	0,3	2,2	0,2
Accréditation des heures	1,4 ^E	0,3	1,0	0,2	1,2	0,1
Problèmes de transport	5,0	0,6	2,9	0,4	3,8	0,3
Problèmes liés aux cours/enseignants/examens	12,3	0,9	7,6	0,7	9,7	0,5
Autre	11,8	0,8	12,3	0,8	12,1	0,6
Taille de l'échantillon d'apprentis utilisée dans les calculs	5 265	...	5 146	...	10 411	...

... n'ayant pas lieu de figurer

^E à utiliser avec prudence

1. Répondants ayant complété ou cessé leur apprentissage entre 2011 et 2013. Les apprentis du Québec qui n'avaient pas de DEP ont été exclus de cette question.

2. Répondants ayant complété ou cessé leur apprentissage entre 2011 et 2013.

3. Répondants ayant complété ou cessé leur apprentissage entre 2011 et 2013 et ayant rencontré des difficultés à progresser dans leur apprentissage.

Note : Les résultats présentés dans le tableau sont pondérés à l'aide des poids de sondage utilisés dans l'ENA, et l'estimation de la variance est fondée sur 1 000 poids bootstrap. Les tailles d'échantillon représentent le nombre non pondéré d'observations utilisées dans les calculs.

Source : Statistique Canada, Enquête nationale auprès des apprentis (ENA), 2015.

Tableau A.3.4

Évaluation de l'expérience de travail et de la formation professionnelle, 10 principaux métiers du Sceau rouge, Canada

	Métiers du Sceau rouge											
	Charpentier		Électricien (construction)		Mécanicien de véhicules automobiles		Coiffeur		Monteur d'appareils de chauffage		Plombier	
	%	erreur type	%	erreur type	%	erreur type	%	erreur type	%	erreur type	%	erreur type
A reçu, dans le cadre de son expérience de travail, des tâches suffisantes pour se préparer à l'examen¹												
Oui	72,7	0,9	78,4	0,8	81,0	1,0	83,5	1,0	80,9	1,0	80,8	1,1
Non	27,3	0,9	21,6	0,8	19,0	1,0	16,5	1,0	19,1	1,0	19,2	1,1
Taille de l'échantillon d'apprentis utilisée dans les calculs	3 929	...	4 166	...	2 450	...	1 865	...	1 732	...	1 995	...
Qualification des cours obligatoires par les apprentis relativement à la modernité de l'équipement et de la technologie²												
Excellente	39,2	1,1	29,3	0,9	40,2	1,3	28,1	1,4	29,2	1,3	33,1	1,4
Bonne	47,2	1,1	50,6	1,0	43,1	1,4	48,3	1,5	47,2	1,4	50,3	1,6
Passable	9,5	0,7	16,0	0,7	13,0	0,9	17,4	1,2	17,3	1,1	13,6	1,0
Faible	4,1	0,5	4,1	0,4	3,7	0,5	6,1	0,7	6,4	0,7	3,0	0,4
Taille de l'échantillon d'apprentis utilisée dans les calculs	3 106	...	3 409	...	1 983	...	1 474	...	1 401	...	1 607	...
	Métiers du Sceau rouge											
	Soudeur		Cuisinier		Mécanicien industriel		Électricien industriel		(Tous les apprentis dans l'échantillon)			
	%	erreur type	%	erreur type	%	erreur type	%	erreur type	%	erreur type	%	erreur type
A reçu, dans le cadre de son expérience de travail, des tâches suffisantes pour se préparer à l'examen¹												
Oui			84,3	1,2	86,3	0,9	80,6	0,8	75,5	1,1	80,9	0,4
Non			15,7	1,2	13,7	0,9	19,4	0,8	24,5	1,1	19,1	0,4
Taille de l'échantillon d'apprentis utilisée dans les calculs			1 851	...	1 698	...	2 075	...	922	...	27 439	...
Qualification des cours obligatoires par les apprentis relativement à la modernité de l'équipement et de la technologie²												
Excellente			51,5	1,7	49,7	1,3	36,1	1,0	27,7	1,2	35,3	0,6
Bonne			38,8	1,6	38,6	1,3	49,0	1,1	51,8	1,3	47,6	0,6
Passable			7,9	0,9	10,2	0,8	12,7	0,7	16,2	1,0	12,8	0,4
Faible			1,8 ^E	0,5	1,5 ^E	0,3	2,3	0,3	4,3	0,6	4,2	0,3
Taille de l'échantillon d'apprentis utilisée dans les calculs			1 479	...	1 296	...	1 710	...	740	...	21 727	...

... n'ayant pas lieu de figurer

^E à utiliser avec prudence

1. Répondants ayant complété ou cessé leur apprentissage entre 2011 et 2103 et ayant effectué au moins une heure de travail dans leur métier durant l'apprentissage.

2. Répondants ayant complété ou cessé leur apprentissage entre 2011 et 2013 et ayant suivi les cours obligatoires liés à leur métier.

Note : Les résultats présentés dans le tableau sont pondérés à l'aide des poids de sondage utilisés dans l'ENA, et l'estimation de la variance est fondée sur 1 000 poids bootstrap. Les tailles d'échantillon représentent le nombre non pondéré d'observations utilisées dans les calculs.**Source** : Statistique Canada, Enquête nationale auprès des apprentis (ENA), 2015.

Tableau A.3.5

Expérience de travail et formation professionnelle des décrocheurs durant l'apprentissage et principale raison de l'abandon, Canada

	Statut d'apprenti, 2011 à 2013	
	Décrocheurs	
	%	erreur type
Principale raison de l'abandon¹		
Contraintes financières	10,8	0,5
Meilleure offre d'emploi	15,5	0,6
Travail insatisfaisant	7,8	0,5
Environnement de travail ou exigences physiques	2,2	0,2
Instabilité de l'emploi	17,3	0,7
Retour à l'école (non lié au métier)	4,1	0,3
Désaccord avec l'employeur/collègues	4,4	0,4
Harcèlement ou discrimination	1,4	0,2
Problèmes personnels ou familiaux	10,6	0,5
Changé de métier/carrière	5,1	0,4
Annulation par le conseil d'apprentissage	1,6	0,2
Problèmes liés aux cours/enseignants/examens	4,6	0,3
Déjà réussi ou passé l'examen	1,4	0,2
Autre	13,2	0,6
Taille de l'échantillon d'apprentis utilisée dans les calculs	10 861	...
A accumulé le nombre d'heures de travail requis pour faire l'examen²		
Oui	44,9	0,9
Non	55,1	0,9
Taille de l'échantillon d'apprentis utilisée dans les calculs	9 794	...
Proportion de cours obligatoires complétés³		
Moins de 25 %	7,5	0,7
25 %	18,4	0,9
26 % à 49 %	7,0	0,6
50 %	13,3	0,8
51 % à 74 %	4,6	0,5
75 %	12,0	0,8
76 % à 99 %	4,5	0,5
100 %	32,7	1,2
Taille de l'échantillon d'apprentis utilisée dans les calculs	5 226	...

... n'ayant pas lieu de figurer

1. Répondants ayant cessé leur apprentissage entre 2011 et 2013.

2. Répondants ayant cessé leur apprentissage entre 2011 et 2013 et ayant accumulé au moins une heure de travail dans leur métier durant l'apprentissage.

3. Répondants ayant cessé leur apprentissage entre 2011 et 2013 et ayant suivi les cours obligatoires liés à leur métier.

Note : Les résultats présentés dans le tableau sont pondérés à l'aide des poids de sondage utilisés dans l'ENA, et l'estimation de la variance est fondée sur 1 000 poids bootstrap. Les tailles d'échantillon représentent le nombre non pondéré d'observations utilisées dans les calculs.**Source** : Statistique Canada, Enquête nationale auprès des apprentis (ENA), 2015.

Tableau A.4.1
Soutien fédéral pour les apprentis, Canada

	Statut d'apprenti, 2011 à 2013					
	Finissants		Décrocheurs		Total	
	%	erreur type	%	erreur type	%	erreur type
Subvention incitative aux apprentis (SIA)						
Était au courant de la SIA lorsqu'il était apprenti						
Oui	73,8	0,6	45,3	0,8	61,7	0,5
Non	26,2	0,6	54,7	0,8	38,3	0,5
Taille de l'échantillon d'apprentis utilisée dans les calculs (non pondéré)	17 453	...	10 870	...	28 323	...
A effectué une demande de SIA ¹						
Oui	90,3	0,5	42,5	1,2	75,5	0,5
Non	9,7	0,5	57,5	1,2	24,5	0,5
Taille de l'échantillon d'apprentis utilisée dans les calculs	14 234	...	5 185	...	19 419	...
Raisons pour lesquelles l'apprenti ¹ n'a pas effectué de demande de SIA						
N'était pas au courant à ce moment-là	21,8	2,5	7,7	0,7	11,6	0,9
N'était pas admissible	20,7	2,1	26,2	1,4	24,7	1,2
N'avait pas la documentation nécessaire pour présenter une demande	2,9 ^E	0,7	3,1 ^E	0,7	3,1 ^E	0,5
Le montant ne justifiait pas la demande	5,5 ^E	1,2	5,3	0,8	5,4	0,7
Manque de temps	13,7	2,0	6,4	0,8	8,4	0,8
Difficile à obtenir	3,3 ^E	1,0	2,0 ^E	0,4	2,4 ^E	0,4
J'ai arrêté l'apprentissage avant de pouvoir soumettre ma demande	x	...	26,3	1,5	19,2	1,1
N'avait pas besoin de la subvention	10,2 ^E	1,7	8,4	0,9	8,9	0,8
Autre	29,7	2,4	20,1	1,3	22,7	1,2
Taille de l'échantillon d'apprentis utilisée dans les calculs	1 006	...	2 738	...	3 744	...
La demande de SIA a été approuvée...						
Seulement à la première année/niveau	6,8	0,4	43,2	1,9	13,1	0,5
Seulement à la deuxième année/niveau	13,3	0,5	8,3	0,9	12,4	0,5
À la première et deuxième années/niveaux	75,6	0,7	36,2	1,8	68,8	0,7
Ni l'une ni l'autre des années/niveaux	4,3	0,3	12,2	1,2	5,7	0,4
Taille de l'échantillon d'apprentis utilisée dans les calculs	13 017	...	2 254	...	15 271	...
Subvention à l'achèvement de la formation d'apprenti (SAFA)						
Était au courant de la SAFA lorsqu'il était apprenti						
Oui	75,6	0,6	35,3	0,8	58,5	0,5
Non	24,4	0,6	64,7	0,8	41,5	0,5
Taille de l'échantillon d'apprentis utilisée dans les calculs	17 416	...	10 869	...	28 285	...
A effectué une demande de SAFA ¹						
Oui	90,6	0,5	70,4	0,6
Non	9,2	0,5	17,0	0,5
J'ai arrêté l'apprentissage avant de pouvoir soumettre ma demande	0,2 ^E	0,0	12,7	0,5
Taille de l'échantillon d'apprentis utilisée dans les calculs	14 384	...	3 994	...	18 378	...
Raisons pour lesquelles l'apprenti ¹ n'a pas effectué de demande de SAFA :						
N'était pas au courant à ce moment-là	7,3 ^E	1,4	5,9 ^E	1,1	6,5	0,8
N'était pas admissible	31,3	2,5	33,5	2,1	32,7	1,6
N'avait pas la documentation nécessaire pour présenter une demande	7,8 ^E	1,4	2,3 ^E	0,6	4,5	0,7
Le montant ne justifiait pas la demande	4,2 ^E	1,1	3,1 ^E	1,0	3,5 ^E	0,7
Manque de temps	14,1	2,1	3,6 ^E	0,7	7,8	1,0
Difficile à obtenir	3,9 ^E	0,8	0,9 ^E	0,3	2,1 ^E	0,4
J'ai arrêté l'apprentissage avant de pouvoir soumettre ma demande	2,7 ^E	0,8	40,9	2,2	25,5	1,5
N'avait pas besoin de la subvention	8,3 ^E	1,8	5,0 ^E	1,3	6,3 ^E	1,1
Autre	27,3	2,5	10,7	1,3	17,4	1,3
Taille de l'échantillon d'apprentis utilisée dans les calculs	975	...	1 475	...	2 450	...
La demande de SAFA a été approuvée...						
Oui	97,3	0,3	96,6	0,3
Non	2,7	0,3	3,2	0,3
J'ai arrêté l'apprentissage avant de pouvoir soumettre ma demande	x	0,2 ^E	0,0
Taille de l'échantillon d'apprentis utilisée dans les calculs	13 308	...	438	...	13 746	...

Tableau A.4.1
Soutien fédéral pour les apprentis, Canada (suite)

	Statut d'apprenti, 2011 à 2013					
	Finissants		Décrocheurs		Total	
	%	erreur type	%	erreur type	%	erreur type
Utilité des subventions aux apprentis²						
L'argent des subventions a contribué à assumer les coûts de l'apprentissage						
Tout à fait d'accord	32,7	0,7	22,4	1,8	31,5	0,7
D'accord	49,2	0,7	56,1	2,3	50,0	0,7
En désaccord	14,3	0,5	17,7	1,8	14,7	0,5
Totalement en désaccord	3,8	0,3	3,7	0,5	3,8	0,3
Taille de l'échantillon d'apprentis utilisée dans les calculs	13 708	...	1 520	...	15 228	...
L'argent provenant des subventions a favorisé l'achèvement de l'apprentissage						
Tout à fait d'accord	27,5	0,7	16,6	1,8	26,3	0,6
D'accord	45,7	0,7	50,6	2,3	46,3	0,7
En désaccord	21,8	0,6	27,5	2,0	22,4	0,6
Totalement en désaccord	5,0	0,3	5,4 ^E	0,9	5,0	0,3
Taille de l'échantillon d'apprentis utilisée dans les calculs	13 696	...	1 508	...	15 204	...
Crédits d'impôt						
L'apprenti a demandé un crédit d'impôt dans sa déclaration de revenus pour des outils, des frais de scolarité, etc.						
Oui	45,2	0,7	26,4	0,7	37,2	0,5
Non	54,8	0,7	73,6	0,7	62,8	0,5
Taille de l'échantillon d'apprentis utilisée dans les calculs	17 085	...	10 652	...	27 737	...
Raisons pour lesquelles l'apprenti n'a pas demandé de crédit d'impôt						
N'était pas au courant qu'il pouvait demander un crédit d'impôt	55,0	1,0	57,3	1,0	56,2	0,7
N'était pas admissible	14,0	0,7	16,4	0,8	15,2	0,5
N'avait pas la documentation nécessaire pour présenter une demande	4,5	0,4	3,3	0,4	3,9	0,3
Le montant du crédit d'impôt n'en valait pas la peine	7,7	0,5	5,3	0,4	6,5	0,3
A oublié d'en faire la demande dans la déclaration	1,7	0,2	1,7	0,2	1,7	0,2
Les crédits d'impôt sont difficiles à obtenir	2,1	0,3	0,7 ^E	0,2	1,4	0,2
Les dépenses étaient couvertes ou payées	5,7	0,5	3,0	0,4	4,4	0,3
Autre	14,2	0,7	16,8	0,8	15,5	0,5
Taille de l'échantillon d'apprentis utilisée dans les calculs	7 606	...	7 156	...	14 762	...

... n'ayant pas lieu de figurer

x confidentiel en vertu des dispositions de la *Loi sur la statistique*

^E à utiliser avec prudence

1. Parmi les répondants qui étaient dans un métier du Sceau rouge et qui étaient au courant de la subvention.

2. Parmi les répondants qui étaient dans un métier du Sceau rouge, pour qui une SIA avait été approuvée pour au moins une année ou pour qui une SAFA avait été approuvée.

Note : Les résultats présentés dans le tableau sont pondérés à l'aide des poids de sondage utilisés dans l'ENA, et l'estimation de la variance est fondée sur 1 000 poids bootstrap. Les tailles d'échantillon représentent le nombre non pondéré d'observations utilisées dans les calculs.

Source : Statistique Canada, Enquête nationale auprès des apprentis (ENA), 2015.

Tableau A.4.2
Recours au régime d'assurance-emploi (AE) par les apprentis, Canada

	Statut d'apprenti, 2011 à 2013					
	Finissants		Décrocheurs		Total	
	%	erreur type	%	erreur type	%	erreur type
Prestations d'assurance-emploi pendant la formation professionnelle¹						
Demande de prestations d'assurance-emploi pendant les périodes de cours obligatoires						
Oui	66,0	0,8	44,2	1,2	59,1	0,7
Non	34,0	0,8	55,8	1,2	40,9	0,7
Taille de l'échantillon d'apprentis utilisée dans les calculs (non pondéré)	13 365	...	5 280	...	18 645	...
Demande d'assurance-emploi -- source de l'information obtenue sur l'AE :						
Site Web du gouvernement fédéral	10,0	0,5	11,2	1,1	10,2	0,5
Représentant de Service Canada	13,4	0,6	12,5	1,2	13,2	0,6
École de métier/enseignant	52,6	0,9	37,3	1,7	49,0	0,8
Employeur d'apprentis	11,0	0,6	18,5	1,4	12,7	0,5
Bureau de l'apprentissage de la province ou du territoire	8,2	0,5	6,1	0,6	7,7	0,4
Autres apprentis ou collègues	6,8	0,5	7,6	1,0	7,0	0,4
Syndicat	4,4	0,4	4,6 ^E	0,8	4,4	0,4
Site Web d'une école de métiers	1,9	0,2	2,1 ^E	0,6	1,9	0,2
Site Web d'un gouvernement provincial ou territorial	2,1	0,3	2,3 ^E	0,6	2,1	0,2
Autre	5,1	0,4	8,3	0,8	5,9	0,4
Taille de l'échantillon d'apprentis utilisée dans les calculs	9 862	...	2 651	...	12 513	...
Prestations d'assurance-emploi reçues pendant la formation professionnelle¹						
La demande de prestations d'assurance-emploi a été approuvée						
Oui	98,1	0,2	96,5	0,6	97,7	0,2
Non	1,9	0,2	3,5 ^E	0,6	2,3	0,2
Taille de l'échantillon d'apprentis utilisée dans les calculs	10 026	...	2 729	...	12 755	...
Premier versement d'assurance-emploi reçu...						
Beaucoup plus rapidement que prévu	2,1	0,3	2,1 ^E	0,6	2,1	0,3
Plus rapidement que prévu	6,5	0,5	5,7	0,7	6,4	0,4
Comme prévu	38,0	0,9	43,5	1,8	39,3	0,8
Plus tard que prévu	24,4	0,8	22,0	1,5	23,8	0,7
Beaucoup plus tard que prévu	29,0	0,8	26,7	1,6	28,5	0,7
Taille de l'échantillon d'apprentis utilisée dans les calculs	9 798	...	2 584	...	12 382	...
Aucune prestation d'assurance-emploi reçue pendant la formation professionnelle						
Raison du refus d'assurance-emploi/apprenti non admissible à l'assurance-emploi pendant la période de cours obligatoires ²						
N'a pas accumulé suffisamment d'heures d'emploi	19,0	2,8	34,5	3,6	26,9	2,4
N'a pas cotisé au programme d'assurance-emploi	6,8 ^E	2,0	8,0 ^E	1,9	7,4 ^E	1,3
N'a pas suivi de cours obligatoires à temps plein	17,4 ^E	3,3	11,0 ^E	2,3	14,1	2,1
Cessation d'emploi invalide	10,4 ^E	2,1	9,5 ^E	2,2	9,9	1,5
Avait un emploi	19,6	3,0	17,3 ^E	3,3	18,4	2,3
Était payé par l'employeur/l'employeur a payé l'apprentissage	5,9 ^E	1,7	x	...	3,5 ^E	0,9
Aux études	9,1 ^E	1,9	8,7 ^E	1,8	8,9	1,3
Autre	17,5	2,9	18,0	2,8	17,7	2,0
Taille de l'échantillon d'apprentis utilisée dans les calculs	534	...	562	...	1 096	...
Raisons pour lesquelles l'apprenti n'a pas demandé d'assurance-emploi pendant la formation technique¹						
Ne savait pas qu'il pouvait en faire la demande	10,5	0,8	15,7	1,2	12,7	0,7
Ne pensait pas être admissible	2,9	0,5	6,2	0,8	4,3	0,4
N'était pas admissible	11,0	1,0	16,3	1,3	13,3	0,8
Avait un emploi rémunéré	51,5	1,6	35,6	1,8	44,7	1,2
N'avait pas besoin de plus d'argent	16,4	1,2	17,4	1,3	16,8	0,9
Ne voulait pas présenter de demande	3,4 ^E	0,6	4,1 ^E	0,7	3,7	0,4
Était payé par l'employeur / l'employeur a payé pour les cours	4,9	0,7	0,5 ^E	0,1	3,0	0,4
Autre	5,9	0,7	11,6	1,1	8,3	0,6
Taille de l'échantillon d'apprentis utilisée dans les calculs	3 285	...	2 485	...	5 770	...

Tableau A.4.2
Recours au régime d'assurance-emploi (AE) par les apprentis, Canada (suite)

	Statut d'apprenti, 2011 à 2013				Total	
	Finissants		Décrocheurs		%	erreur type
	%	erreur type	%	erreur type		
Prestation d'assurance-emploi ordinaires						
A reçu des prestations d'assurance-emploi ordinaires lorsqu'il était apprenti						
Oui	28,8	0,6	26,2	0,7	27,7	0,5
Non	71,2	0,6	73,8	0,7	72,3	0,5
Taille de l'échantillon d'apprentis utilisée dans les calculs	17 441	...	10 813	...	28 254	...
... n'ayant pas lieu de figurer						
x confidentiel en vertu des dispositions de la <i>Loi sur la statistique</i>						
E à utiliser avec prudence						
1. Parmi les répondants qui avaient suivi quelques cours obligatoires.						
2. Parmi les répondants qui avaient suivi quelques cours obligatoires, mais qui n'ont pas demandé d'assurance-emploi parce qu'ils ne pensaient pas être admissibles ou n'ont pas demandé parce qu'ils n'étaient pas admissibles, ou que leurs demandes n'ont pas été approuvées.						
Note : Les résultats présentés dans le tableau sont pondérés à l'aide des poids de sondage utilisés dans l'ENA, et l'estimation de la variance est fondée sur 1 000 poids bootstrap. Les tailles d'échantillon représentent le nombre non pondéré d'observations utilisées dans les calculs.						
Source : Statistique Canada, Enquête nationale auprès des apprentis (ENA), 2015.						

Tableau A.4.3
Autres sources d'aide financière durant l'apprentissage, Canada

	Statut d'apprenti, 2011 à 2013				Total	
	Finissants		Décrocheurs		%	erreur type
	%	erreur type	%	erreur type		
Autres sources de revenus						
Employeur où était apprenti	87,2	0,4	79,4	0,7	83,9	0,4
Autre employeur	4,7	0,3	9,3	0,5	6,7	0,3
N'avait aucun revenu	10,3	0,4	13,9	0,6	11,8	0,3
Assurance-emploi	0,6	0,1	0,3 ^E	0,1	0,5	0,1
Autre	0,9	0,1	2,9	0,3	1,7	0,1
Taille de l'échantillon d'apprentis utilisée dans les calculs (non pondéré)	17 487	...	10 885	...	28 372	...
Autres sources de revenus (pour ceux dont la demande d'assurance-emploi n'a pas été approuvée pour la période de formation professionnelle)						
Employeur où était apprenti	59,1	1,2	41,3	1,5	52,4	1,0
Autre employeur	15,9	0,9	23,3	1,3	18,7	0,7
N'avait aucun autre revenu	21,2	1,0	34,1	1,4	26,0	0,8
Autre	7,3	0,7	5,4	0,6	6,6	0,5
Taille de l'échantillon d'apprentis utilisée dans les calculs	5 031	...	3 186	...	8 217	...
Autres sources d'aide financière pour couvrir les dépenses liées à l'apprentissage						
A reçu des allocations de formation ou d'autres subventions						
Oui	6,9	0,3	4,0	0,3	5,6	0,2
Non	93,1	0,3	96,0	0,3	94,4	0,2
Taille de l'échantillon d'apprentis utilisée dans les calculs	17 477	...	10 915	...	28 392	...
L'employeur a versé une prestation complémentaire aux prestations d'assurance-emploi pendant la formation professionnelle ¹						
Oui	7,0	0,4	5,2	0,8	6,6	0,4
Non	93,0	0,4	94,8	0,8	93,4	0,4
Taille de l'échantillon d'apprentis utilisée dans les calculs	9 611	...	2 491	...	12 102	...
Autres sources de soutien						
Employeur où était apprenti	19,1	0,5	17,3	0,6	18,4	0,4
Syndicat	2,4	0,2	2,1	0,2	2,3	0,2
Famille ou amis	10,4	0,4	14,1	0,5	12,0	0,3
N'a reçu aucune aide financière	67,8	0,6	66,9	0,8	67,4	0,5
Conseil d'apprentissage	0,2 ^E	0,1	0,1 ^E	0,0	0,1 ^E	0,0
Gouvernement fédéral ou provincial	2,0	0,2	1,0	0,2	1,6	0,1
Autre	0,9	0,1	1,4	0,2	1,1	0,1
Taille de l'échantillon d'apprentis utilisée dans les calculs	17 485	...	10 892	...	28 377	...

Tableau A.4.3
Autres sources d'aide financière durant l'apprentissage, Canada (suite)

	Statut d'apprenti, 2011 à 2013				Total	
	Finissants		Décrocheurs		%	erreur type
	%	erreur type	%	erreur type		
Prêts²						
A emprunté de l'argent qu'il devait rembourser						
Oui	21,8	0,6	23,8	0,9	22,4	0,5
Non	78,2	0,6	76,2	0,9	77,6	0,5
Taille de l'échantillon d'apprentis utilisée dans les calculs	14 894	...	5 818	...	20 712	...
Source du prêt/aide pour payer les frais						
Prêt étudiant du gouvernement	27,0	1,4	34,3	2,2	29,3	1,2
Prêt d'une banque ou d'une autre institution financière/carte de crédit/marge de crédit	46,8	1,6	37,6	2,1	43,8	1,3
Prêt d'un membre de la famille ou d'un ami	35,3	1,4	37,1	2,2	35,9	1,2
Autre	2,5 ^E	0,4	2,3 ^E	0,5	2,4	0,4
Taille de l'échantillon d'apprentis utilisée dans les calculs	3 541	...	1 590	...	5 131	...
Prêt canadien aux apprentis (PCA)³						
Était au courant du PCA						
Oui	28,1	0,7	31,9	1,1	29,3	0,6
Non	71,9	0,7	68,1	1,1	70,7	0,6
Taille de l'échantillon d'apprentis utilisée dans les calculs	14 889	...	5 835	...	20 724	...
Aurait fait une demande de PCA						
Oui	46,1	0,8	56,8	1,2	49,5	0,7
Non	53,9	0,8	43,2	1,2	50,5	0,7
Taille de l'échantillon d'apprentis utilisée dans les calculs	12 423	...	4 919	...	17 342	...

... n'ayant pas lieu de figurer

^E à utiliser avec prudence

1. Parmi les répondants qui avaient suivi quelques cours obligatoires et que leur demande d'assurance-emploi a été approuvée.

2. Parmi les répondants qui avaient suivi quelques cours obligatoires ou obtenu un diplôme d'études professionnelles (DEP).

3. Parmi les répondants qui avaient suivi quelques cours obligatoires et qui étaient dans un métier du Sceau rouge.

Note : Les résultats présentés dans le tableau sont pondérés à l'aide des poids de sondage utilisés dans l'ENA, et l'estimation de la variance est fondée sur 1 000 poids bootstrap. Les tailles d'échantillon représentent le nombre non pondéré d'observations utilisées dans les calculs.

Source : Statistique Canada, Enquête nationale auprès des apprentis (ENA), 2015.

Tableau A.5.1
Sommaire de la certification par statut d'apprenti, Canada

	Statut d'apprenti, 2011 à 2013			
	Finissants		Décrocheurs	
	%	erreur type	%	erreur type
Certification des finissants dans leur métier¹				
Détient un certificat de qualification dans son métier	95,2	0,3
Ne détient pas de certificat de qualification dans son métier	4,8	0,3
Taille de l'échantillon d'apprentis utilisée dans les calculs	17 500
Certification des décrocheurs dans leur métier après s'être inscrits de nouveau et avoir complété le même programme²				
A obtenu le certificat de qualification dans le métier depuis l'abandon en 2011-2013	91,0	2,7
N'a pas obtenu le certificat de qualification dans le métier depuis l'abandon en 2011-2013	9,0 ^E	2,7
Taille de l'échantillon d'apprentis utilisée dans les calculs	258	...
A tenté l'examen de qualification³				
Oui	70,4	3,1	9,9	0,5
Non	29,6	3,1	90,1	0,5
Taille de l'échantillon d'apprentis utilisée dans les calculs	555	...	10 264	...

... n'ayant pas lieu de figurer

^E à utiliser avec prudence

1. Répondants ayant complété leur apprentissage entre 2011 et 2013.

2. Répondants ayant cessé leur apprentissage entre 2011 et 2013 et qui se sont inscrits de nouveau dans le même programme et qui l'ont complété.

3. Répondants ayant complété ou cessé leur apprentissage entre 2011 et 2013 et qui ne détiennent pas de certificat de qualification.

Note : Les résultats présentés dans le tableau sont pondérés à l'aide des poids de sondage utilisés dans l'ENA, et l'estimation de la variance est fondée sur 1 000 poids bootstrap. Les tailles d'échantillon représentent le nombre non pondéré d'observations utilisées dans les calculs.

Source : Statistique Canada, Enquête nationale auprès des apprentis (ENA), 2015.

Tableau A.5.2
Sommaire du statut de certification des finissants, Canada

	Statut d'apprenti, 2011 à 2013	
	Finissants	
	%	erreur type
Certification par désignation Sceau rouge¹		
Dans un métier du Sceau rouge, détient un certificat de qualification	72,8	0,7
Dans un métier non visé par le Sceau rouge, détient un certificat de qualification	22,4	0,7
Dans un métier du Sceau rouge, ne détient pas de certificat de qualification	3,4	0,2
Dans un métier non visé par le Sceau rouge, ne détient pas de certificat de qualification	1,4	0,2
Taille de l'échantillon d'apprentis utilisée dans les calculs	17 500	...

... n'ayant pas lieu de figurer

1. Répondants ayant complété leur programme d'apprentissage entre 2011 et 2013.

Note : Les résultats présentés dans le tableau sont pondérés à l'aide des poids de sondage utilisés dans l'ENA, et l'estimation de la variance est fondée sur 1 000 poids bootstrap. Les tailles d'échantillon représentent le nombre non pondéré d'observations utilisées dans les calculs.

Source : Statistique Canada, Enquête nationale auprès des apprentis (ENA), 2015.

Tableau A.5.3
Sommaire de la certification Sceau rouge, finissants dans un métier du Sceau rouge, Canada

	Statut d'apprenti, 2011 à 2013	
	Finissants	
	%	erreur type
A une certification Sceau rouge¹		
Oui	79,0	0,6
Non	21,0	0,6
Taille de l'échantillon d'apprentis utilisée dans les calculs	15 935	...
Façon dont la certification Sceau rouge a été obtenue²		
Émise avec le certificat de qualification	44,8	0,7
Examen distinct pour obtenir la certification Sceau rouge	51,2	0,7
Présenté les résultats afin d'obtenir la certification Sceau rouge (après avoir obtenu le certificat de qualification)	3,5	0,3
Autre	0,4 ^F	0,1
Taille de l'échantillon d'apprentis utilisée dans les calculs	13 306	...
A l'intention de soumettre une demande de certification Sceau rouge³		
A l'intention de soumettre une demande de certification	42,0	1,5
N'a pas l'intention de soumettre une demande de certification	58,0	1,5
Taille de l'échantillon d'apprentis utilisée dans les calculs	2 499	...
Raisons pour lesquelles les apprentis dans les métiers du Sceau rouge n'ont pas l'intention de soumettre une demande de certification Sceau rouge⁴		
N'a pas besoin	56,9	2,3
N'est pas exigée par l'employeur	6,4 ^F	1,1
Déconseillé par l'employeur	0,5 ^F	0,2
Pas intéressé	27,2	2,0
Ne connaissait pas le Sceau Rouge	3,2 ^E	0,9
N'exerce plus ce métier	3,0 ^F	0,7
N'a pas l'intention de déménager à l'extérieur de la province	5,3 ^F	1,0
Autre	9,7	1,3
Taille de l'échantillon d'apprentis utilisée dans les calculs	1 369	...

... n'ayant pas lieu de figurer

^E à utiliser avec prudence

1. Répondants ayant complété leur apprentissage dans un métier du Sceau rouge entre 2011 et 2013 et qui détiennent un certificat de qualification.

2. Répondants ayant complété leur apprentissage dans un métier du Sceau rouge entre 2011 et 2013 et qui détiennent un certificat de qualification ainsi qu'une certification Sceau rouge.

3. Répondants ayant complété leur apprentissage dans un métier du Sceau rouge entre 2011 et 2013 et qui détiennent un certificat de qualification, mais qui n'ont pas de certification Sceau rouge.

4. Répondants ayant complété leur apprentissage dans un métier du Sceau rouge entre 2011 et 2013, qui détiennent un certificat de qualification, et qui n'ont pas de certification Sceau rouge ni l'intention d'en faire la demande.

Note : Les résultats présentés dans le tableau sont pondérés à l'aide des poids de sondage utilisés dans l'ENA, et l'estimation de la variance est fondée sur 1 000 poids bootstrap. Les tailles d'échantillon représentent le nombre non pondéré d'observations utilisées dans les calculs.

Source : Statistique Canada, Enquête nationale auprès des apprentis (ENA), 2015.

Tableau A.6.1
Situation d'emploi par statut d'apprenti, Canada

	Statut d'apprenti, 2011 à 2013					
	Finissants		Décrocheurs		Total	
	%	erreur type	%	erreur type	%	erreur type
A occupé un emploi/travaillé dans une entreprise dans la semaine précédant l'entrevue¹						
Oui	83,2	0,5	76,8	0,7	80,5	0,4
Non	16,8	0,5	23,2	0,7	19,5	0,4
Taille de l'échantillon d'apprentis utilisée dans les calculs	17 496	...	10 933	...	28 469	...
Statut à temps plein/à temps partiel²						
A travaillé à temps plein (au moins 30 heures par semaine)	97,4	0,2	93,5	0,5	95,8	0,2
A travaillé à temps partiel (moins de 30 heures par semaine)	2,6	0,2	6,5	0,5	4,2	0,2
Taille de l'échantillon d'apprentis utilisée dans les calculs	15 652	...	9 068	...	24 720	...
Situation d'emploi dans le poste occupé la semaine précédant l'entrevue²						
Salarié occupant un emploi permanent	80,8	0,6	77,0	0,8	79,3	0,5
Salarié occupant un emploi temporaire	5,8	0,3	5,7	0,4	5,7	0,3
Salarié occupant un emploi saisonnier	3,4	0,3	5,0	0,4	4,0	0,2
Travailleur autonome	10,0	0,4	12,3	0,6	10,9	0,3
Travailleur familial non rémunéré	F	...	F	...	0,0 ^F	0,0
Taille de l'échantillon d'apprentis utilisée dans les calculs	15 611	...	9 029	...	24 640	...

... n'ayant pas lieu de figurer

^E à utiliser avec prudence

F trop peu fiable pour être publié

1. Répondants ayant complété ou cessé leur apprentissage entre 2011 et 2013.

2. Répondants ayant complété ou cessé leur apprentissage entre 2011 et 2013 et qui occupaient un emploi dans la semaine précédant l'entrevue de l'ENA.

Note : Les résultats présentés dans le tableau sont pondérés à l'aide des poids de sondage utilisés dans l'ENA, et l'estimation de la variance est fondée sur 1 000 poids bootstrap. Les tailles d'échantillon représentent le nombre non pondéré d'observations utilisées dans les calculs.

Source : Statistique Canada, Enquête nationale auprès des apprentis (ENA), 2015.

Tableau A.6.2

Situation d'emploi des finissants dans les 10 principaux métiers du Sceau rouge, Canada

	Métiers du Sceau rouge									
	Charpentier		Électricien (construction)		Mécanicien de véhicules automobiles		Coiffeur		Monteur d'appareils de chauffage	
	%	erreur type	%	erreur type	%	erreur type	%	erreur type	%	erreur type
A occupé un emploi/travaillé dans une entreprise dans la semaine précédant l'entrevue¹										
Oui	82,7	1,0	79,7	0,9	91,7	0,8	77,4	1,5	79,2	1,2
Non	17,3	1,0	20,3	0,9	8,3	0,8	22,6	1,5	20,8	1,2
Taille de l'échantillon d'apprentis utilisée dans les calculs	2 337	...	2 601	...	1 528	...	1 207	...	1 150	...
Situation d'emploi²										
Salarié occupant un emploi permanent	67,2	1,2	82,3	1,0	93,4	0,8	75,2	1,6	59,0	1,5
Salarié occupant un emploi temporaire	7,1	0,7	8,7	0,7	F	...	2,3 ^E	0,6	23,3	1,3
Salarié occupant un emploi saisonnier	6,4	0,7	1,4	0,2	F	...	F	...	4,0	0,6
Travailleur autonome	19,2	1,0	7,6	0,7	5,1	0,7	21,8	1,6	13,7	1,1
Travailleur familial non rémunéré	x
Taille de l'échantillon d'apprentis utilisée dans les calculs	2 114	...	2 213	...	1 460	...	1 041	...	955	...
	Métiers du Sceau rouge									
	Plombier		Soudeur		Cuisinier		Mécanicien industriel (de chantier)		Électricien industriel	
	%	erreur type	%	erreur type	%	erreur type	%	erreur type	%	erreur type
A occupé un emploi/travaillé dans une entreprise dans la semaine précédant l'entrevue¹										
Oui	86,0	1,3	74,7	1,5	84,0	1,0	88,8	0,7	89,2	0,8
Non	14,0	1,3	25,3	1,5	16,0	1,0	11,2	0,7	10,8	0,8
Taille de l'échantillon d'apprentis utilisée dans les calculs	1 296	...	1 304	...	1 001	...	1 431	...	689	...
Situation d'emploi²										
Salarié occupant un emploi permanent	77,5	1,8	68,0	1,8	85,4	1,0	89,8	0,7	95,9	0,5
Salarié occupant un emploi temporaire	5,8	0,8	10,5	1,1	3,5	0,5	5,6	0,5	1,8 ^E	0,3
Salarié occupant un emploi saisonnier	0,6 ^E	0,1	3,9 ^E	0,8	4,9	0,6	0,5 ^E	0,1	x	...
Travailleur autonome	16,0	1,8	17,6	1,5	6,2	0,7	4,0	0,5	1,8 ^E	0,3
Travailleur familial non rémunéré	x	x	...
Taille de l'échantillon d'apprentis utilisée dans les calculs	1 161	...	1 075	...	898	...	1 340	...	662	...

... n'ayant pas lieu de figurer

x confidentiel en vertu des dispositions de la *Loi sur la statistique*^E à utiliser avec prudence

F trop peu fiable pour être publié

1 Répondants ayant complété leur apprentissage entre 2011 et 2013.

2 Répondants ayant complété leur apprentissage entre 2011 et 2013 et qui occupaient un emploi dans la semaine précédant l'entrevue de l'ENA.

Note : Les résultats présentés dans le tableau sont pondérés à l'aide des poids de sondage utilisés dans l'ENA, et l'estimation de la variance est fondée sur 1 000 poids bootstrap. Les tailles d'échantillon représentent le nombre non pondéré d'observations utilisées dans les calculs.**Source** : Statistique Canada, Enquête nationale auprès des apprentis (ENA), 2015.

Tableau A.6.3

Salaire horaire et revenus annuels de l'emploi occupé la semaine précédant l'entrevue, par statut d'apprenti, Canada

	Statut d'apprenti, 2011 à 2013											
	Finissants				Décrocheurs				Total			
	moyenne	erreur type	médiane	erreur type	moyenne	erreur type	médiane	erreur type	moyenne	erreur type	médiane	erreur type
Salaire horaire (en dollars)¹	33,30	0,24	32,00	0,28	27,88	0,30	25,00	0,19	31,15	0,19	28,89	0,35
Revenus annuels (en dollars)¹	69 511,76	529,83	65 174,00	649,13	59 782,10	823,94	52 140,00	304,66	65 646,70	450,49	60 000,00	366,55
Taille de l'échantillon d'apprentis utilisée dans les calculs	13 818	...	13 818	...	7 923	...	7 923	...	21 741	...	21 741	...

... n'ayant pas lieu de figurer

1. Répondants ayant complété ou cessé leur apprentissage entre 2011 et 2013 et qui étaient des salariés (c.-à-d. n'étaient pas travailleurs autonomes) occupant un emploi dans la semaine précédant l'entrevue de l'ENA et qui avaient déclaré un montant correspondant à leur traitement/revenu.

Note : Les résultats présentés dans le tableau sont pondérés à l'aide des poids de sondage utilisés dans l'ENA, et l'estimation de la variance est fondée sur 1 000 poids bootstrap. Les tailles d'échantillon représentent le nombre non pondéré d'observations utilisées dans les calculs.

Source : Statistique Canada, Enquête nationale auprès des apprentis (ENA), 2015.

Tableau A.6.4

Salaire horaire regroupé de l'emploi occupé la semaine précédant l'entrevue, par statut d'apprenti, Canada

	Statut d'apprenti, 2011 à 2013					
	Finissants		Décrocheurs		Total	
	%	erreur type	%	erreur type	%	erreur type
Salaire horaire (regroupé)¹						
Moins de 10 dollars	0,5 ^E	0,1	0,6 ^E	0,1	0,5	0,1
10 à 14,99 dollars	7,0	0,5	12,5	0,6	9,2	0,4
15 à 19,99 dollars	10,6	0,5	17,9	0,7	13,5	0,4
20 à 24,99 dollars	11,8	0,6	18,5	0,8	14,5	0,4
25 à 29,99 dollars	12,7	0,5	15,8	0,7	13,9	0,4
30 à 34,99 dollars	14,7	0,5	12,4	0,7	13,8	0,4
35 à 39,99 dollars	17,3	0,6	7,5	0,5	13,4	0,4
40 à 44,99 dollars	10,4	0,4	5,6	0,5	8,5	0,3
45 à 49,99 dollars	5,6	0,3	2,8	0,3	4,5	0,2
50 dollars et plus	9,4	0,4	6,4	0,5	8,2	0,3
Taille de l'échantillon d'apprentis utilisée dans les calculs	13 818	...	7 923	...	21 741	...

... n'ayant pas lieu de figurer

^E à utiliser avec prudence

1. Répondants ayant complété ou cessé leur apprentissage entre 2011 et 2013 et qui étaient des salariés occupant un emploi dans la semaine précédant l'entrevue de l'ENA.

Note : Les résultats présentés dans le tableau sont pondérés à l'aide des poids de sondage utilisés dans l'ENA, et l'estimation de la variance est fondée sur 1 000 poids bootstrap. Les tailles d'échantillon représentent le nombre non pondéré d'observations utilisées dans les calculs.

Source : Statistique Canada, Enquête nationale auprès des apprentis (ENA), 2015.

Tableau A.6.5
Caractéristiques de l'emploi par statut d'apprenti, Canada

	Statut d'apprenti, 2011 à 2013											
	Finissants				Décrocheurs				Total			
	moyenne	erreur type	%	erreur type	moyenne	erreur type	%	erreur type	moyenne	erreur type	%	erreur type
Nombre moyen d'employeurs depuis l'achèvement ou l'abandon de l'apprentissage¹	1,7	0,0	...	0,0	1,9	0,0	1,8	0,0	...	0,0
Taille de l'échantillon d'apprentis utilisée dans les calculs	15 537		8 936		24 473	
Nombre d'employeurs depuis l'achèvement ou l'abandon de l'apprentissage (groupé)¹												
Un employeur	74,3	0,6	64,4	0,9	70,3	0,5
Deux employeurs	11,1	0,4	14,1	0,6	12,3	0,4
Trois employeurs	6,4	0,3	9,1	0,6	7,5	0,3
Quatre employeurs	2,9	0,2	5,1	0,4	3,8	0,2
Cinq employeurs ou plus	5,3	0,3	7,2	0,4	6,0	0,3
Taille de l'échantillon d'apprentis utilisée dans les calculs	15 537	8 936	24 473	...
Emploi lié au métier												
oui	88,5	0,5	38,7	0,9	68,4	0,5
Non	11,5	0,5	61,3	0,9	31,6	0,5
Taille de l'échantillon d'apprentis utilisée dans les calculs	15 640	9 039	24 679	...
A déjà eu un emploi lié au métier²												
Oui	72,1	2,3	17,7	0,9	29,5	1,0
Non	27,9	2,3	82,3	0,9	70,5	1,0
Taille de l'échantillon d'apprentis utilisée dans les calculs	1 373	5 309	6 682	...
A fait son apprentissage avec l'employeur³												
Oui	53,2	0,8	25,4	0,9	42,1	0,6
Non	46,8	0,8	74,6	0,9	57,9	0,6
Taille de l'échantillon d'apprentis utilisée dans les calculs	13 907	7 984	21 891	...

... n'ayant pas lieu de figurer

1. Répondants ayant complété ou cessé leur apprentissage entre 2011 et 2013 et qui occupaient un emploi dans la semaine précédant l'entrevue de l'ENA.

2. Répondants ayant complété ou cessé leur apprentissage entre 2011 et 2013 et qui occupaient un emploi dans la semaine précédant l'entrevue de l'ENA, mais dont le travail n'était pas lié à leur métier.

3. Répondants ayant complété ou cessé leur apprentissage entre 2011 et 2013 et qui occupaient un emploi dans la semaine précédant l'entrevue de l'ENA, mais qui n'étaient pas travailleurs autonomes.

Note : Les résultats présentés dans le tableau sont pondérés à l'aide des poids de sondage utilisés dans l'ENA, et l'estimation de la variance est fondée sur 1 000 poids bootstrap. Les tailles d'échantillon représentent le nombre non pondéré d'observations utilisées dans les calculs.

Source : Statistique Canada, Enquête nationale auprès des apprentis (ENA), 2015.

Tableau A.6.6

Caractéristiques de l'emploi des finissants dans les 10 principaux métiers du Sceau rouge, Canada

	Métiers du Sceau rouge									
	Charpentier		Électricien (construction)		Mécanicien de véhicules automobiles		Coiffeur		Monteur d'appareils de chauffage	
	%	erreur type	%	erreur type	%	erreur type	%	erreur type	%	erreur type
Emploi lié au métier¹										
Oui	92,5	0,7	94,8	0,6	89,0	1,0	79,8	1,5	95,7	0,6
Non	7,5	0,7	5,2	0,6	11,0	1,0	20,2	1,5	4,3	0,6
Taille de l'échantillon d'apprentis utilisée dans les calculs	2 117	...	2 220	...	1 462	...	1 044	...	962	...
A déjà eu un emploi lié au métier²										
Oui	80,0	4,1	85,3	4,3	70,4	4,5	83,8	3,1	83,7	5,3
Non	20,0 ^E	4,1	14,7 ^E	4,3	29,6	4,5	16,2 ^E	3,1	16,3 ^E	5,3
Taille de l'échantillon d'apprentis utilisée dans les calculs	153	...	117	...	164	...	207	...	42	...
A fait son apprentissage avec l'employeur³										
Oui	45,1	1,5	46,7	1,3	54,2	1,6	42,7	2,3	45,8	1,6
Non	54,9	1,5	53,3	1,3	45,8	1,6	57,3	2,3	54,2	1,6
Taille de l'échantillon d'apprentis utilisée dans les calculs	1 663	...	2 029	...	1 388	...	791	...	856	...

	Métiers du Sceau rouge									
	Plombier		Soudeur		Cuisinier		Mécanicien industriel (de chantier)		Électricien industriel	
	%	erreur type	%	erreur type	%	erreur type	%	erreur type	%	erreur type
Emploi lié au métier¹										
Oui	95,8	0,7	89,8	1,2	84,9	0,9	95,4	0,6	93,7	0,7
Non	4,2 ^E	0,7	10,2	1,2	15,1	0,9	4,6	0,6	6,3	0,7
Taille de l'échantillon d'apprentis utilisée dans les calculs	1 161	...	1 076	...	899	...	1 340	...	663	...
A déjà eu un emploi lié au métier²										
Oui	75,8	7,5	72,3	5,6	85,3	2,6	79,5	5,5	80,5	4,4
Non	24,2 ^E	7,5	27,7 ^E	5,6	14,7 ^E	2,6	20,5 ^E	5,5	19,5 ^E	4,4
Taille de l'échantillon d'apprentis utilisée dans les calculs	55	...	102	...	140	...	55	...	41	...
A fait son apprentissage avec l'employeur³										
Oui	48,1	2,0	46,3	2,0	30,8	1,3	56,3	1,2	66,3	1,3
Non	51,9	2,0	53,7	2,0	69,2	1,3	43,7	1,2	33,7	1,3
Taille de l'échantillon d'apprentis utilisée dans les calculs	972	...	932	...	846	...	1 291	...	650	...

... n'ayant pas lieu de figurer

^E à utiliser avec prudence

1. Répondants ayant complété leur apprentissage entre 2011 et 2013 et qui occupaient un emploi dans la semaine précédant l'entrevue de l'ENA.

2. Répondants ayant complété leur apprentissage entre 2011 et 2013 et qui occupaient un emploi dans la semaine précédant l'entrevue de l'ENA, mais dont le travail n'était pas lié à leur métier.

3. Répondants ayant complété leur apprentissage entre 2011 et 2013 et qui occupaient un emploi dans la semaine précédant l'entrevue, mais qui n'étaient pas travailleurs autonomes.

Note : Les résultats présentés dans le tableau sont pondérés à l'aide des poids de sondage utilisés dans l'ENA, et l'estimation de la variance est fondée sur 1 000 poids bootstrap. Les tailles d'échantillon représentent le nombre non pondéré d'observations utilisées dans les calculs.**Source :** Statistique Canada, Enquête nationale auprès des apprentis (ENA), 2015.

Tableau A.6.7

Apprentis travaillant dans un groupe de profession identique à celui correspondant au métier d'apprentissage, par statut d'apprenti, Canada

	Statut d'apprenti, 2011 à 2013					
	Finissants		Décrocheurs		Total	
	%	erreur type	%	erreur type	%	erreur type
Emploi dans la semaine précédant l'enquête est dans le même groupe de profession que le métier d'apprentissage¹						
Oui	56,7	0,8	17,7	0,7	41,0	0,6
Non	43,3	0,8	82,3	0,7	59,0	0,6
Taille de l'échantillon d'apprentis utilisée dans les calculs	15 608	...	8 972	...	24 580	...

... n'ayant pas lieu de figurer

1. Répondants ayant complété ou cessé leur apprentissage entre 2011 et 2013 et qui occupaient un emploi dans la semaine précédant l'entrevue de l'ENA et qui avaient un code de profession valide.

Note : Les résultats présentés dans le tableau sont pondérés à l'aide des poids de sondage utilisés dans l'ENA, et l'estimation de la variance est fondée sur 1 000 poids bootstrap. Les tailles d'échantillon représentent le nombre non pondéré d'observations utilisées dans les calculs.**Source :** Statistique Canada, Enquête nationale auprès des apprentis (ENA), 2015.

Tableau A.6.8

Grands groupes de professions (CNP 2011) et travail dans métier d'apprentissage pour les finissants dans les 10 principaux métiers du Sceau rouge, Canada

Profession du CNP (grands groupes) ¹	Métier du Sceau rouge											
	Charpentier		Électricien (construction)		Mécanicien de véhicules automobiles		Coiffeur		Monteur d'appareils de chauffage		Plombier	
	%	erreur type	%	erreur type	%	erreur type	%	erreur type	%	erreur type	%	erreur type
Gestion	12,3	0,8	1,4 ^E	0,3	1,7 ^E	0,5	1,7 ^E	0,5	2,0 ^E	0,5	1,6 ^E	0,4
Affaires, finance et administration	0,4 ^F	0,1	F	...	1,3 ^F	0,4	4,8 ^F	0,8	0,8 ^F	0,2	x	...
Sciences naturelles et appliquées et domaines apparentés	1,8 ^E	0,3	4,3	0,6	F	...	F	...	2,7 ^E	0,5	0,8 ^F	0,3
Secteur de la santé	1,3 ^E	0,4
Enseignement, droit et services sociaux, communautaires et gouvernementaux	0,7 ^E	0,1	0,6 ^E	0,2	F	...	3,1 ^E	0,7	0,6 ^E	0,2	F	...
Arts, culture, sports et loisirs	x	...	x	...	x	...	x	...	x
Vente et services	1,3 ^E	0,3	F	...	2,8 ^F	0,6	86,2	1,3	F	...	0,7 ^E	0,2
Métiers, transport et machinerie et domaines apparentés	81,6	0,9	90,9	0,8	91,4	0,9	F	...	87,6	1,0	94,1	0,9
Ressources naturelles, agriculture et production connexe	0,8 ^F	0,2	1,0 ^F	0,3	F	...	x	...	2,6 ^F	0,5	x	...
Fabrication et services d'utilité publique	0,9 ^F	0,2	0,6 ^E	0,2	1,0 ^F	0,3	x	...	2,7 ^E	0,5	F	...
Taille de l'échantillon d'apprentis utilisée dans les calculs	2 112	...	2 217	...	1 457	...	1 036	...	958	...	1 159	...
Emploi dans la semaine précédant l'enquête est le même que le métier d'apprentissage¹												
Oui	57,9	1,3	55,0	1,3	70,5	1,5	77,3	1,6	49,3	1,5	68,2	2,0
Non	42,1	1,3	45,0	1,3	29,5	1,5	22,7	1,6	50,7	1,5	31,8	2,0
Taille de l'échantillon d'apprentis utilisée dans les calculs	2 113	...	2 218	...	1 458	...	1 041	...	960	...	1 159	...

Profession du CNP (grands groupes) ¹	Métier du Sceau rouge									
	Soudeur		Cuisinier		Mécanicien industriel (de chantier)		Électricien industriel		Total (tous les finissants de l'échantillon)	
	%	erreur type	%	erreur type	%	erreur type	%	erreur type	%	erreur type
Gestion	2,3 ^E	0,6	5,6	0,7	1,7 ^E	0,3	1,6 ^F	0,3	3,1	0,2
Affaires, finance et administration	F	...	1,6 ^E	0,3	0,7 ^E	0,2	x	...	2,0	0,3
Sciences naturelles et appliquées et domaines apparentés	2,5 ^E	0,6	x	...	1,6 ^F	0,3	17,3	1,1	3,9	0,3
Secteur de la santé	F	0,4 ^E	0,1
Enseignement, droit et services sociaux, communautaires et gouvernementaux	1,4 ^E	0,4	2,9 ^E	0,5	1,3 ^E	0,2	1,8 ^F	0,3	2,2	0,3
Arts, culture, sports et loisirs	x	...	x	...	x	...	x	...	0,1 ^E	0,0
Vente et services	F	...	81,1	1,1	1,1 ^E	0,3	1,0 ^F	0,2	11,4	0,4
Métiers, transport et machinerie et domaines apparentés	87,0	1,3	5,0	0,6	88,7	0,8	74,2	1,3	69,7	0,7
Ressources naturelles, agriculture et production connexe	1,2 ^E	0,4	x	...	1,0 ^F	0,2	x	...	2,6	0,3
Fabrication et services d'utilité publique	3,5 ^E	0,7	1,8 ^E	0,4	3,7	0,5	3,4 ^F	0,6	4,6	0,4
Taille de l'échantillon d'apprentis utilisée dans les calculs	1 075	...	894	...	1 337	...	661	...	15 585	...
Emploi dans la semaine précédant l'enquête est le même que le métier d'apprentissage¹										
Oui	64,9	1,8	37,5	1,3	72,6	1,2	40,9	1,4	56,7	0,8
Non	35,1	1,8	62,5	1,3	27,4	1,2	59,1	1,4	43,3	0,8
Taille de l'échantillon d'apprentis utilisée dans les calculs	1 077	...	899	...	1 337	...	662	...	15 608	...

...n'ayant pas lieu de figurer

x confidentiel en vertu des dispositions de la *Loi sur la statistique*^E à utiliser avec prudence

F trop peu fiable pour être publié

1. Répondants ayant complété leur apprentissage entre 2011 et 2013 et qui occupaient un emploi dans la semaine précédant l'entrevue de l'ENA et qui avaient un code de profession valide.

Note : Les résultats présentés dans le tableau sont pondérés à l'aide des poids de sondage utilisés dans l'ENA, et l'estimation de la variance est fondée sur 1 000 poids bootstrap. Les tailles d'échantillon représentent le nombre non pondéré d'observations utilisées dans les calculs.**Source** : Statistique Canada, Enquête nationale auprès des apprentis (ENA), 2015.

Tableau A.6.9

Secteur des industries (SCIAN) des finissants dans les 10 principaux métiers du Sceau rouge, Canada

	Métier du Sceau rouge											
	Charpentier		Électricien (construction)		Mécanicien de véhicules automobiles		Coiffeur		Monteur d'appareils de chauffage		Plombier	
	%	erreur type	%	erreur type	%	erreur type	%	erreur type	%	erreur type	%	erreur type
Secteur des industries du SCIAN¹												
Agriculture, foresterie, pêche et chasse	F	...	F	...	1,0 ^E	0,3	x	...	x	...	x	...
Extraction minière, exploitation en carrière, et extraction de pétrole et de gaz	0,9 ^E	0,2	5,3	0,6	2,4	0,4	x	...	9,4	1,0	0,7 ^E	0,2
Services publics	0,9 ^F	0,2	3,7	0,5	x	1,4 ^E	0,3	F	0,0
Construction	89,4	0,8	75,7	1,2	4,9	0,7	1,7 ^E	0,5	72,4	1,4	88,8	1,2
Fabrication	2,0 ^E	0,3	7,2	0,7	2,0 ^E	0,5	1,9 ^F	0,6	8,7	0,8	2,5 ^E	0,4
Commerce de gros	0,4 ^E	0,1	F	...	4,8	0,7	0,7 ^E	0,2	x	...	F	0,0
Commerce de détail	F	...	x	...	45,6	1,5	4,2 ^E	0,9	F	...	F	0,0
Transport et entreposage	F	...	2,0 ^E	0,4	2,9 ^E	0,6	F	...	F	...	x	...
Industrie de l'information et industrie culturelle	x	...	F	...	x	x	...
Finance et assurances	x	...	x	1,3 ^F	0,4
Services immobiliers et services de location et de location à bail	0,5 ^E	0,1	0,2 ^E	0,1	F	...	x	...	x	...	F	0,0
Services professionnels, scientifiques et techniques	F	...	1,1 ^E	0,3	x	...	F	...	1,1 ^E	0,3	F	0,0
Services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets et services d'assainissement	0,8 ^F	0,2	F	...	0,2 ^E	0,1	F	...	F	...	x	...
Services d'enseignement	1,8 ^F	0,3	1,4 ^E	0,3	0,6 ^F	0,2	1,7 ^E	0,5	1,7 ^E	0,4	2,0 ^F	0,4
Soins de santé et assistance sociale	x	1,8 ^F	0,5	x	...
Arts, spectacles et loisirs	F	...	F	...	x	...	x	...	x	...	x	...
Services d'hébergement et de restauration	x	...	x	...	x	...	2,9 ^F	0,7	x	...	x	...
Autres services (sauf les administrations publiques)	F	...	1,0 ^E	0,3	33,0	1,5	81,0	1,5	1,5 ^E	0,4	F	0,0
Administrations publiques	0,2 ^E	0,1	F	...	F	0,6 ^E	0,1	F	0,0
Taille de l'échantillon d'apprentis utilisée dans les calculs	2 053	...	2 172	...	1 433	...	1 010	...	948	...	1 117	...

	Métier du Sceau rouge									
	Soudeur		Cuisinier		Mécanicien industriel (de chantier)		Électricien industriel		Total (tous les finissants de l'échantillon)	
	%	erreur type	%	erreur type	%	erreur type	%	erreur type	%	erreur type
Secteur des industries du SCIAN¹										
Agriculture, foresterie, pêche et chasse	0,9 ^E	0,3	x	...	0,8 ^E	0,2	x	...	1,6	0,2
Extraction minière, exploitation en carrière, et extraction de pétrole et de gaz	8,6	1,0	x	...	17,5	0,9	12,4	0,9	4,6	0,3
Services publics	F	0,0	8,3	0,7	8,0	0,9	3,3	0,3
Construction	22,1	1,5	2,6 ^E	0,4	10,7	0,7	6,8	0,7	42,6	0,7
Fabrication	26,6	1,6	4,0	0,6	46,9	1,2	56,8	1,4	12,7	0,6
Commerce de gros	3,4 ^E	0,7	0,9 ^E	0,3	3,2	0,5	2,2 ^E	0,4	3,0	0,3
Commerce de détail	F	0,0	3,9	0,6	F	...	x	...	4,7	0,3
Transport et entreposage	3,7 ^E	0,8	2,0 ^E	0,4	0,0	0,5	3,1	0,5	3,8	0,3
Industrie de l'information et industrie culturelle	x	x	...	1,1 ^E	0,2
Finance et assurances	x	...	x	x	...	0,4 ^E	0,1
Services immobiliers et services de location et de location à bail	x	...	0,5 ^E	0,2	x	...	x	...	0,7 ^E	0,1
Services professionnels, scientifiques et techniques	F	0,0	1,4 ^E	0,3	x	...	1,8 ^F	0,4	1,0 ^E	0,2
Services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets et services d'assainissement	x	...	F	...	0,0 ^F	0,1	x	...	2,6	0,3
Services d'enseignement	1,5 ^E	0,4	3,9	0,6	0,0 ^E	0,3	3,0	0,5	2,0	0,2
Soins de santé et assistance sociale	0,9 ^E	0,3	x	...	x	...	1,0 ^F	0,2
Arts, spectacles et loisirs	x	...	5,0	0,7	0,0 ^E	0,2	x	...	0,7 ^E	0,1

Tableau A.6.9

Secteur des industries (SCIAN) des finissants dans les 10 principaux métiers du Sceau rouge, Canada (suite)

	Métier du Sceau rouge									
	Soudeur		Cuisinier		Mécanicien industriel (de chantier)		Électricien industriel		Total (tous les finissants de l'échantillon)	
	%	erreur type	%	erreur type	%	erreur type	%	erreur type	%	erreur type
Services d'hébergement et de restauration	x	...	70,6	1,3	x	...	x	...	2,8	0,2
Autres services (sauf les administrations publiques)	30,0	1,8	2,0 ^E	0,4	0,0	0,5	1,2 ^E	0,3	10,8	0,4
Administrations publiques	x	...	F	...	0,0 ^E	0,1	1,0 ^E	0,2	0,6 ^E	0,1
Taille de l'échantillon d'apprentis utilisée dans les calculs	1 057	...	790	...	1 317	...	630	...	15 125	...

... n'ayant pas lieu de figurer

x sconfidentiel en vertu des disposition de la *Loi sur la statistique*^E à utiliser avec prudence

F trop peu fiable pour être publié

1. Répondants ayant complété leur apprentissage entre 2011 et 2013 et qui occupaient un emploi dans la semaine précédant l'entrevue de l'ENA et qui avaient un code d'industrie valide.

Note : Les résultats présentés dans le tableau sont pondérés à l'aide des poids de sondage utilisés dans l'ENA, et l'estimation de la variance est fondée sur 1 000 poids bootstrap. Les tailles d'échantillon représentent le nombre non pondéré d'observations utilisées dans les calculs.**Source** : Statistique Canada, Enquête nationale auprès des apprentis (ENA), 2015.

Tableau A.6.10

Avantages sociaux par statut d'apprenti, Canada

	Statut d'apprenti, 2011 à 2013					
	Finissants		Décrocheurs		Total	
	%	erreur type	%	erreur type	%	erreur type
L'emploi comporte des avantages sociaux (au moins un type)¹						
Oui	90,2	0,5	86,4	0,7	88,7	0,4
Non	9,8	0,5	13,6	0,7	11,3	0,4
Types d'avantages¹						
Assurance-maladie complémentaire	76,9	0,7	71,8	0,9	74,9	0,5
Régime de soins dentaires	74,5	0,7	69,9	0,9	72,6	0,6
Régime de retraite	61,5	0,8	55,5	1,0	59,1	0,6
Vacances payées	79,1	0,6	74,9	0,8	77,4	0,5
Congés de maladie payés	47,2	0,8	52,0	1,0	49,1	0,6
Autre	26,9	0,7	25,9	0,9	26,5	0,5
Taille de l'échantillon d'apprentis utilisée dans les calculs	13 854	...	7 923	...	21 777	...

... n'ayant pas lieu de figurer

1. Répondants ayant complété ou cessé leur apprentissage entre 2011 et 2013 et qui étaient salariés dans la semaine précédant l'entrevue de l'ENA.

Note : Les résultats présentés dans le tableau sont pondérés à l'aide des poids de sondage utilisés dans l'ENA, et l'estimation de la variance est fondée sur 1 000 poids bootstrap. Les tailles d'échantillon représentent le nombre non pondéré d'observations utilisées dans les calculs.**Source** : Statistique Canada, Enquête nationale auprès des apprentis (ENA), 2015.

Tableau A.6.11
Satisfaction professionnelle par statut d'apprenti, Canada

	Statut d'apprenti, 2011 à 2013					
	Finissants		Décrocheurs		Total	
	%	erreur type	%	erreur type	%	erreur type
Satisfaction à l'égard du revenu¹						
Très satisfait	28,6	0,7	24,4	0,8	26,9	0,5
Satisfait	60,6	0,8	62,0	1,0	61,1	0,6
Insatisfait	8,8	0,5	10,5	0,6	9,5	0,4
Très insatisfait	2,1	0,2	3,1	0,4	2,5	0,2
Taille de l'échantillon d'apprentis utilisée dans les calculs	13 888	...	7 952	...	21 840	...
Satisfaction à l'égard de la sécurité d'emploi¹						
Très satisfait	39,4	0,8	40,9	1,0	40,0	0,6
Satisfait	49,8	0,8	48,4	1,0	49,3	0,6
Insatisfait	8,2	0,4	8,4	0,6	8,3	0,3
Très insatisfait	2,5	0,2	2,3	0,3	2,4	0,2
Taille de l'échantillon d'apprentis utilisée dans les calculs	13 835	...	7 928	...	21 763	...
Satisfaction à l'égard des conditions de santé et de sécurité¹						
Très satisfait	47,4	0,8	49,8	1,0	48,3	0,6
Satisfait	47,2	0,8	44,8	1,0	46,2	0,6
Insatisfait	4,5	0,3	4,3	0,4	4,4	0,3
Très insatisfait	1,0	0,2	1,1 ^E	0,2	1,0	0,1
Taille de l'échantillon d'apprentis utilisée dans les calculs	13 876	...	7 947	...	21 823	...

... n'ayant pas lieu de figurer

^E à utiliser avec prudence

1. Répondants ayant complété ou cessé leur apprentissage entre 2011 et 2013 et qui étaient salariés dans la semaine précédant l'entrevue de l'ENA.

Note : Les résultats présentés dans le tableau sont pondérés à l'aide des poids de sondage utilisés dans l'ENA, et l'estimation de la variance est fondée sur 1 000 poids bootstrap. Les tailles d'échantillon représentent le nombre non pondéré d'observations utilisées dans les calculs.

Source : Statistique Canada, Enquête nationale auprès des apprentis (ENA), 2015.

Tableau A.7.1
Mobilité dans un délai de 12 mois précédant l'apprentissage, Canada

	Statut d'apprenti, 2011 à 2013					
	Finissants		Décrocheurs		Total	
	%	erreur type	%	erreur type	%	erreur type
Mobilité dans les 12 mois précédant l'apprentissage¹						
Déménagé d'une autre province/territoire/pays pour l'apprentissage	2,3	0,2	2,2	0,3	2,3	0,2
Déménagé d'une autre province/territoire/pays pour une autre raison	9,6	0,4	11,7	0,5	10,5	0,3
Resté dans la même province/territoire	88,0	0,4	86,1	0,6	87,2	0,3
Taille de l'échantillon d'apprentis utilisée dans les calculs	17 508	...	10 947	...	28 455	...

... n'ayant pas lieu de figurer

1. Répondants ayant complété ou cessé leur apprentissage entre 2011 et 2013.

Note : Les résultats présentés dans le tableau sont pondérés à l'aide des poids de sondage utilisés dans l'ENA, et l'estimation de la variance est fondée sur 1 000 poids bootstrap. Les tailles d'échantillon représentent le nombre non pondéré d'observations utilisées dans les calculs.

Source : Statistique Canada, Enquête nationale auprès des apprentis (ENA), 2015.

Tableau A.7.2
Mobilité durant l'apprentissage, par statut d'apprenti, Canada

	Statut d'apprenti, 2011 à 2013					
	Finissants		Décrocheurs		Total	
	%	erreur type	%	erreur type	%	erreur type
A travaillé à l'extérieur de la province/territoire comme apprenti¹						
A travaillé à l'extérieur de la province comme apprenti	7,7	0,3	6,7	0,5	7,3	0,3
N'a pas travaillé à l'extérieur de la province comme apprenti	92,3	0,3	93,3	0,5	92,7	0,3
Taille de l'échantillon d'apprentis utilisée dans les calculs	16 728	...	9 772	...	26 500	...
Raisons expliquant le choix de travailler à l'extérieur de la province/territoire comme apprenti²						
Le travail vous y a amené	64,2	1,9	60,7	3,4	62,9	1,8
Pénurie de travail dans la région	9,3	0,8	13,1 ^E	2,4	10,7	1,0
Meilleur salaire, meilleures conditions de travail, meilleures perspectives d'emploi	13,1	1,2	17,6	2,5	14,8	1,2
Autre	13,4	1,6	8,6 ^E	1,7	11,6	1,2
Heures travaillées dans l'autre province ou territoire créditées dans le cadre de l'apprentissage²						
Oui	84,0	1,7	69,0	3,3	78,7	1,6
Non	16,0	1,7	31,0	3,3	21,3	1,6
Taille de l'échantillon d'apprentis utilisée dans les calculs	1 823	...	655	...	2 478	...
A pu transférer ses heures et cours obligatoires dans une autre province³						
Oui	78,6	3,1	72,3	4,2	76,4	2,5
Non	2,4	3,1	27,7	4,2	23,6	2,5
Taille de l'échantillon d'apprentis utilisée dans les calculs	751	...	399	...	1 150	...

... n'ayant pas lieu de figurer

^E à utiliser avec prudence

1. Répondants ayant complété ou cessé leur apprentissage entre 2011 et 2013 dans une province ou un territoire, et ayant effectué au moins une heure de travail dans leur métier durant l'apprentissage.

2. Répondants ayant complété ou cessé leur apprentissage entre 2011 et 2013 dans une province ou un territoire et ayant effectué au moins une heure de travail dans leur métier durant l'apprentissage et qui ont travaillé comme apprentis en dehors de leur province ou de leur territoire, mais qui étaient apprentis/inscrits dans une seule province.

3. Répondants ayant complété ou cessé leur apprentissage entre 2011 et 2013 dans une province ou un territoire et ayant effectué au moins une heure de travail dans leur métier durant l'apprentissage et qui ont travaillé comme apprentis en dehors de leur province ou de leur territoire et qui étaient apprentis/inscrits dans plus d'une province.

Note : Les résultats présentés dans le tableau sont pondérés à l'aide des poids de sondage utilisés dans l'ENA, et l'estimation de la variance est fondée sur 1 000 poids bootstrap. Les tailles d'échantillon représentent le nombre non pondéré d'observations utilisées dans les calculs.

Source : Statistique Canada, Enquête nationale auprès des apprentis (ENA), 2015.

Tableau A.7.3
Province/territoire d'inscription, province/territoire de résidence au moment de l'enquête (2015), et province/territoire d'emploi (2015), Canada

	Finissants		Décrocheurs		Total	
	%	erreur type	%	erreur type	%	erreur type
	Province/territoire d'inscription et province/territoire de résidence au moment de l'enquête (2015)¹					
Province/territoire différent(e)	5,0	0,3	8,7	0,5	6,6	0,3
Même province/territoire	95,0	0,3	91,3	0,5	93,4	0,3
Taille de l'échantillon d'apprentis utilisée dans les calculs	17 514	...	10 955	...	28 469	...
La province/territoire de résidence au moment de l'enquête (2015) et la province/territoire de l'emploi occupé dans la semaine précédant l'enquête²						
Province/territoire différent(e)	4,0	0,3	3,6	0,4	3,8	0,2
Même province/territoire	96,0	0,3	96,4	0,4	96,2	0,2
Taille de l'échantillon d'apprentis utilisée dans les calculs	13 322	...	7 534	...	20 856	...

... n'ayant pas lieu de figurer

1. Répondants ayant complété ou cessé leur apprentissage entre 2011 et 2013.

2. Répondants ayant complété ou cessé leur apprentissage entre 2011 et 2013, qui occupaient un emploi dans la semaine précédant l'entrevue de l'ENA, qui n'étaient pas des travailleurs autonomes, et dont la province/territoire de résidence est fondée sur ce que les répondants ont indiqué au moment de l'enquête.

Note : Les résultats présentés dans le tableau sont pondérés à l'aide des poids de sondage utilisés dans l'ENA, et l'estimation de la variance est fondée sur 1 000 poids bootstrap. Les tailles d'échantillon représentent le nombre non pondéré d'observations utilisées dans les calculs.

Source : Statistique Canada, Enquête nationale auprès des apprentis (ENA), 2015.

Tableau A.7.4

Province/territoire de résidence au moment de l'enquête et province/territoire de l'emploi occupé dans la semaine précédant l'enquête, par province/territoire de résidence, Canada

Province/territoire de résidence des apprentis au moment de l'enquête ¹	Province/territoire de l'emploi occupé des apprentis (dans la semaine précédant l'enquête)				Taille de l'échantillon d'apprentis utilisé dans les calculs
	Province/ territoire différent(e)		Même province/ territoire		
	%	erreur type	%	erreur type	
Terre-Neuve-et-Labrador	10,6 ^E	2,5	89,4	2,5	1 078
Île-du-Prince-Édouard	F	...	84,6	5,9	229
Nouvelle-Écosse	14,2	1,7	85,8	1,7	1 339
Nouveau-Brunswick	11,1	0,9	88,9	0,9	1 100
Québec	2,8 ^E	0,5	97,2	0,5	2 640
Ontario	2,0 ^E	0,4	98,0	0,4	4 101
Manitoba	3,4	0,4	96,6	0,4	1 662
Saskatchewan	6,4 ^E	1,1	93,6	1,1	2 037
Alberta	3,0	0,5	97,0	0,5	3 759
Colombie-Britannique	5,9	0,7	94,1	0,7	2 665
Yukon	F	...	95,8	1,7	103
Territoires du Nord-Ouest	5,0 ^E	1,4	95,0	1,4	115
Nunavut	100,0	0,0	28

... n'ayant pas lieu de figurer

^E à utiliser avec prudence

F trop peu fiable pour être publié

1. Répondants ayant complété ou cessé leur apprentissage entre 2011 et 2013, qui occupaient un emploi dans la semaine précédant l'entrevue de l'ENA, qui n'étaient pas des travailleurs autonomes et dont la province/territoire de résidence est fondée sur ce que les répondants ont indiqué au moment de l'enquête.

Note : Les résultats présentés dans le tableau sont pondérés à l'aide des poids de sondage utilisés dans l'ENA, et l'estimation de la variance est fondée sur 1 000 poids bootstrap. Les tailles d'échantillon représentent le nombre non pondéré d'observations utilisées dans les calculs.

Source : Statistique Canada, Enquête nationale auprès des apprentis (ENA), 2015.

Tableau A.7.5

Province / territoire de l'emploi dans la semaine précédant l'enquête pour les apprentis demeurant et travaillant dans une province / territoire différent(e), Canada

Province / territoire de l'emploi dans la semaine précédant l'enquête ¹	Apprentis demeurant et travaillant dans une province / territoire différent(e)	
	%	erreur type
Terre-Neuve-et-Labrador	1,4 ^E	0,3
Île-du-Prince-Édouard	F	...
Nouvelle-Écosse	F	...
Nouveau-Brunswick	F	...
Québec	F	...
Ontario	13,2 ^E	2,4
Manitoba	F	...
Saskatchewan	9,6 ^E	1,9
Alberta	50,8	3,2
Colombie-Britannique	6,6 ^E	1,4
Yukon	F	...
Territoires du Nord-Ouest	3,3 ^E	1,0
Nunavut	F	...
À l'extérieur du Canada	F	...
Taille de l'échantillon d'apprentis utilisée dans les calculs	1 007	...

... n'ayant pas lieu de figurer

^E à utiliser avec prudence

F trop peu fiable pour être publié

1. Répondants ayant complété ou cessé leur apprentissage entre 2011 et 2013, dont l'emploi occupé dans la semaine précédant l'entrevue de l'ENA était dans une province / territoire différent de la province / territoire de résidence au moment de l'enquête, et dont la province / territoire de résidence est fondée sur ce que les répondants ont indiqué au moment de l'enquête.

Note : Les résultats présentés dans le tableau sont pondérés à l'aide des poids de sondage utilisés dans l'ENA, et l'estimation de la variance est fondée sur 1 000 poids bootstrap. Les tailles d'échantillon représentent le nombre non pondéré d'observations utilisées dans les calculs.

Source : Statistique Canada, Enquête nationale auprès des apprentis (ENA), 2015

Tableau A.7.6
Mobilité par désignation Sceau rouge, Canada

	Apprentis dans un métier désigné Sceau rouge		Apprentis dans un métier non désigné Sceau rouge	
	%	erreur type	%	erreur type
Province/territoire d'inscription et province/territoire de résidence au moment de l'enquête (2015)¹				
Province/territoire différent(e)	6,9	0,3	5,2	0,6
Même province/territoire	93,1	0,3	94,8	0,6
Taille de l'échantillon d'apprentis utilisée dans les calculs	26 974	...	1 495	...
Province/territoire de résidence au moment de l'enquête (2015) et province/territoire de l'emploi occupé dans la semaine précédant l'enquête²				
Province/territoire différent(e)	4,1	0,2	2,9 ^E	0,6
Même province/territoire	95,9	0,2	97,1	0,6
Taille de l'échantillon d'apprentis utilisée dans les calculs	19 732	...	1 124	...

... n'ayant pas lieu de figurer

^E à utiliser avec prudence

1. Répondants ayant complété ou cessé leur apprentissage entre 2011 et 2013.

2. Répondants ayant complété ou cessé leur apprentissage entre 2011 et 2013, qui occupaient un emploi dans la semaine précédant l'entrevue de l'ENA, qui n'étaient pas des travailleurs autonomes, et dont la province/territoire de résidence est fondée sur ce que les répondants ont indiqué au moment de l'enquête.

Note : Les résultats présentés dans le tableau sont pondérés à l'aide des poids de sondage utilisés dans l'ENA, et l'estimation de la variance est fondée sur 1 000 poids bootstrap. Les tailles d'échantillon représentent le nombre non pondéré d'observations utilisées dans les calculs.

Source : Statistique Canada, Enquête nationale auprès des apprentis (ENA), 2015.

Tableau A.7.7

Province/territoire d'inscription, province/territoire de résidence au moment de l'enquête (2015), et province/territoire d'emploi dans la semaine précédant l'enquête, 10 principaux métiers du Sceau rouge, Canada

	Métier du Sceau rouge									
	Charpentier		Électricien (construction)		Mécanicien de véhicules automobiles		Coiffeur		Monteur d'appareils de chauffage	
	%	erreur type	%	erreur type	%	erreur type	%	erreur type	%	erreur type
Province/territoire d'inscription et province/territoire de résidence au moment de l'enquête (2015)¹										
Province/territoire différent(e)	5,3	0,4	6,2	0,4	5,2	0,5	5,9	0,6	11,1	1,0
Même province/territoire	94,7	0,4	93,8	0,4	94,8	0,5	94,1	0,6	88,9	1,0
Taille de l'échantillon d'apprentis utilisée dans les calculs	4 069	...	4 288	...	2 495	...	1 931	...	1 811	...
Province/territoire de résidence au moment de l'enquête (2015) et province/territoire de l'emploi occupé dans la semaine précédant l'enquête²										
Province/territoire différent(e)	3,2	0,4	4,6	0,4	1,2 ^E	0,2	0,6 ^E	0,2	9,2	0,9
Même province/territoire	96,8	0,4	95,4	0,4	98,8	0,2	99,4	0,2	90,8	0,9
Taille de l'échantillon d'apprentis utilisée dans les calculs	3 023	...	3 023	...	1 949	...	1 304	...	1 268	...
	Métier du Sceau rouge									
	Plombier		Soudeur		Cuisinier		Mécanicien industriel (de chantier)		Électricien industriel	
	%	erreur type	%	erreur type	%	erreur type	%	erreur type	%	erreur type
Province/territoire d'inscription et province/territoire de résidence au moment de l'enquête (2015)¹										
Province/territoire différent(e)	5,1	0,5	7,7	0,8	9,2	0,7	7,0	0,5	3,5	0,4
Même province/territoire	94,9	0,5	92,3	0,8	90,8	0,7	93,0	0,5	96,5	0,4
Taille de l'échantillon d'apprentis utilisée dans les calculs	2 053	...	1 937	...	1 750	...	2 186	...	977	...
Province/territoire de résidence au moment de l'enquête (2015) et province/territoire de l'emploi occupé dans la semaine précédant l'enquête²										
Province/territoire différent(e)	4,9	0,5	5,5	0,8	2,7	0,4	5,0	0,4	3,5	0,4
Même province/territoire	95,1	0,5	94,5	0,8	97,3	0,4	95,0	0,4	96,5	0,4
Taille de l'échantillon d'apprentis utilisée dans les calculs	1 450	...	1 345	...	1 305	...	1 693	...	770	...

... n'ayant pas lieu de figurer

^E à utiliser avec prudence

1. Répondants ayant complété ou cessé leur apprentissage entre 2011 et 2013.

2. Répondants ayant complété ou cessé leur apprentissage entre 2011 et 2013, qui occupaient un emploi dans la semaine précédant l'entrevue de l'ENA, qui n'étaient pas des travailleurs autonomes, et dont la province/territoire de résidence est fondée sur ce que les répondants ont indiqué au moment de l'enquête.

Note : Les résultats présentés dans le tableau sont pondérés à l'aide des poids de sondage utilisés dans l'ENA, et l'estimation de la variance est fondée sur 1 000 poids bootstrap. Les tailles d'échantillon représentent le nombre non pondéré d'observations utilisées dans les calculs.**Source** : Statistique Canada, Enquête nationale auprès des apprentis (ENA), 2015.

Tableau A.8.1
Attitudes à l'égard des métiers par statut d'apprenti, Canada

	Statut d'apprenti, 2011 à 2013					
	Finissants		Décrocheurs		Total	
	%	erreur type	%	erreur type	%	erreur type
Être apprenti/Un programme d'apprentissage est la meilleure manière d'apprendre un métier¹						
Tout à fait d'accord	47,2	0,7	35,9	0,8	42,4	0,5
D'accord	46,9	0,7	51,3	0,8	48,8	0,5
En désaccord	5,1	0,3	10,4	0,5	7,3	0,3
Totalement en désaccord	0,8 ^E	0,1	2,3	0,2	1,5	0,1
Taille de l'échantillon d'apprentis utilisée dans les calculs	17 403	...	10 787	...	28 190	...
La pratique d'un métier est plus payante que les autres emplois¹						
Tout à fait d'accord	18,4	0,5	18,7	0,7	18,5	0,4
D'accord	62,1	0,7	59,4	0,9	61,0	0,5
En désaccord	17,8	0,5	19,7	0,7	18,6	0,4
Totalement en désaccord	1,6	0,2	2,2	0,3	1,9	0,1
Taille de l'échantillon d'apprentis utilisée dans les calculs	16 927	...	10 535	...	27 462	...
Les métiers sont un deuxième choix de carrière¹						
Tout à fait d'accord	4,9	0,3	5,9	0,4	5,3	0,2
D'accord	33,5	0,7	37,6	0,9	35,2	0,5
En désaccord	47,5	0,7	45,8	0,9	46,8	0,5
Totalement en désaccord	14,1	0,5	10,7	0,5	12,7	0,4
Taille de l'échantillon d'apprentis utilisée dans les calculs	17 253	...	10 704	...	27 957	...
De plus en plus de Canadiens considèrent les métiers comme étant une bonne option de carrière¹						
Tout à fait d'accord	37,1	0,7	30,7	0,8	34,4	0,5
D'accord	56,2	0,7	62,2	0,8	58,7	0,5
En désaccord	5,8	0,3	6,2	0,4	6,0	0,2
Totalement en désaccord	0,9	0,1	0,9	0,1	0,9	0,1
Taille de l'échantillon d'apprentis utilisée dans les calculs	17 321	...	10 777	...	28 098	...

... n'ayant pas lieu de figurer

^E à utiliser avec prudence

1. Répondants ayant complété ou cessé leur apprentissage entre 2011 et 2013.

Note : Les résultats présentés dans le tableau sont pondérés à l'aide des poids de sondage utilisés dans l'ENA, et l'estimation de la variance est fondée sur 1 000 poids bootstrap. Les tailles d'échantillon représentent le nombre non pondéré d'observations utilisées dans les calculs.

Source : Statistique Canada, Enquête nationale auprès des apprentis (ENA), 2015.

Tableau A.8.2

Attitudes à l'égard des métiers, 10 principaux métiers du Sceau rouge, Canada

	Métier du Sceau rouge									
	Charpentier		Électricien (construction)		Mécanicien de véhicules automobiles		Coiffeur		Monteur d'appareils de chauffage	
	%	erreur type	%	erreur type	%	erreur type	%	erreur type	%	erreur type
Être apprenti/Un programme d'apprentissage est la meilleure manière d'apprendre un métier¹										
Tout à fait d'accord	40,5	1,0	51,8	0,9	47,6	1,2	41,5	1,4	46,9	1,4
D'accord	47,0	1,0	43,4	0,9	44,7	1,2	50,3	1,4	45,4	1,4
En désaccord	10,6	0,6	4,0	0,3	6,3	0,6	6,6	0,6	6,1	0,7
Totalement en désaccord	1,9	0,3	0,7 ^E	0,1	1,4 ^E	0,3	1,6 ^E	0,3	1,6 ^E	0,4
Taille de l'échantillon d'apprentis utilisée dans les calculs	4 029	...	4 258	...	2 475	...	1 905	...	1 798	...
La pratique d'un métier est plus payante que les autres emplois¹										
Tout à fait d'accord	13,1	0,7	21,2	0,8	13,1	0,8	11,8	0,8	31,2	1,3
D'accord	62,0	1,0	62,8	0,9	55,6	1,2	55,7	1,4	59,0	1,4
En désaccord	22,9	0,8	15,0	0,7	26,8	1,1	29,3	1,3	9,5	0,8
Totalement en désaccord	2,1	0,3	1,0 ^E	0,2	4,5	0,5	3,3 ^E	0,6	F	...
Taille de l'échantillon d'apprentis utilisée dans les calculs	3 917	...	4 147	...	2 408	...	1 811	...	1 770	...
Les métiers sont un deuxième choix de carrière¹										
Tout à fait d'accord	4,6	0,4	4,7	0,4	5,0	0,5	5,4	0,6	6,1	0,7
D'accord	35,6	0,9	32,4	0,9	36,2	1,2	35,8	1,4	31,8	1,2
En désaccord	48,5	1,0	47,3	1,0	45,3	1,2	47,6	1,4	45,4	1,4
Totalement en désaccord	11,3	0,6	15,6	0,7	13,6	0,8	11,1	0,8	16,8	1,0
Taille de l'échantillon d'apprentis utilisée dans les calculs	4 002	...	4 224	...	2 462	...	1 880	...	1 782	...
De plus en plus de Canadiens considèrent les métiers comme étant une bonne option de carrière¹										
Tout à fait d'accord	32,6	0,9	35,4	0,9	31,5	1,1	37,3	1,4	37,2	1,3
D'accord	60,3	0,9	56,8	1,0	58,4	1,2	58,9	1,4	56,4	1,3
En désaccord	6,4	0,5	6,8	0,5	8,0	0,7	3,3	0,5	5,5	0,6
Totalement en désaccord	0,8 ^E	0,2	0,9 ^E	0,2	2,0 ^E	0,4	F	...	0,9 ^E	0,3
Taille de l'échantillon d'apprentis utilisée dans les calculs	4 016	...	4 247	...	2 457	...	1 908	...	1 793	...
	Métier du Sceau rouge									
	Plombier		Soudeur		Cuisinier		Mécanicien industriel (de chantier)		Électricien industriel	
	%	erreur type	%	erreur type	%	erreur type	%	erreur type	%	erreur type
Être apprenti/Un programme d'apprentissage est la meilleure manière d'apprendre un métier¹										
Tout à fait d'accord	51,5	1,4	46,4	1,5	36,4	1,1	52,3	1,0	47,3	1,2
D'accord	42,4	1,3	44,6	1,4	51,0	1,2	42,3	1,0	46,2	1,2
En désaccord	4,6	0,5	7,3	0,8	10,5	0,7	4,4	0,4	5,1	0,5
Totalement en désaccord	1,6 ^E	0,3	1,8 ^E	0,5	2,1 ^E	0,4	1,0 ^E	0,2	1,4 ^E	0,3
Taille de l'échantillon d'apprentis utilisée dans les calculs	2 027	...	1 917	...	1 731	...	2 170	...	968	...
La pratique d'un métier est plus payante que les autres emplois¹										
Tout à fait d'accord	19,5	1,1	28,1	1,4	10,1	0,7	25,7	0,9	20,2	1,0
D'accord	64,9	1,3	59,5	1,5	51,0	1,1	63,0	1,0	65,0	1,2
En désaccord	14,7	0,9	11,6	1,0	32,7	1,1	10,2	0,6	13,8	0,9
Totalement en désaccord	0,9 ^E	0,2	0,8 ^E	0,2	6,3	0,6	1,0 ^E	0,2	1,0 ^E	0,3
Taille de l'échantillon d'apprentis utilisée dans les calculs	1 985	...	1 872	...	1 673	...	2 132	...	947	...
Les métiers sont un deuxième choix de carrière¹										
Tout à fait d'accord	6,1	0,7	8,2	0,9	4,9	0,6	4,2	0,4	3,9	0,4
D'accord	35,8	1,4	30,2	1,4	36,7	1,1	28,3	0,9	27,3	1,1
En désaccord	45,3	1,4	46,7	1,5	48,1	1,2	50,7	1,0	54,6	1,3
Totalement en désaccord	12,8	0,9	14,9	1,0	10,3	0,7	16,8	0,7	14,2	0,9
Taille de l'échantillon d'apprentis utilisée dans les calculs	2 006	...	1 902	...	1 718	...	2 151	...	952	...

Tableau A.8.2
Attitudes à l'égard des métiers, 10 principaux métiers du Sceau rouge, Canada (suite)

	Métier du Sceau rouge									
	Plombier		Soudeur		Cuisinier		Mécanicien industriel (de chantier)		Électricien industriel	
	%	erreur type	%	erreur type	%	erreur type	%	erreur type	%	erreur type
De plus en plus de Canadiens considèrent les métiers comme étant une bonne option de carrière¹										
Tout à fait d'accord	34,8	1,3	38,5	1,5	31,4	1,1	37,7	0,9	38,1	1,2
D'accord	57,3	1,4	56,3	1,5	61,6	1,1	53,7	0,9	54,2	1,2
En désaccord	6,6	0,7	4,6	0,6	6,4	0,6	7,2	0,5	6,6	0,6
Totalement en désaccord	1,3 ^E	0,3	F	...	0,6 ^E	0,2	1,4 ^E	0,3	1,1 ^E	0,3
Taille de l'échantillon d'apprentis utilisée dans les calculs	2 012	...	1 910	...	1 725	...	2 163	...	963	...

... n'ayant pas lieu de figurer

^E à utiliser avec prudence

F trop peu fiable pour être publié

1. Répondants ayant complété ou cessé leur apprentissage entre 2011 et 2013.

Note : Les résultats présentés dans le tableau sont pondérés à l'aide des poids de sondage utilisés dans l'ENA, et l'estimation de la variance est fondée sur 1 000 poids bootstrap. Les tailles d'échantillon représentent le nombre non pondéré d'observations utilisées dans les calculs.

Source : Statistique Canada, Enquête nationale auprès des apprentis (ENA), 2015.

Tableau A.8.3
Attitudes à l'égard des métiers par groupe d'âge, Canada

	Groupe d'âge							
	Moins de 25 ans		25 à 34 ans		35 à 49 ans		50 ans et plus	
	%	erreur type	%	erreur type	%	erreur type	%	erreur type
Être apprenti/Un programme d'apprentissage est la meilleure manière d'apprendre un métier¹								
Tout à fait d'accord	36,5	1,4	44,4	0,7	42,8	1,1	36,9	1,9
D'accord	53,1	1,5	47,3	0,7	48,0	1,1	54,7	2,0
En désaccord	8,4	0,9	7,0	0,3	7,5	0,6	7,5	1,1
Totalement en désaccord	2,0 ^E	0,5	1,3	0,1	1,7 ^E	0,3	F	...
Taille de l'échantillon d'apprentis utilisée dans les calculs	3 025	...	16 218	...	7 115	...	1 830	...
La pratique d'un métier est plus payante que les autres emplois¹								
Tout à fait d'accord	14,8	1,2	17,6	0,6	20,1	0,8	24,7	1,8
D'accord	62,6	1,5	60,4	0,7	62,6	1,1	57,4	2,1
En désaccord	20,2	1,2	20,0	0,6	15,7	0,8	16,4	1,5
Totalement en désaccord	2,5 ^E	0,5	2,0	0,2	1,6 ^E	0,3	F	...
Taille de l'échantillon d'apprentis utilisée dans les calculs	2 933	...	15 805	...	6 946	...	1 776	...
Les métiers sont un deuxième choix de carrière¹								
Tout à fait d'accord	3,7	0,5	5,1	0,3	6,3	0,5	6,2	1,0
D'accord	34,3	1,5	31,5	0,7	39,7	1,1	46,4	2,0
En désaccord	48,5	1,5	49,2	0,7	44,1	1,1	37,5	1,9
Totalement en désaccord	13,5	1,1	14,3	0,5	9,9	0,6	9,9	1,2
Taille de l'échantillon d'apprentis utilisée dans les calculs	2 994	...	16 113	...	7 053	...	1 795	...
De plus en plus de Canadiens considèrent les métiers comme étant une bonne option de carrière¹								
Tout à fait d'accord	31,2	1,4	34,2	0,7	35,6	1,1	36,4	1,9
D'accord	63,1	1,5	58,3	0,7	58,1	1,1	57,9	2,1
En désaccord	5,0	0,7	6,5	0,3	5,6	0,5	4,9 ^E	0,9
Totalement en désaccord	F	...	1,0	0,1	0,7 ^E	0,1	F	...
Taille de l'échantillon d'apprentis utilisée dans les calculs	3 014	...	16 188	...	7 082	...	1 812	...

... n'ayant pas lieu de figurer

^E à utiliser avec prudence

F trop peu fiable pour être publié

1. Répondants ayant complété ou cessé leur apprentissage entre 2011 et 2013.

Note : Les résultats présentés dans le tableau sont pondérés à l'aide des poids de sondage utilisés dans l'ENA, et l'estimation de la variance est fondée sur 1 000 poids bootstrap. Les tailles d'échantillon représentent le nombre non pondéré d'observations utilisées dans les calculs.

Source : Statistique Canada, Enquête nationale auprès des apprentis (ENA), 2015.

Tableau A.8.4
Attitudes à l'égard des métiers par sexe, Canada

	Hommes		Femmes	
	%	erreur type	%	erreur type
Être apprenti/Un programme d'apprentissage est la meilleure manière d'apprendre un métier¹				
Tout à fait d'accord	43,3	0,6	36,8	1,4
D'accord	47,9	0,6	54,4	1,5
En désaccord	7,4	0,3	6,7	0,7
Totalement en désaccord	1,4	0,1	2,1 ^E	0,5
Taille de l'échantillon d'apprentis utilisée dans les calculs	24 753	...	3 437	...
La pratique d'un métier est plus payante que les autres emplois¹				
Tout à fait d'accord	18,9	0,5	16,2	1,2
D'accord	61,7	0,6	56,6	1,6
En désaccord	17,8	0,4	23,8	1,3
Totalement en désaccord	1,7	0,1	3,4 ^E	0,6
Taille de l'échantillon d'apprentis utilisée dans les calculs	24 182	...	3 280	...
Les métiers sont un deuxième choix de carrière¹				
Tout à fait d'accord	5,2	0,2	6,3	0,8
D'accord	34,2	0,6	41,6	1,6
En désaccord	47,3	0,6	43,1	1,5
Totalement en désaccord	13,2	0,4	9,1	0,7
Taille de l'échantillon d'apprentis utilisée dans les calculs	24 564	...	3 393	...
De plus en plus de Canadiens considèrent les métiers comme étant une bonne option de carrière¹				
Tout à fait d'accord	34,3	0,5	35,2	1,4
D'accord	58,6	0,6	59,9	1,5
En désaccord	6,2	0,3	4,4	0,7
Totalement en désaccord	1,0	0,1	F	...
Taille de l'échantillon d'apprentis utilisée dans les calculs	24 666	...	3 432	...

... n'ayant pas lieu de figurer

^E à utiliser avec prudence

F trop peu fiable pour être publié

1. Répondants ayant complété ou cessé leur apprentissage entre 2011 et 2013.

Note : Les résultats présentés dans le tableau sont pondérés à l'aide des poids de sondage utilisés dans l'ENA, et l'estimation de la variance est fondée sur 1 000 poids bootstrap. Les tailles d'échantillon représentent le nombre non pondéré d'observations utilisées dans les calculs.

Source : Statistique Canada, Enquête nationale auprès des apprentis (ENA), 2015.

Tableau A.8.5

Attitudes à l'égard des métiers en fonction du plus haut niveau de scolarité atteint (2015), Canada

	Niveau de scolarité en 2015											
	Niveau inférieur à un diplôme d'études secondaires		Diplôme d'études secondaires		Certificat ou diplôme d'une école de métiers		Certificat d'un collège, d'un cégep ou autre, non universitaire		Certificat ou diplôme universitaire inférieur au baccalauréat		Baccalauréat ou niveau supérieur	
	%	erreur type	%	erreur type	%	erreur type	%	erreur type	%	erreur type	%	erreur type
Être apprenti/Un programme d'apprentissage est la meilleure manière d'apprendre un métier¹												
Tout à fait d'accord	31,4	2,6	35,6	1,1	46,1	0,7	43,6	1,2	38,0	3,6	41,6	2,5
D'accord	54,9	2,8	51,1	1,2	47,6	0,7	47,5	1,2	51,1	3,9	50,6	2,6
En désaccord	10,6	1,5	11,1	0,7	5,5	0,4	7,2	0,6	10,3 ^E	2,4	6,8 ^E	1,3
Totalement en désaccord	F	...	2,2	0,3	0,9 ^E	0,2	1,8 ^E	0,3	F	...	F	...
Taille de l'échantillon d'apprentis utilisée dans les calculs	795	...	5 008	...	13 548	...	7 054	...	548	...	1 171	...
La pratique d'un métier est plus payante que les autres emplois¹												
Tout à fait d'accord	15,9	1,8	19,2	1,0	18,8	0,6	18,0	0,9	18,9	3,0	17,4	2,0
D'accord	67,5	2,5	59,5	1,3	62,2	0,7	59,7	1,2	59,2	3,7	56,6	2,7
En désaccord	15,1	1,9	19,3	1,0	17,4	0,6	19,9	0,9	19,7	3,2	23,5	2,3
Totalement en désaccord	F	...	1,9 ^E	0,3	1,6	0,2	2,3	0,3	F	...	F	...
Taille de l'échantillon d'apprentis utilisée dans les calculs	785	...	4 889	...	13 198	...	6 877	...	532	...	1 124	...
Les métiers sont un deuxième choix de carrière¹												
Tout à fait d'accord	5,2 ^E	1,0	4,8	0,5	4,8	0,3	6,1	0,6	6,2 ^E	1,9	9,1 ^E	1,6
D'accord	45,0	2,9	36,4	1,2	32,6	0,7	35,7	1,1	36,0	3,6	43,7	2,6
En désaccord	41,8	2,8	47,9	1,3	48,0	0,8	46,2	1,1	46,0	3,8	38,2	2,5
Totalement en désaccord	8,0 ^F	1,4	10,9	0,8	14,6	0,5	12,1	0,7	11,8 ^E	2,1	9,0	1,3
Taille de l'échantillon d'apprentis utilisée dans les calculs	786	...	4 959	...	13 439	...	7 008	...	545	...	1 162	...
De plus en plus de Canadiens considèrent les métiers comme étant une bonne option de carrière¹												
Tout à fait d'accord	24,4	2,1	30,1	1,1	36,8	0,7	35,2	1,1	33,5	3,8	34,2	2,5
D'accord	70,4	2,4	63,1	1,2	57,1	0,8	56,7	1,1	58,7	3,8	56,0	2,6
En désaccord	3,8 ^E	0,9	6,1	0,6	5,5	0,4	6,6	0,5	7,4 ^E	1,7	8,5 ^E	1,5
Totalement en désaccord	F	...	0,8 ^E	0,2	0,5	0,1	1,5 ^E	0,3	F	...	F	...
Taille de l'échantillon d'apprentis utilisée dans les calculs	796	...	4 995	...	13 486	...	7 039	...	544	...	1 172	...

... n'ayant pas lieu de figurer

^E à utiliser avec prudence

F trop peu fiable pour être publié

1. Répondants ayant complété ou cessé leur apprentissage entre 2011 et 2013.

Note : Les résultats présentés dans le tableau sont pondérés à l'aide des poids de sondage utilisés dans l'ENA, et l'estimation de la variance est fondée sur 1 000 poids bootstrap. Les tailles d'échantillon représentent le nombre non pondéré d'observations utilisées dans les calculs.**Source** : Statistique Canada, Enquête nationale auprès des apprentis (ENA), 2015.

Tableau A.8.6
Attitudes à l'égard des métiers en fonction de la scolarité des parents, Canada

	Plus haut niveau de scolarité atteint du père											
	Niveau inférieur à un diplôme d'études secondaires		Diplôme d'études secondaires		Certificat ou diplôme d'une école de métiers		Certificat d'un collège, d'un cégep ou autre, non universitaire		Certificat ou diplôme universitaire inférieur au baccalauréat		Baccalauréat ou niveau supérieur	
	%	erreur type	%	erreur type	%	erreur type	%	erreur type	%	erreur type	%	erreur type
Être apprenti/Un programme d'apprentissage est la meilleure manière d'apprendre un métier¹												
Tout à fait d'accord	41,3	1,3	42,9	1,0	47,2	1,2	43,6	1,6	42,4	3,5	41,9	1,5
D'accord	47,9	1,4	49,8	1,0	45,1	1,2	48,9	1,6	51,0	3,6	48,8	1,5
En désaccord	9,0	0,8	6,6	0,5	6,4	0,6	5,8	0,7	5,2 ^E	1,1	7,4	0,8
Totalement en désaccord	1,8 ^E	0,4	0,7 ^E	0,1	1,3 ^E	0,3	1,7 ^E	0,4	F	...	1,9 ^E	0,5
Taille de l'échantillon d'apprentis utilisée dans les calculs	4 634	...	7 668	...	5 660	...	3 074	...	631	...	2 899	...
La pratique d'un métier est plus payante que les autres emplois¹												
Tout à fait d'accord	20,9	1,1	18,9	0,8	20,4	1,0	16,5	1,3	11,9 ^E	2,1	15,8	1,3
D'accord	59,6	1,3	63,3	1,0	62,9	1,2	60,6	1,6	59,6	3,7	58,3	1,6
En désaccord	17,3	1,0	16,4	0,8	15,4	0,8	20,9	1,3	27,1	3,6	23,2	1,4
Totalement en désaccord	2,2 ^E	0,4	1,5	0,2	1,2 ^E	0,2	1,9 ^E	0,4	1,4 ^E	0,4	2,7 ^E	0,6
Taille de l'échantillon d'apprentis utilisée dans les calculs	4 514	...	7 523	...	5 556	...	3 001	...	606	...	2 801	...
Les métiers sont un deuxième choix de carrière¹												
Tout à fait d'accord	6,6	0,7	4,8	0,5	4,5	0,5	5,1	0,8	F	...	5,4	0,8
D'accord	39,4	1,3	34,0	1,0	30,6	1,1	32,3	1,6	32,9	3,4	35,4	1,6
En désaccord	42,7	1,3	48,9	1,1	48,0	1,2	48,7	1,7	53,7	3,5	46,5	1,6
Totalement en désaccord	11,4	0,8	12,3	0,7	16,8	0,9	13,9	1,1	8,7	1,3	12,8	1,1
Taille de l'échantillon d'apprentis utilisée dans les calculs	4 590	...	7 629	...	5 617	...	3 040	...	624	...	2 894	...
De plus en plus de Canadiens considèrent les métiers comme étant une bonne option de carrière¹												
Tout à fait d'accord	37,3	1,3	33,8	1,0	37,7	1,1	33,3	1,5	30,3	3,2	33,9	1,5
D'accord	57,0	1,4	59,8	1,0	57,1	1,2	59,4	1,6	61,4	3,6	54,9	1,6
En désaccord	5,0	0,5	5,8	0,5	4,7	0,5	6,4	0,8	7,7 ^E	1,8	8,8	1,0
Totalement en désaccord	0,8 ^E	0,2	0,6 ^F	0,1	0,6 ^F	0,2	0,9 ^F	0,2	F	...	2,4 ^F	0,5
Taille de l'échantillon d'apprentis utilisée dans les calculs	4 622	...	7 666	...	5 637	...	3 058	...	628	...	2 891	...
	Plus haut niveau de scolarité atteint de la mère											
	Niveau inférieur à un diplôme d'études secondaires		Diplôme d'études secondaires		Certificat ou diplôme d'une école de métiers		Certificat d'un collège, d'un cégep ou autre, non universitaire		Certificat ou diplôme universitaire inférieur au baccalauréat		Baccalauréat ou niveau supérieur	
	%	erreur type	%	erreur type	%	erreur type	%	erreur type	%	erreur type	%	erreur type
Être apprenti/Un programme d'apprentissage est la meilleure manière d'apprendre un métier¹												
Tout à fait d'accord	42,3	1,6	42,1	0,9	38,0	2,8	45,1	1,2	46,1	2,7	43,5	1,4
D'accord	49,3	1,6	50,1	0,9	54,3	2,9	45,6	1,3	45,6	2,7	47,4	1,5
En désaccord	6,6	0,8	6,6	0,4	6,6 ^E	1,5	8,0	0,7	6,8 ^E	1,4	7,2	0,7
Totalement en désaccord	1,7 ^E	0,4	1,2 ^E	0,2	F	...	1,3 ^E	0,3	F	...	1,8 ^E	0,4
Taille de l'échantillon d'apprentis utilisée dans les calculs	3 240	...	10 388	...	868	...	5 324	...	1 044	...	3 621	...
La pratique d'un métier est plus payante que les autres emplois¹												
Tout à fait d'accord	23,3	1,3	18,0	0,7	16,8	2,2	16,4	0,9	18,0	2,0	19,9	1,2
D'accord	60,0	1,6	64,0	0,9	64,4	2,8	60,5	1,3	58,2	2,8	56,8	1,4
En désaccord	15,5	1,1	16,4	0,7	17,5	2,1	20,6	1,0	21,7	2,3	21,1	1,2
Totalement en désaccord	1,2 ^E	0,3	1,6	0,2	F	...	2,4	0,4	F	...	2,2 ^E	0,4
Taille de l'échantillon d'apprentis utilisée dans les calculs	3 164	...	10 168	...	842	...	5 194	...	1 015	...	3 512	...

Tableau A.8.6

Attitudes à l'égard des métiers en fonction de la scolarité des parents, Canada (suite)

	Plus haut niveau de scolarité atteint de la mère											
	Niveau inférieur à un diplôme d'études secondaires		Diplôme d'études secondaires		Certificat ou diplôme d'une école de métiers		Certificat d'un collège, d'un cégep ou autre, non universitaire		Certificat ou diplôme universitaire inférieur au baccalauréat		Baccalauréat ou niveau supérieur	
	%	erreur type	%	erreur type	%	erreur type	%	erreur type	%	erreur type	%	erreur type
Les métiers sont un deuxième choix de carrière¹												
Tout à fait d'accord	7,2	0,9	4,4	0,4	4,7 ^E	1,2	5,7	0,6	5,9 ^E	1,5	5,1	0,7
D'accord	42,2	1,6	35,3	0,9	34,5	2,9	30,1	1,1	31,4	2,6	32,1	1,4
En désaccord	40,2	1,5	48,2	0,9	45,0	3,0	49,3	1,2	52,6	2,8	47,3	1,4
Totalement en désaccord	10,4	1,0	12,2	0,6	15,8	2,3	15,0	0,9	10,0	1,4	15,6	1,1
Taille de l'échantillon d'apprentis utilisée dans les calculs	3 221	...	10 315	...	864	...	5 294	...	1 032	...	3 599	...
De plus en plus de Canadiens considèrent les métiers comme étant une bonne option de carrière¹												
Tout à fait d'accord	37,0	1,6	34,0	0,9	34,5	2,9	34,4	1,2	31,3	2,5	36,5	1,4
D'accord	57,4	1,6	59,6	0,9	59,6	2,9	58,0	1,2	60,2	2,7	55,2	1,4
En désaccord	4,5	0,6	5,9	0,4	5,4 ^E	1,5	6,5	0,6	7,8 ^E	1,6	6,9	0,7
Totalement en désaccord	1,1 ^E	0,4	0,5 ^F	0,1	F	...	1,1 ^E	0,2	F	...	1,4 ^E	0,3
Taille de l'échantillon d'apprentis utilisée dans les calculs	3 233	...	10 365	...	865	...	5 309	...	1 039	...	3 608	...

... n'ayant pas lieu de figurer

^E à utiliser avec prudence

F trop peu fiable pour être publié

1. Répondants ayant complété ou cessé leur apprentissage entre 2011 et 2013.

Note : Les résultats présentés dans le tableau sont pondérés à l'aide des poids de sondage utilisés dans l'ENA, et l'estimation de la variance est fondée sur 1 000 poids bootstrap. Les tailles d'échantillon représentent le nombre non pondéré d'observations utilisées dans les calculs.**Source** : Statistique Canada, Enquête nationale auprès des apprentis (ENA), 2015.

Tableau A.9.1

Influences sur la décision d'apprendre un métier par sexe, Canada

	Hommes		Femmes	
	%	erreur type	%	erreur type
Personnes ayant influencé la décision d'apprendre un métier¹				
Parent/frère/sœur/conjoint	29,6	0,5	20,6	1,2
Membres de la famille ou amis	22,6	0,4	13,9	1,0
L'orienteur de l'école secondaire	2,4	0,2	4,1	0,5
Collègue/compagnon	9,5	0,3	7,1	0,8
Employeur	14,7	0,4	24,2	1,5
Enseignant/directeur	5,7	0,3	8,4	0,7
Aucun conseil	23,1	0,5	23,7	1,1
Annonce/publicité dans un journal	1,6	0,2	1,6 ^E	0,4
Autre	3,5	0,2	5,2	0,7
Taille de l'échantillon d'apprentis utilisée dans les calculs	24 912	...	3 470	...

... n'ayant pas lieu de figurer

^E à utiliser avec prudence

1. Répondants ayant complété ou cessé leur apprentissage entre 2011 et 2013. Il convient de souligner que les catégories de réponse ne s'excluent pas mutuellement (c.-à-d. que les apprentis peuvent indiquer plus d'une raison). Par conséquent, les colonnes ne totalisent pas cent pourcent.

Note : Les résultats présentés dans le tableau sont pondérés à l'aide des poids de sondage utilisés dans l'ENA, et l'estimation de la variance est fondée sur 1 000 poids bootstrap. Les tailles d'échantillon représentent le nombre non pondéré d'observations utilisées dans les calculs.**Source** : Statistique Canada, Enquête nationale auprès des apprentis (ENA), 2015.

Tableau A.9.2
Âge à l'inscription par sexe, Canada

	Hommes				Femmes			
	moyenne	erreur type	%	erreur type	moyenne	erreur type	%	erreur type
Âge moyen à l'inscription¹	26,8	0,1	28,1	0,3
Âge à l'inscription (groupé)¹								
Moins de 25 ans	53,0	0,6	51,7	1,5
25 à 29 ans	18,3	0,4	15,2	1,1
30 à 34 ans	11,3	0,4	8,3	0,9
35 à 39 ans	6,5	0,3	7,8	1,0
40 à 44 ans	4,7	0,3	6,0	0,8
45 à 49 ans	2,9	0,2	5,7	0,8
50 ans et plus	3,2	0,2	5,4	0,8
Taille de l'échantillon d'apprentis utilisée dans les calculs	24 502	...	24 504	...	3 409	...	3 409	...

... n'ayant pas lieu de figurer

1. Répondants ayant complété ou cessé leur apprentissage entre 2011 et 2013.

Note : Les résultats présentés dans le tableau sont pondérés à l'aide des poids de sondage utilisés dans l'ENA, et l'estimation de la variance est fondée sur 1 000 poids bootstrap. Les tailles d'échantillon représentent le nombre non pondéré d'observations utilisées dans les calculs.

Source : Statistique Canada, Enquête nationale auprès des apprentis (ENA), 2015.

Tableau A.9.3
Désignation Sceau rouge et certification des finissants par sexe, Canada

	Hommes		Femmes	
	%	erreur type	%	erreur type
Métier du Sceau rouge¹				
Dans un métier du Sceau rouge	81,2	0,5	59,2	1,6
Dans un métier non visé par le Sceau rouge	18,8	0,5	40,8	1,6
10 principaux métiers du Sceau rouge¹				
Charpentier	14,2	0,2	2,5	0,3
Électricien (construction)	12,9	0,2	3,4	0,3
Mécanicien de véhicules automobiles	5,5	0,1	0,8	0,1
Coiffeur	0,4	0,0	33,6	1,0
Monteur d'appareils de chauffage	3,4	0,1	0,6 ^E	0,1
Plombier	3,8	0,1	0,6	0,1
Soudeur	4,1	0,1	1,8	0,2
Cuisinier	1,8	0,0	6,6	0,3
Mécanicien industriel (de chantier)	2,8	0,0	0,3	0,0
Électricien industriel	1,0	0,0	0,1 ^E	0,0
Autre métier	50,2	0,5	49,6	1,5
Taille de l'échantillon d'apprentis utilisée dans les calculs	24 985	...	3 484	...
Certification des finissants par désignation Sceau rouge²				
Dans un métier du Sceau rouge, détient un certificat de qualification	75,7	0,7	53,9	2,0
Dans un métier non visé par le Sceau rouge, détient un certificat de qualification	19,4	0,7	41,2	2,0
Dans un métier du Sceau rouge, ne détient pas de certificat de qualification	3,4	0,3	3,4 ^F	0,6
Dans un métier non visé par le Sceau rouge, ne détient pas de certificat de qualification	1,4 ^E	0,3	F	...
Taille de l'échantillon d'apprentis utilisée dans les calculs	15 475	...	2 025	...

... n'ayant pas lieu de figurer

^E à utiliser avec prudence

F trop peu fiable pour être publié

1. Répondants ayant complété ou cessé leur apprentissage entre 2011 et 2013.

2. Répondants ayant complété leur apprentissage entre 2011 et 2013.

Note : Les résultats présentés dans le tableau sont pondérés à l'aide des poids de sondage utilisés dans l'ENA, et l'estimation de la variance est fondée sur 1 000 poids bootstrap. Les tailles d'échantillon représentent le nombre non pondéré d'observations utilisées dans les calculs.

Source : Statistique Canada, Enquête nationale auprès des apprentis (ENA), 2015.

Tableau A.9.4
Difficultés rencontrées durant l'apprentissage, par sexe, Canada

	Hommes		Femmes	
	%	erreur type	%	erreur type
Difficulté à trouver un employeur qui embauche des apprentis au début de l'apprentissage¹				
Oui	19,7	0,4	15,9	1,0
Non	80,3	0,4	84,1	1,0
Taille de l'échantillon d'apprentis utilisée dans les calculs	24 799	...	3 460	...
A connu des difficultés à progresser dans le programme d'apprentissage²				
Oui	34,9	0,5	32,0	1,4
Non	65,1	0,5	68,0	1,4
Taille de l'échantillon d'apprentis utilisée dans les calculs	24 954	...	3 476	...

... n'ayant pas lieu de figurer

1. Répondants ayant complété ou cessé leur apprentissage entre 2011 et 2013. Les apprentis du Québec qui n'avaient pas de DEP ont été exclus de cette question.

2. Répondants ayant complété ou cessé leur apprentissage entre 2011 et 2013.

Note : Les résultats présentés dans le tableau sont pondérés à l'aide des poids de sondage utilisés dans l'ENA, et l'estimation de la variance est fondée sur 1 000 poids bootstrap. Les tailles d'échantillon représentent le nombre non pondéré d'observations utilisées dans les calculs.

Source : Statistique Canada, Enquête nationale auprès des apprentis (ENA), 2015.

Tableau A.9.5
Principale raison pour laquelle les décrocheurs n'ont pas complété leur apprentissage, par sexe, Canada

	Hommes		Femmes	
	%	erreur type	%	erreur type
Principale raison de l'abandon¹				
Contraintes financières	11,4	0,6	7,4	1,0
Meilleure offre d'emploi	16,6	0,7	9,2	1,3
Travail insatisfaisant	7,3	0,5	11,4	1,5
Environnement de travail ou exigences physiques	2,1	0,2	3,1 ^E	0,8
Instabilité de l'emploi	18,6	0,7	9,3	1,4
Retour à l'école (non lié au métier)	3,8	0,3	5,9 ^E	1,1
Désaccord avec l'employeur/collègues	4,3	0,4	4,4 ^E	0,8
Harcèlement ou discrimination	1,1 ^E	0,2	3,8 ^E	0,8
Problèmes personnels ou familiaux	9,0	0,5	20,5	1,9
Changé de métier/carrière	5,4	0,4	2,9 ^E	0,8
Annulation par le conseil d'apprentissage	1,7	0,2	0,8 ^E	0,2
Problèmes liés aux cours/enseignants/examens	4,5	0,4	4,7 ^E	1,0
Déjà réussi ou passé l'examen	1,6	0,2	F	...
Autre	12,8	0,6	15,9	1,7
Taille de l'échantillon d'apprentis utilisée dans les calculs	9 351	...	1 434	...

... n'ayant pas lieu de figurer

^E à utiliser avec prudence

F trop peu fiable pour être publié

1. Répondants ayant cessé leur apprentissage entre 2011 et 2013.

Note : Les résultats présentés dans le tableau sont pondérés à l'aide des poids de sondage utilisés dans l'ENA, et l'estimation de la variance est fondée sur 1 000 poids bootstrap. Les tailles d'échantillon représentent le nombre non pondéré d'observations utilisées dans les calculs.

Source : Statistique Canada, Enquête nationale auprès des apprentis (ENA), 2015.

Tableau A 9.6
Situation d'emploi par sexe, Canada

	Hommes		Femmes	
	%	erreur type	%	erreur type
A occupé un emploi/travaillé dans une entreprise dans la semaine précédant l'entrevue¹				
Oui	81,8	0,4	72,5	1,4
Non	18,2	0,4	27,5	1,4
Taille de l'échantillon d'apprentis utilisée dans les calculs	24 952	...	3 477	...
Statut à temps plein/à temps partiel²				
A travaillé à temps plein (au moins 30 heures par semaine)	97,6	0,2	83,5	1,2
A travaillé à temps partiel (moins de 30 heures par semaine)	2,4	0,2	16,5	1,2
Taille de l'échantillon d'apprentis utilisée dans les calculs	21 898	...	2 822	...
Situation d'emploi dans le poste occupé la semaine précédant l'entrevue²				
Salarié occupant un emploi permanent	78,7	0,5	83,1	1,1
Salarié occupant un emploi temporaire	6,0	0,3	4,2 ^E	0,7
Salarié occupant un emploi saisonnier	4,3	0,3	2,5 ^F	0,5
Travailleur autonome	11,0	0,4	10,1	0,8
Travailleur familial non rémunéré	F	...	F	...
Taille de l'échantillon d'apprentis utilisée dans les calculs	21 828	...	2 812	...

... n'ayant pas lieu de figurer

^E à utiliser avec prudence

F trop peu fiable pour être publié

1. Répondants ayant complété ou cessé leur apprentissage entre 2011 et 2013.

2. Répondants ayant complété ou cessé leur apprentissage entre 2011 et 2013 et qui occupaient un emploi dans la semaine précédant l'entrevue de l'ENA.

Note : Les résultats présentés dans le tableau sont pondérés à l'aide des poids de sondage utilisés dans l'ENA, et l'estimation de la variance est fondée sur 1 000 poids bootstrap. Les tailles d'échantillon représentent le nombre non pondéré d'observations utilisées dans les calculs.

Source : Statistique Canada, Enquête nationale auprès des apprentis (ENA), 2015.

Tableau A.9.7
Influences sur la décision d'apprendre un métier par statut d'Autochtone, Canada

	Autochtones apprentis		Apprentis non-Autochtones	
	%	erreur type	%	erreur type
Personnes ayant influencé la décision d'apprendre un métier¹				
Parent/frère/sœur/conjoint	23,0	1,7	28,7	0,5
Membres de la famille ou amis	22,1	1,8	21,4	0,4
L'orienteur de l'école secondaire	3,2 ^E	0,8	2,6	0,2
Collègue/compagnon	10,4	1,1	9,1	0,3
Employeur	17,4	1,7	16,0	0,4
Enseignant/directeur	5,8	0,9	6,1	0,3
Aucun conseil	21,3	1,8	23,3	0,5
Annonce/publicité dans un journal	F	...	1,6	0,1
Autre	5,8 ^E	1,1	3,6	0,2
Taille de l'échantillon d'apprentis utilisée dans les calculs	1 960	...	26 379	...

... n'ayant pas lieu de figurer

^E à utiliser avec prudence

F trop peu fiable pour être publié

1. Répondants ayant complété ou cessé leur apprentissage entre 2011 et 2013. Il convient de souligner que les apprentis pouvaient indiquer plus d'une influence. Par conséquent, les colonnes ne totalisent pas cent pourcent.

Note : Les résultats présentés dans le tableau sont pondérés à l'aide des poids de sondage utilisés dans l'ENA, et l'estimation de la variance est fondée sur 1 000 poids bootstrap. Les tailles d'échantillon représentent le nombre non pondéré d'observations utilisées dans les calculs.

Source : Statistique Canada, Enquête nationale auprès des apprentis (ENA), 2015.

Tableau A.9.8
Âge à l'inscription par statut d'Autochtone, Canada

	Autochtones apprentis				Apprentis non-Autochtones			
	moyenne	erreur type	%	erreur type	moyenne	erreur type	%	erreur type
Âge moyen à l'inscription¹	27,3	0,4	27,0	0,1
Âge à l'inscription (groupé)¹								
Moins de 25 ans	48,6	2,1	53,1	0,6
25 à 29 ans	18,7	1,7	17,8	0,4
30 à 34 ans	11,6	1,3	10,9	0,4
35 à 39 ans	8,9	1,3	6,6	0,3
40 à 44 ans	7,6 ^E	1,4	4,7	0,3
45 à 49 ans	2,9 ^E	0,7	3,3	0,2
50 ans et plus	1,6 ^E	0,5	3,6	0,3
Taille de l'échantillon d'apprentis utilisée dans les calculs	1 928	...	1 929	...	25 940	...	25 941	...

... n'ayant pas lieu de figurer

^E à utiliser avec prudence

F trop peu fiable pour être publié

1. Répondants ayant complété ou cessé leur apprentissage entre 2011 et 2013.

Note : Les résultats présentés dans le tableau sont pondérés à l'aide des poids de sondage utilisés dans l'ENA, et l'estimation de la variance est fondée sur 1 000 poids bootstrap. Les tailles d'échantillon représentent le nombre non pondéré d'observations utilisées dans les calculs.

Source : Statistique Canada, Enquête nationale auprès des apprentis (ENA), 2015.

Tableau A.9.9
Désignation Sceau rouge et certification des finissants par statut d'Autochtone, Canada

	Autochtones apprentis		Apprentis non-Autochtones	
	%	erreur type	%	erreur type
Métier du Sceau rouge¹				
Dans un métier du Sceau rouge	74,4	2,3	78,4	0,5
Dans un métier non visé par le Sceau rouge	25,6	2,3	21,6	0,5
10 principaux métiers du Sceau rouge¹				
Charpentier	13,3	1,0	12,6	0,2
Électricien (construction)	9,4	0,8	11,7	0,2
Mécanicien de véhicules automobiles	3,5	0,4	5,0	0,1
Coiffeur	5,2	0,5	4,9	0,1
Monteur d'appareils de chauffage	3,4	0,4	3,0	0,1
Plombier	3,0	0,3	3,4	0,1
Soudeur	6,0	0,6	3,6	0,1
Cuisinier	2,4	0,2	2,4	0,1
Mécanicien industriel (de chantier)	2,4	0,2	2,4	0,0
Électricien industriel	0,6	0,1	0,9	0,0
Autre métier	50,8	2,0	50,1	0,4
Taille de l'échantillon d'apprentis utilisée dans les calculs	1 972	...	26 454	...
Certification des finissants par désignation Sceau rouge²				
Dans un métier du Sceau rouge, détient un certificat de qualification	69,1	3,3	73,0	0,7
Dans un métier non visé par le Sceau rouge, détient un certificat de qualification	26,1	3,3	22,2	0,7
Dans un métier du Sceau rouge, ne détient pas de certificat de qualification	F	...	3,4	0,3
Dans un métier non visé par le Sceau rouge, ne détient pas de certificat de qualification	F	...	1,4 ^E	0,2
Taille de l'échantillon d'apprentis utilisée dans les calculs	1 004	...	16 474	...

... n'ayant pas lieu de figurer

^E à utiliser avec prudence

F trop peu fiable pour être publié

1. Répondants ayant complété ou cessé leur apprentissage entre 2011 et 2013.

2. Répondants ayant complété leur apprentissage entre 2011 et 2013.

Note : Les résultats présentés dans le tableau sont pondérés à l'aide des poids de sondage utilisés dans l'ENA, et l'estimation de la variance est fondée sur 1 000 poids bootstrap. Les tailles d'échantillon représentent le nombre non pondéré d'observations utilisées dans les calculs.

Source : Statistique Canada, Enquête nationale auprès des apprentis (ENA), 2015.

Tableau A.9.10
Difficultés rencontrées durant l'apprentissage, par statut d'Autochtone, Canada

	Autochtones apprentis		Apprentis non-Autochtones	
	%	erreur type	%	erreur type
Difficulté à trouver un employeur qui embauche des apprentis au début de l'apprentissage¹				
Oui	20,5	1,6	19,1	0,4
Non	79,5	1,6	80,9	0,4
Taille de l'échantillon d'apprentis utilisée dans les calculs	1 967	...	26 249	...
A connu des difficultés à progresser dans le programme d'apprentissage²				
Oui	43,2	2,1	33,9	0,5
Non	56,8	2,1	66,1	0,5
Taille de l'échantillon d'apprentis utilisée dans les calculs	1 969	...	26 418	...

... n'ayant pas lieu de figurer

1. Répondants ayant complété ou cessé leur apprentissage entre 2011 et 2013. Les apprentis du Québec qui n'avaient pas de DEP ont été exclus de cette question.

2. Répondants ayant complété ou cessé leur apprentissage entre 2011 et 2013.

Note : Les résultats présentés dans le tableau sont pondérés à l'aide des poids de sondage utilisés dans l'ENA, et l'estimation de la variance est fondée sur 1 000 poids bootstrap. Les tailles d'échantillon représentent le nombre non pondéré d'observations utilisées dans les calculs.

Source : Statistique Canada, Enquête nationale auprès des apprentis (ENA), 2015.

Tableau A.9.11
Principale raison pour laquelle les décrocheurs n'ont pas complété leur apprentissage, par statut d'Autochtone, Canada

	Autochtones apprentis		Apprentis non-Autochtones	
	%	erreur type	%	erreur type
Principale raison de l'abandon¹				
Contraintes financières	19,7	2,5	10,0	0,5
Meilleure offre d'emploi	14,7	2,0	15,6	0,7
Travail insatisfaisant	6,2 ^E	1,4	8,0	0,5
Environnement de travail ou exigences physiques	0,5 ^E	0,1	2,4	0,3
Instabilité de l'emploi	14,5	2,0	17,5	0,7
Retour à l'école (non lié au métier)	F	...	4,3	0,4
Désaccord avec l'employeur/collègues	5,0 ^E	1,2	4,3	0,4
Harcèlement ou discrimination	F	...	1,4	0,2
Problèmes personnels ou familiaux	11,2	1,7	10,6	0,5
Changé de métier/carrière	4,0 ^E	1,3	5,2	0,4
Annulation par le conseil d'apprentissage	1,2 ^E	0,4	1,6	0,2
Problèmes liés aux cours/enseignants/examens	5,3 ^E	1,0	4,4	0,4
Déjà réussi ou passé l'examen	F	...	1,5	0,2
Autre	12,3	1,9	13,3	0,6
Taille de l'échantillon d'apprentis utilisée dans les calculs	954	...	9 811	...

... n'ayant pas lieu de figurer

^E à utiliser avec prudence

F trop peu fiable pour être publié

1. Répondants ayant cessé leur apprentissage entre 2011 et 2013.

Note : Les résultats présentés dans le tableau sont pondérés à l'aide des poids de sondage utilisés dans l'ENA, et l'estimation de la variance est fondée sur 1 000 poids bootstrap. Les tailles d'échantillon représentent le nombre non pondéré d'observations utilisées dans les calculs.

Source : Statistique Canada, Enquête nationale auprès des apprentis (ENA), 2015.

Tableau A.9.12
Situation d'emploi par statut d'Autochtone, Canada

	Autochtones apprentis		Apprentis non- Autochtones	
	%	erreur type	%	erreur type
A occupé un emploi/travaillé dans une entreprise dans la semaine précédant l'entrevue¹				
Oui	76,3	1,7	80,8	0,4
Non	23,7	1,7	19,2	0,4
Taille de l'échantillon d'apprentis utilisée dans les calculs				
	1 972	...	26 416	...
Statut à temps plein/à temps partiel²				
A travaillé à temps plein (au moins 30 heures par semaine)	94,1	1,2	95,9	0,2
A travaillé à temps partiel (moins de 30 heures par semaine)	5,9 ^E	1,2	4,1	0,2
Taille de l'échantillon d'apprentis utilisée dans les calculs				
	1 620	...	23 066	...
Situation d'emploi dans le poste occupé la semaine précédant l'entrevue²				
Salarié occupant un emploi permanent	74,4	2,1	79,6	0,5
Salarié occupant un emploi temporaire	10,6	1,5	5,4	0,3
Salarié occupant un emploi saisonnier	4,6 ^E	1,0	4,0	0,3
Travailleur autonome	10,5	1,4	10,9	0,3
Travailleur familial non rémunéré	0,0 ^E	0,0
Taille de l'échantillon d'apprentis utilisée dans les calculs				
	1 616	...	22 992	...

... n'ayant pas lieu de figurer

^E à utiliser avec prudence

1. Répondants ayant complété ou cessé leur apprentissage entre 2011 et 2013.

2. Répondants ayant complété ou cessé leur apprentissage entre 2011 et 2013 et qui occupaient un emploi dans la semaine précédant l'entrevue de l'ENA.

Note : Les résultats présentés dans le tableau sont pondérés à l'aide des poids de sondage utilisés dans l'ENA, et l'estimation de la variance est fondée sur 1 000 poids bootstrap. Les tailles d'échantillon représentent le nombre non pondéré d'observations utilisées dans les calculs.

Source : Statistique Canada, Enquête nationale auprès des apprentis (ENA), 2015.

Tableau A.9.13
Influences sur la décision d'apprendre un métier par statut d'immigrant, Canada

	Immigrants reçus		Non-immigrants	
	%	erreur type	%	erreur type
Personnes ayant influencé la décision d'apprendre un métier¹				
Parent/frère/sœur/conjoint	16,3	1,4	29,5	0,5
Membres de la famille ou amis	18,5	1,5	21,6	0,4
L'orienteur de l'école secondaire	1,3 ^E	0,3	2,7	0,2
Collègue/compagnon	12,1	1,3	8,9	0,3
Employeur	20,4	1,8	15,6	0,4
Enseignant/directeur	6,8	1,0	6,0	0,3
Aucun conseil	27,2	1,7	22,8	0,5
Annonce/publicité dans un journal	3,0 ^E	0,7	1,4	0,1
Autre	3,5 ^E	0,6	3,8	0,2
Taille de l'échantillon d'apprentis utilisée dans les calculs				
	1 876	...	26 424	...

... n'ayant pas lieu de figurer

^E à utiliser avec prudence

1. Répondants ayant complété ou cessé leur apprentissage entre 2011 et 2013. Il convient de souligner que les apprentis pouvaient indiquer plus d'une influence. Par conséquent, les colonnes ne totalisent pas cent pourcent.

Note : Les résultats présentés dans le tableau sont pondérés à l'aide des poids de sondage utilisés dans l'ENA, et l'estimation de la variance est fondée sur 1 000 poids bootstrap. Les tailles d'échantillon représentent le nombre non pondéré d'observations utilisées dans les calculs.

Source : Statistique Canada, Enquête nationale auprès des apprentis (ENA), 2015.

Tableau A.9.14
Âge à l'inscription par statut d'immigrant, Canada

	Immigrants reçus				Non-immigrants			
	moyenne	erreur type	%	erreur type	moyenne	erreur type	%	erreur type
Âge moyen à l'inscription¹	31,9	0,4	26,5	0,1
Âge à l'inscription (groupé)¹								
Moins de 25 ans	27,3	1,7	55,2	0,6
25 à 29 ans	21,3	1,6	17,5	0,4
30 à 34 ans	14,7	1,4	10,6	0,4
35 à 39 ans	13,2	1,4	6,1	0,3
40 à 44 ans	10,1	1,2	4,4	0,3
45 à 49 ans	8,0	1,1	2,9	0,2
50 ans et plus	5,6 ^E	1,0	3,3	0,2
Taille de l'échantillon d'apprentis utilisée dans les calculs	1 841	...	1 841	...	25 992	...	25 994	...

... n'ayant pas lieu de figurer

^E à utiliser avec prudence

1. Répondants ayant complété ou cessé leur apprentissage entre 2011 et 2013.

Note : Les résultats présentés dans le tableau sont pondérés à l'aide des poids de sondage utilisés dans l'ENA, et l'estimation de la variance est fondée sur 1 000 poids bootstrap. Les tailles d'échantillon représentent le nombre non pondéré d'observations utilisées dans les calculs.

Source : Statistique Canada, Enquête nationale auprès des apprentis (ENA), 2015.

Tableau A.9.15
Désignation Sceau rouge et certification des finissants par statut d'immigrant, Canada

	Immigrants reçus		Non-immigrants	
	%	erreur type	%	erreur type
Métier du Sceau rouge¹				
Dans un métier du Sceau rouge	67,6	2,1	79,1	0,5
Dans un métier non visé par le Sceau rouge	32,4	2,1	20,9	0,5
10 principaux métiers du Sceau rouge¹				
Charpentier	5,8	0,5	13,3	0,2
Électricien (construction)	10,4	0,7	11,7	0,2
Mécanicien de véhicules automobiles	7,4	0,5	4,6	0,1
Coiffeur	8,2	0,6	4,6	0,1
Monteur d'appareils de chauffage	1,7	0,2	3,1	0,1
Plombier	2,4	0,3	3,4	0,1
Soudeur	3,4	0,4	3,8	0,1
Cuisinier	2,5	0,2	2,4	0,1
Mécanicien industriel (de chantier)	1,4	0,1	2,5	0,0
Électricien industriel	1,0	0,1	0,8	0,0
Autre métier	55,6	1,7	49,6	0,4
Taille de l'échantillon d'apprentis utilisée dans les calculs	1 890	...	26 497	...
Certification des finissants par désignation Sceau rouge²				
Dans un métier du Sceau rouge, détient un certificat de qualification	59,0	2,9	73,9	0,7
Dans un métier non visé par le Sceau rouge, détient un certificat de qualification	36,3	2,9	21,3	0,7
Dans un métier du Sceau rouge, ne détient pas de certificat de qualification	3,7 ^E	1,0	3,4	0,3
Dans un métier non visé par le Sceau rouge, ne détient pas de certificat de qualification	x	...	1,5 ^E	0,2
Taille de l'échantillon d'apprentis utilisée dans les calculs	1 050	...	16 410	...

... n'ayant pas lieu de figurer

x confidentiel en vertu des disposition de la *Loi sur la statistique*

^E à utiliser avec prudence

1. Répondants ayant complété ou cessé leur apprentissage entre 2011 et 2013.

2. Répondants ayant complété leur apprentissage entre 2011 et 2013.

Note : Les résultats présentés dans le tableau sont pondérés à l'aide des poids de sondage utilisés dans l'ENA, et l'estimation de la variance est fondée sur 1 000 poids bootstrap. Les tailles d'échantillon représentent le nombre non pondéré d'observations utilisées dans les calculs.

Source : Statistique Canada, Enquête nationale auprès des apprentis (ENA), 2015.

Tableau A.9.16

Difficultés rencontrées durant l'apprentissage, par statut d'immigrant, Canada

	Immigrants reçus		Non-immigrants	
	%	erreur type	%	erreur type
Difficulté à trouver un employeur qui embauche des apprentis au début de l'apprentissage¹				
Oui	25,0	1,7	18,7	0,4
Non	75,0	1,7	81,3	0,4
Taille de l'échantillon d'apprentis utilisée dans les calculs	1 874	...	26 303	...
A connu des difficultés à progresser dans le programme d'apprentissage²				
Oui	37,2	1,9	34,3	0,5
Non	62,8	1,9	65,7	0,5
Taille de l'échantillon d'apprentis utilisée dans les calculs	1 884	...	26 477	...

... n'ayant pas lieu de figurer

1. Répondants ayant complété ou cessé leur apprentissage entre 2011 et 2013. Les apprentis du Québec qui n'avaient pas de DEP ont été exclus de cette question.

2. Répondants ayant complété ou cessé leur apprentissage entre 2011 et 2013.

Note : Les résultats présentés dans le tableau sont pondérés à l'aide des poids de sondage utilisés dans l'ENA, et l'estimation de la variance est fondée sur 1 000 poids bootstrap. Les tailles d'échantillon représentent le nombre non pondéré d'observations utilisées dans les calculs.**Source :** Statistique Canada, Enquête nationale auprès des apprentis (ENA), 2015.

Tableau A.9.17

Principale raison pour laquelle les décrocheurs n'ont pas complété leur apprentissage, par statut d'immigrant, Canada

	Immigrants reçus		Non-immigrants	
	%	erreur type	%	erreur type
Principale raison de l'abandon¹				
Contraintes financières	13,4	1,8	10,6	0,5
Meilleure offre d'emploi	13,4	2,2	15,8	0,6
Travail insatisfaisant	6,3 ^E	1,7	8,0	0,5
Environnement de travail ou exigences physiques	F	...	2,2	0,2
Instabilité de l'emploi	15,1	2,0	17,5	0,7
Retour à l'école (non lié au métier)	F	...	4,2	0,3
Désaccord avec l'employeur/collègues	F	...	4,5	0,4
Harcèlement ou discrimination	F	...	1,4	0,2
Problèmes personnels ou familiaux	15,3	2,1	10,0	0,5
Changé de métier/carrière	4,3 ^E	1,1	5,2	0,4
Annulation par le conseil d'apprentissage	1,2 ^E	0,4	1,6	0,2
Problèmes liés aux cours/enseignants/examens	6,1 ^E	1,3	4,4	0,3
Déjà réussi ou passé l'examen	F	...	1,4	0,2
Autre	12,2	1,8	13,4	0,6
Taille de l'échantillon d'apprentis utilisée dans les calculs	822	...	9 931	...

... n'ayant pas lieu de figurer

^E à utiliser avec prudence

F trop peu fiable pour être publié

1. Répondants ayant cessé leur apprentissage entre 2011 et 2013.

Note : Les résultats présentés dans le tableau sont pondérés à l'aide des poids de sondage utilisés dans l'ENA, et l'estimation de la variance est fondée sur 1 000 poids bootstrap. Les tailles d'échantillon représentent le nombre non pondéré d'observations utilisées dans les calculs.**Source :** Statistique Canada, Enquête nationale auprès des apprentis (ENA), 2015.

Tableau A.9.18
Situation d'emploi par statut d'immigrant, Canada

	Immigrants reçus		Non-immigrants	
	%	erreur type	%	erreur type
A occupé un emploi/travaillé dans une entreprise dans la semaine précédant l'entrevue¹				
Oui	81,0	1,5	80,5	0,4
Non	19,0	1,5	19,5	0,4
Taille de l'échantillon d'apprentis utilisée dans les calculs	1 889	...	26 482	...
Statut à temps plein/à temps partiel²				
A travaillé à temps plein (au moins 30 heures par semaine)	95,1	0,8	95,9	0,2
A travaillé à temps partiel (moins de 30 heures par semaine)	4,9	0,8	4,1	0,2
Taille de l'échantillon d'apprentis utilisée dans les calculs	1 623	...	23 024	...
Situation d'emploi dans le poste occupé la semaine précédant l'entrevue²				
Salarié occupant un emploi permanent	78,5	1,7	79,4	0,5
Salarié occupant un emploi temporaire	6,9	1,1	5,6	0,3
Salarié occupant un emploi saisonnier	3,0 ^E	0,8	4,1	0,3
Travailleur autonome	11,6	1,2	10,9	0,4
Travailleur familial non rémunéré	x	...	0,0 ^E	0,0
Taille de l'échantillon d'apprentis utilisée dans les calculs	1 615	...	22 977	...

... n'ayant pas lieu de figurer

x confidentiel en vertu des dispositions de la *Loi sur la statistique*

^E à utiliser avec prudence

1. Répondants ayant complété ou cessé leur apprentissage entre 2011 et 2013.

2. Répondants ayant complété ou cessé leur apprentissage entre 2011 et 2013 et qui occupaient un emploi dans la semaine précédant l'entrevue de l'ENA.

Note : Les résultats présentés dans le tableau sont pondérés à l'aide des poids de sondage utilisés dans l'ENA, et l'estimation de la variance est fondée sur 1 000 poids bootstrap. Les tailles d'échantillon représentent le nombre non pondéré d'observations utilisées dans les calculs.

Source : Statistique Canada, Enquête nationale auprès des apprentis (ENA), 2015.

Annexe B : Glossaire

A

Allocations de formation	Financement reçu tandis que l'apprenti suit une formation technique.
Apprenti	Une personne qui exerce un métier ou une profession en vertu d'un accord ou un contrat, et qui est inscrite auprès de l'Autorité des apprentis. L'apprenti acquiert les connaissances, les compétences et les outils reliés au métier grâce à un apprentissage qui consiste en une combinaison de cours obligatoires (formation en classe) et d'heures de travail obligatoires (formation en milieu de travail) sous la supervision d'un compagnon.
Apprenti inscrit	Stagiaire qui a satisfait à tous les critères d'admission d'un programme d'apprentissage et qui a signé un contrat d'apprentissage ou un accord sur l'apprentissage avec un employeur, un promoteur ou un comité de formation en apprentissage conjoint.
Apprentissage selon un rythme personnel	Acquisition de connaissances et de compétences au rythme qui convient à l'apprenti.
Autorités de l'apprentissage	Il y a des autorités de l'apprentissage dans chaque province et territoire. Les apprentis et les employeurs commanditaires s'inscrivent officiellement auprès des autorités de l'apprentissage et, tout au long de l'apprentissage, la formation donnée doit respecter les normes établies par la province ou le territoire. Dans certains territoires de compétence, l'autorité de l'apprentissage est un organisme de l'industrie nommé par le gouvernement.

C

CÉGEP	Le système québécois d'enseignement postsecondaire est particulier dans la mesure où le programme offert par les collèges (cégeps) est une condition d'admission à l'université. Au terme de leurs études secondaires (normalement après 11 années d'études), les étudiants doivent suivre le «programme général» de deux ans (par opposition au «programme de formation professionnelle») dans un collège avant de passer à l'université pour terminer le programme d'études; le grade de bachelier en arts ou en sciences requiert normalement trois années d'études.
Certificat d'apprentissage	Certificat décerné à une personne qui a réussi un programme de formation en apprentissage officiel.
Classification nationale des professions (CNP)	La Classification Nationale des professions (CNP) 2011 est la référence reconnue des professions au Canada. Elle répartie plus de 40 000 appellations d'emplois en 500 profils de groupes professionnels. La CNP est utilisée quotidiennement par de milliers d'individus pour compiler, analyser et communiquer de l'information sur les professions et pour prendre connaissance des emplois à l'échelle du marché du travail canadien.
Collèges communautaires	Établissements offrant des programmes de niveau postsecondaire (programmes techniques et de passage à l'université) et parfois, des programmes de formation professionnelle et de métier, y compris les programmes de formation technique préalables à l'apprentissage et les programmes de formation technique en établissement pour les apprentis.

Compagnon	Un travailleur formellement certifié et pleinement qualifié, dont la combinaison d'expérience de travail et de formation répond à toutes les conditions exigées de ceux qui pratiquent dans un métier désigné.
Compétences essentielles	<p>Les compétences essentielles sont les compétences nécessaires pour travailler, étudier et vivre. Elles sont nécessaires à l'apprentissage de toutes les autres compétences utilisées dans presque tous les emplois et à différents niveaux de complexité. Elles aident les gens à évoluer au travail et à s'adapter aux changements en milieu de travail.</p> <p>Il existe neuf compétences essentielles:</p> <ul style="list-style-type: none"> ☐ Lecture ☐ Utilisation de documents ☐ Calcul (mathématiques) ☐ Rédaction ☐ Communication orale ☐ Travail d'équipe ☐ Capacité de raisonnement ☐ Technologie numérique ☐ Formation continue
Conseil canadien des directeurs de l'apprentissage (CCDA)	Organisme national formé de représentants des gouvernements provinciaux et territoriaux chargés d'administrer et de diriger des programmes d'apprentissage au sein des provinces et des territoires et de deux représentants du gouvernement fédéral. Le Conseil a pour mission de faciliter la mobilité des apprentis et des compagnons au Canada grâce à l'établissement de normes uniformes en matière de formation et d'examens endossés par le Sceau rouge.
Conseil d'apprentissage	Un Conseil nommé par une administration publique provinciale ou territoriale dont la fonction principale consiste à conseiller le ministre responsable des questions liées au marché du travail sur les enjeux en matière de formation et de certification des personnes dans les métiers désignés. Les membres du Conseil sont principalement des représentants du travail et des affaires.
Crédits d'impôt	<p>Le gouvernement du Canada offre des crédits d'impôt et des incitatifs fiscaux aux apprentis et aux gens de métier. Voici en quoi ils consistent :</p> <ul style="list-style-type: none"> ☐ Déduction pour frais d'outillage des gens de métier ☐ Crédit d'impôt pour frais de scolarité au titre des examens d'accréditation ☐ Montant relatif aux études ☐ Montant pour manuels
Crédits reçus dans le cadre du programme d'apprentissage	Les cours et les programmes de formation dans les écoles secondaires, les collèges communautaires et cégeps ainsi que les établissements d'enseignement technique qui sont pris en compte dans le cadre d'un programme d'apprentissage. Les programmes sont liés afin de permettre l'octroi de crédits d'apprentissage pour les compétences et les connaissances acquises avant de s'inscrire à un apprentissage. Voir aussi Évaluation et reconnaissance des acquis (ERA).

D

Décrocheur	Un apprenti qui interrompt sa participation à un programme de formation en apprentissage avant d'avoir complété (i.e. quelqu'un qui a cessé l'apprentissage de son métier/son programme d'apprentissage).
D.E.P / DVS	Au Québec, de nombreux apprentis auront obtenu un Diplôme d'études professionnelles (D.E.P.) avant d'être inscrits ou avant de devenir apprentis. En anglais, les deux termes suivants peuvent être utilisés : DEP et « Diploma of Vocational Studies » (DVS).
Dix principaux métiers	Métiers au sein desquels on observe le plus grand nombre de travailleurs et d'apprentis. La plupart des sections du présent rapport font référence aux dix métiers suivants : techniciens à l'entretien et à la réparation d'automobiles, charpentiers, cuisiniers, électriciens, coiffeurs-stylistes/barbiers, mécaniciens de machinerie lourde, mécaniciens de chantier, machinistes, plombiers/tuyauteurs/monteurs de conduites de vapeur et soudeurs. Ces métiers peuvent varier légèrement selon les classifications disponibles dans les diverses sources de données.

E

Emploi et Développement social Canada (EDSC)	Ministère du Gouvernement du Canada qui est chargé d'offrir les services de secrétariat nécessaires au Programme des normes interprovinciales « Sceau rouge », y compris la traduction, l'impression et la distribution des examens interprovinciaux. Ce ministère est également responsable de l'élaboration et de la distribution des analyses nationales de professions.
Emploi temporaire ou saisonnier	Un emploi temporaire est un emploi dont la date de cessation est prédéterminée ou qui se terminera dès qu'un projet déterminé aura pris fin. Des renseignements sont recueillis pour permettre la répartition des emplois temporaires en quatre groupes : emplois saisonniers, emplois à contrat (c'est-à-dire pour une durée déterminée ou dans le cadre d'un contrat de travail), emplois décrochés par l'intermédiaire d'une agence de placement, emplois occasionnels et autres emplois temporaires. Dans cet article, les employés temporaires à temps plein et à temps partiel sont combinés, la variable temps plein ou partiel étant examinée comme une caractéristique de ces employés et servant à expliquer les écarts salariaux entre employés permanents et temporaires.
Employeur	Une personne, une société, une société en nom collectif, une association non constituée en société ou une autorité municipale, provinciale ou autre autorité publique ayant le droit de signer une entente d'apprentissage avec un apprenti.
Évaluation et reconnaissance des acquis (ERA)	Un processus selon lequel la reconnaissance est élargie en vue de l'achèvement d'un apprentissage d'aptitudes, de connaissances ou de compétences acquises au moyen d'une expérience de travail, d'études et de formation antérieures ou d'autoformations. L'apprentissage antérieur doit correspondre aux exigences liées à la formation technique officielle ou à la formation en cours d'emploi pour le métier ou la profession dans lesquels l'apprentissage sera effectué.
Examen interprovincial du Sceau Rouge	L'examen interprovincial (EI) est un examen servant à déterminer si des apprentis finissants et des compagnons chevronnés satisfont à la norme nationale dans un métier désigné Sceau Rouge. Les examens sont basés sur l'analyse nationale de profession pour le métier dont il est question.

F

Finissant	Le répondant qui a complété l'apprentissage de son métier, c'est-à-dire, complété toutes les heures de travail requises en tant qu'apprenti dans son métier et complété les cours obligatoires (s'il y a lieu) pour être admissible à l'examen de certification (s'il y a lieu), nous considérons dans la présente enquête qu'il a complété l'apprentissage de son métier (programme d'apprentissage).
Formation continue (longue et courte)	Méthode de prestation selon laquelle les employeurs ou les employeuses accordent un congé aux employés ou aux employées afin de leur permettre de participer à plein temps à une formation technique pour une période précise (normalement de trois à dix semaines pour la formation continue longue, et d'une ou deux semaines pour la formation continue courte).
Formation en milieu de travail	Composante d'un programme de formation en apprentissage où les apprentis travaillent sur les lieux de l'emploi pour apprendre les rudiments du métier sous la supervision d'un compagnon.
Formation préalable à l'apprentissage	Cours généralement d'enseignement technique et général, comprenant aussi de la formation pratique, offerts dans les écoles secondaires, les écoles de métier, les collèges communautaires (ou les cégeps) et les instituts de technologie, et liés à un programme d'apprentissage par l'entremise d'un système de crédit.
Formation pré-emploi	Cours intensifs préalables à l'emploi dans une profession donnée. Selon la province ou le territoire où la formation est offerte, ces cours ne sont pas nécessairement liés à une formation en apprentissage. À certains endroits, toutefois, ce terme désigne toute formation menant à un emploi, y compris les cours de formation préalable à l'apprentissage.
Formation souple/ en-ligne/à distance	Méthodes de prestation de la formation qui permettent aux apprentis inscrits ou aux apprenties inscrites et autres apprenants d'accomplir un programme d'études à l'aide de techniques courantes de communication qui peuvent comprendre un volet d'enseignement traditionnel en salle de classe. L'Internet, la formation interactive à l'aide d'ordinateurs et les vidéo-conférences sont quelques exemples de techniques courantes de communication qui réduisent les cours théoriques en classe. Formation technique en apprentissage.
Formation technique d'apprentissage/ formation en établissement (cours obligatoires)	Portion d'un programme de formation en apprentissage qui comprend les aspects théoriques du métier et qui a pour objet de compléter les compétences acquises grâce à la formation en cours d'emploi. Elle est typiquement offerte en établissement (en classe ou autre méthode, comme formation en-ligne ou à distance) et représente environ 10-15 pourcent de la totalité du programme de formation en apprentissage.

I

Identité autochtone	Identité autochtone désigne les personnes ayant indiqué s'identifier aux peuples autochtones du Canada. Il s'agit des personnes qui ont déclaré être des Autochtones, c'est-à-dire Premières Nations (Indiens de l'Amérique du Nord), Métis ou Inuk (Inuit), et/ou les personnes qui ont déclaré être Indiens inscrits ou des traités aux termes de la Loi sur les Indiens du Canada, et/ou les personnes qui ont indiqué être membres d'une Première Nation ou bande indienne. L'article 35 (2) de la Loi constitutionnelle de 1982 précise que les peuples autochtones du Canada s'entend notamment des Indiens, des Inuit et des Métis du Canada.
---------------------	--

Immigrant	Immigrant désigne une personne qui est ou qui a déjà été un immigrant reçu/résident permanent. Il s'agit d'une personne à qui les autorités de l'immigration ont accordé le droit de résider au Canada en permanence. Certains immigrants résident au Canada depuis un certain nombre d'années, alors que d'autres sont arrivés récemment. Certains immigrants sont citoyens canadiens, d'autres non. La plupart des immigrants sont nés à l'extérieur du Canada, mais un petit nombre d'entre eux sont nés au Canada. Dans l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011, « Immigrants » comprend les immigrants arrivés au Canada avant le 10 mai 2011.
Incapacité	Limitations d'activités éprouvées par des personnes en raison d'états ou de problèmes de santé physique ou mentale; incidence de ces limitations sur la vie quotidienne; assistance utilisée ou nécessaire à cause de ces limitations, y compris les aides et l'équipement spécialisés.
Information sur le marché du travail (IMT)	L'information sur le marché du travail (IMT) est l'information sur les conditions et les activités du marché du travail.
L	
Le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN)	Le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) est un système de classification des industries qui a été conçu par les organismes statistiques du Canada, du Mexique et des États-Unis. Créé avec comme toile de fond l'Accord de libre-échange nord-américain, le SCIAN vise à fournir des définitions communes de la structure industrielle des trois pays, ainsi qu'un cadre statistique commun pour faciliter l'analyse des trois économies. Le SCIAN est articulé autour des principes de l'offre ou de la production, afin de s'assurer que les données sur les industries qui sont classées en fonction du SCIAN se prêtent à l'analyse de questions liées à la production, comme le rendement industriel.
M	
Métier à accréditation obligatoire	Exigence selon laquelle les personnes qui débutent ou pratiquent déjà un métier ou une profession doivent posséder un certificat de métier, ou encore être inscrites comme apprenties auprès des autorités provinciales ou territoriales. Les personnes qui occupaient un métier ou exerçaient une profession avant l'adoption de cette exigence peuvent demander une exemption auprès des responsables provinciaux ou territoriaux. (Voir aussi Métier à accréditation volontaire)
Métier à accréditation volontaire	Un métier désigné pour lequel la formation en apprentissage et la certification sont disponibles, mais dans lequel aucune loi n'exige que les apprentis de ce métier soient inscrits ou que les travailleurs soient agréés comme compagnons. (Voir aussi Métier à accréditation obligatoire)
P	
Persévérant	Personnes qui sont encore des apprentis inscrits (i.e. sont toujours dans le programme, et qui n'ont pas encore obtenu leur certification)
Persévérant à long terme	Personne qui a été apprentie pendant une période désignée dépassant la durée de l'apprentissage.
Personnes à charge	Une personne à charge est quelqu'un dont le répondant est financièrement ou légalement responsable, par exemple, un enfant, un parent ou un membre de la parenté.

Processus de libération des apprentis	Désigne un processus selon lequel les apprentis sont libérés du travail par leurs employeurs pour suivre une formation technique en classe pendant une période donnée.
Programme d'apprentissage	Un système structuré de formation supervisée menant à la reconnaissance professionnelle (certification) dans un métier ou une profession qui est administré par des règlements en vertu d'une Loi provinciale ou territoriale sur l'apprentissage. Il s'agit d'un programme systématique de formation en cours d'emploi (heures de travail obligatoires) accompagné d'une formation technique en classe (cours obligatoires) où l'apprenti acquiert les connaissances, les compétences, les outils et les rudiments du métier ou de la profession. Dans le cadre d'un apprentissage type, le temps de l'apprenti est réparti entre le lieu de travail (de 80 % à 90 %) et la salle de classe (de 10 % à 20 %).
Programme d'apprentissage pour les jeunes	Un Programme d'apprentissage pour les jeunes (PAJ) permet aux étudiants qui fréquentent l'école secondaire d'explorer et d'acquérir une expérience dans des professions nécessitant une formation d'apprenti (similaire au stage coopératif) et potentiellement de transférer cette expérience en crédits d'un programme d'apprentissage.
Programme de prestations supplémentaires de chômage (PSC)	<p>Ce programme permet aux employeurs d'enregistrer des régimes de prestations supplémentaires de chômage (PSC) qui satisfont aux critères de l'article 37 du Règlement sur l'assurance-emploi (a.-e.) et aux politiques établies par Service Canada. Un régime de PSC a pour but d'offrir un supplément aux prestations d'assurance emploi pendant les périodes de chômage attribuables à :</p> <ul style="list-style-type: none"> □ un arrêt temporaire de travail; □ la formation; □ une maladie, blessure ou mise en quarantaine. <p>L'employeur choisit lesquelles des périodes de chômage susmentionnées il désire suppléer.</p>
Programme du Sceau rouge/ Mention Sceau rouge/Métiers désignés Sceau rouge	Le programme du Sceau rouge est un programme dirigé par l'industrie en partenariat avec les provinces et les territoires, qui sont chargés de la formation et de la certification en apprentissage. Depuis le début des années 1950, le programme du Sceau rouge a élaboré des normes et des examens communs pour les métiers du Sceau rouge en étroite collaboration avec l'industrie. Les métiers approuvés sont « des métiers désignés Sceau rouge ». Le programme du Sceau rouge et la désignation des métiers Sceau rouge sont la responsabilité du Conseil canadien des directeurs de l'apprentissage (CCDA). Les personnes de métier qui respectent les normes du Sceau rouge reçoivent la mention Sceau rouge sur leurs certificats professionnels provinciaux et territoriaux.

S

Situation d'activité	Situation d'activité réfère à une personne qui était occupée, en chômage ou inactive durant la période de référence. La population active comprend les personnes qui participent ou qui sont disponibles pour participer à la production de biens et services qui se situent dans le domaine de la production du Système de comptabilité nationale.
----------------------	---

Situation vis à vis l'union libre

Situation vis à vis l'union libre indique si, oui ou non, une personne de 15 ans ou plus vit en couple avec une autre personne de sexe opposé ou de même sexe mais n'est pas légalement mariée à cette personne. Cette définition comprend les situations où les membres d'un tel couple vivent temporairement séparément en raison de maladie, de travail ou d'études.

Système d'information sur les apprentis inscrits (SIAI)

L'enquête vise à recueillir des renseignements sur les personnes qui suivent une formation et celles qui obtiennent un certificat de qualification professionnelle dans le cadre d'un programme d'apprentissage. Plus précisément, l'enquête permet de recueillir des données sur le nombre d'apprentis inscrits suivant une formation en classe et/ou en milieu de travail, dans un métier à qualification obligatoire ou volontaire et portant ou non la mention Sceau rouge. L'enquête recueille également des données sur le nombre de certificats provinciaux et interprovinciaux décernés aux apprentis et aux ouvriers qualifiés (« challengers »).

T

Tâches

Activité de travail qui est distincte, observable, réalisée dans un délai limité et qui mène à un produit, à un service ou à une décision.

Travailleur qualifié

Un travailleur qualifié (fédéral) est une personne qui compte au moins une année d'expérience professionnelle acquise au cours des dix années précédentes, à exercer une occupation correspondant au genre de compétence 0 ou aux niveaux de compétence A ou B de la Classification nationale des professions (CNP). Il peut également désigner un détenteur de Certificat de qualification professionnelle.

Annexe C : Méthodologie de l'enquête

L'Enquête nationale auprès des apprentis (ENA) de 2015 est une enquête transversale qui a pour but de recueillir des données directement auprès des apprentis au Canada. Statistique Canada a interviewé les apprentis de septembre 2015 à mars 2016 dans le cadre d'un sondage volontaire effectué par téléphone. L'échantillon de l'enquête est constitué de deux groupes distincts d'apprentis plutôt que toute la population des apprentis. Les résultats de l'enquête reposent sur un échantillon représentatif, fournissant ainsi un instantané de chaque groupe à un moment précis dans le temps.

Population cible

Pour les besoins de l'ENA, une personne choisie était considérée comme faisant partie du champ de l'enquête si elle avait pris part à des activités d'apprentissage de 2011 à 2013. L'ENA ciblait les apprentis inscrits dans les dix provinces et les trois territoires en fonction de leur statut d'apprenti. Ces répondants ne représentent pas tous les apprentis. Les deux statuts d'apprenti retenus sont les suivants :

Finissants : individus ayant été inscrits en tant qu'apprenti et ayant complété leur programme d'apprentissage entre 2011 et 2013.

Décrocheurs : individus ayant été inscrits en tant qu'apprenti et ayant cessé leur programme d'apprentissage entre 2011 et 2013.

La population cible a été définie à l'étape de la création du plan de sondage, à l'aide des définitions ci-dessus. Les répondants ont été invités à confirmer les activités d'apprentissage auxquelles ils étaient inscrits entre 2010 et 2013. Si leur statut confirmé n'entraînait pas dans l'un des deux groupes cibles, ils étaient considérés comme étant hors du champ de l'enquête. De plus, les ouvriers qualifiés (i.e. individus ayant obtenu leur certificat de qualification sans compléter leur programme d'apprentissage) étaient également considérés comme étant hors du champ de l'enquête.

Base de sondage

La base de sondage a été constituée à partir des listes d'apprentis inscrits fournies par les provinces et les territoires pour les années de référence (2011, 2012 et 2013). Ces listes présentent toute l'information nécessaire à la stratification et la sélection de l'échantillon, à savoir le statut, l'année de l'inscription, le métier, l'âge et le sexe de l'apprenti. On y trouve aussi les coordonnées de l'apprenti (adresse et numéro de téléphone). Certains secteurs de compétence ont fourni une seconde source de coordonnées.

Les données fournies par les 13 provinces et territoires ont été évaluées du point de vue de la couverture, de la qualité et de l'uniformité. Les données pour les trois années de référence ont été regroupées pour permettre de classer chacun des apprentis dans le groupe approprié (finissants ou décrocheurs) et d'éliminer les chevauchements à l'intérieur des provinces et territoires ainsi que dans l'ensemble.

Tableau C.1
Nombre d'apprentis de la base de sondage, par province et territoire et statut de la base

Provinces / territoires	Statut de la base de sondage		
	Finissants	Décrocheurs	Total
	nombre		
Terre-Neuve-et-Labrador	1 414	1 569	2 983
Île-du-Prince-Édouard	318	279	597
Nouvelle-Écosse	1 876	1 676	3 552
Nouveau-Brunswick	2 051	1 061	3 112
Québec	30 700	22 532	53 232
Ontario	36 267	41 278	77 545
Manitoba	3 622	1 991	5 613
Saskatchewan	4 396	3 114	7 510
Alberta	24 836	34 499	59 335
Colombie-Britannique	19 642	25 353	44 995
Yukon	125	142	267
Territoires du Nord-Ouest	204	93	297
Nunavut	35	72	107
Canada	125 486	133 659	259 145

Source : Statistique Canada, Enquête nationale auprès des apprentis (ENA), 2015.

Plan d'échantillonnage

Quatre variables ont servi à stratifier l'échantillon : la province ou le territoire, le statut d'apprenti, les groupes de métiers principaux et l'année d'obtention du statut. Il y a 13 provinces et territoires, deux statuts d'apprenti, 11 groupes de métiers principaux et deux groupes d'années d'obtention du statut (pour les besoins de la collecte, les années 2011 et 2012 ont été regroupées). Ces variables ont produit 501 strates.

Il a fallu constituer un échantillon national d'au moins 30 000 répondants afin de produire des estimations fiables pour chacune des strates. Un échantillon minimum a été réparti entre les strates. Les membres de l'échantillon qui restaient ont été répartis entre les strates proportionnellement au nombre d'apprentis qu'elles renfermaient. Pour plusieurs strates, on a effectué un recensement des apprentis. De plus, dans les provinces et les territoires de petite taille, on a effectué un recensement des apprentis d'une même province ou d'un même territoire.

Un échantillon aléatoire d'apprentis a été sélectionné pour chaque strate, en suivant cinq étapes. À la première étape, l'échantillon a été trié selon l'année d'obtention du statut de l'apprenti. La deuxième étape consistait à attribuer un nombre minimum de cas à chacune des strates, puis à déterminer les strates à tirage complet. À la troisième étape, les cas restants ont été répartis entre les strates proportionnellement au nombre d'apprentis qu'elles renfermaient. Au cours des deux dernières étapes, on a apporté des corrections pour tenir compte du dépistage des répondants et des taux de réponse; on a ajouté des données d'appoint dans les cas ne présentant aucune coordonnée utile sur les répondants.

Le tableau ci-dessous montre le nombre total de cas dans l'échantillon, répartis par province ou territoire et par statut d'apprenti, qui ont été transmis aux différents bureaux régionaux de Statistique Canada en vue de la réalisation de l'enquête. C'est à partir de cet échantillonnage que l'échantillon visé de 30 000 répondants a été constitué, de manière à obtenir une précision minimale pour tous les domaines d'intérêt (un coefficient de variation d'environ 16,5 % pour une proportion estimative de 12 %).

Tableau C.2

Taille de l'échantillon par province et territoire et statut de la base de sondage

Provinces / territoires	Décrocheurs	Finissants	Total
	nombre		
Terre-Neuve-et-Labrador	1 346	1 569	2 915
Île-du-Prince-Édouard	318	279	597
Nouvelle-Écosse	1 574	1 676	3 250
Nouveau-Brunswick	1 727	1 061	2 788
Québec	4 029	3 033	7 062
Ontario	5 647	9 955	15 602
Manitoba	2 338	1 900	4 238
Saskatchewan	2 832	2 468	5 300
Alberta	4 179	6 159	10 338
Colombie-Britannique	3 909	4 913	8 822
Yukon	125	142	267
Territoires du Nord-Ouest	204	93	297
Nunavut	35	72	107
Canada	28 263	33 320	61 583

Note : Les cellules avec les caractères gras représentent une strate à tirage complet.

Source : Statistique Canada, Enquête nationale auprès des apprentis (ENA), 2015.

À mi-chemin de la collecte, les tailles d'échantillon ont été ajustées pour tenir compte des taux d'unités hors du champ de l'enquête enregistrés jusqu'alors et s'assurer ainsi d'obtenir le nombre voulu de répondants.

Tableau C.3

Répartition de l'échantillon brut par province et territoire après ajout de données d'appoint (en fonction du statut de la base de sondage)

Provinces / territoires	Finissants	Décrocheurs	Total
	nombre		
Terre-Neuve-et-Labrador	1 320	1 569	2 889
Île-du-Prince-Édouard	318	279	597
Nouvelle-Écosse	1 533	1 557	3 090
Nouveau-Brunswick	1 709	1 047	2 756
Québec	3 950	2 594	6 544
Ontario	5 495	9 793	15 288
Manitoba	2 282	1 717	3 999
Saskatchewan	2 761	2 267	5 028
Alberta	4 077	4 904	8 981
Colombie-Britannique	3 866	4 659	8 525
Yukon	125	142	267
Territoires du Nord-Ouest	204	93	297
Nunavut	35	72	107
Total	27 675	30 693	58 368

Note : Les cellules avec les caractères gras représentent une strate à tirage complet.

Source : Statistique Canada, Enquête nationale auprès des apprentis (ENA), 2015.

Taux de réponse

Les taux de réponse à l'enquête servent à mesurer l'efficacité de l'échantillon de population et du processus de collecte. Ces données sont de bons indicateurs de la qualité des estimations produites. Le tableau ci-dessous montre les taux de réponse à la collecte et à l'estimation de l'échantillon de l'ENA, à l'échelon national, provincial et territorial.

Tableau C.4
Taux de réponse par province et territoire et statut de la base de sondage pour l'ENA de 2015

Provinces / territoires statut de la base	Taille totale de l'échantillon	Apprentis répondants	Taux de réponse à la collecte	Taux de réponse à l'estimation
	nombre		pourcentage	
Terre-Neuve-et-Labrador	2 881	1 509	57,0	58,5
Finissants	1 317	855	65,3	65,8
Décrocheurs	1 564	654	48,7	51,1
Île-du-Prince-Édouard	595	335	59,6	61,2
Finissants	318	214	67,5	67,9
Décrocheurs	277	121	49,4	52,2
Nouvelle-Écosse	3 066	1 833	62,6	64,0
Finissants	1 511	1 047	69,7	70,2
Décrocheurs	1 555	786	54,8	57,3
Nouveau-Brunswick	2 744	1 560	58,2	59,8
Finissants	1 703	1 083	63,7	64,3
Décrocheurs	1 041	477	48,5	51,6
Québec	6 529	3 563	61,9	64,2
Finissants	3 941	2 463	67,5	68,3
Décrocheurs	2 588	1 100	52,0	56,7
Ontario	15 242	5 887	45,6	47,6
Finissants	5 478	3 044	57,6	57,9
Décrocheurs	9 764	2 843	37,3	40,0
Manitoba	3 999	2 224	59,6	60,1
Finissants	2 282	1 548	68,6	68,6
Décrocheurs	1 717	676	46,0	46,8
Saskatchewan	5 019	2 762	58,0	58,7
Finissants	2 756	1 831	67,0	67,1
Décrocheurs	2 263	931	45,9	47,0
Alberta	8 967	4 710	55,3	56,3
Finissants	4 075	2 698	67,0	67,3
Décrocheurs	4 892	2 012	44,7	46,2
Colombie-Britannique	8 452	3 747	49,6	51,5
Finissants	3 808	2 214	60,0	60,7
Décrocheurs	4 644	1 533	39,5	42,2
Yukon	263	140	58,3	59,3
Finissants	124	86	69,9	69,9
Décrocheurs	139	54	45,8	47,8
Territoires du Nord-Ouest	246	154	64,7	65,8
Finissants	155	111	72,5	72,5
Décrocheurs	91	43	50,6	53,1
Nunavut	106	45	47,4	48,9
Finissants	35	21	61,8	61,8
Décrocheurs	71	24	38,7	41,4
Canada	58 109	28 469	54,4	55,7
Finissants	27 503	17 215	67,7	64,7
Décrocheurs	30 606	11 254	40,1	45,9

Source : Statistique Canada, Enquête nationale auprès des apprentis (ENA), 2015.

Estimation et pondération

Le principe sous-jacent à l'estimation d'un échantillon probabiliste comme celui de l'ENA est que chaque personne de l'échantillon « représente », outre elle-même, plusieurs autres personnes ne faisant pas partie de l'échantillon. Pour obtenir des estimations à partir de données d'enquêtes représentatives de la population cible, on attribue un poids à chaque personne ayant répondu aux questions de l'enquête. Ce poids, calculé à l'étape de la pondération pour chaque enregistrement, correspond au nombre de personnes dans la population cible qui sont représentées par le répondant. Le poids figure dans le fichier de microdonnées et doit être appliqué pour que les données tirées de l'enquête soient significatives.

Aux fins de la pondération, l'ENA peut être considérée comme comportant deux phases : la sélection de l'échantillon et les unités déclarantes. Le poids de la première phase est l'inverse de la probabilité qu'un apprenti soit sélectionné. On multiplie ensuite ce poids par le facteur de correction de la seconde phase. Aux fins de la correction de la seconde phase, on crée des groupes de réponse homogènes (GRH), en fonction des caractéristiques des répondants et des non-répondants. Le facteur de correction correspond simplement à l'inverse du taux de réponse pondéré de chaque GRH.

Des poids *bootstrap* ont été créés et ont servi à l'estimation de la variance.

Exactitude des données

Bien que l'on s'efforce d'appliquer des normes élevées tout au long du processus de collecte et de traitement des données, les estimations qui en résultent sont inévitablement sujettes à des erreurs. Il sera ici question de deux types d'erreurs : les erreurs non dues à l'échantillonnage et les erreurs d'échantillonnage.

Les erreurs non dues à l'échantillonnage peuvent être attribuables aux imperfections de la base de sondage et à la non-réponse. On a constaté qu'une proportion non négligeable des apprentis (11,7 %) faisant partie de l'échantillon était hors du champ de l'enquête (aucune activité d'apprentissage durant la période de référence en raison d'imperfections de la base de sondage). Ces derniers étaient hors du champ de l'enquête parce qu'ils ont déclaré n'avoir jamais été apprentis ou l'avoir été, mais en dehors des périodes de référence. Les taux de répondants hors du champ de l'enquête pour les provinces et les territoires allaient de 3 % à 19 %. Le taux a été de 3,2 % pour les finissants et de 20,0 % pour les décrocheurs.

Tableau C.5

Taux de répondants hors du champ de l'enquête selon la province ou le territoire et le statut dans la base de sondage (calculés à partir des unités résolues seulement)

Province / territoire	Finissants	Décrocheurs	Total
	pourcentage		
Terre-Neuve-et-Labrador	0,9	17,9	10,1
Île-du-Prince-Édouard	0,4	16,0	7,0
Nouvelle-Écosse	1,0	10,0	5,3
Nouveau-Brunswick	0,6	8,3	3,3
Québec	10,3	29,0	17,1
Ontario	4,1	27,8	18,8
Manitoba	1,1	15,7	7,1
Saskatchewan	0,9	11,9	5,7
Alberta	1,5	9,8	5,8
Colombie-Britannique	4,3	24,0	14,4
Yukon	0,9	18,8	10,0
Territoires du Nord-Ouest	1,4	8,2	3,7
Nunavut	3,1	17,2	11,6
Canada	3,2	20,0	11,7

Source : Statistique Canada, Enquête nationale auprès des apprentis (ENA), 2015.

Il existe une différence importante de couverture pour le Québec par rapport aux autres provinces et territoires en ce qui concerne le secteur automobile, puisque ce secteur n'est pas représenté dans la base de sondage de l'ENA. Ceci devrait être pris en considération lorsqu'on compare les estimations pour le Québec et les autres provinces.

Une autre source importante d'erreurs non dues à l'échantillonnage est l'effet de la non-réponse sur les résultats d'enquêtes. La portée de la non-réponse varie de partielle (réponse manquante à une seule question ou à quelques questions) à totale. On obtient une non-réponse totale dans les cas suivants : lorsque l'intervieweur ne parvient pas à communiquer avec le répondant; lorsqu'aucun autre membre du ménage ne peut fournir l'information demandée; lorsque le répondant refuse de participer à l'enquête. On établit le taux global de non-réponse en ajustant le poids pour les personnes qui ont répondu à l'enquête, de manière à tenir compte de celles qui n'y ont pas répondu.

Dans la plupart des cas, on observe une non-réponse partielle. Celle-ci se produit lorsque le répondant ne comprend pas ou interprète erronément une question, refuse de répondre à une question, ou déclare ne plus se rappeler l'information demandée. Dans les cas de non-réponse partielle, on a procédé à une imputation par enregistrement donneur pour certaines variables. Les variables imputées sont les variables connexes des salaires et traitements de la population active et des modules de l'emploi le plus récent.

La mesure de base de la taille potentielle des erreurs d'échantillonnage est l'erreur type des estimations calculées à partir des résultats d'enquête. Étant donné la grande variété d'estimations susceptibles d'être produites au cours d'une enquête, l'erreur type d'une estimation est normalement exprimée par rapport à l'estimation afférente. On obtient la mesure qui en résulte, que l'on appelle coefficient de variation (c.v.) d'une estimation, en divisant l'erreur type de l'estimation par l'estimation elle-même. Ce coefficient s'exprime en tant que pourcentage de l'estimation.

Bibliographie

BuildForce. 2016. *Résumé national : Regard prospectif — Construction et maintenance*, Ottawa : ConstruForce Canada.

Cadieux, Benoit. 2010. *Facteurs qui influencent l'achèvement d'un programme d'apprentissage, Enquête nationale auprès des apprentis, 2007*, Gatineau : Conseil canadien des directeurs de l'apprentissage.

Desjardins, Louise et Nicole Paquin. 2010. *Apprentis inscrits : les cohortes de 1994 et 1995, une décennie plus tard*, produit n° 81-595-M, n° 080 au catalogue de Statistique Canada, Ottawa : Statistique Canada.

Deussing, Marie-Anne. 2016. *Youth attitudes towards the trades: Canadian results from the 2012 OECD Programme for International Student Assessment (PISA)*, Emploi et Développement social Canada. Présenté à la Conférence de 2016 du Forum canadien sur l'apprentissage, juin 2016, Vancouver, C.-B.

Emploi et Développement social Canada. 2014. *Réussite et résultats d'un programme d'apprentissage et reconnaissance professionnelle*, Gatineau, Québec, http://www.red-seal.ca/docms/report_outcomes2014_fra.pdf (site consulté le 23 septembre 2016).

Division Petroleum Labour Market Information d'Enform. 2016. *Perspectives du marché du travail de 2016 à 2020 pour l'industrie pétrolière et gazière canadienne*. Ottawa : Enform.

Enquête sur la population active/EPA. 2015. Tableau CANSIM 0282-0002. Ottawa : Statistique Canada, http://www23.statcan.gc.ca/imdb/p2SV_f.pl?Function=getSurvey&SDDS=3701

Laryea, S.A. et K. Medu. 2010. *Enquête nationale auprès des apprentis, 2007 Participation des femmes, des immigrants et des Autochtones aux programmes d'apprentissage*, Ottawa: Ressources humaines et Développement des compétences Canada.

Conseil des ressources humaines de l'industrie minière/Conseil RHIM 2016. *Aperçu du marché du travail dans l'industrie minière canadienne 2016*. Kanata : Conseil RHIM.

Enquête nationale auprès des ménages/ENM 2011 2013. *Scolarité au Canada : niveau de scolarité, domaine d'études et lieu des études. Enquête nationale auprès des ménages, 2011*, produit n° 99-012-X2011001 au catalogue de Statistique Canada, Ottawa : Statistique Canada.

Système d'information sur les apprentis inscrits/SIAI. 2014. Tableaux CANSIM 0477-0053 et 0054. Ottawa : Statistique Canada, http://www23.statcan.gc.ca/imdb/p2SV_f.pl?Function=getSurvey&SDDS=3154&lang=en&db=imdb&adm=8&dis=2

Statistique Canada. 2011a. *Guide de référence sur les minorités visibles et le groupe de population, Enquête nationale auprès des ménages, 2011*, produit n° 99-010-X2011009 au catalogue de Statistique Canada, Ottawa.

Statistique Canada. 2011b. *Les peuples autochtones au Canada : Premières Nations, Métis et Inuits : Enquête nationale auprès des ménages, 2011*, produit n° 99-011-X2011001 au catalogue de Statistique Canada, Ottawa.

Statistique Canada. 2011c. *Le niveau de scolarité des peuples autochtones au Canada, Enquête nationale auprès des ménages, 2011*, produit n° 99-012-X2011003 au catalogue de Statistique Canada, Ottawa.

Annexe D : Liste des partenaires

Cette étude et ce rapport ont été produits par les efforts des professionnels dévoués travaillant dans plusieurs ministères, dont nous souhaitons reconnaître la participation.

La présente liste comprend une liste d'individus qui, par le biais d'analyses et de diverses formes de soutien, ont joué un rôle clé dans la réalisation de ce rapport. Statistique Canada et Emploi et Développement social Canada souhaitent les remercier pour leur soutien et leurs encouragements.

Partenaires fédéraux et donateurs

Emploi et Développement social Canada

Statistique Canada

Équipe d'enquête nationale

Anne Boucher, Statistique Canada, Ottawa

Linda Gionet, Statistique Canada, Ottawa

Ginette Grégoire, Statistique Canada, Ottawa

Sylvie Grenier, Statistique Canada, Ottawa

Louise Marmen, Statistique Canada, Ottawa

Shannon O'Brien, Statistique Canada, Ottawa

Rosa Tatasciore, Statistique Canada, Ottawa

Isabelle Thony, Statistique Canada, Ottawa

Mireille Vézina, Statistique Canada, Ottawa

Équipe de publication

Auteurs

Kristyn Frank, Statistique Canada, Ottawa

Emily Jovic, Emploi et Développement social Canada, Gatineau

Analystes, consultants et équipe de production

Nina Ahmed, Emploi et Développement social Canada, Gatineau

Ramdane Djoudad, Emploi et Développement social Canada, Gatineau

Aziz Farah, Statistique Canada, Ottawa

Kristyn Frank, Statistique Canada, Ottawa

Marc Frenette, Statistique Canada, Ottawa

Linda Gionet, Statistique Canada, Ottawa

Ginette Grégoire, Statistique Canada, Ottawa

Sylvie Grenier, Statistique Canada, Ottawa

Dave Jelly, Emploi et Développement social Canada, Gatineau

Emily Jovic, Emploi et Développement social Canada, Gatineau

Gildas Kleim, Statistique Canada, Ottawa

Sébastien Landry, Statistique Canada, Ottawa

Samuel Laryea, Emploi et Développement social Canada, Gatineau

Geoffrey Marshall-Catlin, Emploi et Développement social Canada, Ottawa

Sylvie Moreau, Emploi et Développement social Canada, Gatineau

Micheline Racette, Emploi et Développement social Canada, Gatineau

Rosa Tatasciore, Statistique Canada, Ottawa

Isabelle Thony, Statistique Canada, Ottawa